

Travaux de linguistique

Claude Sandoz

Cahiers de l'ILSL N° 19, 2005

Ont déjà paru dans cette série :
Cahiers de l'ILSL

- Lectures de l'image (1992, n°1)
Langue, littérature et altérité (1992, n° 2)
Relations inter- et intraprédictives (1992, n° 3)
Travaux d'étudiants (1993, n° 4)
L'Ecole de Prague : l'apport épistémologique (1994, n° 5)
Fondements de la recherche linguistique :
perspectives épistémologiques (1996, n° 6)
Formes linguistiques et dynamiques interactionnelles (1995, n° 7)
Langues et nations en Europe centrale et orientale (1996, n° 8)
Jakobson entre l'Est et l'Ouest, 1915-1939 (1997, n° 9)
Le travail du chercheur sur le terrain (1998, n° 10)
Mélanges en hommage à M.Mahmoudian (1999, n° 11)
Le paradoxe du sujet : les propositions impersonnelles
dans les langues slaves et romanes (2000, n° 12)
Descriptions grammaticales et enseignement de la grammaire
en français langue étrangère (2002, n° 13)
Le discours sur la langue en URSS à l'époque stalinienne
(2003, n° 14)
Pratiques et représentations linguistiques au Niger
(2004, n° 15)
Langue de l'hôpital, pratiques communicatives et pratiques de soins
(2004, n° 16)
Le discours sur la langue sous les régimes autoritaires (2004, n° 17)
Le *slipping* dans les langues médiévales (2005, n° 18)

Les cahiers de l'ILSL peuvent être commandés à l'adresse suivante

ILSL, Faculté des Lettres, BFSH2
CH-1015 LAUSANNE
renseignements :
<http://www.unil.ch/ling/ilsl/pub.html>

Travaux de linguistique

Claude Sandoz

Institut de linguistique et des
sciences du langage

Cahier n°19, 2005

Les Cahiers de l'ILSL sont une publication de
l'Institut de Linguistique et des Sciences du Langage
de l'Université de Lausanne (Suisse)

Institut de Linguistique et des Sciences du Langage
Faculté des Lettres
BFSH2
Université de Lausanne
CH-1015 Lausanne, Suisse

PRÉSENTATION

Originaire du Locle et né à La Chaux-de-Fonds en 1940 Claude Sandoz a fait ses études universitaires à Neuchâtel où des maîtres tels André Labhardt, Jean Rychner ou Georges Redard déterminent son orientation future. De 1966 à 1969, boursier du Fonds national de la recherche scientifique, il est à Paris à la IVème section de l'Ecole pratique des Hautes Etudes et se perfectionne au contact des professeurs Pierre Chantraine, Emile Benveniste et Olivier Masson. Il passe ensuite une année à Erlangen, en Allemagne, et participe aux séminaires du professeur Karl Hoffmann consacrés à la lecture et à l'interprétation des textes sanskrits et iraniens. Parallèlement, il élabore sa thèse de doctorat, consacrée au noms grecs de la forme et dirigée par Georges Redard. En 1972 l'Université de Neuchâtel lui confère le doctorat ès lettres.

Claude Sandoz enseigne la linguistique historique et comparative à Lausanne depuis 1970. En 1976 il est nommé Professeur extraordinaire à Neuchâtel et, en 1978, à Lausanne. Toute sa carrière d'enseignant a été conduite en parallèle dans ces deux universités mais dans des contextes et avec des objectifs en partie différents. A Lausanne son enseignement s'inscrit dans plusieurs programmes d'études: linguistique, grec, latin et indianisme (cours d'introduction au sanskrit védique). Il porte sur la problématique de l'évolution des langues, sur les méthodes de la linguistique diachronique, ainsi que sur l'histoire et la comparaison des langues indo-européennes. Le champ est vaste. Pour en illustrer l'étendue et la variété voici les titres des séminaires dirigés par Claude Sandoz ces dix dernières années:

Etymologie et culture ancienne.

Syntaxe et comparaison des langues anciennes.

Dérivés nominaux archaïques dans les langues indo-européennes.

Les Satires de Lucilius.

Autour de l'idéologie tripartite des indo-européens : le vocabulaire des « première et deuxième fonctions ».

Autour de l'idéologie tripartite des indo-européens : le vocabulaire de la « troisième fonction ».

Langues en contact dans le monde méditerranéen ancien.

Aspects de la phraséologie dans les langues classiques.

L'adjectif dans les langues indo-européennes.

L'héritage indo-européen dans les vocabulaires grec et latin des institutions.

Introduction à la linguistique italique.

Linguistique indo-européenne : archaïsmes de la morphologie nominale.

Etudes étymologiques dans le domaine du vocabulaire socioculturel indo-européen.

Variation et changement dans les langues anciennes.

La composition nominale dans les langues indo-européennes.

Le verbe dans les langues classiques : morphologie et fonctions.

Interprétation linguistique de textes officiels dans les langues anciennes.

Les mots témoins : langue et culture indo-européennes.

Etrusque et latin.

Problèmes de morphologie des langues anciennes.

On trouvera ci-après la liste, arrêtée à 2004, des publications scientifiques de Claude Sandoz. A côté de celles qui ont paru dans les meilleures revues spécialisées du domaine, il en est qui furent confiées à des revues d'accès plus difficile. Les réunir en un volume, accompagnées de quelques autres dont le propos les complète, nous a paru utile et intéressant. Bien qu'il eut été possible de proposer divers regroupements de ces articles c'est finalement l'ordre chronologique de parution qui a été retenu. Les titres de ces articles sont assez transparents pour permettre à chacun-e de faire ses choix de lecture et ses propres rapprochements.

Que les titulaires des droits de reproduction de ces divers articles trouvent ici l'expression de notre reconnaissance pour nous avoir autorisé à les reproduire.

Et que l'auteur de ces travaux veuille bien accepter le présent paradoxal des richesses qu'il nous a lui-même offertes, non comme un potlatch rituel de la tribu académique – ou pas seulement ! – mais (surtout) comme l'expression de notre admiration, de notre gratitude et de notre amitié.

Remi Jolivet

BIBLIOGRAPHIE

Les publications reprises dans le présent numéro des *Cahiers de l'ILSL* figurent en caractères gras dans la liste ci-dessous.

Les noms grecs de la forme. Etude linguistique, Berne, Institut für Sprachwissenschaft, 1971, 165 p. [thèse]

Le signe linguistique, *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, 20 février 1971

La correspondance lat. crēdō : skr. śraddhā- et le nom indo-européen du « cœur », *Arbeitspapiere*, 10, 1973, 1-8 (Inst. f. Sprachw. Bern)

Les dérivés indo-européens en *-k(o)-, *Arbeitspapiere*, 10, 1973, 9-17 (Inst. f. Sprachw. Bern)

Une classe résiduelle du verbe indo-européen, *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, 69, 1974, 55-61

Tendances en linguistique indo-européenne en Suisse de 1945 à 1975 (aperçu des travaux), *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 29, 1974-1975, 161-204

Les noms grecs de la forme (résumé), *Archiv für Begriffsgeschichte*, 19, 1975, 111-113

Du latin interficiō au védique antar dhā, *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, 71, 1976, 207-219

Ombrien arvia, *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 31, 1977, 259-267

Le nom d'une offrande à Iguvium: ombr. vestiçia, *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, 74, 1979, 339-346

Analyse et synthèse en grammaire comparée, *Annales de l'Université de Neuchâtel* 1979-1980, 225-233

Exégèse ombrienne: un commentaire linguistique de la Table Ia d'Iguvium, *Travaux Neuchâtelois de Linguistique*, 3, janvier 1982, 5-40

Noms d'agent archaïques en indo-européen, *Bulletin de la Section de linguistique*, 5, 1982, 63-68 (Université de Lausanne)

Subjonctif latin et aoriste indo-européen, *Latomus*, 41, 1982, 766-770

Sur les noms d'agent indo-européens en *-i-*, *Festschrift für Johannes Hubschmid*, hrsg. von O. Winkelmann und M. Braisch, Berne/Munich, 1982, 115-126

Créativité lexicale et tabou linguistique, *Travaux Neuchâtelois de Linguistique*, 5, juin 1983, 33-40

Le tabou linguistique comme facteur de processus dérivationnels, in: *E. Benveniste aujourd'hui*. Actes du Colloque international du C.N.R.S. (Tours, 28-30 sept. 1983), tome II, Bibliothèque de l'Information grammaticale, Paris, 1984, 143-150

[avec l'autorisation des Editions Peeters]

La linguistique historique et comparative, *Uni Lausanne*, 39, juillet 1984, 25-27

Homonymie ou polysémie ? Contribution à l'histoire de verbes signifiant « suivre », « voir » et « dire » dans les langues indo-européennes, *Travaux Neuchâtelois de Linguistique*, 7, oct. 1984, 7-13

Points de vue en linguistique indo-européenne, *Bulletin de la Section de linguistique*, 6, 1984, 249-253 (Université de Lausanne)

Lat. *pignus* : étymologie et formation du mot, in : *Festschrift für Ernst Risch*, hrsg. von A. Etter, Berlin/New York, 1986, 567-573

Aspects du vocabulaire indo-européen de la parenté, *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 41, 1987, 185-192

L'étymologie de lat. *coepi* et le type *coepi* / *incipio* + infinitif, in: *Etudes de linguistique générale et de linguistique latine offertes à Guy Serbat*, Paris, 1987, 83-88

Autour de la racine indo-européenne **pet-* « voler » (pour servir à l'histoire des faits latins), *Travaux Neuchâtelois de Linguistique*, 13, 1988, 7-13

Les noms latins de l'éléphant et le nom gotique du chameau, *Latomus*, 48/4, 1989, 753-764

Le nom de la « lettre » et les origines de l'écriture à Rome, *Museum Helveticum*, 48, 1991, 216-219

Syntaxe et formation des mots : un type d'emploi de noms verbaux en latin, *Travaux Neuchâtelois de Linguistique*, 18, 1992, 245-252

Le latin et les langues italiques limitrophes, *Incontri Linguistici*, 16, 1993, 87-91

Une discipline carrefour : la linguistique indo-européenne, *Etudes de lettres*, 1994/1, 117-122

La comparaison et les niveaux de l'analyse linguistique, in : Chr. Vielle, P. Swiggers, G. Jucquois (éd.), *Comparatisme, mythologies, langages*, Bibliothèque des Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain, 73, Louvain-la-Neuve, 1994, 325-329

[avec l'autorisation des Editions Peeters]

Aspects de la formation des noms en osco-ombrien, *Bulletin de la Section de linguistique*, 15, 1995, 9-14 (Université de Lausanne)

L'étymologie de lat. lex « loi », *Bulletin de la Section de linguistique*, 15, 1995, 15-17 (Université de Lausanne)

Remarques sur les temps verbaux dans le domaine linguistique indo-européen, *Travaux Neuchâtelois de Linguistique*, 24, juillet 1996, 93-98

Histoire et préhistoire des langues, *Bulletin Université - Neuchâtel Informations*, 126, mars 1997, 75-80

Sur la conduite des esclaves : un commentaire linguistique de Caton, De agricultura 5,1, in : Denis Knoepfler (éd.), *Nomen Latinum. Mélanges de langue, de littérature et de civilisation latines offerts au professeur André Schneider à l'occasion de son départ à la retraite*, Neuchâtel, Faculté des lettres, Genève, Droz, 1997, pp. 11-16

Aperçu d'une histoire de la linguistique neuchâteloise (1873-1997), *Bulletin Université - Neuchâtel Informations*, 129, mars 1998, 47-55

Considérations sur l'étymologie de lat. fētiālis, *Cahiers de l'Institut de linguistique et des sciences du langage*, 11, 1998, 295-301 (Université de Lausanne)

De la troisième fonction dumézilienne au latin iumentum et armentum, *Bulletin de linguistique et des sciences du langage*, 19, 1999, 27-34 (Université de Lausanne)

Lat. rubicundus et le système de Caland : *Bulletin de linguistique et des sciences du langage*, 19, 1999, 35-38 (Université de Lausanne)

Lat. novicius et l'origine des adjectifs en -icius, in : *Hommages à Carl Deroux*, II, édités par Pol Defosse, Bruxelles, Editions Latomus, 2002, pp. 394-398

L'appréhension du sens dans la reconstruction du vocabulaire culturel indoeuropéen, in : *Modèles linguistiques et idéologies : « indo-européen », II, Disciplines et pratiques*, ss. la dir. de Sylvie Vanséveren, Bruxelles, Ousia, 2002, pp. 123-128

Rapine, demande de réparation, déclaration de guerre. Notes de lexicologie latine, *Etudes de lettres*, 1/2, 2004, 47-55

COMPTE RENDU:

B. Forssman, *Untersuchungen zur Sprache Pindars*, Wiesbaden, 1966, *Kratylos*, XII, 2, 1976, 169-172

J. Humbert, *Histoire de la langue grecque*, Paris, 1972, *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, 68, 1973, fasc. 2, 131-134

Mélanges de linguistique et de philologie grecques offerts à Pierre Chantraine, Paris, 1972, *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, 68, fasc. 2, 137-143

William F. Wyatt, *The Greek Prothetic Vowel*, published for the American Philological Association by the Press of Case Western Reserve University, 1972, *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, 69, 1974, fasc. 2, 130-137

Theorie, Methode und Didaktik der historisch-vergleichenden Sprachwissenschaft, hrsg. von J. Untermann, Wiesbaden, 1973, *Cahiers F. de Saussure*, 30, 1976, 188-191

Mélanges linguistiques offerts à Emile Benveniste, Paris, 1975, *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, 72, fasc. 2, 1977, 90-95

A.C. Garancini, *La romanizzazione nel bacino idrografico padano attraverso l'odierna idronimia*, Florence, 1975, *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, 72, fasc. 2, 1977, 236

Studies in Greek, Italic, and Indo-European Linguistics. Offered to Leonard R. Palmer. Ed. by A. Morpurgo Davies and W. Meid, Innsbruck, 1976, *Kratylos*, XXII, 1977, 74-78

Etrennes de septantaine. Travaux de linguistique et de grammaire comparée offerts à Michel Lejeune par un groupe de ses élèves, Paris, 1978, *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, 74, fasc. 2, 1979, 106-111

A. Franchi de Bellis, *Le Iovile Capuane*, Florence, 1981, *Latomus*, 42/2, avril-juin 1983, 465-469

W. Euler, *Dōnom dō. Eine figura etymologica der Sprachen Altitaliens*, Innsbruck, 1982, *Latomus*, 43, 1984, 896-898

W.A. Borgeaud, *Fasti Vmbrici. Etudes sur le vocabulaire et le rituel des Tables eugubines*, Ottawa 1982, *Latomus*, 46, 1987, 449-451

R. Höfer, *Die neutralen Verbalabstrakta auf *-es/-os im Griechischen und Lateinischen*, Königstein, 1984, *Latomus*, 46, 1987, 656-657

Guy Serbat, *Linguistique latine et linguistique générale*, Louvain-la-Neuve, Peeters, 1988, *Latomus*, 50/4, 1991, 926-928

Frédérique Biville, *Les emprunts du latin au grec. Approche phonétique. Tome I. Introduction et consonantisme*, Louvain, Paris, Peeters, 1990, 400 p., *Latomus*, 56, 1997, 431-435

sion se présente à l'accusatif de relation dans des associations à μέγεθος „taille”, φνὴ „corpulence” et δέμας „corps”. Un type syntaxique plus récent fait de εἶδος le partenaire de φρένες „coeur” et de νόος „esprit”, ou encore de βίη „force” et δ'ἀλλή „résistance”. En dépit de la variété des conditions d'apparition du terme, le dossier homérique manifeste un trait à peu près constant: l'application à l'homme. La seule dérogation à cette règle s'observe, d'une manière significative, dans un emploi non formulaire (ο 308, à propos d'un chien). A la différence du simple, la forme de composition renvoie dès les plus anciens textes non seulement aux êtres vivants, mais aussi aux choses. Si -ειδής dans hom. εὐειδής „beau” et θεσειδής „beau comme un dieu” se dit d'une personne, en revanche les épithètes hom. μυλοειδής „en forme de meule” et ιοειδής „qui a l'apparence de la violette” impliquent pour-ειδής le sens de „forme, aspect d'un objet”. Après Homère, la notion de „forme, configuration” se précise dans des oppositions du type εἶδμ τε... χροιά τε „les formes et les couleurs” (Empédocle B 71 = I 338,4 Diels-Kranz). Comme outil de description, εἶδος joue un rôle important dans les langues techniques: Thucydide, dans la relation de la peste d'Athènes, définit l'εἶδος τῆς ψόσου „la forme de la maladie” (2,50; cf. εἶδει τοῦ πάθεος chez Hippocrate, *Morb. Sacr.* 1 = VI 360,12 Littré). Tout naturellement, les philosophes — et en particulier Platon — affectent εἶδος à l'expression du „caractère spécifique” des choses. Enfin, à partir de „qualité distinctive” se développe le sens classificatoire d' „espèce”, fréquent dans les disciplines scientifiques.

Apparenté à εἶδος par l'étymologie, le féminin ἰδέα l'est aussi par nombre d'éléments du signallement sémantique. Ainsi, Hérodote écrit, sans nuance perceptible, ἰδέην ὁμοιότατον „tout à fait semblable

Claude S a n d o z : Les noms grecs de la forme. Berne 1971/1972.

L'ouvrage se veut une contribution à l'histoire d'un groupe de termes sémantiquement proches mais non synonymes: εἶδος, ἰδέα, μορφή, εὐθυμός et σχῆμα. Le plus ancien, εἶδος, s'applique toujours à la figure humaine dans les emplois formulaires d'Homère. Ordinairement, l'expres-

pour l'apparence" (2,92) et εἶδος ὁμοίωται (3,102). De plus, le syntagme ιδέας... καὶ χροιάς d'Anaxagore (B 4 = II 34,7 Diels-Kranz) fait écho aux εἶδη τε... χροιά τε d'Empédocle. On connaît aussi la place de l'Idée (ιδέα) et du concept voisin de l'εἶδος dans la doctrine platonicienne. Il y a donc des rapports étroits, au niveau du contenu, entre les dérivés nominaux de la racine *ueid- „voir". Toutefois, ιδέα se distingue de εἶδος par l'âge (pas d'occurrence avant Théognis et Xénophane), par la distribution dans les textes (le féminin n'égale pas le neutre en fréquence, sauf chez Thucydide) et par l'isolement lexical (pas de dérivés ni de composés).

Pour l'histoire de μορφή le lexicographe ne dispose pas du témoignage d'un verbe primaire. Mais la glose d'Hesychius ἀμερφές αἰσχρόν atteste au moins l'existence d'un ancien système à alternance radicale. Μορφή est à *μέρφος comme γονή à γένος. Au point de vue du sens, le terme se signale par une connotation favorable dans la plupart des emplois de la vieille lyrique. Chez Sappho, ἔχοισα μόρφαν se dit d'une fille „douée de beauté", tandis que Théognis exprime la grâce d'un jeune garçon à l'aide de τὴν μορφήν... καλός. Ces syntagmes rendent analytiquement ce que signifient le dérivé μορφαίεις (Pindare, I. 7,22), bâti comme χαρίεις, et le composé εὐμορφος (depuis Sappho), comparable à εὐειδής. Au sein du vocabulaire de la „forme", μορφή convient essentiellement à la figure altérable et, par conséquent, fonctionne souvent comme régime d'un verbe „changer". On lit chez Empédocle μορφήν δ'ἀλλάξαντα (B 137 = I 367,16 Diels-Kranz), chez Euripide μορφήν δ'ἀμειψας (Bacch. 4), chez Hippocrate διαλλάσσει τὴν μορφήν (Morb. Sacr. 13 = VI 386,2 Littré). En syntaxe nominale, la locution μορφῆς μεταρταρις d'Euripide (Hec. 1266) précède dans le temps la formation du postclassique μεταμόρφωσις.

Cette dérivation en —ti— (cf. le simple μόρφωσις) coexiste avec le type neutre en-μα. En effet, μόρφωμα fournit à μορφή un doublet attesté chez Eschyle (3 ×) et chez Euripide (2 ×).

Avec le signifié relativement homogène de μορφή fait contraste le contenu varié de ὄυθμός. Le sens de „forme" n'est pas le plus ancien, ni le mieux représenté. Dans l'ordre chronologique viennent d'abord les emplois d'Archiloque, de Théognis et d'Anacréon: ὄυσμὸς (ὄυδμὸς) s'y applique au „tempérament" de l'homme et s'associe chez Théognis à ὄργη et τρέπος. Comme nom d'action de ὄεω „couler" le terme signifie proprement „manière de fluer". De là, par une transposition qui n'est pas sans exemple (cf. fr. *effusion*) il devient apte à exprimer une disposition de l'âme. Mais le sens concret se maintient parallèlement, encore saisissable dans le syntagme πόρον μεταρρουμίξειν „transformer un détroit", c'est-à-dire „modifier le cours des eaux" (Eschyle, Pers. 747). Cet emploi limite montre bien comment se développe la notion de „forme". Dans un contexte non ambigu Hérodote, considérant l'histoire de la langue et de l'écriture des Cadméens, note un changement dans la „configuration des lettres" (μετέβαλον... τὸν ὄυδμὸν τῶν γραμμάτων : 5,58). La relation avec une situation évolutive constitue un trait caractéristique de ὄυθμός. Ainsi se comprend l'usage technique du mot pour la désignation de la forme des atomes en mouvement, dans la doctrine de Leucippe et Démocrite. Ce mouvement des corpuscules élémentaires peut être mesuré, tout comme le „rythme" d'une exécution musicale ou chorégraphique. Au total, les diverses acceptions du terme manifestent une composante dynamique, dont la contrepartie se découvre dans la représentation statique de σχῆμα.

En grec même, σχῆμα se rattache à σχειν „tenir", intrans. „se tenir". L'étymologie indique donc le sens de „tenue" et, de fait, les textes en éta-

blissent la réalité. Démocrite, par exemple, dans une définition de l'homme opposé à l'animal, recourt au signe distinctif de la „station verticale”: τὸ σχῆμα ὀρθός (B 5,2 = II 137,22 Diels-Kranz). De la sphère de σχῆμα relève non seulement le maintien naturel, mais aussi la pose étudiée. Ainsi, l'expression σχῆμα ὀλόν τι ἔμελλε εὐπροπέστατον φανεῖσθαι ἔχουσα fait référence au „port le plus seyant” d'une femme travestie figurant la déesse Athéna dans un scénario rapporté par Hérodote (1,60). Par suite, le σχῆμα d'une personne s'entend de l'attitude consciente à la fois du corps et de l'esprit. D'où le sens de „feindre” du dérivé dénominal σχηματίζειν (Platon, *Prt.* 342 b). — A côté des applications à l'homme, le terme σχῆμα joue un rôle capital dans le vocabulaire des sciences. C'est le nom usuel de la „figure” géométrique (cf. par exemple Platon, *Tim.* 50 b). En poésie, le pluriel τὰ σχήματα τῆς λέξεως renvoie aux „figures du discours” (Aristote, *Poét.* 1456 b 9). Enfin, les philosophes emploient la formule σχῆμα πολιτείας pour la „structure d'un système politique”, ce qu'on appelle la *forme* d'un gouvernement.

En conclusion, la notion de „forme”, quoique commune aux signifiés de εἶδος, ἰδέα, μορφή, ὄυθμός et σχῆμα, n'exclut pas les phénomènes d'opposition au sein d'un ensemble lexical différencié.

C. S.

La correspondance lat. *crēdō* : skr. *śradadhā-* et le nom indo-européen du "coeur"

Le verbe latin *credere* compte parmi les survivances de la portion la plus ancienne du lexique indo-européen. Il y a, en effet, une présomption d'archaïsme dans la répartition géographique des données : A côté de lat. *crēdō*, v.irl. *cretim* et, à l'autre extrémité du domaine, skr. *śrad-dhā-* et av. *zraz-dā-* appartiennent à des aires marginales (cf. E. Benveniste, *Le vocabulaire des institutions indo-européennes*. 1, Paris 1969, 172). La parenté des formes italo-celtiques et indo-iraniennes paraît incontestable en dépit de points obscurs dans le détail de l'évolution phonétique. Du point de vue formel et fonctionnel, le témoignage du védique et de l'aveistique révèle d'emblée la nature première de l'expression. I.-e. **kred-dhē-* ne présente pas les caractéristiques d'un terme simple, mais au contraire d'un syntagme bipartite. Un élément verbal **dhē-* "placer, poser" reçoit une détermination nominale **kred-*, non immédiatement identifiable. Le latin *crēdō* procède donc de la soudure de deux unités, libres à l'origine. L'autonomie des composantes du complexe **kred-dhē-* ressort de la façon la plus nette du comportement de véd. *śrad-dhā-* et de av. *zraz-dā-*. Dans les deux rameaux du groupe indo-iranien, les textes offrent des exemples de la dissociation des éléments du syntagme. On lit ainsi RV 2, 12, 5 (à Indra) : *śrad asmai dhatta* "croyez en lui!" et Yt. 9, 26 : *yā mē daēnam ... zrasča dāt apiča aotāt* "pour qu'elle croie à ma religion et la comprenne". Par conséquent, l'examen du rapport entre **kred* et **dhē-* ne relève pas de l'étude des composés, mais de la syntaxe de phrase. On a affaire à un vieux juxtaposé (1). L'aveistique conserve d'autres représentants du type; en particulier, la présence de *-dā-* caractérise *maz-dā-*, gāth. *maz-dā-* "graver dans la mémoire; garder en mémoire". L'indéclinable *maz-* n'a pas d'étymologie certaine. En face d'une filiation i.-e. **mndh-dhē-* (cf. gr. *μανηειν*) > i.-ir. **maδ-dhā-* > av. *maz-dā-* entre en considération une restitution i.-e. **mns-dhē-* (cf. skr. *mānaḥ*, gr. *μνος*) > i.-ir. **maz-dhā-* > av. *maz-dā-* (2). Une expression du vocabulaire religieux s'inscrit dans le même contexte linguistique : c'est av. *yaož-dā-*, prop. "normaliser", puis "purifier". Particularité notable, i.-e. **yous*, comme **kred*, survit dans les langes périphériques (3). En dehors de l'iranien, les matériaux de la comparaison proviennent du sanskrit (*yoh* "prospérité, bonheur") et du latin (*iūs* "le droit"). Non seulement le destin des termes à l'époque de la constitu-

tion des dialectes, mais aussi les modalités d'emploi établissent un lien entre *kred-dhē- et *yous-dhē-. L'un et l'autre admettent, dans le discours, l'intercalation d'un ou plusieurs mots entre leurs constituants. C'est le cas, pour yaož-dā-, dans le Yasna 44, 9 (lecture de Chr. Bartholomae; cf. la note 2, Altiran. Wb. 1234). Pareillement, un membre de la proposition sépare mas et le verbe dā-, Y. 9, 31.

Le statut de juxtaposé de *kred-dhē- conditionne le traitement phonétique des formes en contact. Les groupes de sons n'évoluent pas toujours identiquement à l'intérieur d'un mot, à la jonction des parties d'un composé et à la frontière des unités constitutives de l'énoncé. Le complexe -d- + -dh- a des aboutissements distincts dans i.-e. *de-d(e)-dhi "donne" > i.-ir. *dazdhi > skr. dehi (cf. av. dazdi) et dans i.-e. *kred-dhē- > skr. śradhā- (4). De même, dans la branche italique, le passage de *kred-dh- à lat. crēd- (sans doute par un intermédiaire *krezd- : cf. *ni-zd-os > nīdus) apparaît comme spécifique en regard de la relation *iuddhos (de *iudh- + -tos) > iussus, *bhiddhos (de *bhidh- + -tos) > fīsus (voir M. Leumann, Lat. Laut- und Formenlehre, Munich 1926-1928, 136-137). Il y a donc, en latin comme en indien, une différence entre le sandhi interne et externe. Au delà de cette observation, l'histoire des formes demeure conjecturale. O. Szemerényi tente cependant une restitution du processus de transformation de *kreddhi-dhēmi en crēdo (Archivum Linguist. 4, 1952, 49-51 et Glotta 38, 1960, 245 n. 2). Plus prudent, A. Meillet renonce à se prononcer (A. Ernout - A. Meillet, Dict. étym. lat.⁴, s. v. crēdo). Les obscurités de détail ne mettent néanmoins pas en cause la parenté de lat. crēdō et de skr. śrad-dhā-. A côté des indices matériels, le parallélisme des emplois manifeste une communauté d'origine. En effet, en dépit de la spécialisation juridique du représentant latin, G. Dumézil note des symétries dans les champs conceptuels de crēdō et śrad-dhā- (Quaestiunculæ indo-italicæ. 6.: Hommages à L. Herrmann, 1960, 323-329).

Le problème de l'étymologie de *kred- nourrit une controverse déjà ancienne. En 1875, J. Darmesteter propose un rapprochement avec le nom du "cœur" (lat. cord-), MSL 3, 52-55 = Études iraniennes II, Paris 1883, 119-122. De fait, les formes concordent, sous le rapport du consonantisme, en latin et en avestique : d'une part crēd- et cord-, de l'autre zraz- (pour *zrad-) et zərəd-. En revanche, les données indiennes présentent un caractère hétérogène : respectivement śrad- et hrd-. Ainsi, le traitement comparatif de l'ensemble des matériaux ne

conduit pas à la reconstruction d'un prototype unique. D'un côté, lat. crēd-, cord- et skr. śrad- reflètent, avec des vocalismes divers, une structure *krd- primitive. De l'autre, av. zraz-, zərəd- et skr. hrd- témoignent de l'existence d'un modèle préhistorique *ghrd-. Les vues de J. Darmesteter ont des répercussions immédiates sur l'histoire des termes en indo-iranien. En effet, l'identification, au point de vue étymologique, de av. zraz- et zərəd- exclut l'équation av. zrazdā- : skr. śradhdhā-. L'indien et l'iranien auraient des locutions très proches, mais non exactement superposables. Au XXe siècle, cette thèse trouve des défenseurs en Hans-Werbin Köhler (Śrad-dha in der vedischen und althindischen Literatur, thèse Goettingue, 1948), G. Dumézil (o.c. 323 n. 3) et M. Mayrhofer (Kurzg. etym. Wb. Ai. s.v. śrad-dhā-). En revanche, à la suite d'A. Ernout (Skr. śrad-dhā, lat. crēdō, irl. cretim : Mélanges S. Lévi, 1911, 85-89), A. Meillet (A propos de avestique zrazdā- : MSL 18, 1912, 60-64), J. Pokorný (Idg. etym. Wb. I. s.v. kered) et E. Benveniste (o.c. 177-178) rejettent catégoriquement l'idée d'une parenté entre lat. crēdō et cord-. Pour le dernier auteur, l'hypothèse de J. Darmesteter fait difficulté à la fois au niveau des formes et sur le plan sémantique. Fort de l'argumentation d'A. Meillet (cf. infra), E. Benveniste admet sans autre examen un antécédent *srazdā de av. zrazdā (o.c. 172). Le procès *sraz- > zraz- constituerait un cas d'assimilation régressive. Dans cette perspective, la concordance de zraz- et zərəd- sous le rapport de l'initiale z- apparaîtrait comme secondaire et non pertinente. Le contraste de skr. śrad et hrd- aurait ainsi un pendant exact dans iran. *srad et zərəd-. Même dans les langues occidentales, la différence de vocalisme entre *kred- et *krd- plaiderait en faveur de l'irréductibilité des termes. Enfin, le sens de i.-e. *krd-, nom du "coeur" comme organe, ne permettrait pas la constitution d'une périphrase à caractère métaphorique du type "mettre son coeur en quelqu'un".

Les arguments d'E. Benveniste résument et renforcent la position des adversaires de l'étymologie par le nom du "coeur". Cependant, une donnée nouvelle ranime le débat et ouvre la voie à une révision de toute la question. En effet, l'article śradhdhā du dictionnaire étymologique de M. Mayrhofer enregistre v.-p. *drazdā- "gläubig" attesté indirectement par adrazdā (Esdras 7, 23; voir le commentaire de P. Nober : *Biblische Zeitschrift* (Paderborn) 2, 1958, 133-138). Le témoignage du perse authentifie le z- initial de av. zrazdā- et prouve le trait sonore de la consonne en iranien commun (5). Par conséquent, dans le cadre d'une explication phonétique, les faits indiquent pour le processus d'assimilation un

terminus post quem - la fin de l'unité indo-iranienne -- et un terminus ante quem - l'iranien commun. A. Meillet justifie le changement *srazdā->*zrazdā- à l'époque préhistorique par la persistance d'une particularité de date indo-européenne (MSL 18, 1912, 60-64). L'inexistence, dans l'inventaire des racines, de spécimens de structure TeDH- ou DHeT- supposerait une action régulatrice du type TeDH->DHeDH- ou DHeT->DHeDH- au stade proto-indo-européen. Ainsi, le linguiste français envisage un ancêtre *peudh- ou *bheut- de *bheudh- "percevoir, remarquer". Évidemment, pareilles restitutions échappent à la vérification. D'ailleurs, *kred-dhē- pose un problème délicat par le fait du maintien de la sourde initiale en latin et en sanskrit. Selon A. Meillet, la tmèse fréquente de śrad dhā- en védique empêcherait l'assimilation. En avestique, en revanche, le grand nombre de formes nominales inséparables (zrazdā- adj., zrazdāiti- f., zrazdātama- adj., zrazdīšta- adj.) favoriserait la transformation. Le défaut de l'argumentation vient de la confusion des niveaux chronologiques. La possibilité du passage de *peudh- à *bheudh- appartient à la préhistoire. Or, en iranien, les parties de *zrazdā- jouissaient certainement d'une large autonomie, comme les composantes de śrad-dhā- dans le Rigveda. Une trace du comportement ancien subsiste, du reste, dans le syntagme zrasča dāt, Yt. 9, 26 (cf. supra). En définitive, l'hypothèse d'une assimilation de *srazdā- en zrazdā- ne résiste donc pas à l'analyse. Par suite, d'une part skr. śrad-dhā- et av. zrazdā- ne constituent pas une correspondance régulière, mais d'autre part le z- de zraz- marche avec le z- de zərəd-. Sur le plan de la forme, l'idée d'une parenté étymologique entre zrazdā- et le nom du "cœur" gagne en légitimité. Reste la divergence de la structure syllabique. On a d'un côté le degré plein du suffixe de racine dans av. zraz-, skr. śrad-, lat. crēd-, de l'autre le degré zéro radical et suffixal dans av. zərəd-, skr. hrd-, lat. cord-. L'opposition manifesterait l'existence de deux lexèmes distincts, car "même dans le groupe occidental où la forme se présente avec initiale k-, nous trouvons pour "cœur" *kerd, *kord, *krd (degré zéro), mais jamais *kred" (E. Benveniste, o.c. 178). En réalité, l'affirmation a besoin d'un correctif. Assurément, les reflets de *kerd- et surtout de *krd- prédominent, mais pour autant n'éclipsent pas tout à fait *kred- : A côté de *kērd- dans got. hairto, gr. κῆρ, arm. širt, et de *krd- dans lat. cor, v.irl. cride, lit. širdis, v.sl. srūdica, les faits britanniques attestent *kred-. En effet, un prototype *kred-io-m a chance de rendre compte de gall. craidd "Mittelpunkt" et de corn. cre(y)s, bret. kreiz "Mitte" (cf. J. Pokorny, Idg. etym. Wb. s.v. kered-).

L'alternance *krd- / *kred- a un écho dans les variantes dialectales de gr. κράτος "force" (<*krt-), éol. κρέτος "id." (<*kret-). Avec un suffixe sonantique, *su-l- "soleil" survit dans le dérivé v.sl. slŭnice en face de *su-el- dans véd. svār = av. hvarə. Un balancement comparable ressort du rapprochement de *dhur- (gr. θύρα "porte") et de *dhuēr- (av. dvarə). A l'origine, le jeu des oppositions quantitatives règne à l'intérieur même du paradigme. C'est encore vérifiable dans la flexion du sanskrit dvār- : nom. pl. dvārah / acc. pl. dūrah. A un stade ultérieur ont lieu des procès de nivellement par l'élimination de l'un des termes apophoniques au profit de l'autre. Mais à l'époque archaïque la mobilité d'un lexème comme *kerd-, *krd-, *kred- est tout à fait dans l'ordre des choses. G. Dumézil remarque très justement : "Le thème II *kr-éd- et le thème I *kér-d- (rac. *ker-, élargie en d) sont dans le même rapport que *wr-ég- (grec ἔργω) et *wér-g- (φέρω)" (o.c. 323 n. 3).

En résumé, la réalité phonétique et morphologique ne contredit pas la thèse de l'identité fondamentale entre le premier élément de srad-dhā- et le nom du "coeur". Plus embarrassantes, les implications sémantiques du rapprochement apportent un argument de poids en faveur du non-lieu : "Ce qu'on n'a jamais, en aucune langue indo-européenne ancienne, c'est une locution analytique telle que "mettre son coeur en quelqu'un". [...] il n'y a pas de différence à cet égard entre le coeur et le nom de tout autre organe" (E. Benveniste, o.c. 178). Ce constat est irréfutable, mais repose sur un a priori. On admet d'emblée entre *kred- et *dhē- la relation syntaxique de l'objet au verbe. Cependant, le type le plus archaïque de la flexion nominale indo-européenne offre la possibilité d'une interprétation différente. Anciennement, l'absence de désinence caractérise non seulement le nom.-acc. du neutre sg., mais aussi le loc. sg. Or *kred a toutes les apparences d'un loc. sg. En effet, une structure identique configure véd. s(ú)var "au soleil", véd. udán "dans l'eau", véd. jmán "sur le chemin", av. dvarə "à la porte". Dans le vieux paradigme du nom du "coeur", le locatif occupait sans doute une place importante. Cela expliquerait la réfection fréquente du nom-racine par l'addition de -i- : hitt. gén. kardiaš, skr. hārdi, v.sl. srŭdīce, lit. širdis, arm. sirt (<*kērdi), gr. καρδία, v.irl. crīde (<*krd-jo-). Le point de départ de cette dérivation réside peut-être dans la prédominance d'une forme de locatif en -i-. La réinterprétation d'une marque casuelle dans le sens d'une affectation à la fonction suffixale donne également naissance à la catégorie des neutres sigmatiques : D'un

*hédos génitif sg. du nom-racine *héd- (cf. skr. dat. ā-sād-e) procède le nom.-acc. sg. ἔτος (voir E. Schwyzer, Gr. Gr. I, 515). On reconnaît donc derrière les formes historiques un loc. sg. *kerdi, *krđi "dans le coeur" et, dans une phase antérieure du développement, une variante *kred. Ces considérations suggèrent pour *kred-dhē- le sens littéral de "mettre dans le coeur". La rection du locatif apparaît comme normale pour les représentants historiques de *dhē-. H. Grassmann recense dans le Rigveda beaucoup d'emplois de dhā- avec un complément de lieu et relève en particulier le type "hineinlegen, hineinsetzen in (L.), wie... Geisteskraft ins Herz" (Wb. z. RV. 661). L'homologue avestique dā- affectionne moins, mais connaît cependant les constructions au locatif (voir Chr. Bartholomae, Altiran. Wb. 715). En outre, le juxtaposé gāth. maz-dā- "mettre dans l'esprit" illustre le même rapport syntaxique et fournit un parallèle à zraz-dā-. Dans l'hypothèse d'un prototype *mns-dhē- (cf. supra), la ressemblance des locutions évoque les combinaisons formulaires de zarad- (véd. hrd-) et mānah- (véd. mānah). L'expression zərə-dācā mānahācā (Y. 31, 12) a des correspondants en védique (RV 1, 61, 2 : hrdā mānasā; cf. aussi 1, 171, 2; 6, 28, 5; 7, 98, 2; 10, 177, 1).

L'explication de *kred-dhē- par le locatif du nom du "coeur" ne supprime pas, mais modifie le problème sémantique. La difficulté réside dans la conciliation de l'idée d'un "placement dans le coeur" et de la notion de "croire, avoir confiance" (6). Une histoire du sens est donc nécessaire, et cette entreprise requiert la considération des contextes de véd. śrad-dhā- et de hrd- / hārdi / hrdaya- (7). Les emplois de śrad-dhā- d'un côté, de hrđi (locatif) et hārdi de l'autre ont souvent pour toile de fond un épisode de la mythologie d'Indra (8). Or, le "coeur" du dieu joue un rôle dans un acte rituel du culte : la libation de soma. Pour les prêtres des temps védiques l'offrande de la liqueur magique revêt une signification mythique. En effet, Indra apparaît lui-même, dans les croyances, comme un grand buveur de soma; cette boisson (parfois personnifiée) pénètre et séjourne dans le coeur de la divinité. Une pareille représentation sous-tend l'injonction de RV 3, 42, 8 : "Je t'exhorte, Indra, à boire le soma dans ta demeure; qu'il se complaise dans ton coeur" (esā rārantu te hrđi). Au neuvième mandala, le "coeur" d'Indra reçoit par deux fois une épithète fort instructive. La même formule figure en 9, 70, 9 et en 9, 108, 16 : indrasya hārdi samadhānam ā viśa "entre dans le coeur d'Indra où est déposé le soma !". Le composé soma-dhāna-

présente au second terme un dérivé de dhā- "poser, déposer". Sous la forme d'une expression nominale de caractère synthétique le poète transpose la construction verbale hrđí sómam dhā- "déverser le soma dans le coeur (d'Indra)". On saisit donc le verbe dhā- dans un emploi technique du plus haut intérêt. A défaut d'un "hrđ dhā- "placer son coeur", la langue du rituel connaît hrđí dhā- et hrđaye dhā- "placer, installer dans le coeur". La formule trouve des applications en dehors même du groupe des hymnes à Indra. Dans une adresse au couple divin Mitra-Varuna, le poète met en garde le mauvais sacrificateur (1, 122, 9) : "L'homme malhonnête qui dans sa perfidie vous prépare le soma comme de l'eau, Mitra et Varuna, celui-là s'attire lui-même le dépérissement au fond du coeur" (svayám sá yáksmam hrđaye ní dhatte). Comparer 6, 9, 6 (à Agni) idám jyótir hrđaya áhitam yát "cette lumière qui est installée dans le coeur"; 9, 73, 8 pavítrā hrđy ántár ā dadhe "il s'est aménagé des filtres dans le coeur"; 10, 84, 7 (à Manyu) bhíyam dádhānā hrđayeṣu "établissant la crainte dans leur coeur".

A la lumière des matériaux du Rigveda, le comportement de hrđí (hārdí, hrđaye) et de dhā- présente avec le statut de śrad-dhā- des affinités significatives. Comme hrđí (hārdí) désigne couramment le coeur d'Indra, de même śrad-dhā- exprime un acte de dévotion généralement au bénéfice d'Indra. Bien plus, la réalité culturelle en cause dans plusieurs contextes de hrđí (hārdí), à savoir la libation de soma, joue également un rôle dans les associations de śrad-dhā-. L'auteur de 1, 108, 6 (à Indra et Agni), par exemple, met en relation la śrad-dhā- et la consommation du soma : tām satyām śraddhām abhy ā hí yātām áthā sómasya pibatam sūtāsya "venez en réponse à cette vraie (ou juste) confiance, buvez du soma pressé !" (G. Dumézil, oc. 328). De même, en 6, 26, 6, le dieu Indra tire joie et force magique de la śrad-dhā- et du soma : tvām śraddhābhir mandasānāḥ sómair dabhítaye cúmurim indra sisvap "toi, Indra, réjouis par les témoignages de confiance et les gorgées de soma, tu as pour Dabhīti endormi Čumuri". Dans les deux passages, la liaison étroite entre śrad-dhā- et sóma- dénonce le caractère particulier de la "foi" dans le culte d'Indra. L'attitude confiante du croyant est inséparable de l'accomplissement du sacrifice, et en particulier de la libation de soma. L'importance des opérations rituelles dans cette forme de religion fournit, à côté des indices formels, un argument en faveur de l'interprétation de śrad-dhā- comme l'équivalent archaïque d'une construction du type (indrasya) hrđí (sómam) dhā-. A partir du sens propre, le développement de la notion de "croyance, confiance" reflète les conceptions védiques sur l'adora-

tion des dieux : Procurer le soma à Indra, c'est en même temps faire acte de foi.

Notes

1. Pour des faits homériques comparables, voir E. Schwyzer, Gr. Gr. I, 644.
2. M. Mayrhofer débat la question dans *Bibl. Orient.* 13, 1956, 112.
3. Par une reconstruction sémantique, E. Benveniste définit le *yous indo-européen "l'état de régularité, de normalité qui est requis par des règles rituelles" (*Le vocabulaire des institutions indo-européennes.* 2, Paris 1969, 113). Voir aussi G. Dumézil, *RHR* 134, 1947-1948, 95-112.
4. Les contre-exemples du type skr. addhi "mange" et viddhi "sache" s'expliquent par des réfections analogiques (voir A. Thumb, *Handbuch des Sanskrit.* I, Heidelberg 1905, 108-109).
5. En théorie, *drāzdā- n'interdit pas l'hypothèse de développements parallèles et indépendants : Dans le rameau occidental, *srazdā- passerait à *ṽrazdā-, puis, par assimilation, à *śrazdā- et *drāzdā-. Le dialecte oriental conserverait l'articulation sifflante dans zraz-dā- < *sraz-dā-. Mais l'explication n'a pas beaucoup de vraisemblance faute d'exemples similaires du phénomène s-z > d-z et s-z > z-z à l'époque historique du vieux-perse et de l'aveistique.
6. Les manifestations de cette "croyance" ou de cette "foi", dans le Rigveda, font l'objet d'examens pénétrants, mais non absolument concordants, chez G. Dumézil, o.c. 324-329 et chez E. Benveniste, o.c. 1, 174-177.
7. Le neutre hr̥d- n'a pas de nominatif-accusatif dans le Rigveda; cette fonction casuelle ressortit à l'emploi des doublets hārdi et hr̥dayam.
8. "La śradhā s'adresse particulièrement à Indra, dieu national, héros dont les exploits remplissent le Rig Veda" (E. Benveniste, o.c. 1, 174).

Les dérivés indo-européens en *-k(o)-

Du celtique à l'indo-iranien les langues indo-européennes connaissent un suffixe de forme *-k- athématique ou *-ko- thématique. Il y a parfois concurrence entre les deux types à l'intérieur de la même langue. Le latin, par exemple, a le féminin iūnīx "génisse" à côté du masculin iuuencus "jeune (en parlant des animaux); jeune taureau" (1). En grec, ἥλιξ "du même âge" coexiste avec τηλικός "de cet âge", et l'usuel φύλαξ "garde" a un doublet rare φυλακός (Iliade 24, 566; Hérodote 1, 84; 89; etc.). Plus souvent, la dualité apparaît à travers les données de la comparaison. A lat. senex "vieux, vieillard" répond skr. sanākā-. De même, le grec μειραξ m. "jeune homme", f. "jeune fille" a pour partenaire le sanskrit maryakā-; cf. aussi πόρταξ "génisse", en face de skr. pr̥thuka- m. "garçon; petit d'un animal". L'établissement d'une chronologie relative des formations athématique et thématique pose un problème complexe. K. Brugmann n'exclut pas la possibilité d'un passage de la flexion en *-o-/-e- à la flexion consonantique, mais ne tranche pas (2). En revanche, Buck-Petersen, dans la notice d'introduction aux faits grecs, prennent position en faveur de la priorité du type thématique (3). Assurément, les dates respectives de skr. maryakā- (RV) et de gr. μειραξ (classique), ou de lat. iuuencus (Varron) et de iūnīx (Perse) cadrent bien avec la thèse des auteurs du dictionnaire inverse. Par ailleurs, le grec présente beaucoup de mots en -αξ manifestement récents et, en dépit de la tendance à la thématisation dans la plupart des classes morphologiques, fait une grande fortune aux dérivés en -κ- jusque dans la langue postclassique.

Cependant, le développement ultérieur de gr. -αξ a pour base un contingent ancien : hom. φύλαξ "garde", πόρταξ "génisse", βκύλαξ "jeune chien", κόραξ "corbeau" dans Κόρακος πέτρη, λίθαξ adj. "de pierre", δόναξ "roseau", κλιμαξ "escalier", λαρναξ "coffre; urne", πίναξ "planche; tablette" (voir la liste exhaustive dans E. Risch, Wortbildung § 59). En dehors de la combinaison -ἄκ-, -κ- apparaît par exemple dans le nom de la "femme" (γυναι-κ-), du "héraut" (κήρυξ), du "faucon" (έρηξ, att. ἰέρῃξ), de la "guêpe" (βφήξ, dor. βφᾶξ), tous termes homériques. Evidemment, l'antiquité des exemples ne suffit pas à démontrer la préexistence du type athématique, et rien n'infirme catégoriquement l'hypothèse d'un φυλακός antérieur à φύλαξ, car les deux formes sont employées dès l'Iliade. Même, la reconnaissance d'un *πορτακο- comme ancêtre de πόρταξ semblerait opportune dans la

perspective d'un rapprochement avec le sanskrit pr̥thuka- m. De fait, le sanskrit répond régulièrement par -ka- (-śa-) à une suffixation en -k- du grec et du latin. Mais, à la lumière de faits encore insuffisamment considérés, le traitement indo-iranien se révèle être une innovation. En effet, par l'analyse de dérivés secondaires en *-io-, on atteint un groupe de vieux noms en *-k- d'une époque préhistorique. Ainsi, le grec a un substantif νεοβόος "petit d'un oiseau" (dès l'Iliade), d'un prototype *νεοκίος (cf. νέαιξ). H. Frisk (Gr. etym. Wb. s.v.) renonce avec raison à l'étymologie de Brugmann (νέος + κείμαι). L'interprétation correcte n'est pas *νέο-κί-ος, mais *νεο-κ-ίος. On postule pour point de départ de la formation un *νεο-κ- athématique. La réfection suit le schéma général zero → *-ie- / -io- et illustre un processus évolutif commun au nom et au verbe (cf. C. Watkins, Indogerm. Gramm. III: Formenlehre, Heidelberg 1969, 31). Au cours de l'histoire des langues indo-européennes, un dérivé en *-ie- / -io- remplace souvent une forme de structure athématique; c'est le type ὄνειρος "songe", c'est-à-dire *ὄνερ-ιο-ς, à côté du plus archaïque ὄναε "id.". En revanche, il n'y a pas d'échange entre *-o- et *-io- à date ancienne (un adjectif composé comme ἀνέμιβτιος "illégal", variante de ἀνέμιβτος "id.", ne comporte pas *-io-, mais *-iio-). C'est pourquoi la reconstruction d'une base *νεοκo- irait à l'encontre d'une tendance profonde du système. D'ailleurs, la relation de *νεο-κ- (et non *νεοκo-) à νεοβόος est parallèle au couple πéριξ "autour" : περιβόος "extraordinaire". De ce type de formation relèvent également μέταβόαι f. pl. "agnelles de la classe d'âge intermédiaire" (Od. 9, 221) et f. pl. "filles puînées" (Hécateé 363 Jacoby). Frisk suppose un prototype *μετα-τιξ et cite à l'appui skr. ápatyam "descendance" (Gr. etym. Wb. s.v. μέταβόαι). A vrai dire, le rapprochement n'a pas beaucoup de poids, car les adverbes de base diffèrent de part et d'autre. Le contexte des faits grecs suggère plutôt une autre explication. Une gutturale apparaît, en effet, dans μεταξύ "dans l'intervalle, au milieu" (Homère, etc.) (4). Pour l'échange de -δδ- (μέταδδαι) et de -ξ- (μεταξύ), comparer les doublets ion. διδδός "double" et διξός. Dès lors, les formes *μετα-κ-ίαι et *επι-κ-ίαι deviennent parfaitement plausibles au niveau du grec commun. Du même coup, *μετα-κ- et *επι-κ- athématique prennent place aux côtés de *περι-κ-. Ces restitutions montrent clairement la priorité de *-k- sur *-ko-, au moins dans une zone dialectale de l'indo-européen. En indo-iranien, -ka- joue un grand rôle dès les plus anciens textes. Le védique n'ignore cependant pas -k-. Un groupe d'adverbes, en -ak remonte au Rigveda : rdhak "séparément; loin", pr̥thak "de tous côtés", vr̥thak "soudainement?" (cf. Mayrhofer,

Kurzg. etym. Wb. Ai. s.v. vṛthā), viṣunāk "différemment". En définitive, de lat. senex et de skr. sanakā- le premier l'emporte en archaïsme (cf. le type ásrk, c'est-à-dire ásrg, "sang", gén. asnāh) (5).

La variété des données ne requiert pas seulement l'examen de la répartition de *-k- et de *-ko-, mais pose également la question de la nature phonique de l'élément constitutif du suffixe. En face de lat. iuuencus, le sanskrit présente à la fois yuvasā- et yuvakā-; de même, ἀλώρη "renard" a un partenaire dédoublé en sanskrit : lopāsā- et lopākā-. Par contre, skr. sanakā- (cf. lat. senex) et maryakā- (cf. gr. μέρμαξ) n'ont pas de concurrent en -sā-. Les faits semblent contradictoires et le principe de la distribution échappe à l'analyse. Un point, toutefois, ressort clairement de la considération des doublets : il n'y a pas de différence d'ordre sémantique entre -ka- et -sā- dans les mots indiens. On a donc affaire à un seul suffixe et, en l'état actuel des connaissances, on admettra un flottement *-k-/-k- en indo-européen. Mais, d'une façon remarquable, les langues satem n'offrent pas obligatoirement les deux réalisations. Le vieux slave, par exemple, généralise *-ko- (type junakŭ, de *iūnāko-, "jeune") (6). Quant aux mots en -sŭ, l'étymologie indique un ancêtre de forme *-so-, non *-ko-. Dans l'ensemble, l'élément d'articulation vélaire l'emporte de beaucoup en extension sur la variante palatale. L'observation présente un certain intérêt dans une étude d'A. Martinet (Le couple senex - senatus et le "suffixe" -k- : BSL 51, 1955, 42-56). Derrière la gutturale de nominatifs comme lat. senex, le linguiste français conjecture une ancienne laryngale, c'est-à-dire une consonne postérieure. Une sifflante subséquente produirait le "durcissement" de H₂. Le phénomène est tout à fait concevable, et l'hypothèse permet une justification de la quantité longue de l'ā de senātus : *seneH₂- > senā-. Dans le cas du paradigme de gr. νεῦξ, Martinet recourt à l'analogie : *neu-eH₂-s aboutirait phonétiquement à *neuāks; le prototype de l'accusatif, *neu-eH₂-m, produirait, en revanche, une forme à finale longue : *neuām. Mais la discordance disparaîtrait à un stade ultérieur par la réfection de *neuāks en *neuāks. Cette doctrine, cohérente, laisse cependant sans explication des témoins très archaïques de la formation en *-k-. On pense aux vieux neutres de caractère adverbial du type skr. pṛthak, vṛthak, ṛdhak ou, avec transfert dans la flexion thématique, à skr. ūdakam "eau", astakam "patrie", antikam "voisinage". Le grec fournit ὄστρακον "écaille; tesson". Le k de tous ces termes n'entre jamais en contact avec s. C'est un argument de poids en faveur de l'existence d'une déri-

vation en *-k- (et non en H₂) de date indo-européenne.

Dans l'approche formelle et fonctionnelle d'un type de formation, l'examen des termes de base enseigne des traits principaux. Ainsi, *-k-/-ko- s'attache, en règle générale, à des thèmes déjà suffixés : *sen-o-k(o)-, *ju-ən-ko-, *neu-n-k(o)- (*neu-o-k-), *mer-in-k(o)-. Même dans le cas de dérivés apparemment primaires, comme skr. dhāká- m. "contenant, récipient", Brugmann admet de façon convaincante un procès en deux étapes : constitution d'un nom-racine sur dhā- "poser", puis addition de -ka- (7). En définitive, *-k-/-ko- se comporte donc comme un suffixe essentiellement secondaire. C'est déjà un point d'acquis, mais la définition morphologique reste encore approximative. Au prix d'un travail systématique d'analyse étymologique, on obtient des précisions sur la nature des bases. Dans la perspective d'une étude historique et statistique, la catégorie des formes à n vient en tête par l'ancienneté et le nombre des représentants : lat. iuencus, cf. ombr. iuenga, irl. ḡac, got. juggs, vsl. junici et skr. yuvasá-(-ka-), à côté de yúvan-; lat. homuncio; lat. auunculus; gr. μείραξ, cf. skr. maryaká-; gr. ἄβρακός (ἄβρακός) "homard", cf. skr. ásthi, gén. asthnáh "os"; gr. πῶραξ, de *prt(h)-n-k, cf. avec une autre suffixation skr. prthuka-; arm. unkn "oreille", de *uson-ko-m; skr. udakā- n. (RV), à côté de udán- n.; skr. rājaká- "roitelet" (RV), à côté de rājan-; skr. śrīṅga- n. (RV) "corne"; av. asānga- m. (vp. aṅga-) "pierre"; av. spaka- "de chien", à côté de span- (comparer Hérodote 1, 110 : ἄρακα τὴν κύνα καλέουσι οἱ Μῆδοι). A la même rubrique appartient probablement gr. véāξ. L'ā, inexplicable, figure aussi dans veāvíās de formation peu claire (cf. Frisk, Gr. etym. Wb. s.v.). On a peut-être affaire à un allongement secondaire. En tout cas, le vieux slave novakŭ n'impose pas la reconnaissance d'une longue ancienne, car la finale *-āko- connaît un développement indépendant en slave (cf. junakŭ, en face de lat. iuencus). Formellement irréprochable; l'étymologie traditionnelle (*veā "jeunesse" + *-k(o)-) (8) fait de véāξ un cas aberrant au sein de la dérivation en *-k(o)-. Mais la nasale intérieure de veāvíās et surtout le prototype *neuṅ du nom de nombre "neuf" recommandent la restitution *neuṅ-k. Il y a, en effet, une relation de parenté entre lat. noyem et nouus. La finale -em du numéral est analogique (cf. decem), car la forme de l'ordinal nōnus suppose un ancêtre *neueno-, en accord avec le témoignage du lituanien devyni (cf. J. Pokorny, Idg. etym. Wb. I 318).

Les langues historiques ont des traces du type parallèle à *-n-k(o)-, à savoir *-r-k(o)-. De vieux repré-

sentants de la flexion athématique survivent dans le sanskrit ásrk (ásrg) et indirectement dans le grec τετρακτός (i.-e. *k^wetur-k). Une structure thématique caractérise, par exemple, gr. ὄστρακον "écaille, coquille; tesson", bâti sur *ost(h)r̥ (cf. l'alternance avec *ost(h)ṅ dans ὄστρακός). De noms de parenté le sanskrit tire mātrka- adj. "maternel", f. "mère; grand-mère" et abhrātrka- "sans frère". Un lien organique unit les éléments r et n de la morphologie indo-européenne (cf. les neutres hétéroclitiques en r/n). Avec les autres sonantes, c'est-à-dire i, u, l, m, et la sifflante, on embrasse l'ensemble suffixal de Caland. Or, à côté de r et n, des bases en i et u offrent les conditions spécifiques de l'emploi de *-k(o)- à haute époque. Le morphème *-ik(o)- entre dans la formation des adjectifs grecs ἡλίξ, dor. ἄλιξ "du même âge" et τηλίκος, dor. ταλίκος "de cet âge" (cf. lat. tālis) (9). Un spécimen ancien de la classe des substantifs désigne la femelle du mouton : skr. avikā- f. (RV) "brebis", cf. vsl. ovica, lit. avikė et, indépendamment, lat. ovicula (tardif). Le sanskrit a māksikā- f. "mouche" et nāsikā- f. "narine" depuis le R̥gveda. Le type connaît une grande extension en vieux slave : junīcī "ταῦρος", agnīcī "ἀμνός, agneau", štenīcī "petit chien", telīcī "μόσχος", žřebīcī "πῶλος", otīcī "πατήρ" et beaucoup d'autres. On sait la fortune des adjectifs grecs en -ικός (10). A l'origine, le suffixe *-ko- s'attache à des thèmes en *-i-, comme dans le cas de τηλίκος (Homère); puis, par le jeu de l'analogie, la finale -ικός fournit des dérivés de noms en *-o- : l'Iliade a déjà ὀρφανικός "orphelin", de ὀρφανός "id." et παρθενική "vierge", de παρθένος "id.". Le dossier de *-uk(o)- est moins riche. Une forme athématique subsiste dans le grec κήρυξ (Hérodien accentue κήρυξ) "héraut" (dès l'Iliade), cf. skr. kārú- m. "chanteur" (à partir du RV). Parmi les adjectifs thématiques, la correspondance skr. tānuka- "mince" : vsl. tinŭkŭ "id." invite à la reconstruction d'un *tnnuko- indo-européen. Le simple *tnnú- a un reflet direct dans le grec τανυ- (premier membre de composé), identique à skr. tanú-. Sans correspondant exact, le vieux slave līgŭkŭ "léger" repose également sur une base en -u- (cf. gr. ἐλαχός "petit" et skr. raghú- "rapide"). L'indo-iranien conserve un autre terme d'allure archaïque : skr. paśukā- "petit bétail", av. pasuka- "animal domestique" (depuis les Gāthās). De la période védique date dhénukā- (AV) "vache", à côté de dhenú- f. "id."

Proportionnellement à l'importance des noms masculins de la deuxième déclinaison, les dérivés en *-o-k(o)- tiennent une place minime parmi les termes hérités. Deux unités seulement remontent sûrement à la période commune.

Il y a d'abord lat. ūnicus "unique", superposable à got. ainahs et à vsl. jinokū (i.-e. *oinoko-). Ensuite, une forme *senok(o)- fonde l'équation lat. senex : skr. sana-ká- (à part, le gotique sineigs "vieux", de *senikós). Pour le reste, les données présentent le caractère d'innovations dialectales. Un indice de la sporadicité de *o-k(o)- en indo-européen est l'absence quasi complète du type en grec. L'homérique νεοββός atteste cependant un vieux nom de structure *veok-. En sanskrit, l'emploi considérable de -ka- n'a presque pas de limites. Le suffixe élargit une base thématique dans plusieurs dérivés de la langue védique. On rencontre notamment : dévaka- m. (RV), de déva- m. "dieu"; putraká- m. (RV), de putrá- m. "fils"; vamraká- m. (RV), de vamrá- m. "fourmi"; kušumbhaká- m. (RV) "sorte d'insecte", de kušumbha- m. (AV); pādaká- m. (RV) de pāda- m. "pied" (cf. gr. πηδόν); sómaka- m. (RV), de sóma- m. "liqueur rituelle". L'aves-tique n'a pas la même richesse de matériaux, et beaucoup de mots en -ka- n'ont pas d'étymologie. La présence d'une base thématique ne fait toutefois pas de doute dans le cas du composé apa-xraosaka- m. "calomniateur" (cf. skr. apakrośa- m. "outrage"). Les représentants du germanique offrent le traitement -ahs de *o-k(o)- en gotique : stainahs "de pierre" (mais vha. steinag). L'échange de -h- et de -g-, par exemple dans got. stainahs, mais sineigs, reflète indirectement des différences d'accentuation. D'après le témoignage conjugué du grec et du sanskrit, le type ancien porte le ton sur le suffixe.

Le recensement des principales variétés de dérivés en *k(o)- met en lumière différents niveaux chronologiques. La structure la plus archaïque configure, par exemple, l'homérique πρωταξ, de *prt(h)-n-k. Le radical et le suffixe primaire apparaissent également au degré zéro. À la thématisation près, véd. udakám, avec une base *ud-n-, ressortit au même type de formation. Cf. encore lat. iuuencus : skr. yuvaśá-, d'un prototype *iu-ən-ko-, et, dans la branche iranienne, av. spaka-. Pour la forme faible de la racine, les adverbes rigvédiques rdhak, prthak et vīthak apportent un précieux témoignage. Des dérivés sans doute plus jeunes montrent le remplacement du schéma Z + Z + -k(o)- par P + Z + -k(o)- (ll) : gr. μείραξ (skr. maryaká-), de *mer-in-k(o)-; gr. ὄτρακον et ὄτρακός, de *ost(h)r-/-n-; gr. véξξ, pour *véξξ, de *neu-n-k-. En tout cas, l'élément suffixal de la base affecte toujours le degré zéro. Or, c'est l'état normal dans les neutres. Avec *r, le sanskrit conserve, par exemple, yákr-t "foie", ásr-g "sang", et le grec recourt régulièrement à une finale -αξ, comme dans οὐδαξ "sein". Quant à *n, les inanimés du type skr. nāma "nom", de *nōmñ, ne font pas défaut. Les représentants de *-u-

forment la classe de skr. páśu "bétail". En revanche, les vieux neutres en *-i-, rarissimes dans les langues historiques (cf. par exemple skr. hārdi "coeur"), ressuscitent à la faveur de restitutions. Ainsi, E. Benveniste reconstruit le nom de "l'ovine" sous la forme *owi n. (Origines 60). Il y a donc identité de rapport entre páśu : paśukā- d'une part, et *ávi : avikā- de l'autre. L'élément -kā- opère un transfert de l'inanimé dans l'animé et affecte la nouvelle unité à la désignation d'un "individu" au sens large. En face de *ávi "cheptel ovin", avikā signifie "femelle de race ovine". De la même façon, i.-e. *iuən "la gent jeune, les jeunes" contraste avec skr. yuvaśá- "jeune homme" et lat. iuuen-cus "jeune taureau". La suffixation par *-k(o)- n'entraîne pas nécessairement un changement de genre : udaká- n. se conforme à udán n. Les emplois du simple et du dérivé sont alors révélateurs. Le Rigveda atteste une répartition très nette entre la forme de nominatif-accusatif udakám, à l'exclusion de *úda, et les cas obliques udná, udnáh, udán(i), udábhih toujours exempts de -ka-. La même complémentarité caractérise ásrk, gén. asnáh et, dans le genre animé, lat. senex, gén. senis. Le suffixe approprié en quelque sorte les termes à la fonction grammaticale de sujet. Les conditions syntaxiques éclairent ainsi le rôle de *-k(o)-, à savoir la détermination. En effet, la plupart des verbes requièrent pour auteur du procès un agent déterminé et souvent même "personnalisé". Il y a incompatibilité partielle entre sujet et indéfini, tandis que les autres termes de la phrase ne connaissent pas ce conflit (12). Le témoignage des noms hétéroclitiques du type skr. udakám / udnáh reçoit des confirmations par l'analyse des modalités d'emploi des dérivés à flexion régulière. La nuance "distinctive" du terme homérique μέταβάαι, par exemple, ressort à plein des éléments contextuels de l'unique occurrence, Od. 9, 221; au début de l'épisode des cyclopes, Ulysse explore l'antre de Polyphème et passe en revue les possessions du monstre : διακεκριμένα δὲ ἕκασται | ἔρχατο, χωρὶς μὲν πρόγονοι, χωρὶς δὲ μέταβάαι, | χωρὶς δ' αὖθ' ἔρβααι "chaque catégorie (d'animaux) avait été parquée séparément : les aînés étaient à part, à part les bestiaux d'âge moyen, à part aussi les nouveau-nés". La sélection par classes d'âge, capitale dans une forme de société basée sur l'économie rurale, entre également en ligne de compte dans le cas des expressions pour "jeune" et "vieux" : *iu-ən-ko- et *sen-o-k(o)- (13). Cf. aussi gr. ἔπιβάαι et μείραξ / skr. maryaká-. Un groupe sémantique important réunit les noms de jeunes animaux : hom. πόρταξ, όκύλαξ, class. δέλφαξ "cochon de lait", vs1. agnici "agneau", štenici "petit chien", telici "veau", zrebici "poulain", etc. On saisit donc la formation en

*-k(o)- dans une fonction "situative". Les dérivés en question interviennent pour la désignation d'êtres et de choses ordonnés dans le continu spatial ou temporel. Dès lors, la présence de -k dans des adverbes de lieu du type skr. pṛthak "de tous côtés" et rdhak "séparément, loin" n'a rien que de naturel. Qualitativement, *-k(o)- dénote une singularité. C'est là le point de départ de la constitution de diminutifs, de noms propres et de vocables de sens péjoratif (14).

La critique objective des données débouche ainsi sur une définition à la fois cohérente et précise. Les développements sémantiques particuliers s'expliquent bien à partir d'une valeur fondamentale "individualisante". Ces conclusions contredisent les vues de K. Brugmann. En effet, le suffixe *-k(o)- n'exprime pas initialement une vague relation d'appartenance et le sanskrit aviká- ne désigne pas "ein Wesen wie ein Schaf" (Grundriss II² 1, 503-504). C'est même tout le contraire, à savoir un mouton bien identifié. Enfin, un dernier point demande une prise de position : l'étymologie. A défaut d'une preuve irréfutable, les éléments de l'analyse fonctionnelle apportent des indices à l'appui de la thèse de F. Ewald (o.c., cf. note 8) sur la communauté d'origine de *-k(o)- et de la particule déictique *ke (cf. lat. hi-c(e), nun-c, etc.). En effet, les deux morphèmes n'offrent pas seulement une ressemblance matérielle, mais concordent également dans leur valeur déterminative.

Notes

1. Iuuenix (Plaute, Mil. 304) est une conjecture de Ritschl; les manuscrits P donnent iuuenis (cf. TLL VII, 2 fasc. 5 col. 740).
2. Grundriss II² 1, 475-476.
3. A Reverse index of Greek nouns and adjectives, Chicago [1945], 614.
4. L'étymologie par μετά et ξύ ne satisfait ni Schwyzler (Gr. Gr. I, 633), ni Frisk (Gr. etym. Wb. s.v. μέτα).
5. Sur la forme ásrk et, plus généralement, sur le développement d'un élargissement *k/g en indo-européen, cf. E. Benveniste, Origines 27-29.

6. La matière slave est le plus facilement accessible chez Meillet, *Etudes sur l'étymologie et le vocabulaire du vieux slave II*, Paris 1905, 324-352.
7. Grundriss II² 1, 476. La forme -dhā- fonctionne comme nom-racine au second terme des composés du type véd. ratna-dhā- "dispensateur de richesses".
8. Voir F. Ewald, *Die Entwicklung des k-Suffixes in den indogermanischen Sprachen*, Heidelberg 1924, 11.
9. Sur la correspondance gr. τηλίκοσ : moy. ind. tāriṣa- "tel", voir L. Renou in : J. Wackernagel, *Ai. Gr.* 1² 9 et, récemment, M. Mayrhofer, *Kurzg. etym. Wb. Ai. s.v. tādṛk.*
10. Le suffixe -ικόσ fait l'objet de plusieurs monographies. Voir, en particulier, A.N. Amman, -ικόσ bei Platon, Fribourg (Suisse) 1953, et P. Chantraine, *Etudes sur le vocabulaire grec*, Paris 1956.
11. Les symboles P et Z signifient respectivement "degré plein" et "degré zéro".
12. Cette observation pose un problème de linguistique générale et par là fournit la matière d'une étude propre. Pour les besoins du présent exposé, on signalera seulement la liberté de choix du locuteur français entre j'entends du bruit et j'entends le bruit qui n'existe pas entre un énoncé comme *du bruit augmente (exclu) et le bruit augmente (obligatoire).
13. Suivant une suggestion de J. Marouzeau, lat. senex, comme iuuencus, aurait été employé à l'origine en parlant des animaux (Le latin, langue de paysans : *Mélanges J. Vendryes*, Paris 1925, 258 note 1).
14. Les faits indiens, abondants, donnent la meilleure illustration des différents développements sémantiques du suffixe. Voir F. Edgerton, *The k-suffixes of Indo-Iranian* : *JAOS* 32, 1912, 93-150 et 296-342.

CLAUDE SANDOZ

TENDANCES EN LINGUISTIQUE INDO-EUROPÉENNE EN
SUISSE DE 1945 A 1975 (APERÇU DES TRAVAUX)¹

Précurseur génial dans le domaine de la linguistique générale, le Suisse Ferdinand de Saussure est aussi l'auteur de travaux décisifs dans une discipline essentiellement historique: la grammaire comparée des langues indo-européennes. La principale contribution, le fameux *Mémoire sur le système primitif des voyelles en indo-européen*, paraît à Leipzig en 1878. Le jeune savant (il a tout juste vingt et un ans) y expose avec une sûreté et une pénétration remarquables les origines des systèmes vocaliques des langues particulières. Une connaissance profonde du jeu des alternances et une étude large de la distribution des éléments *e*, *a*, *o* dans les catégories morphologiques soutiennent la démonstration irréfutable de l'ancienneté des voyelles apophoniques. Par là même s'opère un renversement des conceptions traditionnelles. En effet, dans le cadre de la théorie saussurienne, le système vocalique pauvre de l'indo-iranien ne passe plus pour un trait archaïque, mais pour le résultat d'une innovation, tandis que le type plus riche du grec et du latin apparaît comme un héritage de l'état indo-européen. Le point de vue change donc radicalement, et une grave faute de perspective se trouve enfin éliminée de l'œuvre des comparatistes. Mais le *Mémoire* va plus loin. Non seulement il met en lumière les rapports authentiques d'unités reconnues, il postule aussi des grandeurs nouvelles. Par l'hypothèse des « coefficients sonantiques » A et O, Saussure restaure des symétries et ramène à la norme des formations apparemment aberrantes (cf. la mise en parallèle de

¹ Pour l'élaboration de cette rétrospective, M. G. Redard, professeur aux Universités de Berne et Neuchâtel, nous a aidé à réunir la documentation bibliographique. Nous l'en remercions chaleureusement.

είμι et φᾶμί, *Recueil des publications scientifiques*, Genève 1922, 137). C'est là une découverte fondamentale, le premier acte en somme de la grande aventure laryngaliste. Complétée en 1879 par Hermann Möller, puis confirmée en 1927, c'est-à-dire presque cinquante ans après la publication du *Mémoire*, par Jerzy Kuryłowicz, la théorie domine aujourd'hui les études indo-européennes.

L'influence de l'enseignement saussurien n'a pas de frontière. Partout, la réflexion linguistique se nourrit des idées du maître genevois, et autant à l'étranger qu'en Suisse. La France, en particulier, avec la personne prestigieuse d'Antoine Meillet, a fait fructifier d'une manière incomparable l'héritage de Saussure comparatiste. En Pologne, Jerzy Kuryłowicz a relayé l'auteur des articles sur l'*Accentuation lituanienne* (*Recueil*, 490-512 et 526-538) dans des exposés importants sur l'accentuation balto-slave (voir, notamment, *L'accentuation des langues indo-européennes*, 2^e éd., Wrocław-Krakow 1958, 162-356 et *Indogermanische Grammatik II*, Heidelberg 1968, 111-190). Parmi les représentants suisses de la grammaire comparée, la filiation prend des formes originales. Cela tient à l'événement capital de la carrière scientifique de Saussure: la prise en charge à l'Université de Genève, des cours de linguistique générale (1907-1911). On connaît l'immense retentissement des principes formulés dans cet enseignement. Fascinés à juste titre par cet aspect de l'apport saussurien, les successeurs immédiats du maître abandonnent les recherches historiques. Charles Bally et Albert Sechehaye se consacrent en priorité à la compréhension (à partir de notes d'étudiants), puis à la publication (en 1916), enfin au développement de la doctrine générale. Les succès de la spéculation théorique détournent pour un temps les esprits de la grammaire comparée. Pourtant, les études indo-européennes ne meurent pas, mais tout au contraire se fortifient dans l'épreuve. En effet, à Genève même, l'analyse et la comparaison des langues anciennes connaîtront un regain d'intérêt grâce à Henri Frei et Robert Godel. Les travaux de l'un et de l'autre se signalent non seulement par les résultats concrets de l'investigation, mais surtout par le renouvellement des méthodes. Au vrai, on assiste à l'application des principes saussuriens du *Cours de linguistique générale* (CLG) à l'étude diachronique de faits particuliers. Il y a là un phénomène de haute portée pour l'évolution ultérieure de la discipline, et en même temps la manifestation

Claude Sandoz: Tendances en linguistique indo-européenne 163

d'une tendance majeure de la linguistique suisse: le souci des fondements théoriques. Ainsi, les compatriotes de Saussure, qu'ils soient comparatistes ou « généralistes », doivent beaucoup au *CLG*.

Avec la Deuxième Guerre mondiale commence une ère nouvelle pour les études suisses de grammaire comparée.² Le changement se traduit extérieurement par l'apparition d'institutions diverses, encore vivantes aujourd'hui. En 1940, à l'instigation de Serge Karcevski, les linguistes de Genève fondent la *Société Genevoise de Linguistique* et se donnent un organe « contenant un ou plusieurs travaux originaux, le compte rendu des publications reçues et le procès-verbal des séances », les *Cahiers Ferdinand de Saussure (CFS)*. Le premier numéro date de 1941. En 1944, les philologues classiques se dotent également d'une revue, *Museum Helveticum*, et non seulement en raison des difficultés du moment, mais aussi pour « une contribution durable de la Suisse à l'œuvre commune de la connaissance de l'antiquité classique » (voir l'Avant-Propos du premier fascicule). Enfin, en 1947, les divers spécialistes des sciences du langage, comparatistes et « généralistes », se groupent en une *Société suisse de linguistique*, sur une proposition du professeur Albert Debrunner, de Berne. Ces créations successives témoignent d'une prise de conscience, dans plusieurs milieux de chercheurs, de l'existence d'une « école nationale ». Cette école, conformément à la vocation de la Suisse en général, se caractérise par une ouverture vers le monde extérieur et notamment par une vive curiosité pour les apports étrangers. Ainsi, un des buts principaux des promoteurs du *Museum Helveticum* était l'accueil sans réserve de la production savante des pays en guerre. Cette solidarité scientifique survit à la crise. C'est encore Albert Debrunner qui, en 1953, se joignant à son collègue Hans Krahe, de Tübingen, lance un appel en faveur d'une « Neugründung der Indogermanischen Gesellschaft ». La Société recrute ses membres principalement en Allemagne, en Autriche et en Suisse. Depuis 1956, elle dispose d'une précieuse revue, *Kratylos*, consacrée à des rapports sur les progrès des différentes branches de la linguistique et à des comptes rendus d'ouvrages.

² Sur l'activité linguistique de la période de guerre on trouve des renseignements chez Ernest Dickenmann, *La linguistique en Suisse de 1938 à 1947. Etudes et publications*, Berne 1948, 24 p.

Le renforcement des liens entre les comparatistes et la naissance de périodiques nouveaux ont contribué à l'essor des études indo-européennes en Suisse dans la période d'après-guerre. Une revue des principaux travaux mettra en lumière les grandes tendances de la recherche.

1. Genève

De la riche bibliographie d'Henri Frei une série d'articles sur des faits indiens intéressent la grammaire comparée. Dans *Carrés sémantiques* (CFS 16, 1958-1959, 3-22), H. F. traite le problème de la relation sémantique entre véd. *pā-* « boire » et *utpā-* « se révolter ». Du simple au composé l'écart ne s'explique pas simplement par l'absence ou la présence d'un préfixe. La combinaison de la notion de « boire » (*pā-*) avec la nuance « de bas en haut » (*úd*) ne rend pas compte du sens de *utpā-*. Aussi, d'aucuns posent-ils deux racines homonymes. C'est l'opinion de Böhtlingk, Caland et Oertel. Mais H. F. ne s'en tient pas à cette solution de facilité, car, d'abord, les grammairiens indiens ne font état nulle part d'une racine **pā-* « se révolter » à côté de *pā-* « boire » et *pā-* « protéger ». Ensuite, l'homonymie complète se constatant rarement, on s'attendrait à des différences grammaticales entre *pā-* « boire » et **pā-* « se révolter », par exemple à une distribution des sens en fonction de la diathèse. Or, la voix moyenne, régulière dans *utpā-*, se rencontre aussi dans *pā-*. Enfin, la répartition des formes à *-b-* et à *-p-* ne dépend pas de la signification (comparer les doublets *ánūtpibati* [Kāṭhaka-Saṃhitā 31,8] et *anūtpipate* [Taittirīya-Brāhmaṇa 3, 2, 9, 10]). La morphologie plaide donc sans ambiguïté pour la parenté de *pā-* et *utpā-*. Au niveau du contenu, H. F. opère la conciliation des termes par une démarche d'inspiration saussurienne. De même qu'en phonétique l'opposition *capio*: *percipio* s'instaure en deux temps (a. *capio*: **percapio*, b. *capio*: *percipio*), de même en sémantique le système *pā-* « boire »: *utpā-* « se révolter » s'interprète à partir d'un état antérieur *pā-* « x »: *utpā-* « y », où y vaut x + *úd*. Un rapport comme skr. *sārati* « couler » et lat. *sorbeo* « avaler, gober » (racine **ser-*) suggère pour x le sens de « couler ». Le « carré » présenterait donc les éléments *pā-* *« couler » (1): *úd* + *pā-* *« couler vers le haut, déborder » (2) et *pā-* « boire » (3): *utpā-* « se révolter » (4). Le terme (3) se relie à (1), et (4) dérive de (2) par métaphore.

 Claude Sandoz: Tendances en linguistique indo-européenne 165

Nécessaire à la démonstration, la reconstruction du sens de « couler » permet ensuite un rapprochement de $pā-$ < i.-e. $*pō-$ avec $*āp-$ « eau » (< « courant d'eau »). Les formes reposeraient respectivement sur II $*Hp-$ $-éH_3$ et I $Hép-$ $-H_3$. – Le nom de « l'eau », du « courant » joue encore un rôle dans une contribution de 1960, *Véda et Cachemire* (CFS 17, 47-53). H. F. y analyse les composés védiques en $-īpa-$ du type $prati-pām$ « à contre-courant ». L'étymologie traditionnelle par $*prati-Hp-$ laisse sans explication l'antonyme $anvī-pām$ et surtout l'accentuation $prātī-pām$ de la plupart des manuscrits. En revanche, les difficultés disparaissent moyennant la reconnaissance d'un mot $*īpa-$ « courant ». Cette forme hypothétique recevrait une sorte de certificat de légitimité par le témoignage de kāsmīrī $yūp^u$ « inondation », correspondant phonétique exact de véd. $*īpa-$. Au point de vue indo-européen, la finale $-īpa-$ se justifierait par une formation itérative-intensive $*Hī-Hp-$. Ces considérations relatives à la racine $*Hép-$ « couler » se prolongent dans *Trois mots singuliers* (CFS 19, 1962, 87-91). L'hapax védique $udāpyām$ (Atharva-Veda 10, 1, 7b), décomposable en $ud-āp-yām$, ne signifie pas « en remontant le courant » (communis opinio), mais « avec arrogance », car $udāp-$ (< $*ud-Hép-$, avec $vṛddhi$ ou préverbe $ā-$) s'apparente à $utpā-$ (< $*ud-Hp-éH$) « être orgueilleux, se révolter ». Parallèlement, la variante $udāyyam$ de la version Paippalāda de l'Atharva-Veda (16, 35, 7b) se rattache au verbe $ud-i-$ « s'élever », puis « être orgueilleux ». Pour finir, H. F. relève le terme $udīpa-$ « inondation » en sanskrit du Cachemire. Il s'agit d'une formation nominale à redoublement, munie du préfixe $ud-$ ($*ud-Hi-Hp$). – Un « quasi-synonyme » de véd. $udāpyām$, $pratikūlam$, a place dans une famille de mots examinée CFS 20, 1963, 55-62 (*Védique kūlam* « berge »). Dans le contexte d'Atharva-Veda 5, 14, 13ab, les expressions antithétiques $pratikūlam$ et $anukūlam$ ne s'interprètent pas par référence à $kūlam$ « berge ». Les traductions « contre la berge » et « le long de la berge » ne donnent, en effet, pas de sens. En réalité, ces adverbes ne s'expliquent pas comme dénominatifs, mais comme déverbatifs. Derrière $-kūl-$ H. F. soupçonne le degré zéro $*kl-H-$ de la racine $*kél-H-$ « se précipiter » (cf. gr. $κέλομαι$ « pousser, exciter », lat. *celer* « rapide », skr. *kālāyati* « pousser (les chevaux ou le bétail) »). La relation sémantique entre un verbe de mouvement et la notion de « pente raide », apparemment insolite,

n'est cependant pas sans exemple. Des faits comparables s'observent notamment en grec (cf. ἐπιπεῖν « s'abattre » : ἐπίπναι « escarpement ») et en français (cf. *se précipiter* : *précipice*). Sous le rapport de la forme, *-kūl-*, traitement dialectal de **kl̥H-*, coexisterait avec *-kūr-* de véd. *tuvi-kūrmí-* « qui se précipite avec force » (épithète d'Indra).

Un disciple éminent d'Henri Frei, le professeur Robert Godel, explore depuis de nombreuses années deux provinces de la grammaire comparée des langues indo-européennes : le latin et l'arménien. Une vision d'ensemble des problèmes et un sentiment très juste des rapports entre phonétique et morphologie d'une part, entre morphologie et sémantique d'autre part, font de R. G. un linguiste très représentatif de l'école de Genève. Dans les diverses contributions du maître, les faits particuliers apparaissent toujours comme partie intégrante du « système de la langue » au sens saussurien. Ainsi, la *Note sur lat. tandem* (CFS 8, 1949, 61-63) place d'emblée l'adverbe en question dans le groupe des « démonstratifs d'exactitude » en *-dem* : *ibidem*, *indidem*, *itidem*, etc. L'analyse *tam* + *-dem* ne s'accorde pas avec l'acception habituelle (« enfin »), mais invite à reconnaître à l'origine la notion de « exactement autant ». Cette reconstruction trouve appui dans les vieux textes (Ennius, Plaute, Lucrèce). De là, on saisit le point de départ du développement de la signification temporelle dans des expressions associant *tandem* à *hodie* vel sim. – Le goût de la synthèse, chez R. G., se manifeste à plein dans l'étude globale sur *Les semi-voyelles en latin* (Studia Linguistica 7, 1953, 90-99). La répartition entre *i* et *y* et entre *u* et *w* dépend d'abord de conditions phonétiques. Devant consonne, par exemple, les variantes consonantiques sont exclues. Mais l'entourage ne détermine pas toujours de manière univoque la nature de la sonante. Alors intervient le critère morphologique. Avec beaucoup de pertinence, R. G. met les oppositions *-lw-*/*-lu-* et *-rw-*/*-ru-* en relation avec des différences sous le rapport de la frontière des monèmes. Dans le cas de *-lw-* et *-rw-*, la limite passe toujours derrière le groupe (type *uolu/i*, de *uolu/o*, et *seru/i*, de *seru/us*). En revanche, *-lu-* et *-ru-* se partagent entre deux unités morphologiques (type *uol/ui*, de *uol/o*, et *ser/ui*, de *ser/o*). Entre autres résultats notables, l'examen des données « au double point de vue des rapports associatifs et syntagmatiques » (p. 91. Cf. Saus-

 Claude Sandoz: Tendances en linguistique indo-européenne 167

sure) révèle l'asymétrie des comportements de *i/y* et *u/w*. En particulier, entre consonne et voyelle *w* se rencontre, mais *y* est impossible. – Les éléments *i* et *u* sont encore au centre d'une monographie de 1961: *Sur l'évolution des voyelles brèves latines en syllabe intérieure* (CFS 18, 53-69). La fermeture de lat. *e, a, o, u* en *i* ou *u* selon l'environnement phonétique connaît peu d'exceptions à l'intérieur du mot en syllabe ouverte. Cependant, un certain nombre de composés échappent à l'évolution en raison d'actions analogiques (*impatiens*, à côté de *patiens*) et *o* se maintient devant *r* (*arboris*). Au point de vue historique, non seulement le passage de *a* à *i*, mais aussi le procès *o* > *i* supposent un moyen terme *e*. Cette phase s'observerait encore indirectement dans *nēmo* < **nehemo* < **ne homo*, si, comme le pense R. G., le *hemonem* de Festus n'a pas de valeur et ne justifie donc pas un prototype **ne hemo*. Pour la transformation en *u*, d'autre part, la présence de *l* vélaire joue un rôle déterminant (cf. *Siculus* en face de *Sicilia*). Quant au flottement entre *i* et *u* dans des doublets comme *optimus* et *optumus*, il ne s'explique pas, selon R. G., par l'existence d'une voyelle intermédiaire de timbre *ü* (conception issue d'une interprétation incorrecte de Quintilien 1, 4, 8), mais par un fait de conservatisme orthographique. La notation *optumus* refléterait un état ancien, tandis qu'*optimus* représenterait la prononciation réelle au I^{er} siècle avant J.-C. – L'étymologie de *Latin pando* (CFS 18, 1961, 71-75) ne se relie pas à l'exposé sur les voyelles brèves, mais intéresse, en revanche, le traitement d'un groupe de consonnes. R. G. admet le rapprochement traditionnel de lat. *pando* et osque *patensins*. Ces présents se ramèneraient à une formation commune **pat-n-e/o-*, avec un suffixe nasal. En osque, la séquence *-tne-* se résout par anaptyxe (*-tene-*), puis se réduit par syncope (*-ten-*), tandis qu'en latin les consonnes restent en contact. Mais la distance de *-tn-* à *-nd-* ne procède pas d'un simple changement phonétique (méta-thèse). En effet, à un phénomène d'assimilation (**patnō* > **pannō*) s'ajoute une réfection morphologique: la classe luxuriante de *mando, scando, -fendo* etc. provoque la substitution de *pando* à **pannō*, forme anormale dans le système latin. – Au sujet de *Latin armentum* (CFS 19, 1962, 93-99), des considérations d'ordre sémantique montrent les défauts des étymologies anciennes et modernes. Par opposition à *iumenta* « bêtes d'attelage, animaux de travail »,

armenta s'applique au « bétail paissant ». Il n'y a donc pas de rapport entre *armentum* et *arare* (Varron), et le recours à *arma* (Paul Diacre et Servius) ou à la racine d'*armus* (Walde-Hofmann) ne satisfait pas davantage. En revanche, le radical d'*arcere* entre en ligne de compte. Ainsi, le dérivé **armentom* > *armentum* désignerait proprement le « bétail qu'on tient éloigné (des étables) ». – Dans la *Note sur l'inscription du « Vase de Duenos » (CIL I²⁴)* (CFS 19, 1962, 101-106), R. G. renouvelle l'interprétation de ce texte vieu-latin à partir d'une constatation relative à l'écriture. Dans le système graphique archaïque, O ne noterait pas seulement [o], mais aussi [u]. Cela permet, notamment, l'identification d'une forme IOPET (= iubet) et, par là, une modification sensible de la compréhension d'ensemble.

En linguistique arménienne, R. G. consacre la *Note sur arm. linel « devenir »* (CFS 11, 1953, 42-44) au problème du supplétisme de *em* « je suis », *linim* « je deviens » et *etanim* « je deviens ». En 1965 paraît une étude plus importante sur *Les origines de la conjugaison arménienne* (REArm 2, 21-41). Pour tous les types de présents et d'aoristes l'auteur distingue une part d'héritage et un plus ou moins grand nombre d'innovations. La comparaison entre l'arménien et les autres langues indo-européennes manifeste très peu de correspondances exactes de formes verbales. On observe, en revanche, assez souvent des relations de parenté au niveau des éléments constitutifs des mots. Le radical, le suffixe et la désinence de *lnum*, par exemple, continuent respectivement i.-e. **plē-*, *-nu-* et *-mi*. Les trois unités se retrouvent ailleurs, mais seul l'arménien témoigne d'une combinaison **plēnumi*. En outre, des décalages au plan fonctionnel proviennent d'une réorganisation du système verbal. En particulier, une partie des aoristes repose sur d'anciens imparfaits. D'une façon générale, les morphèmes de dérivation se prêtent bien à l'analyse, alors que les désinences ont une histoire complexe et largement obscure. – Le verbe arménien fait encore l'objet d'une contribution de 1969 (*Les aoristes arméniens en -c^o-*: *Studia classica et orientalia Antonino Pagliaro dedicata*, (Rome), 2, 253-258) et tient une place importante dans les *Questions de phonétique et de morphologie arméniennes*: REArm 7, 1970, 1-7. Enfin, R. G. a rédigé le chapitre *Diachronic Armenian* dans les *CTL*, vol. 6, Londres-La Haye-Paris 1970, 139-159.

 Claude Sandoz: Tendances en linguistique indo-européenne 169

2. Zurich

A l'Université de Zurich, grâce à l'activité de Manu Leumann et Ernst Risch, les études indo-européennes brillent depuis longtemps d'un éclat incomparable. Fils du grand indianiste Ernst Leumann, M. L. a consacré plusieurs publications au domaine indo-iranien, mais ses travaux majeurs portent sur les langues classiques. Pour la période antérieure à 1945, on rappellera parmi ses contributions à la linguistique latine la thèse remarquable de 1917 (*Die lateinischen Adjektiva auf -lis*), le remaniement complet de la *Lateinische Grammatik (Laut- und Formenlehre)* de Stolz-Schmalz en 1926-1928 et la collaboration précieuse à la rédaction du *Thesaurus Linguae Latinae*. En dépit d'intérêts différents, M. L. partage avec les représentants de l'école de Genève une conception saussurienne des conditions du fonctionnement de la langue. Ainsi, dans une étude pénétrante de 1947 (*Die lateinische Dichtersprache: Mus. Helv. 4, 116-139*), la distinction entre les plans collectif et individuel du phénomène linguistique évoque l'opposition « langue/parole » de Saussure. Le binarisme se prolonge ensuite dans les notions de « Mitteilungsfunktion » (fonction de communication) et de « Ausdrucksfunktion » (fonction d'expression). La dernière joue un rôle important particulièrement en poésie et, par conséquent, les œuvres poétiques présentent en général un caractère fortement personnel. Les traits singuliers n'excluent pas, cependant, l'existence d'un patrimoine commun de formes et de procédés. Dans la littérature antique, surtout, les auteurs se réfèrent consciemment à des modèles du genre. En Grèce, la tradition commence avec Homère, à Rome avec Ennius. Avec un siècle et demi d'avance, les *Annales* préfigurent l'*Enéide*. Dans l'intervalle se situe le poème de Lucrèce, également riche en réminiscences d'Ennius. Outre les influences nationales les écrivains latins subissent l'attraction des lettres grecques. Il en résulte des changements dans la forme métrique – l'hexamètre homérique et le distique élégiaque remplacent le vieux saturnien – et, du même coup, dans les unités lexicales. En effet, des mots prosodiquement impropres à la poésie dactylique cèdent la place à des substituts. Par une réfection archaïsante, *imperator* devient chez Ennius *induperator*. Mais le poète tourne parfois la difficulté par l'emploi d'un terme étymologiquement indépendant: *ductores*

170 Cahiers Ferdinand de Saussure 29 (1974-1975)

fournit un équivalent à *imperatores*. Ainsi, dans l'ensemble, la langue poétique latine se distingue de la prose essentiellement sous le rapport du vocabulaire. Calquant des composés grecs, Ennius forge des vocables insolites et non conformes au type linguistique du latin. Ex. *suauiloquens* (ἡδυεπής), *altiuolans* (ὑψιπετής), *altitonans* (ὑψιβρεμέτης). Ailleurs, la transposition produit des expressions moins proches des originaux : comme épithète de nom propre, *audaci cum pectore* (Ennius) imite θρασυκάρδιος. Dans le lexique des verbes, la suppression du préfixe compte parmi les procédés poétiques les plus caractéristiques. On a : (*con-*)*solari*, (*in-*)*tueri*, (*re-*)*linquere*, etc. En morphologie, la plupart des faits aberrants s'expliquent comme archaïsmes. C'est le cas du génitif sg. en *-āi* (*siluāi*), de l'infinitif passif et déponent en *-ier*, du futur *iusso* (pour *iubebo* ou *iussero*). Enfin, la syntaxe s'écarte de la norme cicéronienne par une très grande liberté dans l'ordre des mots et par l'emprunt de constructions grecques. Virgile connaît l'accusatif de relation, l'adverbe adnominal (type *populum late regem*, En. 1, 21 ; cf. εὐρὸν κρείων) et l'emploi de l'infinitif passif au lieu du supin (*maiorque uideri*, En. 6, 49 ; cf. hom. μέγας εἰσοράσθαι). En revanche, les Latins laissent aux Grecs l'artifice de l'allongement métrique. La licence poétique a donc des limites, et la littérature en vers garde pendant toute la latinité des attaches avec les genres de la prose (en particulier avec la langue parlée). Corollairement, des prosateurs comme Tite-Live et Tacite font un large usage de mots poétiques. – Veut-on un exemple d'un exposé plus technique de M. L., on se reportera à l'article *Lateinisch habere mit Infinitiv* (Mus. Helv. 19, 1962, 65-71). L'auteur s'y occupe de la préhistoire du futur des langues romanes. De fait, la périphrase *habeo* + infinitif se rencontre avec la valeur du futur pour la première fois chez Tertullien. *Adversus Marcionem* 4, 40, par exemple, l'expression *adduci habens* se trouve en parallèle avec *os non aperturus*. Une pareille équivalence entre la forme en *-turus* et le type roman s'observe dans des gloses du genre *oriturum (esse)* : *hoc splendidius quam si « nasci habere »... dixisset* (Porphyryon, Hor. Epist. 2, 1, 17 ; III^e s. apr. J.-C.). Enfin, la littérature de traduction fournit des témoignages interprétables avec certitude. Ainsi, l'Itala (Marc 14, 27) transpose σκανδαλισθήσεσθε par *scandalizari habetis*. La langue classique n'offre pas de faits comparables au point de

 Claude Sandoz: Tendances en linguistique indo-européenne 171

vue fonctionnel. Chez Cicéron, *habeo dicere* ne signifie pas « je dirai », mais à peu près « je peux dire ». La construction s'emploie d'ailleurs dans d'étroites limites, l'infinitif étant toujours un verbe de parole. On note aussi la présence obligatoire d'un pronom neutre à l'accusatif. Ce pronom se rattache primitivement à la forme personnelle et non à l'infinitif, car le syntagme *hoc habeo dicere* correspond à la variante syntaxique *hoc habeo quod dicam*. L'analyse dégage d'abord l'énoncé *hoc habeo* « j'ai ceci (à disposition) », puis le terme complémentaire *dicere* (ou: *quod dicam*). Cette interprétation ne s'accorde pas avec l'hypothèse de l'influence du tour *hoc possum dicere*, où le pronom dépend de l'infinitif. C'est pourquoi M. L. envisage un modèle grec. La locution *hoc habeo dicere* de Cicéron reposerait sur le schéma de phrases comme οὐ γὰρ ἔχω τοῦτό γε εἰπεῖν ἀτρεκέως (Hérodote 1, 160, 2). L'action analogique se comprend d'autant mieux que le grec a le pendant de lat. *habeo quid dicam* dans (οὐδ')ἔχω τί φῶ (Eschyle, *Cho.* 91, etc.). Le rapprochement éclaire donc de façon convaincante les origines de la construction de l'infinitif avec *habere*. Mais le glissement vers la valeur de futur représente un développement autonome en latin. L'innovation s'explique par une modification de structure. Dans la séquence *hoc habeo dicere*, le pronom *hoc*, initialement objet de *habeo*, est réinterprété comme régime de *dicere*. Ce procès entraîne nécessairement un changement de statut de *habeo*, qui devient un verbe auxiliaire. Dès lors, les conditions sont réunies pour la formation du futur périphrastique.

Déjà dans le traitement des faits latins, un intérêt particulier pour les emprunts au grec révèle chez M. L. une profonde connaissance du domaine hellénique. De fait, la linguistique grecque doit beaucoup au maître zurichois. L'événement capital est la parution des *Homerische Wörter* en 1950. L'ouvrage, comme en 1914 le *Lexilogus zu Homer* de Friedrich Bechtel, fait date dans l'histoire de la philologie homérique. A la différence d'Ernst Risch dans la *Wortbildung der homerischen Sprache*, 1^{re} éd. Berlin/Leipzig 1937; nouv. éd. 1973, M. L. se limite à l'explication des formes anormales et des expressions problématiques. Dans la plupart des cas, les analyses apportent sinon toujours des solutions définitives, du moins un net progrès par rapport aux conceptions antérieures. C'est le fruit d'une méthode exigeante et d'une grande finesse de raison-

nement. L'auteur des *Homerische Wörter* envisage la totalité des contextes du terme ou du groupe à l'étude et se fonde en priorité sur les emplois. L'étymologie, souvent mauvaise conseillère, n'intervient qu'après coup. Dans le détail des faits, les irrégularités proviendraient fréquemment de l'imitation, plus ou moins heureuse, de modèles. Les aèdes réutiliseraient sans cesse dans de nouveaux contextes les formules de prédécesseurs, et le changement des conditions entraînerait un changement dans la langue. Des rapports de dépendance s'observeraient à l'intérieur même des poèmes homériques. Cela suppose une pluralité d'auteurs. Les effets d'une situation pareille se traduisent de façons multiples au niveau du texte, mais reposent toujours sur un malentendu. Ainsi, en II 233, dans une adresse à Zeus, un scholiaste donne la leçon Ἀναδωδωναῖε pour ἄνα Δωδωναῖε à cause du caractère insolite d'ἄνα comme vocatif d'ἄναξ « protecteur ». La forme usuelle est, en effet, ἄναξ, identique au nominatif (Ξ 233, Π 514, 523, etc.). De plus, l'homonymie du préfixe ἄνα- facilitait la faute. Parfois, l'univerbation produit des formes durables, encore en usage après Homère. L'un des exemples les plus frappants, ἐπιόρκος, fait l'objet d'un développement remarquable (pp. 79-92). Les dialectes conservateurs sous le rapport du digamma n'attestant pas *Fόρκος, mais seulement ὄρκος, l'hiatus intérieur d'ἐπιόρκος dénonce une formation relativement récente par « Zusammenrückung ». Un composé présenterait, en effet, l'élision (*ἔφορκος). E. Schwyzer, attentif à cet argument linguistique, cherche l'origine du terme dans une expression du type λάξ δ'ἐφ' ὀρκίους ἔβη « il a foulé aux pieds les ὀρκια » (Archiloque 79, 13). Le substantif ἐπιόρκος se constituerait par hypostase à partir du syntagme ὁ ἐπὶ ὀρκῶ (βάς). Dans cette perspective, le simple ὄρκος désignerait anciennement l'objet matériel (par exemple le Styx) par lequel on jure. Or, le formulaire homérique ne vérifie pas cette hypothèse. La confrontation des passages de l'Iliade enseigne le sens premier de « serment ». C'est pourquoi M. L. envisage un autre point de départ. Le type de contexte propice à la genèse de l'expression ἐπιόρκον ὀμόσαι se rencontre chez Hésiode, *Op.* 193-194: βλάψει δ'ὁ κακὸς τὸν ἀρεῖονα φῶτα / μύθοισιν σκολιοῖς ἐνέπων, ἐπὶ δ'ὄρκον ὀμεῖται « le méchant fera tort au bon, tenant des propos tortueux, et là-dessus il prêtera un serment ». En l'occurrence, la nuance défavorable de ὄρκος apparaît

 Claude Sandoz: Tendances en linguistique indo-européenne 173

à plein. Dans le voisinage de *μύθοισιν σκολιοῖς ἐνέπων*, le serment en question s'identifie à un « faux serment ». On est donc tout près de la variante *ἐπιόρκον ὁμόςση* (Hésiode, *Th.* 232). La transformation du groupe *ἐπι ὄρκον* en une unité lexicale (*ἐπιόρκον*) permet la création d'un nominatif *ἐπιόρκος*, et ensuite celle du dérivé *ἐπιορκέω*. Au total, l'histoire d'*ἐπιόρκος* se résume dans une suppression de frontière. En revanche, il y a seulement déplacement dans le cas de *νήδυμος*, doublet de *ἡδυμος* « doux, agréable ». En effet, l'initiale *v-* s'explique par la fausse coupe d'une séquence comme *ἔχεν ἡδυμος* dans la scriptio continua. Le *vū* épheleystique de la forme verbale apparaît après la chute du *F* initial de l'adjectif (cf. B 2 *Δία δ'οὐκ ἔχε (F)ἡδυμος ὕπνος*). Un changement phonétique crée donc la condition préalable à l'innovation lexicale. Mais c'est là un fait particulier. Le plus souvent, le renouvellement du vocabulaire épique s'explique entièrement dans le cadre des opérations individuelles du décodage. L'apparition de l'adjectif *ἀταλός*, par exemple, résulte d'une réinterprétation du composé *ἀταλάφρων*. En Z 400, *ἀταλάφρονα*, épithète de *παῖδ(α)*, signifie « apeuré » et se comprend par référence à *ταλάφρων* « courageux ». Mais, l'effacement de la valeur négative conduit à l'analyse *ἀταλά-φρων*, puis au réemploi du membre initial en syntaxe libre (cf. *ἀταλά φρονέοντες*, Σ 567). Appliqué à des jeunes filles et à de jeunes animaux, *ἀταλός* se traduit à peu près par « juvénile ». Voilà, à travers quelques échantillons, un écho des recherches de M. L. dans *Homerische Wörter*. En bref, le lecteur y découvre le mystère de l'origine d'une cinquantaine de mots poétiques naguère incompris, et, au-delà du détail, se fait une idée des procédés de la composition aédique.

Grand maître des études grecques et latines, le savant zurichois fait aussi autorité en matière de linguistique indo-iranienne. Parmi les contributions les plus récentes, une série d'articles (1963, 1967 et 1971) portent sur le khotanais. Durant la même période, M. L. donne dans la *Festschrift Morgenstierne* un exposé sur v.p. *hagmatā* (1964). Dans le domaine de l'indien, les derniers travaux sont: *Der altindische kausative Aorist ajījanat* (*Festschrift W. Norman Brown*, 1962, 152-159), *Merkmale des Sanskrit als Kunstsprache* (*Asiatische Studien* 1965, 207-215), *Über u- und yu- Adjektive des Altindischen* (*Mélanges d'indianisme à la mémoire de L. Renou*, 1968, 467-478), *Zu den lautlichen Fernwirkungen im Altindischen*

(Festschrift F. B. J. Kuiper, 1968, 53-59). Cette production témoigne à la fois d'une information très large et d'un souci constant de retenir l'essentiel. L'article de la Festschrift Kuiper, par exemple, présente en une demi-douzaine de pages seulement le vaste problème de l'assimilation et de la dissimilation à distance en sanskrit. Le phénomène n'a pas beaucoup de prise sur la syllabe de redoublement dans les formes du présent et du parfait. La raison en est double: d'abord l'initiale de mot représente une position phonétiquement forte, et puis la reduplication joue un rôle grammatical. Ainsi, dans les faits, les altérations se limitent le plus souvent au timbre de la voyelle constitutive du morphème. Comme le latin a *scicidī* et *tutudī* (mais encore, dans la vieille langue, *pepugī* et *memordī*), de même le sanskrit redouble en *i* et *u* les radicaux à *i* et *u*: *cikite*, *tutude*. A l'inverse, une action différenciatrice s'exerce sur des séquences identiques comportant un groupe de consonnes. On a *tasthau* pour **sta-sthau* et *paspr̥se* pour **spaspr̥se* (cf. latin *sistō*). Un changement plus profond, mais exceptionnel, s'observe dans le syntagme *ná nin̄dima* « nous n'avons pas insulté » (RV 1, 161, 1). En l'occurrence, le remplacement de *nin̄dima* par une forme plus courte s'explique dans un contexte particulier. En effet, la présence d'une négation étroitement liée au verbe plaçait le redoublement dans la situation d'une syllabe intérieure et l'haplogogie devenait alors possible (cf. *ma(dhu)-dugha*). Cependant, au lieu de la chute d'un élément, la dissimilation produit souvent un changement dans l'articulation d'un phonème. La configuration *r - r*, instable, se résout en *l - r* ou *r - l*, et *ṣ - ṣ* donne *s - ṣ*: véd. *alarti* < **arar-ti*, véd. *sisakṣi* < **siṣakṣi*.

Outre une œuvre scientifique remarquable, la linguistique doit à Manu Leumann la formation de brillants élèves. L'un d'eux, Ernst Risch, occupe présentement la chaire de grammaire comparée de l'Université de Zürich. Les domaines de prédilection de son maître sont aussi les siens, notamment le grec. Ainsi, avant la guerre paraît la *Wortbildung der homerischen Sprache*, Berlin/Leipzig 1937, livre de base pour l'étude de la formation des mots dans la langue homérique. Cette publication révèle la compétence non seulement de l'helléniste, mais aussi du comparatiste, les faits grecs étant présentés dans le contexte de la morphologie indo-européenne. La même perspective se retrouve dans les travaux ultérieurs, et d'abord

 Claude Sandoz: Tendances en linguistique indo-européenne 175

dans les *Betrachtungen zu den indogermanischen Verwandtschaftsnamen* (Mus. Helv. 1, 1944, 115-122). Après B. Delbrück et E. Hermann, E. R. y reprend le problème, capital pour l'histoire de la civilisation, des termes de parenté. Le système de l'indo-européen commun n'a ni la complexité du modèle latin ou grec, ni la clarté du type occidental moderne. En latin, les oncles et les tantes paternels et maternels font l'objet de dénominations spécifiques: *patruus* s'applique au frère du père, *avunculus* au frère de la mère; *amita* à la sœur du père et *matertera* à la sœur de la mère. En grec, le lexique distingue également les parents du mari et de la femme. Le « beau-père », en particulier, s'appelle soit ἐκυρός (= père du mari), soit πενθερός (= père de la femme). Pour l'indo-européen, la méthode comparative dégage une terminologie sensiblement moins riche. Cela tient à l'organisation rigoureusement patriarcale de la famille. Seule importe l'ascendance paternelle, car la maison n'abrite que les membres de la lignée du mari. Les parents de la femme vivent séparément. En revanche, les fils, même mariés, restent sous le toit paternel, ainsi que les filles célibataires. Par là s'explique la conservation des noms du « père » (lat. *pater*), de la « mère » (lat. *mater*), du « frère » (lat. *frater*), de la « sœur » (lat. *soror*), du « père du mari » (lat. *socer*) et, réciproquement, de la « femme du fils » (lat. *nurus*), du « frère du mari » (gr. δάηρ, lat. *lēuir*), de la « sœur du mari » (gr. γαλώως, lat. *glōs*), enfin des « femmes des frères du mari » (gr. εἰνατέρες, lat. *ianitricēs*). On observe, corollairement, l'absence de termes anciens pour le « père et la mère de la femme », pour les « frères et sœurs de la femme » et pour le « mari de la fille ». Lacune plus surprenante, il n'y a pas d'expression préhistorique pour « cousins ». Pourtant, les enfants des frères du père appartenaient à la grande famille. De fait, l'irrégularité n'est qu'apparente et tient, en réalité, à l'ambiguïté de i.-e. **bhrátēr* et **swésōr*. En effet, les frères et les cousins (ou les sœurs et les cousines), égaux vis-à-vis du *pater familias*, c'est-à-dire vis-à-vis du grand-père d'ego, ne donnaient pas lieu à des appellations distinctes. A l'époque historique seulement, des nuances sont apparues, qui ont été en général traduites par des adjectifs de détermination. C'est le type *frātrēs* (*sorōrēs*) *patruēlēs*. Comme **bhrátēr* ne recouvre pas simplement la notion de « frère », de même **pātēr* ne correspond pas seulement à « père », mais inclut le « grand-père ». En faveur de cette hypo-

thèse plaident l'absence d'une expression propre commune à la majorité des dialectes — *awos n'existe qu'en latin (*auus*), en germanique (got. *awo* « grand-mère »), en arménien (*haw*) et en hittite (*huhhaš*) — et les dénominations explicites (secondaires) du lituanien (*tėvas senàsis* « le vieux père ») et du sanskrit (*pitāmahá-* « le père grand »). — Par le biais de la recherche lexicologique, E. R. s'est occupé non seulement de la dimension sociale de la condition humaine, mais aussi de l'aspect physique. On pense à une belle contribution de 1961, *Die indogermanischen Verwandten von griechisch σάρκες*: Die Sprache 7, 93-98. Un des mérites de l'enquête réside précisément dans la définition de σάρκες comme élément du vocabulaire de l'homme. En effet, ce pluriel tantum — le singulier ne se rencontre qu'au génitif partitif en τ 450 — ne s'emploie jamais pour les animaux dans les poèmes homériques. Parfois en relation de coordination avec ἔγκαια « entrailles » et ὀστέα « os » (cf. ι 293), σάρκες se rapporte à une partie du corps. C'est la « chair » de l'homme vivant, par opposition à κρέας, qui s'applique à la « chair débitée », à la « viande ». La distinction est essentielle non seulement au point de vue grec, mais aussi dans la perspective de la reconstruction en indo-européen. D'après la forme (éolienne) de grammairiens σύρκες, σαρκ- remonte à *twrk-, degré réduit (*twrk-*) de *twerk-/*twork-. La coexistence de *twrk- et de *turk- (> συρκ-) rappelle les variantes du nom de nombre « quatre »: *k^wetwṛ- (cf. τέσσαρες) et *k^wetur- (cf. πίσυρες). En dehors du grec, *twerk-/*twork- se reflète dans av. *θwarəs-*. Cette racine verbale ne signifie pas « couper » (conception fautive des dictionnaires étymologiques), mais « créer, former ». Les dérivés *θwaršti-* « forme » et *θwōrəštār-*, *θwarəxštār-* « créateur » (cf. véd. *tvāṣtar-*) en donnent confirmation. Les faits grecs et indo-iraniens s'accordent donc tout à fait, formellement et sémantiquement: σάρκες se dit de la « chair en tant qu'elle donne forme au corps humain ». Cette mise au point permet un rapprochement avec un terme hittite. En effet, au point de vue du contenu, *tuekka-* « corps, personne » se relie sans peine aux données précédentes. Sur le plan de l'expression, cependant, l'absence de *r* intérieur pose un problème. C'est pourquoi les étymologistes rattachent, en général, le mot hittite au groupe de skr. *tvac-* f. « peau », gr. σάκος n. « bouclier en cuir ». Mais, plus satisfaisante pour le sens, la correspondance entre hitt. *tuekka-*

 Claude Sandoz: Tendances en linguistique indo-européenne 177

et av. *ḫwaras-* ne se heurte pas à un obstacle phonétique insurmontable. De fait, l'anatolien connaît, dans plusieurs catégories de formes, un flottement entre *r* et son absence. En particulier, la coexistence de *wakkant-* et *warkant-* rend vraisemblable un doublet **tuerka-* de *tuekka-*. E. R. refait ainsi l'unité d'un ensemble lexical important.

Sinon dans le cas particulier de *σάρκες*, du moins en mainte occasion l'étymologie du grec profite des données mycéniennes. Or, E. R. compte précisément parmi les mycénologues de la première heure. Sa contribution propre vise, au-delà des interprétations de détail, au classement systématique des traits phonétiques et morphologiques des nouveaux documents pour le bénéfice d'une étude dialectologique. Les résultats de l'enquête se traduisent d'abord dans la communication magistrale du Colloque International sur les textes mycéniens (Gif-sur-Yvette, 3-7 avril 1956; voir les *Actes*, publiés par M. Lejeune, Paris 1956, 167-172). E. R. y relève premièrement des archaïsmes remarquables. Le mycénien se sépare de tous les parlers grecs du I^{er} millénaire par la conservation constante des labio-vélaires devant *e*, *i* et *o* (type *to-ro-ge-jo-me-no* = τροπέμενος), par le maintien sporadique de *ǰ* devant *o* à l'initiale et à l'intérieur (type *e-re-pa-te-jo* = ἐλεφάντεος), par l'emploi régulier de la désinence *-pi* et par l'absence fréquente d'une voyelle *o* de liaison dans les composés et les dérivés (type *te-mi-we²-ta* = τερμίφεντα, cf. hom. τερμίμεντα). Ces particularités, seulement révélatrices de l'âge des textes, n'enseignent rien sur la position du dialecte. A cet égard, les observations possibles — la graphie, très déficiente, ne fournit pas toutes les précisions utiles — rangent le mycénien parmi les parlers du Sud: ionien et arcado-cypriote. La langue des tablettes partage, notamment, avec le grec méridional le traitement *-si* de *-ti* (*e-ko-si* = ἔχονσι) et la formation d'adverbes en *-te* (*o-te* = ὄτε. Cf. ion-att. πότε, en face d'éol. πότα et dor. ποκά). Les rares désaccords entre le mycénien et l'arcadien ne représentent jamais le prix d'affinités avec le dorien. On constate, en revanche, des points de rencontre avec la langue homérique (*po-se-da-o* = Ποσειδάων). De là, E. R. de conclure: « Il n'y a aucune caractéristique du mycénien, étrangère et à l'arcado-cypr. et à l'ion., qui soit attestée en éol. ou en dor. » — Après l'esquisse de 1956, le savant zurichois inclut dans un exposé

plus complet de 1958 la discussion des problèmes afférents à l'écriture. Le titre de l'article (*Die Entzifferung der Minoischen Linearschrift B*: *Anthropos* 53, 143-160) suppose déjà l'existence de plusieurs systèmes graphiques dans l'île de Crète. Chronologiquement entre d'abord en ligne de compte une écriture hiéroglyphique, en usage vers 2000 av. J.-C. Puis, dérivée de ces hiéroglyphes, une sorte de cursive est connue par des textes des XVII^e-XV^e siècles : c'est le « linéaire A ». Enfin, le « linéaire B » se rencontre à Cnossos dans la seconde moitié du XV^e siècle, et à Pylos et Mycènes à la fin du XIII^e siècle. Le déchiffrement du linéaire B posait aux chercheurs des problèmes très difficiles, car le matériel à disposition — en tout quelques milliers de tablettes — ne comprend pas de textes bilingues. Heureusement, l'usage complémentaire d'idéogrammes aisément interprétables constituait un atout important. De fait, après les travaux préparatoires d'Alice Kober, Michael Ventris découvre, en 1952, la valeur exacte de la plupart des signes du syllabaire (au nombre d'environ quatre-vingt-dix). Le décryptage donne alors un résultat inattendu : les documents de Cnossos ne livrent pas une langue « égéenne », mais un dialecte grec archaïque. Malheureusement, la notation est très déficiente. D'une part, il n'y a pas de syllabogrammes pour les groupes CVC (syllabes fermées), d'autre part ni les simples et les aspirées, ni les sourdes et les sonores (sauf dans l'ordre des dentales) ne font l'objet de séries distinctes. Ainsi, le mycénien — ce nom s'applique au parler homogène de Mycènes, Pylos et Cnossos — écrit trop (*ko-no-* = κνω-) ou trop peu (*to-so* = τόσος), et contient beaucoup de formes ambiguës (*-po-ro* = -φορος, -πορος, -πωλος, -φρων). Des flottements de nature graphique s'observent sporadiquement : *ko-to-i-na* (= κτοίνα) et *ko-to-na* se distribuent géographiquement, entre Cnossos et Pylos respectivement. En revanche, le lieu de provenance n'a pas d'incidence sur la langue des tablettes. En gros, le mycénien s'apparente aux groupes arcado-cypriote et ionien-attique. En dépit de coïncidences nombreuses, il n'y a pas de filiation directe entre le grec des Achéens et le dialecte homérique. Au reste, les analogies entre faits mycéniens et données du I^{er} millénaire sont quelquefois partielles. Ainsi, *a-re-pa-(zo-o)* recouvre exactement ἀλειφα, tandis que la variante *a-re-po-(zo-o)* n'a pas d'écho en grec alphabétique. Cette observation s'inscrit

 Claude Sandoz: Tendances en linguistique indo-européenne 179

dans l'étude systématique d'E. R. sur *Les différences dialectales dans le mycénien* (Proceedings of the Cambridge Colloquium on Mycenaean Studies, ed. by L. R. Palmer and J. Chadwick, Cambridge 1966, 150-157). A côté de l'hésitation entre *a* et *o* comme reflets des sonantes nasales, les documents attestent une situation de concurrence entre datifs en *-e* (= *-ει*) et en *-i*, et entre les timbres *e* et *i* du vocalisme radical (cf. *te-mi-ti-ja* = *θεμιστιᾶς* et *ti-mi-ti-ja*). Les trois catégories de doublets comportent un type courant et un type rare; celui-ci, propre à quelques « mains » ou scribes (cf. les examens paléographiques de Bennett), présente le traitement *a* de **n*, le datif en *-i* et la forme *te-mi-ti-ja*. Les parlers grecs du I^{er} millénaire rejoignent ce « mycénien spécial », mais s'écartent du « mycénien normal ».

Le panorama précédent donne une idée des travaux d'E. R. Mais seule la lecture des articles originaux révèle le talent de l'auteur dans la conciliation de la rigueur scientifique et de la clarté de l'exposition. Jamais les aspérités de l'objet à l'étude n'empêchent une description à la fois respectueuse du détail et attentive aux caractères généraux. Par cet esprit de synthèse et cette compréhension de l'essentiel, E. R. allie aux qualités du chercheur les dons du professeur. Ainsi, le rayonnement du maître se manifeste, en dehors des contributions personnelles, chez de nombreux disciples. Sous la direction d'E. R. ont été élaborées plusieurs thèses de linguistique grecque, notamment: H. Troxler, *Sprache und Wortschatz Hesiods*, Zürich 1964, 245 p.; W. Kastner, *Die griechischen Adjektive zweier Endungen auf -ΩΣ*, Heidelberg 1967; E. H. Rüedi, *Vom 'Ελλανοδικας zum ἀλλαντοπώλης. Eine Studie zu den verbalen Rektionskomposita auf -ας/-ης*, Zürich 1969, 185 p.; M. Nöthiger, *Die Sprache des Stesichorus und des Ibycus*, Zürich 1971, 203 p.; R. Schweizer-Keller, *Vom Umgang des Aischylos mit der Sprache. Interpretationen zu seinen Namensdeutungen*, Aarau 1972, 87 p.; R. B. Harlow, *Eine Dialektanalyse der koischen Asylierkunden*, Dunedin (Nouvelle-Zélande) 1972, 91 p. Deux thèses récentes, également dirigées par E. R., portent sur la langue latine: A. Hauri-Karrer, *Lateinische Gebäcksbezeichnungen*, Zürich 1972, 164 p.; F. Piccoli, *Participium praesentis activi und ablativus gerundi. Aspekte ihrer syntaktischen Entwicklung im Latein der Kaiserzeit*, Zürich 1972. Enfin, en grammaire indo-européenne, E. R. a suivi

la thèse de R. Zwolanek: *Váyav indraśca. Studien zu Anrufungsformen im Vedischen, Avestischen und Griechischen*, Munich 1970.

3. Berne et Neuchâtel

Le prédécesseur du titulaire actuel de la chaire de grammaire comparée de l'Université de Berne compte parmi les plus grands comparatistes du second quart du XX^e siècle. Le professeur Albert Debrunner (1884-1958) laisse à la postérité une œuvre remarquable par l'étendue et la qualité du travail. Elève du fameux linguiste suisse Jacob Wackernagel, c'est l'homme des grandes entreprises. Dès avant la nomination à Berne (1920), A. D. remanie la *Grammatik des neutestamentlichen Griechisch* de Friedrich Blass (4^e éd. 1913) et, quatre ans plus tard, publie une *Griechische Wortbildungslehre* encore fort utile aujourd'hui. Il décline, en 1921, l'offre de Walter Otto relative à une refonte complète de la grammaire grecque de Brugmann-Thumb, pour des raisons de concurrence avec son activité de collaborateur à la monumentale *Altindische Grammatik* de J. Wackernagel. L'éditeur du *Handbuch der klassischen Altertumswissenschaft* confie alors à Eduard Schwyzer la réalisation du projet. En 1934, puis en 1939 paraissent respectivement une phonétique et une morphologie. Mais Schwyzer, enlevé à la science en 1943, laisse inachevé le manuscrit de l'exposé sur la syntaxe. Dans ces circonstances, A. Debrunner accepte la tâche ingrate de la mise au point et de la poursuite de la rédaction. Ainsi, en 1950, un volume de 714 pages sort de presse (voir les comptes rendus de Leroy: *L'Antiquité classique* 1950, 490-493; Risch: *Museum Helveticum* 1950, 230; Humbert: *Revue des Etudes Anciennes* 1954, 170-174). Enfin, en 1953, A. D. signe la troisième édition, revue et corrigée, de la *Geschichte der griechischen Sprache* d'O. Hoffmann (Sammlung Göschen). Voilà, en quelques titres et quelques dates, les temps forts de la carrière d'helléniste du grand linguiste bernois. L'esprit de l'œuvre et la méthode de travail apparaîtront dans un aperçu des recherches d'après-guerre dans le domaine du grec. Sous le titre *Homerica* (*Mus. Helv.* 3, 1946, 40-47), A. D. traite d'abord la question de la distribution des formes ἡμαρ n. et ἡμέρη f. dans l'Iliade et l'Odyssée. Le sens ne joue pas de rôle, sauf au niveau des dérivés ἡμάτιος « pendant le jour » et ἡμέριος « qui ne dure qu'un jour ». Les termes bases signifient simplement « jour » sans nuance parti-

 Claude Sandoz: Tendances en linguistique indo-européenne 181

culière. La répartition dépend donc de conditions purement formelles. Désignation usuelle dans la langue quotidienne d'Homère (l'ionien), ἡμέρη n'était pas d'un emploi facile en poésie pour des raisons de contraintes métriques. Seuls entraient dans l'hexamètre ἡμέρη (nom. sg.), ἡμέρη (dat. sg.) et ἡμέραι (nom. pl.) devant voyelle initiale du mot suivant. L'aède avait donc besoin de substituts et recourait alors au paradigme de l'archaïque et non ionien ἡμαρ, ἡματος. La place accessoire de la variante neutre est révélée indirectement par des faits d'accord grammatical. Dans les expressions elliptiques, en effet, l'ordinal se rapportant au nom du « jour » apparaît presque toujours au féminin, même dans le voisinage immédiat de la forme ἡμαρ. On lit, par exemple, en x 80: ἐξῆμαρ μὲν ὁμῶς πλέομεν νόκτας τε καὶ ἡμαρ. ἐβδομάτῃ δ'ἰκόμεσθα... Le terme sous-entendu, le seul vraiment vivant, était ἡμέρη. – C'est encore à la métrique que, dans la deuxième partie de l'article, A. D. demande l'explication de la concurrence entre les séries ὁ ἢ τό et ὅς ἢ ὄ. A l'origine, ὁ ἢ τό fonctionnent comme démonstratifs, se reliant étymologiquement à skr. *sa sã tad*. Cependant, l'emploi comme relatif se rencontre notoirement chez Homère et en ionien en général. Par contre, le relatif proprement dit ὅς ἢ ὄ (= skr. *yañ yã yad*) ne remplace qu'exceptionnellement le démonstratif. Cela se présente au neutre dans l'expression ὁ γὰρ γέρας ἔστι θανόντων (Ψ 9 et ω 190). A côté de la variante régulière τὸ γὰρ γέρας ἔστι θανόντων (Π457, 675; ω296), le type ὁ γὰρ se justifie comme création artificielle conditionnée métriquement. – La servitude des rythmes rend compte également d'une extension analogique du thème verbal δι- aux dépens de δοι- dans la flexion du parfait de δειδω « craindre ». Conformément au système ancien (cf. 1 sg. μέμονα: 1 pl. μέμαμεν), le vocalisme *o* se rencontre au singulier dans la forme archaïque δειδω < *δειδοα < *δέδφοια et dans les réfections δειδοικα, -κας, -κε; le degré zéro, en revanche, règne au pluriel: 1. δειδιμεν 2. δειδιτε 3. δεδίασιν. Mais Homère atteste aussi les formes aberrantes δειδία, δειδίας et δειδιε. Ces innovations se comprennent non seulement dans la perspective historique par la tendance à la simplification des paradigmes, mais aussi et surtout par les problèmes techniques de la versification. D'une façon remarquable, en effet, δειδία s'emploie avec prédilection au 4^e et au 5^e pied de l'hexamètre. Or, en ces positions le spondée était d'ordinaire

évité. La forme héritée, *δεῖδω*, avait donc besoin d'un substitut. – Comme *δεῖδια* et *δεῖδω* appartiennent à des niveaux chronologiques différents, de même les variantes *κλητίζω* et *κλητῖω* du verbe «fermer» n'ont pas le même âge. On tient habituellement *κλητῖω* pour un présent ancien, dérivé de **κλᾱFι-*, et *κλητίζω* pour un doublet récent (Schwyzer, *Gr. Gr.* I, 727, 4). Mais A. D., non prisonnier des apparences, considère la distribution des termes dans la littérature. Chez Homère, le présent ne se rencontre malheureusement pas et l'aoriste comporte tantôt deux *σ*, tantôt un seul dans la tradition manuscrite (flottement entre *ἐκλήμισεν* et *ἐκλήισεν*, entre *κλητῖσαι* et *κληῖσαι*). Mais des formes nominales plaident nettement pour *κλητίζω*: *κλητῖς*, *κλητῖδ-* et *κλητῖστός*. Les témoignages sûrs de *κλητῖω* n'apparaissent pas avant Hérodote. L'enquête établit donc la priorité de la base en dentale (**κλᾱFιδ-*). La formation de *κλητῖω*, dans un état de langue relativement récent, procède d'une réinterprétation de l'aoriste, par suite de la simplification de *κλητῖσ-* en *κληῖσ-* (cf. *μηνῖω* à côté de *ἐμήνισα*).

Avec persévérance, A. D. scrute donc les faits de langue en philologue, dans le plus grand respect des textes. Les essais de solution se fondent toujours sur des vérifications minutieuses et tiennent compte des données de la statistique. Ainsi, dans l'étude très complète de la *Festschrift für Friedrich Zucker*, Berlin 1954, 85-110 (*Das Augment ἦ-*), l'auteur ne se dispense pas de dépouillements ingrats, mais nécessaires. Le but poursuivi est l'explication de l'augment syllabique long dans les formes anomales *ἦθελον*, *ἦβουλόμην*, *ἦδυνάμην* et *ἦμελλον*. L'interprétation du prétérit *ἦθελον* dépend naturellement de la configuration du présent. De fait, les dictionnaires enregistrent deux variantes: *θελω* et *ἐθέλω*. La distribution, d'Homère à Platon, change suivant les époques et les écrivains. L'Iliade, l'Odyssée et les Hymnes n'attestent qu'*ἐθέλ-*, à une exception près (*θέλοισεν* en *ο* 317: partie récente). Hésiode emploie toujours *ἐθέλ-*. En revanche, la poésie lyrique reflète une situation plus complexe. Si les Lesbiens, Anacréon et Phocylide se servent uniquement de *θέλ-*, Théognis opte au contraire pour *ἐθέλ-*, sans doute par imitation d'Homère. Pindare et Bacchylide occupent une position intermédiaire, avec des exemples des deux formes. L'usage se fixe chez les Tragiques avec *θέλ-* au présent, mais *ἦθέλ-* au prétérit. De même chez Héronidas. Aristophane,

 Claude Sandoz: Tendances en linguistique indo-européenne 183

en revanche, montre une préférence pour ἐθελ-. Parmi les prosateurs, Hérodote ne connaît qu'ἤθελ- au prétérit, sauf dans la forme itérative (ἐθέλεσκον: 6, 12, 4); au présent, θελ- et ἐθελ- apparaissent en concurrence. Plus conséquent, Thucydide retient ἐθελ- et ἤθελ-, et c'est aussi la norme chez Platon. Enfin, l'épigraphie offre une situation homogène en pays ionien (seulement θελ- jusque vers 300 av. J.-C.) et éolien (seulement θελ-). En attique, la plus ancienne inscription où le verbe se présente (1^{re} moitié du V^e s.) réserve ἐθελ- à la position postvocalique, θελ- à la position postconsonantique. Dans les dérivés et les premiers membres de composés, ἐθελ- prédomine nettement jusqu'à l'époque hellénistique (type ἐθελοντήρ (ou -τήρ), ἐθελο-κίκακτιν et, comme anthroponyme, Ἐθελοκράτης). Au total, ἐθελ- et θελ- se partagent des aires dialectales aisément déterminables: en gros, la forme longue règne chez Homère et en attique, la forme brève en éolien et en ionien. Les chevauchements s'expliquent par des emprunts et des influences réciproques. En particulier, le θελ- des Tragiques s'interprète sans peine comme ionisme en raison de l'origine ionienne de l'iambe et du trochée. Au point de vue chronologique, les faits établissent la priorité de la variante à prothèse. La tâche du linguiste consiste donc à élucider les conditions du développement de θελ- à partir de ἐθελ-. Après W. Schulze, O. Hoffmann, E. Schwyzer et E. Fraenkel, A. D. voit l'origine de l'innovation dans les cas d'aphérèse de ἐ- après voyelle longue ou diphtongue. Les syntagmes déterminants sont du genre εἰ 'θέλεις, εἰ μὴ 'θέλεις, εἶναι 'θέλω. θεοῦ 'θέλοντος. Le phénomène se produit de préférence dans la langue parlée, et à une époque relativement récente. C'est pourquoi, en dépit des composantes ionienne et éolienne du dialecte homérique, θελ- ne se rencontre pas dans l'Iliade et l'Odyssée. Par voie de conséquence, ἦβουλ-, ἦδυν- et ἦμελλ- ne s'y trouvent pas non plus. En effet, la formation analogique du prétérit ἦβουλ- à côté du présent βουλ- suppose l'existence de θελ- en face de ἤθελ-. De fait, ἦβουλ- ne remonte pas au-delà d'Euripide. Les données s'accordent parfaitement avec la théorie.

Une compréhension très fine des niveaux de langue et un soin particulier dans la distinction des étages chronologiques ne guident pas seulement A. D. dans des analyses morphologiques méticuleuses, mais aussi dans le traitement des points les plus délicats

de la syntaxe. Ainsi, en 1948, dans les *Acta Orientalia*, vol. 20, l'auteur de l'*Altindische Grammatik* donne une remarquable contribution à l'étude du discours indirect en sanskrit (*Indirekte Rede im Altindischen*: pp. 120-132). Une remarque liminaire signale d'emblée le comportement singulier de l'indien par rapport au latin et au grec. A la différence des langues classiques, le sanskrit ne développe le style indirect que dans des formes rudimentaires. L'évolution de la phrase indienne ne va pas dans le sens d'un progrès de la subordination, elle se caractérise au contraire par la fabrication de composés nominaux toujours plus complexes. Cependant, le R̥gveda connaît un type de relatives assez proche du discours indirect. A. D. cite, notamment, RV 1, 164, 34b: *pr̥cchāmi, yātra bhūvanasya nābhiḥ* « je demande où (est) le nombril du monde »; ŚB 14, 6, 11, 1: *nāham tād, bhagavan, veda, yātra gamiṣyāmi* « je ne sais pas, Seigneur, où je vais aller »; Mahābh. 3, 54, 20: *śṛṇu me, maghavan, yena na dr̥ṣyante mahīkṣitah* « apprends de moi, Seigneur, pourquoi les maîtres de la terre ne se laissent pas voir ». Des énoncés mieux caractérisés comportent une « conversion modale ». Ainsi, au futur du style direct correspond le « conditionnel » de la construction indirecte. Le mécanisme de transposition s'observe à plein en MS 1, 9, 3: *sò 'manyata: kvā hoṣyāmīti? sá tād evā nāvindat prajāpatir, yātrāhoṣyat* « il pensait: où vais-je sacrifier? Mais Prajāpati ne trouvait justement pas d'endroit où il aurait pu sacrifier ». Un exemple encore plus remarquable témoigne d'un changement de personne à la suite d'un verbe de parole, RV 1, 24, 13: *śunaḥśépo hy āhvad gr̥bhītās triṣv ādityām drupadēṣu baddhāḥ: āvainam rājā varuṇaḥ sasṛjyād, vidvām ādabdho ví mumoktu pāsān* « Śunaḥśépa, appréhendé, attaché à trois poteaux, invoqua le fils d'Aditi, (disant) que le roi Varuṇa veuille bien le libérer; que le Sage, le Loyal veuille bien défaire ses liens ». Au discours direct, les deux derniers verbes apparaîtraient à la 2^e personne de l'impératif: « ô roi Varuṇa, libère-moi... défais mes liens! » On a donc affaire à une syntaxe relativement élaborée. Il faut remarquer, toutefois, que *sasṛjyād* et *mumoktu*, étant inaccentués, ont le statut de verbes principaux. Le cas ne relève donc pas vraiment du style indirect, mais plutôt du « discours vécu » (*erlebte Rede*). De même MS 2, 1, 11; Śāṅkh.Ār. 8, 11 (Keith Ait. Ār. p. 315); Bhagavadgītā 4, 4 = Mahābh. 6, 28,4. A l'inverse, les personnes du discours direct

 Claude Sandoz: Tendances en linguistique indo-européenne 185

se maintiennent parfois en dépit des formes extérieures de la subordination (présence de la conjonction *yáthā*, absence de la particule *íti*). TS 2, 3, 5, 1, Prajāpati dit à Soma: *ṛtām amīṣva, yáthā samāvachhá upaiṣyāmy, átha te púnar dāsyāmítī* « prête un serment (ayant la teneur): je (les) visiterai également (les trente femmes), puis je te (les) rendrai ». Avec une curieuse inconséquence, l'emploi d'un pronom relatif n'empêche pas la conservation de la personne du discours direct et le recours à *íti*, MS 4, 1, 9: *té vaí devās tám nāvindan, yásmin yajñásya krūrām mārksyāmahā iti* « les dieux ne trouvaient pas celui auquel nous (= eux, les dieux) essayerons le sang de la victime (du sacrifice) ». Enfin, A. D. signale l'existence d'interrogatives indirectes avec un pronom à *k-* initial en guise d'introducteur. Parmi les très rares exemples du type figure RV 10, 129, 6: *ká ihá prá vocat, kúta ájātā, kúta iyám vísr̥ṣṭih̄?* « qui peut révéler ici d'où a été engendrée, d'où (vient) cette création? » En conclusion, le sanskrit ne fait un usage courant du discours indirect que dans les subordonnées articulées à l'aide d'un pronom ou d'un adverbe relatifs.

Successeur de Max Niedermann³ à Neuchâtel, Georges Redard est en même temps titulaire de la chaire de linguistique à l'Université de Berne. Avec lui, la recherche en grammaire comparée prend une orientation nouvelle, mais ne rompt pas pour autant avec la saine tradition d'Albert Debrunner. Comme son illustre prédécesseur, G. R. assoit son œuvre sur un travail philologique rigoureux. A cet égard, sa première publication — *A propos d'une édition linguistique de Plaute: Mélanges Max Niedermann*, Neuchâtel 1944, 73-79 — donne le ton de la suite. Il y est question du manque de cohérence en matière de graphie dans les éditions modernes de Plaute. Que la tradition manuscrite (le palimpseste ambrosien A et les manuscrits P de la famille palatine) atteste ou non l'orthographe authentique, les lettres *y* et *z* sont à proscrire d'un texte qui se veut fidèle à l'original. En effet, d'après le témoignage des inscriptions et l'enseignement explicite des auteurs anciens, l'alphabet latin archaïque ne comportait ni *y*, ni *z*. Des formes comme *tyranne*

³ Une petite partie de la production de M. Niedermann tombe dans la période considérée. Citons, de 1945, *Ghost words. Lat. celtis "oiseau"* (Mus. Helv. 2, 123-136) et, de 1950, *Der Suffixtypus -ullus, -a, -um lateinischer Appellativa* (ibid. 7, 147-158).

(*Pseud.* 703: A), *Syre* (*ibid.* 657: P) ou *sycophantis* (*ibid.* 1197: P) représentent des modernisations. De même, *zonam* (*Persa* 155: P) ou *zamia* (*Aulul.* 197: P). On rétablira donc *turanne*, *Sure*, *suco-phantis*, *sonam*, *samia*. D'autre part, dans la transposition des mots grecs en φ, θ, χ, seules les graphies *p*, *t*, *c* sont légitimes: type *Pilonicos*, *Corintus*, *Aciles*. Dans le domaine de la morphologie, les thèmes en *-s-* de genre animé présentaient encore une finale *-ōs* dans la langue de Plaute. D'où la nécessité de corriger *honōr* (*Trin.* 663: A, P) par *honōs* et *amōr* (*Merc.* 590: P) par *amōs*. La plupart des éditeurs se montrent insuffisamment conséquents dans la restitution du type ancien et font trop peu de cas des enseignements de la linguistique historique. – Pour G. R., celle-ci ne saurait être tenue à l'écart des sciences philologiques, ni par ailleurs être coupée de la linguistique générale. Cette attitude résolument ouverte et opposée aux cloisonnements stériles fait des divers ouvrages et articles du maître des contributions exemplaires. A commencer par une thèse de doctorat très fouillée sur *Le suffixe grec -ίτης, -ίτις. Etude philologique et linguistique*, Paris 1949. Non seulement le sujet du livre, mais aussi la méthode d'analyse rappellent les *Noms d'agent et noms d'action en indo-européen*, publiés l'année précédente par E. Benveniste. Comme le linguiste français recherche « à travers la diversité des emplois de parole... la cohérence d'une structure fondée dans la langue » (*op. cit.*, 112), G. R., se référant explicitement à Saussure, saisit la fonction de *-της* au niveau profond, au-delà des fluctuations de surface. L'étude commence par une définition morphologique du suffixe. Dans le champ de la dérivation, *-της* se situe aux côtés de *-τήρ/-τωρ*, soit comme variante complémentaire (*-τήρ/-τωρ* règne dans le simple, *-της* au second membre de composé: type *ἡγήτωρ* en face de *κυνηγέτης*), soit comme concurrent victorieux (*ἀγρότης* évince *ἀγροτήρ*). Le remplacement de *-τήρ* par *-της* s'accompagne en général d'un recul du ton sur la pénultième. De plus, les féminins en *-τις*, parallèles aux masculins en *-της*, sont toujours mésotoniques. Sous le rapport de la productivité, la finale *-ίτης* l'emporte sur *-έτης*, *-ότης*, *-ώτης*, *-ᾶτης* et *-ῆτης*. Outre des dénominatifs de thèmes en *-i-* (*πολίτης*: *πόλις*), *-ίτης* fournit des dérivés de noms en *-o-* (*ἀγρίτης*: *ἄγρός*), en *-ā-* (*κωμίτης*: *κώμη*), en consonne (*ἄσπιδίτης*: *ἄσπίς*). L'extension du morphème s'observe principalement dans le vocabulaire des

 Claude Sandoz: Tendances en linguistique indo-européenne 187

fonctions sociales, dans le lexique des activités professionnelles et dans la nomenclature des sciences. G. R. retrace l'histoire de divers développements à partir d'un « centre d'irradiation analogique ». Le nom du « citoyen », par exemple, semble avoir joué un rôle déterminant dans la formation d'un ensemble de termes s'appliquant aux membres de circonscriptions administratives, aux habitants de districts: πολίτης, d'âge homérique, entraîne ἀστίτης (cf. ἄστυ), χωρίτης (χωρος, χώρα), ἀγρίτης (ἀγρός), κωμίτης (κώμη), etc. En dehors des appellatifs, -ίτης se rencontre dans une série d'ethniques. De fait, le suffixe convient à tout ressortissant d'un groupe. La classe d'âge est en cause avec νηίτης (cf. νῆις, νεῆις). Mais c'est dans le domaine professionnel que l'élément -ίτης connaît la fortune la plus remarquable: une constellation immense s'organise autour du terme clé τεχνίτης « artisan ». Quant aux noms des spécialistes de l'art militaire, ils suivent le modèle de στρατιώτης et ὀπλίτης. Naturellement, le « centre d'irradiation » ne se laisse pas toujours localiser avec précision dans les nombreux secteurs où règne -της: pierres, plantes, animaux, etc. D'ailleurs, selon les propres termes de l'auteur, « l'analogie ne suit pas toujours les chemins de la logique; des interférences constantes et imprévisibles s'opèrent d'un groupe à l'autre, qui montrent la relativité générale d'une étude sémantique » (p. 19). Il n'est donc pas possible de retrouver par quelles voies le modeste contingent des dérivés homériques en -ίτης (une dizaine) a réussi à imposer un tel développement du type. Du moins peut-on observer que, dans cette histoire, -ίτης a été concurrencé par -ίας, -εύς et -ινος, tandis que -ῖτις a dû faire face à la formation très productive en -ισσα à partir du IV^e siècle av. J.-C. Si des doublets ont pu, occasionnellement, se constituer (κωνίτης: κωνίας; ἱππότητης: ἱππεύς; ἀλευρίτης: ἀλευρινός), il faut cependant reconnaître à -της une fonction propre, inexprimable par un suffixe différent. D'après les conditions d'apparition (notamment chez Homère), -της se définit comme un morphème « catégorisant, classificateur ». En effet, les termes de cette dérivation s'appliquent toujours au membre d'une communauté, jamais à un individu isolé. Ainsi, le soldat, en tant qu'élément d'un groupe, peut être désigné par un nom en -της (ὀπλίτης, στρατιώτης) à la différence du chef, personnage unique (ἄναξ, βασιλεύς, ἡγεμών, τύραννος). Dans le vocabulaire scientifique, le sens de -της convient

particulièrement bien aux divisions des « disciplines taxinomiques, comme la minéralogie ou la botanique, où la classification est essentielle » (p. 229).

La contribution de G. R. à l'histoire du suffixe $-της$ convie le lecteur à un long voyage à travers des domaines aussi variés que la politique, les arts, les techniques, les sciences de l'homme et de la nature. L'étude lexicologique de 1953, également consacrée à des faits grecs, couvre un champ moins vaste. Le titre limite même le sujet à une unité du vocabulaire: *Recherches sur $χρή$, $χρησθαι$* . *Etude sémantique*, Paris. Mais, en réalité, l'investigation principale sur $χρησθαι$ s'enrichit de l'examen minutieux des dérivés. On a donc affaire à l'exploration globale d'une famille de mots, entreprise particulièrement utile dans la perspective d'un éclaircissement des rapports entre les termes du groupe. La fréquence de l'emploi et la diversité des applications font du verbe $χρησθαι$ la pièce maîtresse du dossier. Dans les textes, l'infinitif se présente aussi sous la forme $χρᾶσθαι$ et, plus généralement, $χρᾶ-$ alterne avec $χρη-$ (type $ἐχρᾶτο$ à côté de $ἐχρητο$). La chronologie des faits et l'étymologie établissent la priorité du thème $χρη-$, issu par contraction de $*χρηιε/ο-$; la base en est le substantif $χρή$. La variante $χρᾶ-$, en usage dès Hérodote, s'explique par l'analogie de la classe luxurieuse des verbes en $-άω$ (au futur et à l'aoriste, $χρήσω$ $ἐχρησα$ rappellent $τιμήσω$ $ἐτίμησα$). Au point de vue sémantique, le problème apparaît d'emblée à la lecture de l'article $χράω$ du LSJ. En effet, le dictionnaire anglais enregistre une vingtaine de sens en partie conditionnés par la diathèse et la construction. Le mérite de G. R. est de ramener à l'unité des significations apparemment aussi différentes que « révéler (par un oracle) », « prêter », « se comporter », « désirer », « manquer de », « posséder », « se servir de », « observer (un usage) », « fréquenter qqn ». Derrière le foisonnement d'acceptions liées à des contextes particuliers se dégagent quatre sens principaux: 1. « répondre (en parlant d'un oracle) » (actif); « consulter un oracle » (moy.); « être répondu » (passif). 2. « prêter » (actif); « emprunter » (moy.); « être prêté » (passif). 3. « désirer, aspirer à; avoir besoin de » (moy.). 4. « faire usage de, se servir de, recourir à » (moy.); « être utilisé » (passif). Le progrès de l'analyse, textes à l'appui, enseigne la primauté de la notion d'« usage », de « recours ». Ainsi, pour $χρησθαι$, l'exploitation des matériaux d'Hérodote

 Claude Sandoz : Tendances en linguistique indo-européenne 189

indique la définition précise « rechercher l'utilisation de quelque chose, avoir recours à quelque chose pour s'en servir » (p. 36). Là se trouve le point de départ et le dénominateur commun du donné sémantique. Même l'emploi oraculaire se comprend à partir du sens fondamental: « consulter », c'est proprement « avoir recours au dieu ». Une expression comme χρῆσθαι θεῶ a pu, dans la langue technique de la mantique, se simplifier par l'ellipse de θεῶ. De fait, la transition de « recourir » à « consulter » s'observe directement dans un exemple charnière de l'Odyssée (10, 492): ψυχῆ χρησομέ-
 νους... Τειρεσίαιο « pour recourir à (= consulter) l'âme de Tirésias ». Différemment, mais par une évolution non moins naturelle, le sens de base rend compte des valeurs contraires de ἐχρησάμην « j'ai emprunté » et ἔχρησα « j'ai prêté ». De l'aoriste moyen, signifiant d'abord « j'ai recherché l'utilisation de qqch. », procède la forme factitive en -σα: ἔχρησα est à interpréter par « j'ai donné à utiliser », d'où « j'ai prêté ». En plein accord avec la définition, ἐχρησάμην et ἔχρησα s'appliquent à des emprunts et à des prêts à usage, et se distinguent par là, du moins à l'origine, de δανείζω « prêter de l'argent ». – Si le sens de « prêter » ne se constate qu'à l'aoriste et au présent redoublé (κίχρημι), en revanche l'acception « aspirer à; être dans le besoin » apparaît solidaire du parfait. Or, étant donné d'une part l'aspect résultatif de ce thème, d'autre part la signification nodale de la racine, κεχρημένος se traduit précisément « se trouvant dans l'état de qui recherche l'utilisation de qqch. ». Ce signifié donne lieu à des variantes de *parole*: soit « qui aspire à », soit « qui manque de », suivant le contexte. – Ainsi, une définition rigoureuse rend compte de toutes les modalités d'emploi de χρῆσθαι. Dès lors, le substantif χρέη, rendu traditionnellement par « il faut », se prête à une interprétation plus exacte. G. R. part de la notion de « tentative d'appropriation » et comprend un syntagme comme χρέη... μάχεσθαι (Il. 16, 631) par le mot à mot: « c'est le fait de combattre qui est, pour toi, l'objet de la tentative d'appropriation; c'est à combattre que tu tends » (pp. 48-49). On a donc affaire à une nécessité ressentie et voulue par le sujet. L'impersonnel δεῖ, en revanche, renvoie à une obligation imposée de l'extérieur. – Très voisin de χρέη pour le sens, χρεῖώ (= *χρηώ) signifie littéralement « appropriation... occasionnelle, faite dans l'intérêt du sujet qui est une personne » (p. 67). Le terme se présente aussi sous la

variante relativement récente *χρεώ*, comme le neutre *χρεῖος* (= *χρηός*) « recherche, recours; dette (< emprunt réalisé, obtenu) » s'accompagne du doublet *χρέος*. A la différence de *χρή* et *χρειώ*, *singularia tantum*, *χρεῖος* possède un pluriel (*χρέῃ*). De même, le pluriel existe et l'emporte même en fréquence sur le singulier dans le cas d'un dérivé particulièrement important: *χρημα*, *χρηματα*. Conformément à la valeur de la formation en *-μα*, le terme désigne proprement « l'objet en quoi se trouve réalisé le fait de *χρησθαι*, ... ce à quoi on fait recours » (pp. 88-89). Dès l'Odyssée, *χρηματα* s'applique aux « cadeaux », aux « biens », aux « richesses ». Le sens d'« argent » apparaît plus tard (Pindare, *I. 2*, 17 Puech, Hérodote 3, 139; etc.). De plus, en dehors de la sphère économique, *χρημα* se rapporte couramment à une « chose », à une « affaire ». Enfin, un passage d'Empédocle et une inscription attestent le sens d'« oracle » et établissent ainsi un lien entre *χρημα* et *χρηστήριον*. Celui-ci, en effet, se dit de la « réponse de l'oracle » à partir d'Hérodote. Mais, pourvu du suffixe *-τήριον* des désignations de lieux, le mot s'entend d'abord du « siège de l'oracle » (*h. Ap.* 81; Pindare, *O. 6*, 119; etc.). – En conclusion, les différents traits sémantiques de *χρησθαι* se retrouvent dans un système cohérent de dérivés. Naturellement, la relation entre les sens historiques, démontrable par une étude linguistique, échappait sans doute à un Grec de l'époque classique. Dans la conscience de l'utilisateur, il y avait probablement deux groupes autour de deux verbes *χρησθαι* homonymes: 1. « faire usage de, recourir à, emprunter » 2. « consulter un oracle ».

En dehors de la belle monographie sur *χρησθαι*, la maîtrise de G. R. dans le domaine de la sémantique se fait jour à travers un article pénétrant de la *Festschrift A. Debrunner*, Berne 1954, 351-362: *Du grec δέχομαι « je reçois » au sanskrit átka- « manteau ». Sens de la racine *dek.* On y retrouve le problème de la conciliation de sens divergents, mais l'analyse ne porte plus seulement sur des faits grecs. En effet, à la différence de *χρή*, *δέχομαι* possède une étymologie indo-européenne assurée: la famille de **dek-* compte des représentants en latin (*decet*, *doceō*, etc.), en ombrien (*tiçit*), en indo-iranien (skr. *dāṣṭi*, *átka-*, av. *aḍka-*), en hittite (*ḫatk-*) et, sous forme de vestiges, en tokharien, en slave, en germanique et en celtique. La nature du sujet engage donc le linguiste dans une large comparaison interdialectale. Au plan formel, les rapports s'expli-

 Claude Sandoz: Tendances en linguistique indo-européenne 191

quent dans le cadre de la théorie benvenistienne de la racine. Un thème II **əd-ék-* rend compte du type lat. *decet*, gr. *δέκομαι*, tandis que la structure complémentaire **éd-k-* (thème I) se reflète dans hitt. *ḫatk-* et skr. *átka-*, av. *aḍka-*. La difficulté se situe au niveau des signifiés. Comment établir un lien, à l'intérieur du grec, entre les notions de « réception » (*δέκομαι* « je reçois ») et d'« apparence » (*δοκέω* « je semble ») ou, de langue à langue, entre les sens de lat. *decet* « il convient » et de skr. *átka-* « manteau »? Une fois de plus, la solution se dégage d'un examen attentif des emplois et d'une compréhension très fine des oppositions lexicales. Ainsi, au vu des textes, *δοκεῖ μοι* « il me semble, après réflexion » se distingue de *φαίνεται μοι* « il me paraît, d'après ce que je puis voir ». Une critique rigoureuse des données permet, en définitive, un rapprochement des termes de la famille à la faveur de définitions précises: *δοκεῖν* signifie « choisir le parti qu'on estime le plus conforme à une situation donnée », *δέκομαι* « je reçois ce que je juge bon de recevoir, j'accepte de recevoir », skr. *átka-* « ce qui est adapté à la forme du corps ». Partout se reconnaît, derrière les acceptions particulières, la valeur fondamentale de **dek-* « se conformer à ce qu'on considère comme une norme » (cf. lat. *decet*, où la notion d'adéquation est prégnante). En fin de compte, l'étude linguistique du dossier met en lumière le caractère unitaire des éléments au registre de la « langue », en regard des faits hétérogènes de la « parole ». — Par une démarche analogue, G. R. ramène à un seul type des présents grecs versés ordinairement dans des classes distinctes: a) *φιλέω* (cf. *φίλος*); b) *φορέω* (cf. *φέρω*). En effet, la contribution *Sur les prétendus causatifs-itératifs en -έω* (Mélanges P. Chantraine, Paris 1972, 183-189) fait des verbes en *-έω* à vocalisme *-o-* radical des dénominatifs. Outre l'argument morphologique (*φορέω* est à *φόρος* comme *φιλέω* à *φίλος*) intervient une considération sur le statut fonctionnel: d'après les résultats de l'interprétation des textes, *φορέω* ne comporte pas, à l'origine, d'idée causative. Le sens est « être doué de *φόβος*, sujet de peur », d'où « faire peur » (mais secondairement seulement). A l'appui de sa thèse, l'auteur utilise avec beaucoup de pertinence des faits latins, sanskrits et avestiques.

On le voit, même dans les recherches centrées sur le grec G. R. fait largement appel aux ressources de la comparaison. Sa compé-

tence d'indo-européaniste se fonde sur une connaissance exacte de la plupart des langues de la famille. C'est que l'élève de Max Niedermann et d'Albert Debrunner, philologue classique de formation, s'est très tôt assuré la maîtrise du sanskrit, de l'iranien ancien, du hittite, du balto-slave et du germanique. La largeur de vues de l'homme n'égare cependant jamais le chercheur dans un éparpillement stérile. En effet, une fois docteur (avec une thèse de linguistique grecque: voir ci-dessus), G. R. se spécialise, à l'instar du grand comparatiste Emile Benveniste dont il a suivi les cours à Paris, dans la description des langues iraniennes. L'effort porte principalement sur les dialectes et parlars contemporains, dans un but précis: l'élaboration d'un *atlas* conçu d'après le *Sprach- und Sachatlas Italiens und der Südschweiz (AIS)* de K. Jaberg et J. Jud, salué comme un modèle du genre par Antoine Meillet (BSL 30, 1930, 123). A Munich en 1957, le projet reçoit l'appui du XXIV^e Congrès international des orientalistes. L'entreprise démarre alors aussitôt — les progrès rapides du persan aux dépens des langues locales confèrent aux relevés un caractère d'urgence — avec des enquêtes sur le terrain et le dépouillement, à Berne, des publications antérieures. Pour la récolte et l'exploitation des matériaux, G. R. s'entoure de collaborateurs (en particulier de l'iranologue Charles M. Kieffer et de l'ethnologue Sanaoullah Sana), et forme en Iran et en Afghanistan des enquêteurs indigènes. A l'usage de ceux-ci et pour ses propres besoins, il publie un *Questionnaire normal* (Berne 1960; abrégé *QN*), doublé d'un *Questionnaire réduit (QR)*. Avec l'indispensable correctif imposé par les conditions iraniennes, le *QN* s'inspire du *Fragebuch* préparé par K. Jaberg et J. Jud pour l'*AIS*. C'est le principal instrument de travail de l'équipe. Le *QR* est réservé « à des variétés dialectales secondaires ou présumées telles » (voir *l'Atlas des parlars iraniens*: Accademia Nazionale dei Lincei, Quaderno 111, Rome 1969 = *Atti del Convegno internazionale sul tema: Gli Atlantici linguistici. Problemi e risultati*, Rome 20-24 oct. 1967, 72). Les 1887 questions du *QN* (contre 568 du *QR*) donnent les moyens d'une investigation à travers les provinces les plus distantes du lexique, des termes de parenté aux noms des instruments de musique. Un riche vocabulaire concerne l'élevage, l'agriculture et les métiers. Dans l'ensemble, le matériel lexical recueilli renseignera accessoirement sur la phoné-

 Claude Sandoz : Tendances en linguistique indo-européenne 193

tique et sur la formation des mots. Quant à la flexion, elle apparaîtra à travers des phrases courtes du type « Quel âge as-tu ? » (p. 93). Enfin, les phrases fourniront des données suffisantes pour une ébauche de syntaxe. Celle-ci, d'autre part, se dégagera d'une série de textes enregistrés sur bande magnétique. Le dialectologue travaille donc sur une documentation abondante. De plus, les missions rapportent des matériaux précieux pour l'ethnographe: photographies en noir et blanc, diapositives en couleurs, dessins techniques. Aujourd'hui, le programme d'enquêtes a été accompli en Afghanistan, les relevés ayant été faits en 252 points de 1962 à 1971. La publication de l'*Atlas* commencera ainsi par cette aire linguistique. D'ores et déjà, les communications de G. Redard, Ch. M. Kieffer et S. Sana au XXIX^e congrès international des orientalistes à Paris, le 20 juillet 1973, donnent un bon aperçu des premiers résultats (voir les textes, cartes et dessins de Arbeitspapiere 13, Berne 1974).

En marge de l'élaboration de l'atlas linguistique des parlers iraniens, G. R. donne de remarquables *Notes de dialectologie iranienne*. Une première livraison paraît en 1962 (*Le palmier à Kuhr: Studies in honour of S. H. Taqizadeh*, Londres, 213-219), une seconde en 1964 (*Camelina: Indo-Iranica. Mélanges G. Morgenstierne*, Wiesbaden, 155-162). Voici, à titre d'exemple, une brève recension de la dernière. En iranien, le nom du « chameau » est attesté par des formes anciennes, moyennes et modernes. L'avestique a *uštrō* (cf. véd. *úštraḥ*), le vieux-perse *uša-* dans *ušabārim* « monté sur un chameau » et une variante **uštra-* reconnaissable derrière l'emprunt akkadien *ustarabari*. Ensuite, le pehlevi présente *uštr*, le sogdien manichéen *xwštr-* et le sogdien bouddhique *'γwštr-*. Enfin, les parlers d'aujourd'hui livrent une multitude de formes. Les unes, comme le persan *šotor/oštor*, appartiennent au vieux fonds du lexique; les autres, comme l'ossète *tewa* ou le burušaskī *ūt*, sont empruntées. Si les emprunts à des langues non iraniennes se reconnaissent d'emblée, en revanche les échanges internes ne sautent pas toujours aux yeux. Là se situe le problème majeur de l'étude lexicologique. Sa solution se dégage partiellement de la conjugaison des critères phonétique, sémantique et extra-linguistique. En l'occurrence, le traitement de **št* (cf. av. *uštrō*, phlv. *uštr*) est à replacer dans le cadre général de l'évolution

des groupes sifflante + consonne. L'alternative quant à la place de la voyelle anaptyctique (pers. *šotor/oštor*) se retrouve dans des mots comme *setāre/estāre* « étoile », *sotūn/ostūn* « colonne », *sotoxān/ostoxān* « os », *sefid/esfid* « blanc ». Certains dialectes généralisent l'un des types et ne connaissent donc pas le flottement. Les termes phonétiquement comparables au nom du chameau fournissent alors un précieux point de repère. Ainsi, les doublets ^ʔ*štor* et *š(ə)tur* du sangleči le premier possède les caractères d'un héritage (cf. *ustarak* « étoile » et *isped* « blanc »), tandis que le second s'explique sans doute par l'emprunt. A ces considérations sur les formes s'ajoute l'utilisation d'un critère sémantique ou lexicologique. En effet, le terme générique *chameau* recouvre des réalités diverses, susceptibles de dénominations distinctes. Il y a d'abord l'espèce à deux bosses ou chameau proprement dit et l'espèce à une bosse ou dromadaire. Et puis le sexe fait parfois l'objet d'une différenciation lexicale. Mais surtout, les noms varient souvent avec l'âge. En xūri, par exemple, on note d'après les relevés de G. R. lui-même: ^ʔ*štar*, *eštor* « chameau (en général) » et *māji* pour la femelle de quatre à cinq ans; mais, a-t-on besoin d'un vocabulaire plus concis, l'animal se nomme: jusqu'à un an *hāš'i*; deux ans *bēlābuⁿ*; trois ans *hak^h*; quatre ans *jād*; cinq ans *k^hāl*; six ans *dodandūⁿ*; sept ans *čardandūⁿ*, etc. Plus la nomenclature est riche, plus la tradition cameline a chance d'être ancienne et la terminologie y relative d'être héritée. A l'inverse, l'isolement d'un nom du chameau peut être l'indice d'un emprunt. En tout état de cause, le dialectologue s'appuie aussi sur des éléments extra-linguistiques. En particulier, le lieu d'origine d'une désignation — centre d'élevage ou simple étape sur un itinéraire de caravanes — n'est pas sans importance pour l'historien de la langue. Tenant compte de tout cela, G. R. fait œuvre exemplaire. D'une façon remarquable, le respect du détail ne nuit jamais à la clarté de l'ensemble. C'est cet équilibre que l'on retrouve dans l'exposé systématique de 1970 sur les études faites depuis 1940 dans le domaine de la dialectologie iranienne moderne (*Other Iranian languages: Current Trends in Linguistics* 6, 97-135).

Non seulement dans ses recherches, mais aussi dans son enseignement, G. R. voue une égale attention aux traits particuliers et aux caractères généraux de l'objet à l'étude. Comme le chercheur, le professeur fait siennes les qualités de la linguistique allemande

 Claude Sandoz: Tendances en linguistique indo-européenne 195

— rigueur de l'analyse — et de la française — talent de la synthèse. Cette attitude conciliatrice, très représentative des positions des comparatistes suisses, se retrouve chez les auteurs de thèses dirigées par le maître. Dans *Semantische Untersuchung zu σπένδεσθαι σπένδειν - εὔχεσθαι* (Inaugural-Dissertation... der Universität Bern, Winterthur 1965), Albrecht Citron s'intéresse, au-delà du rapport de σπένδεσθαι à σπένδειν, à l'opposition des diathèses moyenne et active. D'autre part, le mémoire d'Henri Quellet sur *Les dérivés latins en -or* (thèse... de l'Université de Neuchâtel; Paris 1969) pose le problème fondamental de l'aspect. Enfin, le soussigné, dans une monographie sur *Les noms grecs de la forme* (thèse... de l'Université de Neuchâtel, Berne 1971-1972) contribue indirectement à l'étude des relations entre simples, dérivés et composés (cf. l'économie bipartite de l'ouvrage: I. Les termes simples, II. Dérivés et composés).

4. Bâle

L'attitude scientifique d'Alfred Bloch, de l'Université de Bâle, se résume dans une profession de foi de son maître Albert Debrunner: « Wissenschaftlich arbeiten besteht darin, dass man Hemmungen gegen eigene Einfälle hat und ihre Schwierigkeiten offen darlegt » (Revue des études indo-européennes 3, 1943, 12). Cette démarche d'une stricte honnêteté sert au mieux les intérêts de la linguistique. En effet, avouer franchement les difficultés de sa propre hypothèse, c'est donner à autrui les moyens d'un jugement global et par là les chances d'un progrès dans la recherche. Une bonne illustration de la méthode est la contribution de la Festschrift Albert Debrunner: *Zur Herkunft der lateinischen Adjektive auf -idus* (19-32). A. B. y propose avec des réserves le rattachement de la finale latine *-(i)idus* au type indo-européen en *-ro-*. La parenté articulatoire de *r* et *d*, manifeste par le traitement de *καρύκειον* dans l'emprunt *caduceus*, rend plausible la dissimilation de i.-e. **krūros* (skr. *krūrā-*) en *crudus*. A partir de termes à radicaux en *-r-* (*aridus*, *frigidus*, *rigidus*, *trepidus*, etc.) le suffixe *-do-* gagnerait de proche en proche des adjectifs de structure phonétique différente. Cette conception mérite du crédit dans la mesure où *-idus* ne s'explique pas par un morphème *-do-* d'âge indo-européen. A la suite de Leumann et Schwyzer, A. B. écarte l'équation lat. *lucidus*: got. *lauhatjan*

« luire ». Quant à v.sl. *tvřǐdǐ* « solide », sémantiquement comparable à lat. *solidus*, *validus*, c'est un fait isolé. Mais le cas de lat. *sūdus* préoccupe davantage. Les formes d'un adjectif signifiant « sec » (par ex. gr. αῤος, att. αῤος, av. *huška-*) suggèrent la restitution d'une racine **sus-*. Ainsi, *sūdus* reposerait sur **sus-dos* (un prototype **sus-ros* donnerait **subros* > **suber*). Toutefois, cette étymologie traditionnelle ne tient pas suffisamment compte du sens. En effet, la notion de « siccité » est probablement absente des expressions *cum sudum est* « quand il fait beau temps » (Plaute, etc.), *uer... sudum* « printemps sans nuage » (Virgile, *Géorg.* 4, 77) et surtout *flamen sudum* « vent favorable » (ou « doux ») (Lucilius 871 Marx; Varron, *sat. Menipp.* frg. 8, p. 151 Riese). Dès lors, l'appartenance de *sūdus* à **sus-* apparaît douteuse et, partant, la présence d'un suffixe en dentale n'est pas démontrable. En revanche, les abstraits en *-(ē)dōn-* (ex. *frigedo*) contiennent un *-d-* ancien, car le type se rencontre en grec sous la forme *-δών* (ex. *τυφεδών*). A première vue, la coexistence de *frigedo* avec *frigidus* plaide pour une relation de dérivation entre l'adjectif et le substantif: *-dōn-* semble issu de *-do-* à l'aide d'un élargissement *-n-*. Mais les apparences sont trompeuses et la situation du grec engage à séparer *-dōn-* et *-do-*. En effet, si *-δών* s'expliquait à partir d'adjectifs en *-δος*, on s'attendrait à trouver des témoins de la formation primaire (cf. la luxuriance de *-(i)du-* en latin). Or, *-δος* n'existe pas comme finale d'adjectif. Donc, les objections à l'hypothèse d'une réfection de *-ro-* en *-do-* dans des conditions particulières ne sont pas dirimantes. D'autre part, A. B. a pour lui des correspondances totales (lat. *madidus* = gr. μαδαρός, skr. *madirá-*) et partielles (lat. *tumidus*, cf. skr. *túmra-*; lat. *uvidus*, cf. gr. ὑγρός; lat. *acidus*, cf. gr. ἄκρος, etc.). A noter aussi la distribution dans les mêmes catégories sémantiques des mots en *-idus* et en *-ro-*. Cf. les expressions *algidus*, *frigidus* et ψυχρός pour « froid »; *umidus*, *uvidus* et ὑγρός, μαδαρός pour « humide »; *aridus*, *torridus* et ξηρός, σκληρός, αὐχμηρός pour « sec »; *candidus*, *nitidus*, *splendidus* et λαμπρός, φαιδρός, ἀργός < *ἀργρός, skr. *citrá-* pour « lumineux, brillant »; etc. Enfin, l'argument le plus probant ressort de la place de *-idus* dans le système dérivationnel. D'une manière significative, en effet, *-idus* relaie *-ro-* dans la famille suffixale de Caland. Ainsi, l'alternance *d/n* de *crudus/cruentus* fournit une réplique à *r/n* (ex.

 Claude Sandoz: Tendances en linguistique indo-européenne 197

ἀργός < *ἀργρός/argentum). Pareillement, au modèle *r/u* (κρατερός/κρατύς) répond *-idus/-u-*: lat. *tepidus*/skr. *tápu-*, lat. *gelidus*/gelu, lat. *algidus*/algus, *-ūs*, lat. *gravidā*/gravis (avec la réfection latine de *-u-* en *-ui-* dans les adjectifs). En dernier lieu, on relève encore des relations entre *-idus* et les formations sigmatiques, ainsi qu'entre *-idus* et des dérivés en *-l-*. Il y a des couples du type *frigidus*/frigus (cf. βίγιστος) et *calidus*/calor, et un thème en *-l-* complète parfois le système: *candidus*/candor/candēla, *nitidus*/nitor/nitēla.

Si l'enquête sur l'origine de lat. *-idus* met en cause le système de la dérivation, la recherche sur le sens de *praeceptum*, *praecipio* (*Zwei Beiträge zur lateinischen Wortkunde*: Mus. Helv. 15, 1958, 130-138) fait recours à des considérations sur la composition verbale. En plein accord avec la valeur de *prae* et de *cipio*, *praecipio* signifie dans une partie des emplois « prendre en premier, retirer d'avance » (ex. César, *BC* 3, 31, 2). Mais un grand nombre de témoignages illustrent le sens de « prescrire », et cela dès les plus anciens textes. L'histoire sémantique du verbe pose donc le problème de la conciliation des acceptions. A défaut d'indications dans le dossier même de *praecipio*, A. B. s'appuie sur l'analyse de *praeire* et de *praefari*. Ces composés s'appliquent d'abord à la récitation préalable d'une formule consacrée. Ainsi, dans l'épisode de la *deuotio* de P. Decius Mus, le pontife M. Liuius reçoit du général l'ordre de *praeire... uerba, quibus se legionesque hostium pro exercitu populi Romani... deuoueret* (Tite-Live 10, 28, 14). Le spécialiste des affaires religieuses prononce en premier les paroles traditionnelles que le chef militaire répète mot à mot. Cf., avec *praefari*, Tite-Live 5, 41, 3. De « dire en premier » à « dicter, prescrire » le passage s'effectue aisément et, de fait, *praeire* et *praefari* tendent vers la notion d'« ordre », de « prescription » dans les contextes de Tite-Live 43, 13, 8 et 22, 1, 16 respectivement. Une évolution sémantique analogue, mais préhistorique, entre en ligne de compte, semble-t-il, dans le cas de *praecipere*. Au prix d'une quasi-équivalence entre le second membre (*capere*) et le composé *concipere* — le préverbe *con-* n'exprime souvent qu'un simple renforcement —, A. B. situe *praecipere* dans la sphère de *praeire* et *praefari*. En effet, *concipere* signifiant dans la langue juridico-religieuse « composer une formule, formuler », *praecipere* (= **prae-con-cipere*) possède vraisemblablement le

sens de base « formuler en premier ». De là, le verbe est naturellement sujet au développement sémantique encore directement observable dans *praeire* et *praefari*. Ainsi s'explique l'emploi conjugué de *praecipere* et de *imperare* chez Plaute, *Asin.* 421-422 et *Mil.* 1173/1175. Cf. *imperia* et *praecepta*, *Trin.* 302. Au total, l'histoire de *praecipere* se comprend donc à la lumière des seules données latines. L'influence du grec, à priori imaginable, ne se vérifie pas dans les faits. *Praeceptum* n'est pas un calque de *προαίρεσις*, car le sens de « expressed opinion, advice » découvert pour celui-ci chez Polybe (voir LSJ) ne résiste pas à un examen attentif des textes.

Le recours constant aux conditions réelles de l'emploi donne du prix non seulement à de nombreuses études sur le latin, mais également à des contributions importantes de A. B. dans le domaine de la linguistique grecque. La belle thèse de 1940 (*Zur Geschichte einiger suppletiver Verba im Griechischen*, Bâle) n'entrant pas dans le cadre chronologique de la présente rétrospective, un article de 1955 fournira une illustration de la maîtrise du professeur bâlois dans l'analyse des faits de la langue homérique. Sous le titre *Was bedeutet das « epische » ΤΕ?* (*Mus. Helv.* 12, 145-153) est présenté le problème de la fonction d'une particule *τε*, fréquemment postposée à un pronom relatif dans la poésie épique. Du résultat de l'enquête dépend l'appréciation du rapport de ce *τε* avec le *τε* copulatif. Suivant A. B., les hypothèses antérieures ne rendent pas pleinement compte des faits. Ni Schwyzer-Debrunner, avec l'identification du *τε* épique et de la conjonction de coordination, n'expliquent suffisamment l'ensemble des phénomènes, ni Wackernagel, avec le rapprochement du *τε* épique (< i.-e. **k^we*) et de l'indéfini **k^wi-*, n'obtient un sens toujours approprié au contexte. En d'autres termes, la particule homérique *τε* ne s'interprète pas partout à l'aide de « et, aussi » (und, auch) ou par l'expression « de quelque manière » (irgendwie). Au vu des données, la traduction par « comme on sait, n'est-ce pas » (bekanntlich, ja) s'avère plus adéquate. En effet, *τε* sert de marque à un message supposé connu de l'auditeur. Le type s'en rencontre par exemple en ι 268, où il s'agit de faire un présent « comme c'est, bien sûr, l'usage entre hôtes » (δωτινήν, ἢ τε ξείνων θέμις ἐστίν). Cette valeur de *τε* se vérifie dans nombre de passages et reçoit une confirmation indirecte par l'opération de

 Claude Sandoz: Tendances en linguistique indo-européenne 199

la contre-épreuve. Celle-ci consiste à examiner les propositions exemptes de $\tau\epsilon$. Or, d'une façon significative, $\tau\epsilon$ fait généralement défaut là où la proposition relative apporte un complément indispensable à son antécédent, c'est-à-dire exactement dans les conditions attendues. En effet, une séquence grammaticalement nécessaire n'a jamais le caractère d'un énoncé supposé connu. — Les affinités des propositions temporelles et des comparatives avec les relatives justifient l'emploi fréquent de $\tau\epsilon$ avec les conjonctions $\delta\tau\epsilon$ et $\acute{\omega}\varsigma$. Ex. σ 367 $\acute{\omega}\rho\eta$ $\acute{\epsilon}\nu$ $\epsilon\iota\alpha\rho\iota\nu\eta$, $\delta\tau\epsilon$ τ' $\eta\mu\alpha\tau\alpha$ $\mu\alpha\kappa\rho\acute{\alpha}$ $\pi\acute{\epsilon}\lambda\omicron\nu\tau\alpha$ « au printemps, quand — c'est bien connu — les jours sont plus longs »; P 747 $\text{A}\lambda\alpha\nu\tau'$ $\iota\sigma\chi\alpha\nu\acute{\epsilon}\tau\eta\nu$, $\acute{\omega}\varsigma$ $\tau\epsilon$ $\pi\rho\acute{\omega}\nu$ $\iota\sigma\chi\acute{\alpha}\nu\epsilon\iota$ $\upsilon\delta\omega\rho$ « les deux Ajax contenaient (les Troyens) comme, n'est-ce pas, une éminence retient les eaux ». En définitive, partout — en liaison avec un relatif, une conjonction ou une particule de sens voisin ($\gamma\acute{\alpha}\rho$, $\pi\epsilon\rho$) — le $\tau\epsilon$ épique se distingue sémantiquement du $\tau\epsilon$ copulatif. On a donc affaire à des mots différents, comme le prouve d'ailleurs le témoignage du mycénien, où *ote* représente $\delta\tau\epsilon$ tandis que *qe* fonctionne à la façon du $\tau\epsilon$ coordonnant (cf. lat. *-que*). Avec une dentale ancienne à l'initiale hom. $\tau\epsilon$ se prête, pour A. B., à deux étymologies également plausibles: 1^o vieille forme du pronom **tū* de 2^e personne (datif non fléchi? Cf. **te-bhei* > lat. *tibi*), comparable à $\tau\omicron\iota$, 2^o variante courte de $\tau\eta$ « tiens! » (cf. dor. $\tau\eta\nu\omicron\varsigma$).

Chez A. B., l'analyse de la fonction des éléments du discours ne contribue pas seulement à la compréhension de la phrase dans des langues particulières; délibérément comparatives, les recherches du professeur bâlois font la lumière sur des points de syntaxe indo-européenne, notamment dans un article important de 1960: *Kann der lateinisch-keltische Genetiv auf -ī der ḍ- Stämme gleichen Ursprungs sein wie die altindische Präverbalform auf -ī?* (KZ 76, 182-242). Ce titre question annonce une remise en cause de la théorie de J. Wackernagel sur la parenté du génitif latin en *-ī* et de formes indiennes en liaison avec *kr-* « faire, rendre », *bhū-* « devenir » et *syām*, optatif de *as-* « être » (voir *Genetiv und Adjektiv*: Mélanges F. de Saussure, Paris 1908, 125-136). Le rapprochement des types lat. *lucrī facere* « faire... de bénéfice » et skr. *svī-kr-* « s'approprier » se heurte d'abord à des objections de caractère général. En latin, premièrement, rien ne prouve l'antériorité de l'emploi adverbial de la forme en *-ī* des thèmes en *-o-*. En tout cas, le

génitif en *-ī-* du complément de nom se rencontre dans le plus vieux latin, en gaulois et dans le vieil irlandais des inscriptions ogamiques (environ 500 après J.-C.). Le type remonte donc au moins à l'époque italo-celtique. Ensuite, A. B. discute le bien-fondé du report d'expressions comme *lucrī*, *compendī*, *damnī*, *dispendī*, *sumptī facere* à la période de l'unité indo-européenne. Comment admettre à une date prédialectale le développement économique postulé par les termes régis *lucrī*, *compendī*, *damnī*, etc.? Quant aux termes régissants — lat. *facere* et skr. *kr̥-* — le sens premier n'en est probablement pas « faire, rendre ». Il y a même des raisons de penser que l'indo-européen n'avait pas de verbe « faire » à connotation générale. Enfin, un argument dirimant procède du désaccord entre le sanskrit et l'avestique. A la différence de l'indien, l'iranien fait une place très modeste aux formes *cvi*; on en a dix exemples seulement, en combinaison avec *bū-* « être, devenir ». Fait notable, sur ces dix expressions six relèvent de la classe des *bahuvrīhis* et, par conséquent, ne cadrent pas avec les données indiennes. En effet, le sanskrit n'implique pas de composés dans les locutions du type *-ī kr̥-*. C'est pourquoi A. B., à la suite de Geldner, voit dans *dāityō-aēsmi*, *dāityō-bacidi*, *dāityō-piθwi*, *dāityō-upasayeni*, *pṛənāyuś-harəθri* et *dahmāyuś-harəθri* des nominatifs singuliers de dérivés en *-in-*. Du reste, même en sanskrit, une partie des formes en *-ī* liées à *kr̥-* ou *bhū-* s'expliquent bien par la reconnaissance du suffixe possessif. TS 5, 4, 11, 2/3, par exemple, le parallélisme *paśumān evā bhavati : grāmy evā bhavati* indique clairement l'appartenance de *grāmy* à *grāmīn* « propriétaire de village ». Cependant, même élagué, le dossier indien de la construction *-ī kr̥-|bhū-* demeure volumineux. Mais le gros des matériaux n'apparaît pas avant le sanskrit classique. Il y a là une réalité chronologique importante et déterminante pour l'histoire du type. Faute d'en tenir suffisamment compte, Wackernagel se fonde plus d'une fois sur une forme *cvi* relativement récente. Ainsi, *krūrī-kr̥-* « blesser » se substitue à un syntagme plus ancien *krūrām kr̥-*, *vimāthī-kr̥-* « morceler » à *vimāthām kr̥-*, *vaśī-kr̥-* « placer sous son autorité » à *vāse kr̥-*, *svī-kr̥-* « s'approprier » à *svām kr̥-*. La mise en lumière de ces doublets apporte un progrès décisif dans l'histoire de *-ī kr̥-*. En effet, l'existence de la variante isofonctionnelle *krūrām kr̥-* exclut l'interprétation de *krūrī-kr̥-* par « affliger d'une blessure » (mit einer

 Claude Sandoz: Tendances en linguistique indo-européenne 201

Wunde behaften: Wackernagel). La construction ne relève pas du génitif d'appartenance (dessen teilhaft machen), mais se range dans le type ordinaire: comme *śuklī-kr-* « rendre blanc » comporte l'adjectif *śuklā-* « blanc », de même *krūrī-kr-* s'explique à partir de *krūrā-* « blessé » (adjectif), et non par *krūrā-* « blessure » (substantif neutre). L'expression signifie donc proprement « rendre blessé » (wund machen). On voit combien à l'origine la forme cvi est étrangère à la notion de génitif. Cela se vérifie encore à l'examen de *vasī-kr-* « placer sous son autorité ». L'analyse de *vasī* comme *genetivus tituli* (cf. lat. *lucrī facere* « mettre sous la rubrique du bénéfice ») est infirmée par l'équivalent archaïque *vasē kr-*. La locution n'exprime pas le rapport de l'allemand « in dessen Bereich bringen », selon les termes de Wackernagel, mais fonctionne comme substitut d'un groupe verbal avec régime au locatif. La question se pose alors de la valeur spécifique de la forme en *-ī*. Si les formules *mīthunām kr-* et *mīthunī-kr-* coïncident pour le sens (propr. « rendre apparié »), la seconde se distingue syntaxiquement par une relation tout à fait étroite entre le nom et le verbe. En effet, la cohésion des parties de *-ī-kr-* se manifeste à travers diverses particularités d'emploi. D'abord, dans les textes la forme cvi entre souvent en parallèle avec une expression verbale composée; ainsi, ŚB 1, 2, 4, 16, *krūrī-kurvānti* et *apaghnānti* se font pendant. On a donc le sentiment d'une équivalence entre terme en *-ī* et préverbe. En tout cas, l'accord des syntagmes *-ī-kr-|bhū-* et des verbes composés sous le rapport de l'accentuation constitue un fait significatif. Ensuite, la forme en *-ī* s'apparente aux préverbes par la liaison fréquente et ancienne avec des noms verbaux et des absolutifs. Enfin, la « fonction compositionnelle » du type se traduit dans la quasi-inséparabilité des membres du groupe. Seul le védique admet, d'ailleurs rarement, des dérogations à cette règle. Encore la forme cvi se trouve-t-elle toujours devant le verbe. Pareille limitation dans le comportement syntaxique contraste avec la liberté d'emploi des formes casuelles. C'est pourquoi les termes en *-ī* associés à *kr-* et *bhū-* n'ont certainement pas le statut de génitifs. Le type présente plutôt des affinités avec les indéclinables (cf. les doublets *śakalā-kr-* « endommager, blesser » et *śakalī-kr-* « morceler »). En revanche, dans des expressions latines comme *multī facere* et *lucrī facere*, le régime est un authentique

génitif (*genetivus pretii* et *genetivus tituli*, respectivement). Les faits indiens et les faits latins ne se concilient donc pas et, en définitive, la théorie de Wackernagel ne résiste pas à une analyse minutieuse des données.

5. Fribourg

Depuis 1968, l'Université de Fribourg fait à la linguistique indo-européenne une place entière. L'enseignement et la recherche y sont assumés par un professeur d'origine allemande, Bernhard Forssman, formé à l'école du grand comparatiste Karl Hoffmann (Erlangen). Auteur des pénétrantes *Untersuchungen zur Sprache Pindars* (Wiesbaden 1966),⁴ B. F. cultive surtout le grec, mais ne s'y limite pas. En effet, ses contributions à la connaissance de faits grecs se fondent non seulement sur des analyses internes, mais tout autant sur la mise en œuvre des données des langues congénères. L'opportunité de cette méthode apparaît clairement dans un article sur le vieux nom indo-européen des « yeux »: *Nachlese zu ὄσσε* (Münchener Studien zur Sprachwissenschaft 25, 1969, 39-50). Déjà chez Homère, ὄσσε est en voie de disparition, comme le montrent la défektivité du paradigme (pas de forme pour les cas obliques) et la diminution du nombre des occurrences de l'Iliade à l'Odyssée (respectivement 44 et 13). Avec des désinences de pluriel, ὄσσων (gén.) et ὄσσοις/-οισι (dat.) se dénoncent comme des formations secondaires. La chronologie en donne d'ailleurs confirmation: ὄσσων se rencontre pour la première fois chez Hésiode, *Th.* 826, ὄσσοις/-οισι dans l'Hymne homérique 31, 9 (cf. Hésiode, *Sc.* 145 et 426; Sappho 138, 2 Lobel-Page). Dans l'appréciation du caractère archaïque de ὄσσε s'ajoute aux indices proprement grecs la correspondance avec v.sl. *oči* (nom.-acc.), gén.-loc. *očiju* (*očiju*), dat.-instr. *očima*. D'une façon significative, un thème différent fonctionne au singulier: *oko*, gén. *očese* (neutre sigmatique). Le rapport du duel *oči* à gr. ὄσσε s'explique bien dans le cadre de la théorie des laryngales. A la suite de H. Pedersen et W. Winter, B. F. pose une désinence $-*i\partial_1$ susceptible de deux réalisations phonétiques: $*-i\partial_1$ et $*-\dot{i}\partial_1$. La première rend compte du slave, la seconde du grec. Cette resti-

⁴ Voir notre compte rendu, dans *Kratylos* 12/2, 1967, 169-172.

 Claude Sandoz: Tendances en linguistique indo-européenne 203

tution de la finale se conjugue avec la reconnaissance d'un nom-racine $*ok^w-$. On aurait donc $*ok^w-i\partial_1$ ou $*ok^w-i\partial_1$. Mais d'aucuns voient un thème en $-i-$ à la base de *oči* et *ὄσσε*. Dans le cas du représentant slave, une particularité flexionnelle distingue le nom des « yeux » des véritables dérivés en $-i-$. En effet, ceux-ci présentent au datif-instrumental duel une forme en $-i\dot{m}a$ (type *višima*), non en $-ima$ comme *oči**ma*. De plus, *oči* concorde pour la flexion avec *uši* « les deux oreilles » (gén.-loc. *ušiju/ušiju*, dat.-instr. *ušima*), dont l'appartenance à la classe des noms-racines est difficilement niable. Du côté grec, l'existence de $-\sigma\pi-$ au second terme de composé plaide contre l'analyse de *ὄσσε* en $*ok^wi-$ + $-e$. Enfin, les faits du tokharien et de l'arménien supposent un prototype $*ok^w-$, non $*ok^wi-$. Des témoignages concordants confirment donc la reconstruction d'une forme $*ok^w-$. Sur un seul point les données justifient une hésitation: le degré de l'élément radical. Des duels archaïques du védique font attendre le degré zéro. De fait, dans le cas présent les représentants ambigus du grec, du slave et de l'arménien ne contredisent pas un modèle $*\partial_3k^w-i\partial_1$, mais le nom tokharien reflète nécessairement la variante pleine.

6. Lausanne

Confié au soussigné, l'enseignement de la grammaire comparée existe à l'Université de Lausanne depuis 1970. Mais bien avant cette date, diverses études sur des langues indo-européennes particulières ont fait l'objet de publications de la part des professeurs de la Faculté des lettres. On doit notamment à Pierre Schmid, titulaire de la chaire de langue et littérature latines, une contribution sur le genre grammatical du mot *dies*: *Zum Geschlecht von dies im Spätlatein* (Mus. Helv. 1, 1944, 123-126), et à Constantin Regamey, professeur de langues slaves et orientales, un article de la Festschrift Albert Debrunner: *A propos de la « construction ergative » en indo-aryen moderne* (Sprachgeschichte und Wortbedeutung, Berne 1954, 363-381). A partir de 1970, le soussigné a publié, dans le domaine de la recherche comparative, des *Opuscules de grammaire indo-européenne*, Berne 1973, 17 p. (Arbeitspapier 10.) et *Une classe résiduelle du verbe indo-européen*: BSL 69, 1974, fasc. 1, 55-61.

Conclusion

En résumé, l'apport de la Suisse à la linguistique indo-européenne depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale procède encore en partie de l'héritage saussurien. A travers plusieurs contributions, en effet, les principes du *CLG* trouvent une parfaite illustration. Comme à Genève, on s'intéresse beaucoup à Berne, Bâle ou Zurich aux relations entre les termes d'un système. Ainsi, dans l'esprit de l'exposé de Saussure sur le « mécanisme de la langue », H. Frei, G. Redard et A. Bloch se sont occupés simultanément du rapport entre un verbe composé et le simple correspondant. Les résultats de ces recherches — indépendantes, mais convergentes — ont été publiés respectivement dans les Cahiers F. de Saussure 16, 3-22 (H. Frei, *Carrés sémantiques*: analyse de véd. *pā* et *utpā*-), dans la Festschrift H. Krahe, Wiesbaden, 73-82 (G. Redard, *Latin plorare*: implorare, explorare) et dans le *Museum Helveticum* 15, 130-138 (A. Bloch, *Zwei Beiträge zur lateinischen Wortkunde*: définition de *praecipio* par référence à *capio*). C'est là un bon exemple d'orientation commune dans l'approche des faits. Cette cohérence de la pensée linguistique suisse n'exclut pourtant pas l'autocritique: les linguistes genevois discutent les idées de Saussure (voir R. Godel, *L'école saussurienne de Genève: Trends in European and American Linguistics 1930-1960*, Anvers 1970, 294-299), tandis que le Bâlois A. Bloch ne craint pas de réfuter une thèse de son illustre compatriote J. Wackernagel (voir ci-dessus). Au carrefour de plusieurs cultures, la Suisse fait preuve, dans les sciences du langage comme ailleurs, d'un esprit impartial et objectif.

Analyse et synthèse en grammaire comparée

Monsieur le recteur,
Monsieur le doyen de la Faculté des lettres,
Mes chers collègues,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

A l'occasion de cette installation officielle, je suis heureux d'exprimer ma reconnaissance aux autorités universitaires et cantonales, qui ont bien voulu me confier l'enseignement de la grammaire comparée des langues indo-européennes. L'honneur qui m'échoit de professer dans cette maison s'associe dans mon esprit au privilège d'y avoir étudié. Il y a, en effet, tout juste vingt ans que je m'inscrivais comme étudiant à l'Université de Neuchâtel. Le programme des cours était alors moins épais, mais la grammaire comparée y figurait déjà. Mes camarades d'études se souviennent comme moi de cette fascination du vendredi matin. M. Georges Redard nous exposait magistralement les fondements de la linguistique indo-européenne et de la linguistique générale. Dans le cours *ex cathedra*, si original et riche de vues personnelles, l'inépuisable enseignement de Ferdinand de Saussure prenait une dimension nouvelle à la lumière des recherches les plus récentes. Dans le cadre plus intime du séminaire, le maître nous initiait tour à tour, avec une ardeur et une sûreté de jugement admirables, aux singularités du vocabulaire latin, à la complexité de la grammaire sanskrite et à l'interprétation linguistique des textes. Ces leçons comptent parmi les grands moments de ce temps d'études. Avec le recul, j'en saisis encore mieux l'importance et la relation avec nos cours de philologie classique et de philologie médiévale, également très chers à ma mémoire. Aussi, je rends hommage à M. Redard du service incomparable qu'il a rendu à des générations d'étudiants.

La grammaire comparée a pour objet la reconnaissance d'un système de rapports entre les langues d'une famille. Dans la pratique, ces rapports s'observent à différents niveaux:

phonologique, lexical et surtout *grammatical*. Ainsi se justifie la dénomination traditionnelle de *grammaire* — et non de linguistique — *comparée*. Mais, dans sa forme reçue, l'expression *grammaire comparée* n'enferme pas une définition explicite de la discipline. Comme la dénomination de la linguistique appliquée, par exemple, laisse précisément dans le vague le domaine d'application, la désignation de la grammaire comparée ne dit rien sur la nature des termes mêmes de la comparaison. La terminologie germanique n'est guère plus éclairante. A quoi s'applique la *vergleichende Grammatik* ou « grammaire comparante » des Allemands ? Que compare au juste le linguiste ? En fait, non pas une grammaire avec un objet extérieur à la langue, mais des grammaires entre elles en vue de la définition d'une parenté linguistique et au moyen de procédures spécifiques. Là est l'essentiel : il n'y aurait pas de grammaire comparée sans une méthode comparative rigoureuse. En effet, l'approche et l'étude des problèmes s'effectuent par une suite de démarches systématiques. On procède d'abord au choix et à la délimitation des éléments à comparer. En tant que sujette aux coïncidences fortuites, la ressemblance des traits généraux de structure n'entre pas en considération, du moins dans un premier temps de la recherche. Le comparatiste s'attache avant tout aux faits singuliers, comme les alternances de formes au sein de la flexion et les procédés particuliers de la formation des mots. Les correspondances les plus probantes ne se constatent pas au plan de l'énoncé, mais dans les termes de la phrase et jusque dans les dernières subdivisions du signe. C'est pourquoi les opérations d'analyse jouent un rôle primordial en grammaire comparée. Cette méthode analytique s'emploie dans l'étude de toute famille de langues, mais avec un succès particulier dans le domaine des langues indo-européennes. Ce groupe occupe une place privilégiée sous le rapport des travaux comparatifs. Cela tient à la fois aux caractères intrinsèques des idiomes, ni trop semblables, ni trop différents les uns des autres, et à l'avancement des recherches. L'attention du comparatiste se porte donc le plus souvent sur les langues indo-européennes et de préférence sur les états anciens de ces langues, car plus l'observateur remonte le cours du temps, plus les concordances interdialectales apparaissent nettes et la parenté étroite. Ainsi, par la force des choses, l'indo-européaniste se trouve privé de l'outil principal du descripteur d'une langue vivante : l'enquête auprès des sujets parlants. Les matériaux bruts de la grammaire comparée sont des textes anciens, plus ou moins nombreux selon les traditions : abondants en sanskrit ou en grec, par exemple, rares en vieux perse ou en gaulois. De langue à langue la nature des témoignages écrits

varie au gré des cultures et suivant les époques. Il y a loin de l'*Illade* grecque au *Mahābhārata* indien, en dépit de leur commune appartenance au genre épique. Mais la dissemblance des œuvres comme objets littéraires globaux ne condamne pas la comparaison linguistique. Simplement, celle-ci ne porte pas sur des textes entiers, mais sur des unités plus petites: phrases, syntagmes, mots, morphèmes. La délimitation des phrases n'est pas toujours chose facile. Alors que dans la langue parlée l'unité phrastique est signalée formellement par la pause et l'intonation, et qu'elle l'est dans la langue écrite d'aujourd'hui par les signes de ponctuation, elle ne fait l'objet d'aucun indice matériel dans les documents anciens. Tout le problème revient donc à la découverte des articulations de l'énoncé. Or, les instruments de cette découverte sont l'*analyse* et la *synthèse*. On décompose le discours en une suite de phrases par la démarche analytique. Mais, dans la pratique, la compréhension d'un texte ancien suppose la connaissance du lexique et de l'expression des rapports syntaxiques. L'identification de la phrase procède donc non seulement d'une analyse textuelle, mais aussi d'une construction, c'est-à-dire d'une opération de synthèse à partir des signes et des règles de leur combinaison. Parmi les constituants de l'énoncé, une place particulière revient à des termes points de repère, différents selon les langues. Les particules, notamment, remplissent très souvent une fonction démarcative outre diverses fonctions sémantiques (valeurs explicative, adversative, copulative, etc.). Le sanskrit, par exemple, signale par *īti* une phrase au discours direct. Ce mot articulatoire, à la manière des deux points (:) de la ponctuation moderne, marque un changement de registre dans le discours ou le récit. En règle générale, il se place en fin de citation et la proposition introductive précède ou suit. Exemple: RV 8, 100,3: « tel ou tel dit: Indra n'existe pas ». Dans le texte, la structure syntaxique présente l'ordre inverse: Indra n'existe pas + *īti* + tel ou tel dit (*néndro astīti (= asti īti) néma u tva āha*). Comme particule conclusive, *īti* intéresse donc la délimitation des phrases. C'est le cas aussi d'un groupe de monosyllabes à emploi restreint dans l'énoncé: Véd. *id, u, gha (ghā, ha), nú, sma, svid, hí* apparaissent presque toujours en deuxième position. Ces éléments sont sémantiquement pauvres — la plupart renforcent seulement le mot précédent —, mais ils ont un rôle syntaxique en tant qu'indicateurs des unités phrastiques. Quelques-uns n'ont pas d'accent propre. Or, Wackernagel, dans un article célèbre, a montré que la tendance existait non seulement en sanskrit, mais déjà en indo-européen commun, de ranger les formes enclitiques à la seconde place de la phrase¹. Le compariste dispose donc de jalons pour l'analyse

d'un texte en unités assertives. Pourtant, les critères sémantiques et formels utilisables ne suffisent pas à la solution de tous les cas. En matière de segmentation, des incertitudes subsistent et les éditeurs d'auteurs anciens hésitent bien souvent entre des ponctuations également défendables. Un exemple de cette difficulté se rencontre, dans la tradition latine, chez Caton, *De agricultura* 5, 3. On y lit à propos du fermier, dans une sorte de cahier des charges et des interdictions: «Qu'il ne fasse pas de sacrifice... sans ordre du maître; qu'il ne prête à personne» (*rem diuinam... ne faciat iniussu domini credat nemini*). Le sens et la syntaxe du morceau autorisent parfaitement une coupe après *faciat*. Cela donnerait alors: «Qu'il ne fasse pas de sacrifice...; qu'il ne prête à personne sans ordre du maître.» Comme l'écriture ne renseigne pas sur les intonations de phrase et comme l'ordre des mots est libre en latin, nul indice matériel ne détermine le rattachement du syntagme *iniussu domini* à la séquence précédente ou suivante. C'est pourquoi les éditions ne concordent pas: le texte de la collection Teubner a un point après *faciat*, le passage correspondant chez Budé un point virgule après *domini*.

Si l'analyse du texte en phrases précède logiquement l'identification des mots, dans la pratique les unités du niveau inférieur se présentent souvent de façon plus immédiate. Par exemple, les graveurs d'inscriptions antiques recourent parfois — et c'est une aubaine pour le déchiffreur — à un signe spécial pour la séparation des mots. Ainsi, le séparateur apparaît régulièrement dans les monuments vieux perses en cunéiforme du VI^e au IV^e siècle av. J.-C. Il s'agit d'un trait oblique ou d'un coin, inscrit avec soin et constance dans l'ensemble de nos documents. Sinon la réalisation matérielle, du moins le procédé se retrouve identique dans la tradition occidentale. Des inscriptions alphabétiques latines marquent nettement les frontières de mots: la fibule de Préneste, des environs de 600 av. J.-C., le fait à l'aide de deux points superposés; la stèle du Forum, du début du V^e siècle, à l'aide de trois points superposés. Donc, les mots sont là, sous la forme de données brutes antérieures à l'analyse. Une pareille commodité rend alors possible une série d'observations précieuses. On relève, en particulier, les structures phoniques admises à l'initiale et à la finale de ces unités libres et on en tire des lois, applicables à l'intérieur de la langue en question. Dans le cas présent du latin, des particularités négatives se dégagent clairement des faits. Certaines combinaisons ne se rencontrent jamais au début ou à la fin d'un mot. Le groupe *sm*, par exemple, n'est admis qu'à l'intérieur. Sur des renseignements de cet ordre, le linguiste fonde ses interprétations ultérieures. Soit un texte en écri-

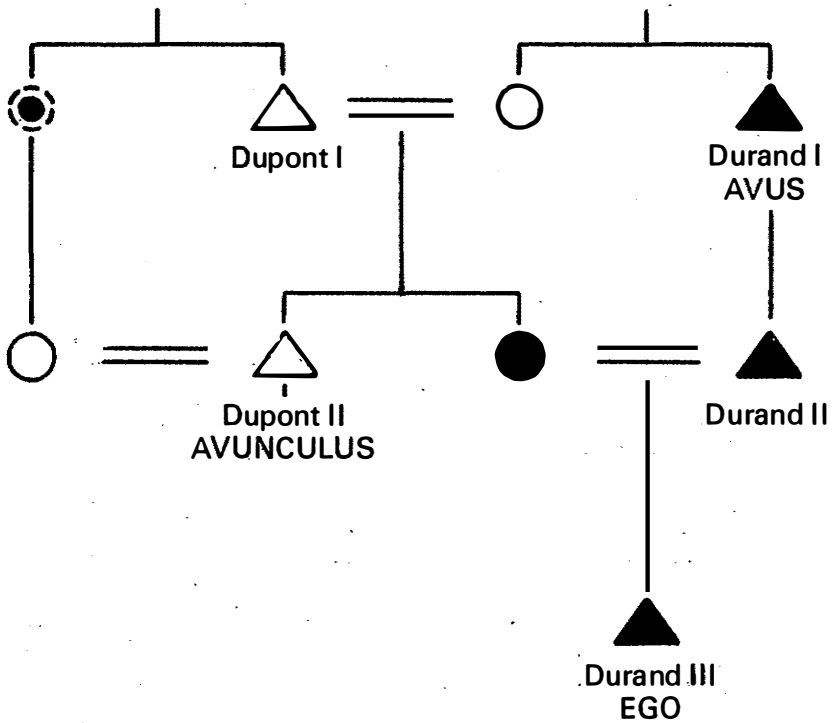
ture continue, la fameuse inscription romaine du Vase dit de Duenos, à peu près contemporaine de la stèle du Forum. Les exégètes y découpent la séquence *duenosmedfeced* en trois mots: *duenos med feced* « bonus me fecit », « un homme bon m'a fait » (c'est en quelque sorte le vase qui parle). Si des considérations de sens, ainsi que la comparaison avec le latin classique, recommandent suffisamment cette segmentation, le critère phonique y contribue aussi. En effet, en vertu du principe de l'exclusion du groupe *sm* des positions initiale et finale, les séquences **dueno/smed* et **duenosm/ed* n'entrent pas en ligne de compte. D'ailleurs, la récurrence, au fil du texte, de segments identiques confirme encore le bien-fondé de l'interprétation. En effet, la forme *med* apparaît non seulement dans *duenosmedfeced*, mais aussi dans les groupes *qoimedmitat* et *dzenoinemedmaaostatod*. Le fait probant est la découverte d'une constante, le monosyllabe *med*, dans des environnements différents. Egalement riche d'enseignements, mais non praticable sur le texte du Vase de Duenos, l'épreuve inverse mettrait en relation le complexe *duenosmedfeced* avec un énoncé comme **duenoshoccefeced* « un homme bon a fait ceci ». La substitution de **hocce* à *med* dans le même contexte met en lumière les articulations de l'énoncé. Mais l'opération de commutation ne donne pas nécessairement de la phrase une analyse en mots. Ainsi, le descendant direct de v. lat. *feced*, le classique *fēcit* « il a fait », coïncide partiellement au plan formel avec *iēcit* « il a jeté ». Or, les éléments interchangeables, *f-* et *i-*, n'ont pas le statut de mots, ni même d'unités significatives. On parle, alors, d'unités distinctives. En revanche, de la comparaison entre *fēcit* « il a fait » et *fēcerunt* « ils ont fait » se dégagent des formes liées porteuses de signification: *-erunt*, par exemple, exprime la troisième personne du pluriel du parfait et *fēc-* véhicule la notion de « faire », mais aussi la valeur du parfait par opposition à *fac-*. Comparer *fēcit* « il a fait » et *facit* « il fait ». L'analyse, on le voit, ne s'arrête pas aux frontières du mot. L'élément *fēc-* du latin, non admis en emploi libre, n'en représente pas moins une réalité pour le linguiste et pour le sujet parlant. Car le sujet parlant pratique aussi une forme d'analyse des unités linguistiques. Preuve en est l'analogie. L'apparition chez l'enfant d'un terme **faisez* dans le paradigme français du verbe « faire » suppose la décomposition de *faisons* en *fais-* + *-ons*. Il y a ensuite identification du *-ons* de *faisons* avec le *-ons* de *pouvons*, par exemple. Enfin, le rapport de *pouvons* à *pouvez* entraîne la paire symétrique *faisons*/**faisez*. La création d'une forme analogique constitue donc un indice de l'analyse du signe linguistique par l'usager. Le Romain avait conscience de l'unité morphologique de *fēc-*, comme le locuteur français reconnaît la

réalité du radical de *faire*. Mais, par l'identification de *fēc-*, le sujet parlant atteint les dernières limites de la décomposition de la chaîne en unités significatives. Le linguiste va plus loin. Comme le physicien poursuit les constituants ultimes de la matière, le grammairien comparatiste démonte les structures compliquées de la racine. Cette opération demande alors la mise en œuvre d'un instrument puissant: la méthode comparative. Désormais, *fēc-* se présente non plus seulement dans le système des formes latines, mais entre dans le réseau des formes apparentées de langues congénères. En l'espèce, une donnée du grec ancien se révèle du plus haut intérêt: c'est l'aoriste hom. $\vartheta\eta\chi\epsilon$ « il posa, établit ». L'écart de sens entre *fēcit* et $\vartheta\eta\chi\epsilon$ ne fait pas de difficulté, car les conditions réelles de l'emploi dans l'une et l'autre langue fournissent les moyens d'une conciliation. Ainsi, lat. *fēc-* et gr. $\vartheta\eta\chi-$ se recouvrent parfaitement, c'est-à-dire continuent une seule et même forme préhistorique (**dhēk-*). Or, dans le système du grec, $\vartheta\eta\chi\epsilon$ se trouve en relation paradigmatique avec le présent $\tau\acute{\iota}\vartheta\eta\sigma\iota$ « il pose », analysable en $\tau\iota-+-\vartheta\eta-+-\sigma\iota$. On saisit donc une forme radicale $\vartheta\eta-$ plus élémentaire que $\vartheta\eta\chi-$. Du même coup, l'élément *-k-* de $\vartheta\eta\chi-$, *fēc-* se définit comme une consonne additionnelle. Et, de fait, le sanskrit n'en a pas trace, avec un aoriste *ádhāt*, un parfait *dadháu* et un présent *dádhati*, très proche de gr. $\tau\acute{\iota}\vartheta\eta\sigma\iota$. Au total, la comparaison permet un progrès dans l'analyse: De **dhēk-*, l'indo-européaniste descend jusqu'à **dhē-*, qui est une unité morphologique irréductible, une *racine*. Dans la théorie linguistique, la racine est une abstraction, une sorte de schéma opératoire. Actualisée dans une forme, c'est le *radical*. La connaissance de la racine et de ses différents « états » joue un rôle capital en grammaire comparée. La délimitation des derniers composants du signe n'est pas une fin en soi. Bien au contraire: analyser, décomposer, disséquer les formes, c'est se donner les moyens de rapprochements nouveaux. Qui s'avise de l'existence et des propriétés de la racine étend considérablement le champ de la comparaison. Aux correspondances de formes complètes s'ajoutent alors d'innombrables concordances partielles. Si lat. *vehit* « il transporte en char » recouvre parfaitement skr. *váhati* « il va en char » et si lat. *nouus* « nouveau » se superpose exactement à skr. *návaḥ* et à gr. *véφος*, en revanche l'identité formelle se limite à la racine dans lat. *tendō* vis-à-vis de gr. $\tau\epsilon\acute{\iota}\nu\omega$ « je tends » ou dans lat. *tepeō* « être chaud » en face de skr. *tápati* « brûler ». On pose donc, en indo-européen, d'une part des mots entiers, comme **wégheti* et **néwos*, de l'autre des racines, comme **ten-* et **tep-*. Le schème trilitère de ces unités est un trait constant de l'élément radical. Il n'y a pas de racines bilitères ou quadrilitères. Ainsi, la forme **dhē-*,

postulée tout à l'heure, se résout en **dheH-*; c'est-à-dire en une dentale sonore aspirée + une voyelle *e* + une consonne laryngale. Quant aux complexes quadrilitères du type **yeug-* (cf. gr. ζεύγμι), ce sont en réalité des racines suffixées. On a donc **yéu-* + *-g-*. L'autonomie des composants ressort déjà de l'existence d'une structure inverse: **yu-ég-* (cf. skr. *yu-n-ák-ti*, avec infixé nasal). Au terme d'une démonstration géniale, E. Benveniste résumait ainsi ce balancement: «La racine fournit, avec un suffixe, deux thèmes alternants: I. racine pleine et tonique + suffixe zéro; II. racine zéro + suffixe plein et tonique»².

Aboutissement d'une analyse pénétrante, cette théorie marque le début d'un grand travail de synthèse. Des faits autrefois inclassables sortent de leur isolement et s'intègrent harmonieusement au système. Des anomalies disparaissent. Entre des formes en apparence hétérogènes des rapports naguère insoupçonnés deviennent manifestes. L'étude du système verbal se renouvelle. En particulier, l'Allemand Kl. Strunk met à profit la connaissance des thèmes II de racine et découvre la parenté étroite entre un type d'aoriste et les présents à nasale³. L'Américain C. Watkins donne ensuite une histoire magistrale du verbe indo-européen⁴. Enfin, une présentation nouvelle de la morphologie nominale est actuellement en préparation. En un mot, la construction de la grammaire indo-européenne se fait sur nouveaux frais. Sous l'impulsion de la linguistique générale, l'esprit de synthèse prend aujourd'hui le pas sur le souci d'analyse. Au fur et à mesure des progrès de la recherche typologique, le comparatiste se préoccupe davantage de la cohérence interne de ses reconstructions. L'indo-européen n'échappe pas aux conditions générales des systèmes de signes. C'est pourquoi, si le produit d'une restitution se trouve en désaccord avec les universaux des langues naturelles, une remise en question s'impose. On reprend alors les données et on s'interroge sur le bien-fondé de certains rapprochements. Cela explique l'épanouissement de toute une réflexion méthodologique. Des théoriciens établissent avec rigueur les principes de la comparaison. Une correspondance probante, c'est-à-dire révélatrice d'une parenté, suppose: 1° au niveau formel l'existence de rapports constants, vérifiables à l'intérieur d'une série de termes; 2° au niveau du sens une situation de synonymie ou du moins de compatibilité. Au stade actuel du développement de la discipline, la vérification du premier point fait rarement difficulté. En revanche, l'examen de la deuxième condition pose fréquemment des problèmes délicats. Quand les sens de termes présumés correspondants ne concordent pas exactement, comment distinguer dans la pratique entre les différences non signifi-

catives et les écarts dirimants? Cette aporie retient de plus en plus l'attention des chercheurs. L'exigence de l'adéquation sémantique des éléments d'une comparaison ne le cède pas à la nécessité de la régularité formelle⁵. En chaque cas, les membres d'une correspondance font donc l'objet d'une définition précise. La méthode est, une fois de plus, synthétique: on rassemble tous les emplois des mots en litige, on en relève toutes les constructions syntaxiques et, sur la base de l'ensemble de ces faits, on se prononce finalement pour ou contre une relation de parenté. De la justesse de l'appréciation dépend en dernier ressort la restitution du lexique indo-européen. Comme le vocabulaire de n'importe quelle



	Dupont	Durand	Autre
Homme	△	▲	
Femme	○	●	⊙
= Alliance		— Filiation	

langue, ce lexique présente une organisation propre. Par le jeu des associations se constituent des groupes d'unités solidaires. Il y a, par exemple, un système des termes de parenté. Sa configuration reflète dans une large mesure la structure de la famille et de la société. L'étude linguistique s'appuie donc en ce domaine sur l'anthropologie et l'ethnologie. Ainsi, par référence à l'institution du mariage entre cousins croisés, bien connue des ethnologues, l'indo-européaniste explique des relations formelles en apparence insolites. A titre d'illustration, la désignation latine de l'oncle maternel par un dérivé de *auus* « grand-père », à savoir le diminutif *auunculus*, se justifie désormais sans peine. En effet, dans le type de société hérité par les Romains, mon grand-père paternel est en même temps mon grand-oncle maternel (voir le schéma ci-dessus, tiré d'E. Benveniste, *Le vocabulaire des institutions indo-européennes* I, Paris, 1969, 228). Ce n'est donc pas sans raison que l'oncle est appelé « petit grand-père ».

En définitive, on le voit, l'effort de synthèse au plan du lexique indo-européen ouvre des perspectives non seulement linguistiques, mais extra-linguistiques aussi bien. Le vocabulaire le plus ancien comporte, en effet, un enseignement irremplaçable sur le peuple indo-européen. Ces lointains ancêtres possédaient déjà une riche civilisation, avec une puissante organisation sociale, une force guerrière entreprenante, des institutions religieuses et, probablement, une poésie épique de tradition orale⁶. L'image globale de cette culture procède encore d'une synthèse, par reconstruction au second degré en quelque sorte. On a maintenant une idée du champ de la grammaire comparée et de sa place au sein des sciences humaines. Le domaine de ces études est très vaste et suscite à tout moment la collaboration interdisciplinaire. Mais, pour l'accomplissement de sa tâche immense, le comparatiste est servi par une méthode sûre et éprouvée, qui conjugue avec bonheur l'analyse et la synthèse.

NOTES

¹ Über ein Gesetz der indogermanischen Wortstellung: *Indogermanische Forschungen* I, 1892, 333-436.

² *Origines de la formation des noms en indo-européen*, Paris 1935, 170.

³ *Nasalpräsentien und Aoriste*, Heidelberg 1967.

⁴ *Indogermanische Grammatik III 1: Geschichte der indogermanischen Verbal-flexion*, Heidelberg 1969.

⁵ Voir E. Benveniste, Problèmes sémantiques de la reconstruction: *Word* 10, 1954, 251-264 (= *Problèmes de linguistique générale* 1, Paris 1966, 289-307).

⁶ Cf. R. Schmitt, *Dichtung und Dichtersprache in indogermanischer Zeit*, Wiesbaden 1967.



EXÉGÈSE OMBRIENNE : UN COMMENTAIRE LINGUISTIQUE DE LA
TABLE IA D'IGUVIUM (AVEC RÉFÉRENCE À VI A-B ET VII A)

"La traduction qu'on donne des
Tables Eugubines est généralement
en latin, elle est donc peu
limpide"

E. Benveniste

Note liminaire

Un consensus existe aujourd'hui à propos du sens général des Tables et en ce qui concerne l'interprétation d'une partie importante des faits de langue ombriens. La présente contribution ne revient généralement pas sur l'acquis de la recherche antérieure, mais s'attache aux problèmes grammaticaux et lexicaux restants. Nos outils de travail sont l'analyse du texte pour lui-même et la méthode comparative. L'étude des contextes, le rapprochement des passages semblables et la confrontation des formes renseignent sur l'organisation de l'énoncé, tandis que le recours aux langues indo-européennes - au latin surtout - permet des identifications de mots, de morphèmes et de procédés syntaxiques. Cependant, bien des points demeurent obscurs et nombre de termes, même des plus fréquents, résistent à l'interprétation. Nous en prenons acte et préférons les résultats modestes d'un examen patient et minutieux aux solutions séduisantes, mais fragiles, d'une pensée fertile en hypothèses et en conjectures.

- 6 -

I a 1-6

Texte

e s t e : p e r s k l u m : a v e s : a n z e r i a t e s :
 e n e t u : / p e r n a i e s : p u s n a e s : p r e v e r e s :
 t r e p l a n e s : / i u v e : k r a p u v i : t r e b u f :
 f e t u : a r v i a u s t e n t u : / v a t u v a f e r i n e :
 f e i t u : h e r i s : v i n u : h e r i p u n i : /
 5 u k r i p e r : f i s i u : t u t a p e r : i k u v i n a :
 f e i t u : s e v u m : / k u t e f :
 p e s n i m u a ř e p e s a r v e s : /

Traduction

Commence ce sacrifice une fois observés les oiseaux du midi
 (et) du septentrion. Devant la porte trébulane, sacrifie trois
 boeufs à Jupiter grabovien. Présente les entrailles. Offre
 les côtes (?) en sacrifice sur le brasero (?), à volonté avec
 du vin ou avec du puni. Sacrifie pour le Mont fisien, pour la
 cité d'Iguvium. Prie chaque fois (?) à voix basse avec (l'of-
 frande de) la graisse (et) des entrailles.

Commentaire

1 p e r s k l u m : traduit généralement par "cérémonie", "sa-
 crifice" ou "prière" et rattaché à la racine *perk- "demander,
 prier", avec référence au fut. antér. p e p u r k u r e n t
 et à l'impér. moy. p e r s n i m u . Le rapprochement est
 admissible, mais l'explication morphologique ne convainc pas.
 Buck dégage un suffixe -lo- (*persc-lo- : p. 82 paragr. 129)
 et cette analyse se retrouve chez Plt. (Lex., s.v.) et chez

- 7 -

Pis. (p. 132). Une base *persc- de dérivé nominal nous paraît improbable. En effet, le suffixe -sk- n'apparaît normalement pas dans la formation des noms (cf. pourtant lat. ēscā "nourriture" et pōscā "sorte de breuvage" : M. Leumann, Lat. Gr.², p. 341) et, d'ailleurs, un thème de présent *perk-sk- (> *persk-) contredit l'enseignement de la grammaire comparée. L'équation entre lat. poscō (< *porkskō) et skr. ṛcchā(mi) indique le degré zéro radical (*ṛk-sk-), ancien et régulier dans la classe en -sk-. Dans ces conditions, la segmentation pers-klu-m s'avère plus satisfaisante. Le terme se range alors dans le groupe bien caractérisé des noms d'instruments ou d'objets en -klo- (type pihaclu; voir Plt., §75b). Pour les raisons précédentes, l'élément présuffixal pers- ne représente pas *perk-sk- > persc- (ainsi Bréal, p. 5), mais *perks-. Cette forme est la racine *perk- élargie par -s-. La coexistence d'une base en -s- et du type en -sc- se retrouve dans le rapport de skr. jijña-s-ati à gr. γίγνώσκω. L'impératif p e r s n i m u "prie" s'explique à partir d'une base nominale "perks-ni-, préférable à la reconstruction complexe *perk-sk-ni- de Buck (§ 146). Pour le morphème -ni-, comparer p u n i, poni. La présence d'une sifflante devant un suffixe à nasale semble assez fréquente : cf. f e s n a f - e, šesna, v. lat. iouxmenta. A l'instar de Buck, Vet., Dev. et Plt., nous séparons du groupe de p e r s k l u m les formes verbales p e r s t u, p e s t u et peperscust, pepescus. -

? p e r n a i e s p u s n a e s : ces termes en asyndète ne se retrouvent pas dans la version circonstanciée de VIa. A la place figurent les mots parfa curnase dersua peigu peica merstu. On a affaire à l'explicitation de la mention des oi-

seaux (a v e s, aeis) par l'énumération des espèces requises pour les auspices : geai (?), corneille, pic et pie. Les deux premiers volatiles sont dersua, les deux derniers merstu. Ces qualificatifs ne s'interprètent pas de façon certaine. Du moins s'apparentent-ils par leurs conditions d'emploi aux adjectifs p e r n a i e s p u s n a e s de Ia (cf. Plt., p. 230). Formé sur ital. *per- "devant", ombr. pernaio- signifie proprement "antérieur" (du point de vue de l'augure), c'est-à-dire "situé au midi"; symétriquement, ombr. pusna(i)o-, dérivé de l'adv. ital. *post- "derrière", signifie "postérieur", "situé au nord". Ces considérations soutiennent l'hypothèse selon laquelle dersua et merstu se rapportent à des notions complémentaires relatives à la localisation des oiseaux (Plt., ibid.).

3 a r v i a fait problème, faute de correspondants exacts en latin ou ailleurs. Les uns argumentent en faveur d'une offrande végétale (Buck, Dev., Pis., Bott., Plt., etc.), les autres défendent la thèse d'une offrande carnée (Blum., Vet., etc.). Selon qu'ils relient le mot à lat. aruum ou à lat. aruina, les auteurs traduisent par "grain(s), céréales" ou par "entrailles". Les contextes n'orientent pas l'interprétation de façon décisive, pas même Ia 18 (sur ce passage, confronter les opinions de Vet., p. 195, et de Plt., p. 178). D'après la forme des variantes a r v i u et aruio, a r v i a se définit clairement comme acc. pl. n., à l'exclusion de l'acc. sg.f., toujours en -a(m). Nous avons affaire à un thème en -i-, non en -yo-: sur ce point, les manuels de Buck (§ 173,5) et de Plt. (p. 98) sont à corriger. Arvi- s'explique comme réfection d'un ancien thème en -u-, attesté dans lat. (h)aru-spex (pour plus de détails, voir notre article des

Cahiers F. de Saussure 31, 1977, 259-267).

4 v a t u v a possède une variante v a t r a (III 31). Comme les contextes sont rigoureusement symétriques, les auteurs admettent à juste titre une équivalence des signifiés. Plt. propose de façon convaincante l'étymologie *latuā "côtés, côtes" (cf. lat. latera et le rapport morphologique de pecua à pecora : Plt., p. 250 et Lex.). L'hapax v a t r a offre apparemment la trace du type concurrent sigmatique, c'est-à-dire *latesā > latera syncopé. Mais cette hypothèse pose le problème de la chronologie relative du rhotacisme et de la syncope. Si l'étymologie de ose < *op-(e)s-i est correcte (Plt., p. 95 § 83), la chute d'une voyelle brève intérieure précède le changement de s en r en position intervocalique (id., p. 209). Ajoutons à ces considérations le fait suivant : la seule forme ombrienne exactement comparable à lat. latera sous le rapport de la formation, du genre, du nombre et du cas est l'acc.pl. tudero (VIa 15, 16; cf. acc.sg. tuder), non atteint par la syncope. En l'absence de témoignages suffisants sur la flexion des thèmes en -es- en ombrien, le rattachement de v a t r a à cette classe formelle demeure très incertain. En dernière analyse, le mot s'explique peut-être comme thème en -ro- (Plt., p. 209, avec renvoi à F. Bücheler, Umbrica, Bonn 1883, p. 63) ou comme simple faute d'orthographe (Plt., Lex.)¹. — f e r i n e ne s'emploie que dans la formule v a t u v a f e r i n e f e (i) t u , resp. uatuo ferine fe(i)tu (12X) et s'y trouve en relation de substitution avec f e r i m e (Ib 25). La forme avec -m- apparaît encore dans le contexte différent de III 16 : i n u k k a z i f e r i m e a n t e n t u . Vu les conditions d'emploi, la thèse de Dev. et Plt. (un seul mot ferine,

mal orthographié en Ib 25 et en III 16) nous paraît préférable à la doctrine de Blum., Vet. et Pis. (deux mots distincts). Moins pour des raisons d'ordre statistique que proprement linguistique, *f e r i n e* a la priorité sur *f e r i m e*. En effet, tandis que *m* se substitue parfois à *n*, l'inverse ne se produit jamais en ombrien (Buck, § 109). Ainsi, pour l'analyse ultérieure, seule la forme en *- i n e* entre en ligne de compte. L'*-e* final indique soit un loc.sg., soit un abl.sg. (Buck, § 178,6 note). Théoriquement le datif, quoique moins naturel dans le présent contexte, serait également envisageable. Quant à l'élément prédésinentiel, les critiques en font un suffixe *-īn-*, variante apophonique de *-(i)ȳon-*, attesté par ailleurs dans *n a t i n e* (cf. lat. *natione*) et dans *tribrisine* (cf. nom.sg. *t r i b ŕ i ç u*) "triade". Reste un radical *fer-*, rapproché tantôt de lat. *ferō* "porter" (Buck, Dev., Vet., Plt.), tantôt de lat. *feriō* (Pis.). L'interprétation dépend dans une large mesure du sens prêté à *v a t u v a*. Les *Tables* prescrivent-elles l'oblation d'une partie de l'animal "sur un support", c'est-à-dire sur une sorte de plateau ("in ferculo"; avec le loc.sg. d'un dérivé de *fer-* "porter") ou plutôt le sacrifice des victimes "au moyen d'un instrument contondant ou tranchant", par exemple un couteau ("cultro"; avec l'abl.sg. d'un dérivé de *fer(i)-* "frapper")? Selon nous, la solution du problème ne se trouve pas nécessairement dans les termes de cette alternative. Ital. *f-* remonte non seulement à **bh-* et à **dh-* de l'indo-européen; c'est aussi le traitement régulier de **g^wh-*. L'ombrien, il est vrai, n'en offre pas d'exemple certain pour la position initiale. Mais, comme l'aspirée labiale et l'aspirée dentale aboutissent à des unités identiques au début et à

- 11 -

l'intérieur du mot, la labio-vélaire connaît probablement aussi un traitement unique. A en juger par *v u f r u* et *v u f e t e s*, généralement rapportés à une racine **weg^wh-* (cf. lat. *uoueō*), i.e. **-g^wh-* donne *-f-* en ombrien. On attend donc le même changement à l'initiale. Dans cette perspective, le radical de *f e r i n e* se relierait facilement à l'indo-européen **g^wher-* intr. "être chaud, brûlant"; tr. "échauffer, brûler". Cette nouvelle étymologie s'appuie sur des analogies contextuelles. Le syntagme *k a z i f e r i m e a n t e n t u* (III 16) rappelle, par sa structure syntaxique et l'un de ses constituants lexicaux, l'énoncé de IIa 19-20 : *p i r a s e a n t e n t u* "place le feu sur l'autel" (= III 21-22; cf. VIb 49). La ressemblance s'étend à un passage moins clair de Ib 12 : *p i r a h t i m e m e n t e n t u* "place le feu sur le porte-feu (?)"². Si *f e r i n e* appartient au champ lexical de *asa-* "autel" (comme porteur de feu : cf. hitt. *haššaš* "foyer" et l'expression latine *pro aris et focis*) et *ahti-* "brasero" (?), un rapport de parenté avec la famille de lat. *furnus* "four, fourneau" (< **g^whorno-* ou **g^wh₂no-* : Ernout-Meillet, s.v. *formus*) n'est pas exclu. Au point de vue de la formation, cependant, *f e r i n e* et *furnus* ne se recouvrent pas. D'une part, le vocalisme radical diffère, de l'autre les suffixes s'avèrent irréductibles : *f e r i n e* ne se ramène pas à un thème **ferno-*, car l'ombrien, à la différence de l'osque, ignore l'anaptyxe. L'*i* intérieur est donc étymologique. Un correspondant latin exact aurait la forme **ferione* (cf. supra). L'emploi de *-iōn-* comme suffixe de nom d'instrument se rencontre dans le type lat. *pūgiō* m. "poignard", mais les exemples en sont rares.

h e r i s v i n u h e r i p u n i : les auteurs ne s'accordent pas sur la place de ce membre de phrase. Pour Vet. et Pis. le syntagme s'articule au f e i t u précédent. Plt., en revanche, en fait un élément de la séquence suivante. Le contexte de Ia 22 lève le doute : v a t u v a f e r i n e f e t u h e r i v i n u h e r i p u n i a r v i u u s t e n t u . La libation de vin se conçoit dans le cadre du sacrifice, non de la présentation des a r v i u . Par conséquent, l'expression h e r i v i n u h e r i p u n i se rattache à la fraction d'énoncé précédente. Ainsi, en Ia 5 commence une nouvelle phrase avec un f e i t u en emploi absolu. H e r i (s) : l'alternative se traduit par une conjonction étymologiquement identifiable à la 2^e sg.prés. du verbe her-(i)- "vouloir". Situation analogue en latin avec uel, distrait du paradigme de uolō, uelle et spécialisé comme outil articulatoire. La construction ombrienne h e r i (s) . . . h e r i (s) fait écho à lat. uel ... uel. En ce qui concerne la forme, la réduction de h e r i s à h e r i ne dépend pas de l'environnement phonétique. En tout cas, la forme en -s se rencontre aussi devant p u n i (Ib 6). Il y a donc flottement, mais avec une grande supériorité statistique de la variante courte, d'ailleurs généralisée dans la partie écrite en caractères latins. Cette légère variation formelle ne met naturellement pas en cause l'interprétation. Plus difficile est le cas de p u n i (var. poni, VIa 57, etc.; pone, VIa 59). On y voit le nom soit d'un breuvage (Buck, Dev., Plt., Pis.), soit d'une ofrande à base de farine (Vet.). L'analyse traditionnelle en pō-ni- met en évidence un radical pō- et suggère un rapprochement avec lat. pō-sca "mélange d'eau et de vinaigre",

pōtiō f. "boisson", pōtus m. "id.". Le mot contiendrait la racine indo-européenne *pō(i)- "boire". Le suffixe -ni-, relativement rare (cf. lat. pānis < *past-ni-), alterne avec -no- de skr. pāna- n. "boisson, breuvage". Par une autre voie, Vetter en vient à la reconstruction de *poi-ni- (p. 172), eu égard au changement de -ln- en -n(n)- en ombrien (R. Thurneysen, *in* Glotta 1, 1909, 242). Le vocable appartiendrait alors à la famille de lat. pollen, -inis n. "fleur de farine". Notre préférence va à la première interprétation en raison de l'association fréquente de p u n i et de v i n u (voir Dev., p. 204).

5 s e v u m : le mot réapparaît dans la formule voisine tases pērsnimu seuom (VIa 55-56), mais y figure en position finale. Cette liberté dans l'ordre des termes de la phrase exclut l'existence d'une relation syntaxique étroite entre s e v u m et k u t e f (resp. seuom et tases). De fait, s e v u m porte sans doute sur l'ensemble de l'énoncé. Selon nous, les conditions d'emploi et la comparaison avec l'osque siuom "omnino" (Tab. Bantina 22) indiquent une forme adverbiale. Vues différentes chez Dev. (subst. au sens de "formula, genus precatationis"), Buck, Vet., Plt. et Pis. (adj. rapporté à un subst. sous-entendu : "tout, chaque"). L'étymologie trouve appui dans ombr. s e v a k n e (IIa 21, etc.) "rituel", propr. "accompli chaque année" (Vet., p. 173). Cf. ombr. acnu "années". L'adjectif *sē-uo- signifie "chaque", plutôt que "tout", à en juger au préverbe séparatif sē- du latin. Ce sens n'interdit pas le pluriel, attesté en VIa 18-19 : esisco esoneir seueir popler anferener "at each of these rites for the lustration of the people" (Plt., p. 238). En conclusion, la traduction de s e v u m par "chaque fois" nous semble

raisonnable. La prière intervient à l'occasion du sacrifice de chacun des t r e b u f . Le texte même de la litanie, consignée sur la Table VIa, signale les reprises de l'invocation : tio esu bue peracrei pihac̄lu "(je) t'(invoque) avec ce boeuf remarquable à titre d'offrande expiatoire" (VIa 25); puis, tio esu bue peracri pihac̄lu etru "(je) t'(invoque) avec ce boeuf remarquable à titre de seconde offrande expiatoire" (VIa 35); enfin, tiom esu bue peracri pihac̄lu tertiu "(je) t'(invoque) avec ce boeuf remarquable à titre de troisième offrande expiatoire" (VIa 53).

6 k u t e f : sans exemple dans la partie du rituel écrite en caractères latins. Cette absence nous prive de critères pour le choix entre les différentes valeurs des lettres. Si VI et/ou VII nous fournissaient un équivalent du terme, son orthographe (*cute, *gute, *cote ou gote ?) serait très instructive. Parmi les lectures possibles, la plupart des critiques optent pour /kotef/ et reconstruisent un participe présent nom.sg. *kautēn(t)s. Ce verbe reposerait sur le correspondant ombrien du participe latin cautus (de caueō). Au prix d'un recours à l'irlandais, Dev. propose l'étymologie *gutens (cf. irl. guth "voix") et traduit par "clare, clara uoce renuntians" (pp. 202-203 et index verborum). En face de ces interprétations discordantes, le fait déterminant se trouve dans une variante du formulaire. Nous avons heureusement le parallèle de VIa 55-56. Après le sacrifice des trois boeufs à Jupiter Grabovien, la version longue donne le texte des prières, puis la prescription tases persnimu seuom (cf. supra). Le mot tases, qui y tient la place de k u t e f , figure en Ia 26, etc. sous la forme t a ç e z et s'identifie à lat. tacitus. Vu la symétrie des conditions d'emploi,

- 15 -

k u t e f et tases (t a ç e z) ont probablement des sens voisins (voir Vet., p. 173). La traduction approximative "parlant bas" paraît satisfaisante. — p e s n i m u : voir ci-dessus l'analyse de p e r s k l u m . — a ř e p e s a r v e s est une expression fréquente dans la version ancienne, mais ne se rencontre pas en néo-ombrien³. Si, comme il semble, a ř e p e s répond à lat. adeps, adipis, m. et f., le syntagme se compose de deux substantifs en asyndète. Comparer la construction des adjectifs p e r n a i e s p u s n a e s , en Ia 2. Mais Dev. avance une explication étymologiquement et syntaxiquement différente : d'un thème *ad-epo-, a ř e p e s se rattacherait à la racine de gr. ἔψω "faire cuire" et fonctionnerait comme un adjectif, avec le sens de "tostus", (p. 201). L'expression complète équivaldrait sémantiquement à lat. tostis granis. A notre avis, l'interprétation traditionnelle (a ř e p e s "adipibus") a pour elle une correspondance solide. Quant à a r v e s , nous en faisons une variante flexionnelle d' a r v i a "entrailles" (cf. supra, ad Ia 3).

I a 7-10

Texte

p u s v e r e s : t r e p l a n e s : t r e f s i f :
 k u m i a f : f e i t u : / t r e b e : i u v i e :
 u k r i p e r : f i s i u : t u t a p e r : i k u v i n a : /
 s u p a s u m t u : a r v i a u s t e n t u : p u n i f e t u : /
 k u t e f p e s n i m u : a ř e a r v e s

Traduction

Derrière la porte trébulane, sacrifie trois truies pleines à Trebus jovien pour le Mont fisien, pour la cité d'Iguvium. Prends les parties intérieures (?). Présente les entrailles. Sacrifie avec du puni. Prie à voix basse avec (l'offrande de) la graisse (et) des entrailles.

Commentaire

- 7 k u m i a f fait écho à gomia du passage parallèle (VIa 58). Il n'en existe pas d'autre occurrence dans les Tables, de sorte que l'interprétation repose sur un contexte unique. En dehors de l'ombrien, une donnée intéressante s'offre en latin sous la forme du mot rare gumia m. et f. "glouton, goulu" (Lucilius 1066 et 1237, éd. Marx; Apulée, Apol. 57; Nonius Marcellus, p. 122, éd. Quicherat). Ernout-Meillet voyaient dans ce vocable un terme emprunté à l'ombrien (Dict., s.v.). Mais des considérations phonétiques et sémantiques rendent la chose improbable. En effet, 1^o les faits ombriens indiquent un vocalisme radical ō, non u, car faute d'un o dans l'alphabet national ombrien le témoignage de k u m i a f n'est pas pertinent⁴; 2^o le sens de "goulu", établi pour le mot latin par la glose de Nonius, ne s'applique pas au correspondant ombrien; 3^o lat. gumia a le statut d'un substantif, ombr. k u m i a f / gomia fonctionne comme adjectif. Dans ces conditions, la relation entre les données latine et ombrienne s'explique plutôt par l'histoire indépendante d'un élément hérité de date italique. Le traitement u d'un ancien o devant m, dans lat. gumia, rappelle (h)umerus, humus et peut-être numerus (voir Maniet, Phon.,

- 17 -

§ 30). Pour l'étymologie du mot latin comme du mot ombrien le point de départ est donc un radical gom-. On rapproche généralement gr. γόμος "cargaison de navire" et γέμω "être rempli, chargé de". Cette comparaison, ainsi que les témoignages d'auteurs latins sur le rituel des sacrifices (voir, notamment, Cicéron, De div. 1, 101 et Ovide, Fastes 1, 572) suggèrent, pour ombr. k u m i a f / gomia, le sens de "gravides, pleines". Telle est l'interprétation de la plupart des critiques modernes. Bréal, cependant, à la suite de Panzerbieter, défendait un point de vue différent. A son avis, le rituel iguvien réclamait des "porcs engraisés", "sues altiles". Les rapports sémantiques seraient ainsi plus étroits entre ombr. k u m i a f et lat. gumia. De plus, le terme ombrien, par nature épïcène, s'emploierait au masculin dans les Tables, tout comme lat. gumia chez Lucilius 1237. Cette théorie nous paraît insoutenable. En ce qui concerne le genre grammatical, l'italique possédait un groupe de substantifs masculins en -ā-; dans les adjectifs, en revanche, une forme en -ā- signale toujours un féminin. Or, k u m i a f est adjectif. Reste le problème du sens lexical. En l'occurrence, un critère interne prime l'argument comparatif de Bréal. Le texte des Tables renferme, en effet, le pendant de l'expression t r e f s i f k u m i a f, à savoir t r e f s i f f e l i u f (Ia 14; cf. VIb 3). Le qualificatif felio- signifie "qui tête, encore à la mamelle". Les victimes sont donc trois jeunes goretts. Il est alors tentant de voir dans t r e f s i f k u m i a f f e i t u la prescription d'un sacrifice parallèle, et dans l'adjectif gomiā- une notion solidaire de felio-: "qui va être mère, qui porte".

8 t r e b e : Les difficultés de l'interprétation tiennent à l'ambiguïté de la finale -e, masculine ou féminine, et à la forme inattendue de l'équivalent trebo (VIa 58). Contre la compréhension du terme comme nom de déesse (ainsi Vet., p. 245) des raisons d'ordre religieux chez Dumézil (Rev. Hist. Rel. 147, 1955, 265-267) et des considérations linguistiques chez Buck (§ 185,2) se renforcent mutuellement. Un fait supplémentaire parle, selon nous, dans le même sens: le rapport formel entre t r e b e et trebo se retrouve identique dans f i s e (Ia 15) / fiso (VIb 3). Or, personne ne cherche dans le dernier mot le nom d'une divinité féminine. Il serait étrange que les deux variantes d'une forme casuelle masculine existent également au féminin. Au dieu Fisu répond donc probablement un dieu Trebus. Au point de vue morphologique, f i s e et t r e b e appartiennent aux thèmes en -o-, fiso et trebo aux thèmes en -u-. Cette concurrence entre des doublets de flexion différente rappelle un cas comme gr. υῖός / υῖύς "fils". De même qu'en grec la distribution dépend largement de facteurs géographiques, de même la distinction entre Fiso- et Fisu- en ombrien coïncide peut-être avec des variantes dialectales. En tout état de cause, la forme en -u- est la plus ancienne⁵.

9 s u p a s'identifie aux variantes sopo et supo de la rédaction en écriture latine. La nature de la finale indique un neutre pl. Il s'agit probablement d'un adjectif substantivé, car le terme, variable en genre, fonctionne comme épithète en IIa 22 : s u f a f i a f s u p a f (acc. f. pl.). Comme le sens de cet adjectif ne ressort pas clairement du seul contexte, l'interprétation fait appel à l'étymologie. La principale difficulté réside dans le flottement du radical

(sop- / sup-), car en dehors du cas présent l'échange de o et de u ne s'observe pas dans une syllabe non finale. En tout état de cause, deux thèmes entrent en ligne de compte : *supo- et *sōpo-, tandis que la reconstruction de *sōkō^{v,w}-, proposée par Pis. (p. 157), ne s'accorde pas avec la graphie supo. Si la forme ancienne est *supo-, la variante orthographique sopo atteste une tendance à l'ouverture de u en o devant p et rappelle somo en face du latin summus. Dans cette perspective, un rapprochement s'offre avec lat. suppus, glosé par supinus "renversé en arrière" chez Festus 370,20 (éd. Lindsay). Cela suggère pour s u p a le sens de "parties inférieures". La restitution d'un *sōpo- aurait d'autres implications et supposerait, en particulier, l'identité de traitement du ō radical et du ō de syllabe finale. On aurait sopo / supo, comme on a -o / -u à l'acc. m. pl. (uiro / uitlu). En fin de compte, l'amorce d'une solution se dégage de considérations sur la structure du passage parallèle de VIa 58. Dans la prescription du sacrifice derrière la porte trébulane, l'expression persae fetu tient exactement la place de s u p a s u m t u. Le mot persae (p e ř a e) passe généralement pour un adjectif dérivé de p e ř u "le sol" et signifierait, en emploi adverbial, "sur le sol, à terre". En fait, rien n'exclut une relation sémantique plus étroite avec *ped- "pied" (ombr. abl. sg. p e ř i, persi). Dans ces conditions, l'expression de rechange s u p a renverrait spécifiquement aux pattes comme parties inférieures ou abattis.

I a 11-19

Texte

p r e v e r e s : t e s e n a k e s : t r e b u f : f e t u :
 m a r t e : k r a p ^v _i ũ / f e t u : u k r i p e : f i s i u :
 t u t a p e r : i k u v i n a : a r v i u : u s t e n t u /
 v a t u v a f e r i n e : f e t u : p u n i f e t u :
 k u t e f : p e s n i m u : a ŕ p e s : a r v e s /
 p u s v e r e s : t e s e n a k e s : t r e f : s i f :
 15 f e l i u f : f e t u : / f i s e s a ç i : u k r i p e r :
 f i s i u : t u t a p e r : i k u v i n a : / p u n i :
 f e t u : s u p a : s u m t u : a r v i u : u s t e n t u :
 m e f a : / v e s t i ç a : u s t e t u : f i i u v i :
 f e t u : u k r i p e r : f i s i u : f e t u : / k a p i ŕ :
 p u r t i t a f : s a k r e f : e t r a f : p u r t i t a f :
 e t r a f : / s a k r e f : t u t a p e r : i k u v i n a :
 k u t e f : p e s n i m u : a ŕ e p e s : a r v e s :

Traduction

Devant la porte tessénaque, sacrifie trois boeufs. Sacrifie à Mars grabovien pour le Mont fisien, pour la cité d'Iguvium. Présente les entrailles. Offre les côtes (?) en sacrifice sur le brasero (?). Sacrifie avec du puni. Prie à voix basse avec (l'offrande de) la graisse (et) des entrailles.

Derrière la porte tessénaque, sacrifie trois cochons de lait à Fiskus Sancius pour le Mont fisien, pour la cité d'Iguvium. Sacrifie avec du puni. Prends les parties inférieures (?). Présente les entrailles. Présente un gâteau (et) une galette pétrie. Sacrifie à Fisovius pour le Mont fisien. Offre en sacrifice les vases à offrandes (et) les vases consacrés,

- 21 -

aussi bien les uns que les autres, pour la cité d'Iguvium. Prie à voix basse avec (l'offrande de) la graisse (et) des entrailles.

Commentaire

- 11 t e s e n a k e s : ni en I, ni en VI et VII, l's intérieur du nom de la deuxième porte ne subit le rhotacisme. Dans ces conditions, la graphie dissimule sans doute une sifflante géminée. Cf. le nom moderne Tessenara d'un village italien des environs de Gubbio (18 km en direction du sud-ouest). La notation -ss- n'est cependant pas sans exemple en ombrien : type essu à côté de esu, abl. sg. m. du démonstratif *ekso- (Plt., § 109 e). En ce qui concerne le vocalisme, la variante tesonocir (VIa 20 et VIIa 38), vis-à-vis de tesenocir (VIb 1 et 3), s'explique probablement par une sorte d'harmonie vocalique : la voyelle de l'antépénultième s'assimile, au moins partiellement, à la voyelle de la pénultième.
- 14 f e l i u f répond à k u m i a f de Ia 7 (voir ci-dessus). Le mot ne reparait qu'une seule fois dans les Tables, dans la version parallèle de VIb 3, sous la forme filiu. La représentation de la voyelle radicale par e ou i, respectivement en vieil et en néo-ombrien, indique un ē étymologique. Il n'y a donc pas identité de formation entre ombr. filiu et lat. filius. De fait, sous le rapport du degré radical, la donnée ombrienne s'accorde entièrement avec lat. fēlāre, fēmina et gr. θηλυς. L'élément fē- remonte à *dhē(i)- < *dhe₂i- "téter". Buck, Blum., Dev., Vet., Plt. et Ern. traduisent f e l i u f, filiu par "lactentes", "qui têtent"⁶. A cette interpré-

tation traditionnelle, Pis., pp. 156-157, oppose la conception de Benveniste⁷. Selon le linguiste français, *f e l i u f* signifierait "lactantes", "qui allaitent", car *s i f* - comme le latin *sūs* - ne s'appliquerait qu'à l'animal adulte par opposition à *p u r k a*, *porca*, désignation des petits (cf. lat. *porcus*). Dans cette perspective, l'épithète *f e l i u f* fournirait un exemple d'adjectif en *-u-* à l'acc. pl. f. (ainsi Pis., *loc.cit.*). A notre avis, l'hypothèse est inadmissible : étant donné que les thèmes en *-u-* adjectifs manquent complètement en latin, la reconnaissance d'une telle forme en osco-ombrien ne se justifie qu'en cas d'échec de toute autre explication. Or, par leur finale, *f e l i u f* et *filiu* s'intègrent parfaitement à la deuxième déclinaison (cf. *v i t l u f*, *vitlu*). Le syntagme *s i f f e l i u f* relève donc du masculin et s'applique aux cochons de lait. L'emploi du terme *s i f* indifféremment pour l'adulte et le petit rappelle la situation de fr. *cochon*. Plutôt qu'une opposition binaire *s i f / p u r k a*, l'ombrien connaît une distinction entre trois classes d'âge : *s i f / p u r k a / s i f f e l i u f*. L'association de *s i f* et de *f e l i u f* pour la production d'un signifié unique manifeste un procédé linguistique également à l'oeuvre dans *v i t l u f t u r u f* "bull-calves" (Ib 1, etc.).

- 17 *v e s t i ç a* : à la faveur d'un rapprochement illusoire avec *v e s k l a* "vases", l'interprétation par "libamentum", "libation" fait aujourd'hui l'unanimité des chercheurs (Buck, Blum., Dev., Vet., Plt., Pis.). Seul Ernout, prudent à son habitude, accompagne sa traduction d'un point d'interrogation (p. 136, s.v. *vestisia-*). En réali-

- 23 -

té, un examen objectif des conditions d'emploi conduit à une solution tout à fait différente. Les expressions *vestiçam . . . fiktū* (Ia 28) et *vestiçā fiktū* (Ia 31) "façonne une vestiça", ainsi que le syntagme vestisia et mefa spefa (VIb 5) "une vestisia et une galette saupoudrée" (cf. *vestiçā mēfa*, IV 14; *mēfa vestiçā*, Ia 16-17; etc.) rangent le terme parmi les noms de gâteaux sacrés. Comparer Caton, *De agr.* 76,3 : placentam fingito. Ceci reconnu, la phonétique historique de l'ombrien permet une hypothèse étymologique : *vestiçā* < *lepstikiā, variante sabino-ombrienne de *depsticia "pétrie". Il s'agirait d'un adjectif substantivé, issu d'une formule *mensa depsticia "galette pétrie". Cette restitution s'appuie sur le passage très instructif de Caton, *De agr.* 74 : panem depsticum . . . defingito "façonne le pain pétri" (pour plus de détails, voir notre article du BSL 74, 1979, 339-346).

f i i u v i : avec fisoui sansi, la version parallèle de VIb 5 enseigne deux choses : 1^o La forme *f i i u v i* est à lire *f i s u v i* ; 2^o La Table I dit Fisovius par abréviation pour Fisovius Sancius. L'épithète apparaît dans toutes les occurrences de la Table VIb, sauf dans l'expression fisouie frite (VIb 15). Ainsi, la divinité du présent passage s'apparente à Fisu Sancius (Ia 15 et VIb 3) à la fois par son nom (fisovio- dérive de fiso-) et par son épithète virtuelle. Fisu Sancius et Fisovius Sancius ne sont probablement que des modalités d'une seule et même figure divine, car les prescriptions symétriques relatives au sacrifice de derrière la troisième porte ne font état que d'un seul dieu, Tefer jovien, bénéfici-

ciaire aussi bien des trois victimes que du gâteau vesti-
ça (cf. Ia 24 et 28). S'appuyant sur la confrontation des
formules v a p u t u s a ç i a m p e t u (IIb 10) et
v a p u t u s a ç i i u v e p a t r e p r e p e s n i -
m u (IIb 17), Dev. considère Fisovio- Sa(n)cio- comme une
expression elliptique pour Iupater Fisovio- Sa(n)cio-
(p. 217)⁸. Cette identification de Fisovius avec Jupiter
ne nous paraît pas recevable, car les actes culturels ac-
complis p u s v e r e s s'adressent à des dieux mineurs
(voir G. Dumézil, Remarques sur les dieux Grabovio-
d'Iguvium : Rev. de philol. 28, 1954, 225-234). Fisovius
n'en a pas moins un caractère "jovien", comme ses homolo-
gues Trebus et Tefer.

17-19 A partir de f i i u v i, le découpage du texte fait
problème. Les éditeurs divisent l'énoncé en trois séquen-
ces : f i i u v i f e t u / u k r i p e r f i s i u
f e t u / k a p i ŷ p u r t i t a f s a k r e f . . .
Cette lecture implique l'ellipse du verbe dans la derniè-
re phrase et conduit au rétablissement de l'impératif
a i t u sur la base du parallèle de VIb 18 : capif pur-
dita dupla aitu sacra dupla aitu. Correspondant de lat.
agito, ombr. a i t u signifie "(r)emporte" selon Blum.
("reddito") et Dev. ("auferto"), "offre" selon Vet.
("offerto"), "déplace" selon Plt. ("move"). Quoi qu'il
en soit, le contexte de Ia 19, avec la mention d'un béné-
ficiaire (t u t a p e r i k u v i n a), s'accommode
mieux de la notion verbale d'offrir que de celle d'em-
porter. Au fond, du point de vue sémantique, le f e t u
de la fin de la ligne 17 ferait très bien l'affaire. Si
les commentateurs ne construisent pas f e t u k a p i ŷ

- 25 -

p u r t i t a f s a k r e f . . . , c'est pour des raisons syntaxiques. En énonciation normale, en effet, f e t u apparaît en position finale ou intérieure, non en tête de proposition. Cf. les types p r e v e r e s t r e p l a n e s i u v e k r a p u v i t r e b u f f e t u (Ia 2-3) et p u s v e r e s t r e p l a n e s t r e f s i f k u m i a f f e i t u t r e b e i u - v i e u k r i p e r f i s i u t u t a p e r i k u v i - n a (Ia 7-8). Cependant, l'emploi de f e t u au début de la phrase s'observe de façon claire en IIb 26. Voici le passage (25-26) : p u r t i f e l e t r i i u p e r t e i t u t r i i u p e r v u f r u n a r a t u f e i u (pour f e t u) i u v e p a t r e v u ç i i a - p e r n a t i n e f r a t r u a t i e ř i u "par trois fois dis(-le) propre à l'oblation, par trois fois déclare(-le) votif. Sacrifie(-le) à Jupiter pour la gens Lucia des frères atiédiens". Ces faits nous suggèrent une nouvelle segmentation de Ia 17-19 : f i i u v i f e t u u k r i p e r f i s i u / f e t u k a p i ř p u r t i - t a f s a k r e f . . .

- 18 p u r t i t a f : même si dans le détail l'étymologie n'en est pas tout à fait claire (thème (por-)duĪto- selon Buck, p. 67-68, § 102,3; "pordū-to- selon Dev., p. 236, note 1), cet adjectif verbal équivaut pour le sens à lat. porrectas (Buck, Blum., Dev., Vet., Ern., Pis.), mais avec une idée de destination non encore mise en évidence. Traduire f e t u k a p i ř p u r t i t a f par "offre en sacrifice les vases offerts" (ou "the loaned... bowls": Plt.) confine au contresens. En fait, l'adjectif en -to- n'exprime pas toujours l'accompli (type lat. relictus

"laissé" : fonction primaire). Dans sa fonction secondaire, il se charge d'une nuance de but ou de possibilité ("propre à, sujet à"). Ainsi, gr. $\beta\epsilon\rho\tau\acute{o}\varsigma$ ne signifie pas "mort", mais "mortel", "sujet à mourir". Cf. lat. (morbos) visos invisosque " (maladies) visibles et invisibles" (Caton, De agr. 141, 2). Dans ces conditions, les vases qualifiés de p u r t i t a f se caractérisent probablement par leur destination au sacrifice. Ce sont des vases "propres à l'oblation, destinés à l'offrande".

e t r a f : tandis que les Tables n'offrent pas d'autre exemple de l'emploi itératif du pronom-adjectif *et(e)ro-, les occurrences du terme seul ne sont pas rares. Pour l'interprétation sémantique, les contextes fournissent un témoignage univoque. Ainsi, le formulaire de VIa oppose, dans des environnements identiques, pihaclu —(1.25; le tiret représente un signe zéro) / pihaclu etru (1.35) / pihaclu tertiu (1.45). La place du terme entre "zéro" (la notion de "premier" est implicite) et "troisième" se vérifie en IIb 14-15 : — s v i s e v e (nom de récipient au loc. sg.) / e t r e s v i s e v e / t e r t i e s v i s e v e . On le voit, *et(e)ro- se comporte comme l'ordinal de "deux". Il signifie "second, autre". D'ailleurs, son suffixe "séparatif" -tero- l'apparente à lat. alter. Dès lors, la construction e t r a f . . .

e t r a f équivaut sans aucun doute au latin alteras... alteras "les unes... les autres". La phrase renferme ainsi des éléments redondants, mais il n'y a rien là de surprenant : l'insistance sur la distinction entre les vases p u r t i t a f et s a k r e f s'explique par une attitude ritualiste, soucieuse d'exactitude. Traduire e t r a f . . . e t r a f par "two... two" (Plt., p.160),

- 27 -

c'est forcer le sens, même si en VIb 18 dupla répond apparemment à e t r a f : capif purdita dupla aitu sacra dupla aitu "apporte (?) deux vases à offrandes, apporte (?) deux (vases) consacrés". Rien ne prouve une correspondance complète au niveau du contenu entre I et VI. En l'occurrence, la version néo-ombrienne donne une précision numérique absente de l'abrégé en vieil ombrien.

I a 20-27

Texte

- 20 p r e v e r e s : v e h i i e s : t r e f : b u f :
 k a l e ř u f : f e t u : v u f i u n e / k r a p u v i :
 u k r i p e r : f i s i u : t u t a p e r :
 i k u v i n a : / v a t u v a : f e r i n e : f e t u :
 h e r i : v i n u : h e r i : p u n i : / a r v i u :
 u s t e n t u : k u t e f : p e s n i m u : a ř e p e s :
 a r v e s : / p u s v e r e s : v e h i i e s : t r e f :
 h a p i n a f : f e t u : t e f r e : i u v i e : /
- 25 u k r i p e r : f i s i u : t u t a p e r :
 i k u v i n a : p u s t e : a s i a n e : f e t u :
 z e ř e f : f e t u : / p e l s a n a : f e t u :
 a r v i a : u s t e n t u : p u n i f e t u : t a ç e z :
 p e s n i m / u : a ř i p e r : a r v i s :

Traduction

Devant la porte véienne, sacrifie trois boeufs au front blanc à Vofionus grabovien pour le Mont fisien, pour la cité d'Iguvium. Offre les côtes (?) en sacrifice sur le brasero (?), à volonté avec du vin ou avec du puni. Pré-

- 28 -

sente les entrailles. Prie à voix basse avec (l'offrande de) la graisse (et) des entrailles.

Derrière la porte véienne, sacrifie trois agnelles à Tefer jovien pour le Mont fisien, pour la cité d'Iguvium. Sacrifie à la porte sacrée (?). Sacrifie assis. Offre en sacrifice les (parties des victimes) à ensevelir. Présente les entrailles. Sacrifie avec du puni. Prie à voix basse avec (l'offrande de) la graisse (et) des entrailles.

Commentaire

- 20 **v e h i i e s** : les noms propres se prêtent mal aux recherches étymologiques et **v e h i i e s** (uehier, uehier) ne fait pas exception. En tout cas, le rapprochement du terme avec le nom de la ville étrusque de Veii est plus que douteux. Contentons-nous ici d'une considération formelle élémentaire, mais peut-être utile au travail ultérieur. L'orthographe vieil-ombrienne montre clairement le caractère trisyllabique du mot : il n'y a pas de diphtongue ei, car la lettre h signale un hiatus entre e et i. De plus, le groupe ie note une séquence phonique à deux sommets. Le premier i, de nature vocalique, dégage un i consonne de transition (glide).
- 24 Les opinions divergent à propos d'un terme essentiel de la phrase, **h a p i n a f**. Dans son contexte, ce vocable se dénonce immédiatement comme désignation au fém. pl. d'une espèce de victimes, mais sa valeur exacte se dérobe au premier examen. Pour des raisons de cohérence interne du texte, Vetter cherche dans **h a p i n a f**, habina, le nom d'un animal du genre porcin (p. 177).

- 29 -

Aux truies pleines de derrière la porte trébulane et aux cochons de lait de derrière la porte tessénaque se joindraient, comme victimes de derrière la troisième porte, des sues castratae (*ibid.*). Dans cette perspective, le radical ombr. hab- s'identifierait à lat. cap- de capus, capo "chapon, coq châtré". Phonétiquement, cette explication ne tient pas. A c- du latin répond régulièrement k- (c-) en ombrien (type callidos : k a l e ŷ u f , caprum : k a p r u , catulus : k a t e l). Privée de support étymologique, l'interprétation de Vetter ne repose plus que sur le prétendu parallélisme entre les opérations p u s v e r e s . Mais cet argument est lui-même fragile. Indépendamment de la nature des victimes, le troisième sacrifice mineur montre une disparité par rapport aux deux premiers. En effet, seule la cérémonie de derrière la porte véienne comporte une oblation p u s t e a s i a n e de la part d'un officiant assis (z e ŷ e f), ainsi que l'offrande des p e l s a n a . Cf. aussi l'emploi de t a ç e z (Ia 26), vis-à-vis de k u t e f (Ia 10 et 19). Dans ces conditions, rien ne soutient l'affirmation d'une parenté étroite entre les animaux sacrifiés p u s v e r e s t r e p l a n e s et p u s v e r e s t e s e n a k e s , d'une part, et les victimes offertes p u s v e r e s v e h i i e s d'autre part. De fait, la forme h a p i n a f rappelle lat. agnas (nom. sg. agna, féminin de agnus "agneau"; cf. gr. ἄμνος). L'aspiration initiale du terme ombrien ne constitue pas un obstacle sérieux au rapprochement, car le flottement h + V- / V- se retrouve sporadiquement en italique. Comparer ombr. hebetaf-e (VIb 53) / ebetaf-e (VIa 12), her-

- 30 -

(h e r i , h e r i i a d , etc.) / er- (e r e t u , IIa 4) , an-hostatu (VIb 60) / an-ostatu (VIIa 48); lat. holus / olus , harena / arena , haedus / aedus , herus / erus , etc. Restent les problèmes de la syllabation et de la consonne finale du radical. La structure trisyllabique de h a p i n a f , habina s'explique soit par l'anaptyxe de i (Pis. , p. 164 : *ag^wnā-) , soit par l'addition d'un suffixe - ino- (Plt. , p. 309 : *ag^wnīnā- dissimilé). Quant à la variation orthographique h a p - / h a b - (cf. h a b i n a , Ia 27) , Buck en rend compte par référence à l'emploi de t et de k dans l'écriture nationale ombrienne. Comme ces signes graphiques notent une dentale, resp. une dorsale sourde ou sonore, de même p fonctionne parfois comme représentant d'une labiale sonore (voir Buck, § 30,6). Cf. k a p r u (IIb 10) / k a b r u (IIb 17).

- 25 p u s t e a s i a n e : les deux constituants du syntagme sont des hapax et la proposition tout entière manque dans la version parallèle de VIb 22. Ces circonstances nous privent des variantes orthographiques néo-ombriennes, d'ordinaire si précieuses. Selon les règles de l'orthographe, v.ombr. -e note soit /e/ bref ou long, soit /i/ bref. En l'occurrence, étant donné l'interprétation quasi certaine du terme a s i a n e comme forme d'adjectif dérivé en -āno- (cf. le type latin merīdiānus) , seule la valeur /ē/ d'une désinence de dat. ou de loc.sg. entre en ligne de compte. Ce fait reconnu, l'identification de p u s t e avec p u s t i , posti , préposition de sens distributif, ou avec p u s , post "derrière" (Buck, Vet.) devient impossible. En effet, posti demande

l'accusatif et post l'ablatif (à la différence de lat. post !) Aussi notre terme appartient-il vraisemblablement à la classe des noms. Dev. p. 239 en fait un substantif *posto- "pars postica" (de même Plt. p. 161). Pis. p. 165, en revanche, opte pour le statut d'adjectif ("posticus"). Dans l'une et l'autre hypothèse, le mot dériverait de la préposition post. Mais le latin ignore la thématization de post et ses données lexicales nous suggèrent une étymologie différente. A notre avis, ombr. p u s t e recouvre parfaitement lat. postis "jambage de porte, porte". Il s'agit d'un thème en -i-, sans doute issu d'un *porsti- préhistorique. Le groupe intérieur -rs- devant t est sujet à une simplification, en tout cas orthographique sinon phonétique : comparer p e s t u à côté de p e r s t u. Au point de vue sémantique, l'emploi de posti- dans un contexte rituel ne surprend pas, car en latin l'expression postem tenere fait partie de la langue religieuse. On en a un exemple chez Cicéron, De domo sua 133 : ades, Luculle, ades Seruili, dum dedico domum Ciceronis, ut mihi praeaeatis postemque teneatis. Cette valeur de posti-, dans le passage ombrien, ressort de la nature de l'épithète. Selon Dev. et Plt., a s i a n e reposerait sur asa "autel", d'où la traduction "in parte postica arae", resp. "at the rear of the altar". Vet. conjecture un nom propre asiana- (toponyme), appellation hypothétique d'une partie de la porte de Veii. Enfin, Pis. pose un rapport avec arsio- "sacré" (subst. selon Plt. : "consécration"). L'étymologie par asa se heurte à une difficulté morphologique. La finale -i a n e suppose un terme base en -io-. Cf., en latin, la chaîne dériva-

tionnelle Tullus → Tullius → Tullianus.

Naturellement, l'absence de la forme intermédiaire est peut-être fortuite ou s'explique par une extension analogique du complexe -iāno- (type lat. Cicerōn-iānus de Cicero). Cependant, le rattachement à arsio- paraît plus simple. Les occurrences de ce mot se limitent malheureusement à la version néo-ombrienne, de sorte que l'appréciation du groupe -rs- intervocalique demeure incertaine. Il y a deux possibilités : ou bien rs répond à ř de l'alphabet indigène et remonte à d (par exemple dans persi : p e ř i , cf. lat. pede), ou bien le groupe est ancien et simplifiable en s (par exemple dans tursitu : t u s e t u). On le voit, le couple arsio- : a s i a n e se conforme, sous le rapport du radical, au modèle de la seconde alternative. Nous posons une racine *ars- et non *ad-⁹). Ainsi, la présente analyse donne, pour l'expression complète, le sens de "à la porte sacrée" (d'un sanctuaire ?). Les termes conjoints *posti-arsiano- offrent, au plan du contenu, comme un écho de la formule sacras... fores de Tibulle 1,3,30. Cette interprétation sémantique commande, au niveau syntaxique, le choix du locatif à l'exclusion du datif.

- 26 p e l s a n a : là plupart des auteurs s'entendent sur le sens du mot et la définition grammaticale de la forme, mais les spéculations étymologiques appellent une mise au point. Résumons d'abord les éléments les plus clairs. La récurrence de -a à la finale de la variante néo-ombrienne pelsana (VIb 22) exclut un neutre pl., la désinence de cette dernière forme casuelle s'orthographiant toujours -o dans le texte en écriture latine. On a donc affaire

- 33 -

à un acc. f. pl. sans -f final, comme h a b i n a (Ia 27) en regard de h a p i n a f (Ia 24). Pour le reste, la phonétique historique de l'ombrien permet la restitution d'un suffixe *-nd- derrière -n- : *pelsando- passe à *pelsano- (Buck § 135). La structure de la forme apparaît maintenant : sur un thème verbal *pelsā-, probablement dénominatif — *pelsā- est à *pelso- comme lat. pulsā(re) à pulsus —, a été bâti un adjectif d'obligation en *-ndo-. Jusque là, l'accord est à peu près unanime entre les linguistes. Les divergences commencent avec l'examen de la racine. A première vue séduisante, l'explication de Buck § 262, la ne résiste pas à l'analyse : le radical de pelsā- ne se retrouve pas dans lat. sepe-liō et la segmentation se-pel-iō n'est, en dépit de *se-luō > soluō, qu'une construction de l'esprit. Comme E. Benveniste l'a montré, le verbe latin repose sur un vieux neutre en -l-, *sep-el, confirmé par le sanskrit saparyāti "il honore" (*Origines*, p. 47). L'équation lat. sepe-liō : skr. saparyāti plaide contre la thèse de la composition (se-pel-iō), puisque le sanskrit n'a pas de préverbe sa-. Ainsi, le rapprochement d'ombr. pelsā- et de lat. sepe-liō n'a pas de fondements formels. L'attachement des critiques à cette étymologie tient sans doute à des considérations sémantiques. En effet, la notion de sépulture est tout à fait à sa place à ce stade du sacrifice (cf. aussi l'emploi de pelsans en IIa 43 et le commentaire de Plt. p. 261). Dans ces conditions, l'explication la plus satisfaisante à la fois pour la forme et pour le sens propose une connection du terme ombrien avec le got. ga-filhan "ensevelir" et us-filhan "id." (racine *pel-k-)¹⁰.

I a 27-34

Texte

a p i : h a b i n a : p u r t i i u s : s u ŷ u m :
 p e s u n t r u / f e t u : e s m i k : v e s t i ç a m :
 p r e v e : f i k t u : t e f r i : i u v i : f e t u :
 u k r i / p e r f i s i u : t u t a p e r : i k u v i -
 n a : t e s t r u k u : p e ŷ i : k a p i ŷ e : p e ŷ u m :
 30 f e i t / u a p i : e ŷ e l p u r t i i u s : e n u k :
 s u ŷ u m : p e s u n t r u m : f e i t u : s t a f /
 l i : i u v e s m i k : v e s t i ç a : a f i k t u :
 u k r i p e r : f i s i u t u t a p e r : i k u v i n p /
 a : f e i t u n e r t r u k u : p e ŷ i : k a p i ŷ e :
 p e ŷ u m : f e i t u : p u n i : f e i t u : / a p i :
 s u ŷ u f p u r t i i u s : e n u k : h a p i n a r u :
 e r u s : t i t u : z e ŷ e f / k u m u l t u :
 z e ŷ e f : k u m a t s : p e s n i m u :

Traduction

Quand tu auras offert les agnelles, sacrifie un suŷum
pesuntru(m). En outre façonne spécialement une galette
 pétrie. Sacrifie à Tefer jovien pour le Mont fisien,
 pour la cité d'Iguvium. A tes pieds à droite fais une
 base pour le vase. Quand tu l'auras offert, alors sacri-
 fie un suŷum pesuntrum à Stabilis jovien. En outre, fa-
 çonne une galette pétrie. Sacrifie pour le Mont fisien,
 pour la cité d'Iguvium. A tes pieds à gauche fais une
 base pour le vase. Sacrifie avec du puni. Quand tu au-
 ras offert les suŷuf, alors donne le reste(?) des agnel-
 les. Mouds assis, prie assis avec la mouture.

Commentaire

Ce morceau de texte renferme des fautes imputables au graveur : lire e ř e k (30), i u v e e s m i k (31), i k u v i n a (31-32), p u r t i i u s (33).

- 27 a p i : la conjonction temporelle se compose vraisemblablement de deux éléments. Mais la reconstruction habituelle de *ad-k^we (Buck, Ern.) ou *at-k^we (Plt.) ne rend pas compte de toutes les variantes graphiques : a p e , a p , ape, appei. Dans l'hypothèse d'une finale en -ě bref, la notation -ei de appei surprend. Elle est licite, en revanche, si le mot se termine par un -ǐ bref. Ainsi, l'accusatif sg. de Fisio- s'écrit Fisei, Fisi ou Fisim. C'est pourquoi, selon nous, a p i procède d'un composé en *k^wid et se range avec osque p ú k k a p í d , ombr. panupei, podruhpei¹¹. Le premier terme présentait une consonne finale, indirectement attestée par la géminée de appei. Son étymologie demeure toutefois obscure.
- s u ř u m : les commentateurs voient souvent dans ce vocable un dérivé du nom du porc (sū-) et proposent la traduction "suillus", "de porc" (Buck § 57). En fait, les formes de la version néo-ombrienne (sorsom, sorso) s'accrochent mal d'une interprétation par *su-do-. Si o s'emploie pour u devant m et p, son apparition devant d n'aurait pas de parallèle. Les lectures *sodo- et *sōdo- sont donc meilleures. Mais, comme le d italique a des affinités avec le l (cf. lat. odor / olēre), un thème de forme *sōlo- entre en considération pour l'étymologie. Un rapprochement de Ribezzo se révèle alors du plus haut intérêt : le mot ombrien rappelle la glose d'Hesychius

βωλούς·ῥς (voir Pis. pp. 166-167). Ce fait linguistique isolé renforce une intuition répandue : la victime du présent sacrifice appartiendrait à l'espèce porcine. Préciser davantage est impossible et, en l'état actuel des connaissances, la spécificité de *sōlo- n'apparaît pas clairement vis-à-vis de *sū- et de *porko-.

pe s u n t r u : la solidarité de pe s u n t r u (m) et de su ų u m se marque non seulement dans leur fréquente association au plan du discours, mais encore dans le syntagme pesondro sorsalem (VIb 39). Comme sorsalem a la forme d'un adjectif (cf. le type latin en -ālis), pesondro se range nécessairement dans la classe des substantifs. Ainsi, l'expression su ų u m pe s u n t r u contient deux termes en asyndète (cf. supra a ų e p e s a r v e s). Ceci dit, le sens et l'étymologie de pe s u n t r u (var. pe s u n t r u m, pe r s u t r u, pe s u t r u, pesondro; cf. abl. sg. persondru, persontru) nous échappent complètement.

- 28 f i k t u : le maintien du groupe -kt- implique la présence d'un -n- appuyant, omis dans l'écriture. Ainsi, f i k t u vaut /finktu/ et s'apparente à lat. fiŋgō (voir nos remarques dans le BSL 74, 1979, 342-343).
- 29 t e s t r u k u p e ų i, littér. "à ton pied droit" : les commentaires ne relèvent pas la singularité de cette expression pourtant très insolite. En effet, les locutions signifiant "à droite" et "à gauche" comportent très généralement le nom de la main, non du pied. C'est le type gr. εἰς τὰ δεξιὰ χειρὸς ou ἐπὶ δεξιὰ χειρὸς, lat. dexterā, dextrā, avec une finale féminine révélatrice :

le substantif sous-entendu est bien manu. Cf. fr. à main droite. Par conséquent, si le rédacteur des Tables emploie t e s t r u k u p e ř i, c'est dans une intention précise et non simplement au sens banal de "à droite". L'opération rituelle prescrite dans le présent passage s'effectue par terre et à droite, ce qui s'accorde avec la présence de p e ř u m "le sol, la base" dans la même phrase. A noter aussi, dans ce contexte, le caractère chthonien du destinataire de ce sacrifice, Teferjovien (voir G. Dumézil, Remarques sur les dieux Grabovio- d'Iguvium : Revue de philologie 28, 1954, 225-234).

p e ř u m f e i t u : l'identification de p e ř u m au grec πέδον "sol, terre" nous semble la solution la plus simple et la plus satisfaisante. A notre avis, le terme ne fonctionne pas comme adverbe, mais comme substantif régime de f e i t u. Or, ce verbe ne s'entend pas ici au sens habituel de "sacrifier", mais dans son acception plus générale de "faire". En effet, le parallèle de VIb 24 recourt à un synonyme très instructif : capirse perso osatu. D'un thème *op(e)sā-, ombr. osa- s'apparente à l'osque opsa- (ú p s a n n a m, etc.) et au latin operāri. Ainsi, la construction tout entière signifie selon nous : "fais une base (ou : prépare le sol) pour la capide".

30 e ř e l : si la forme est pour e ř e k (acc. sg. n. de l'anaphorique : cf. osque í d í k, lat. id), le texte pose un problème d'accord. On s'attendrait à la reprise de k a p i ř e, féminin, par une forme eam, comme c'est le cas en VIb 24-25 (eam mani/nertru tenu "qu'il la tienne dans sa main gauche"). Peut-être la proximité

de p e ř u m , neutre, est-elle responsable d'une sorte d'attraction.

30-31 s t a f l i i u v (e) : voir Plt. pp. 162-163.

33 e r u s : ce mot, très problématique, s'emploie souvent, comme ici, dans un syntagme du type déterminant-déterminé. Selon les cas, le terme au génitif a des sens très variés. Ainsi se dégage l'impression d'une certaine polyvalence de e r u s . Sa place en fin de description suggère à Buck l'équivalent "magmentum" (= offrande supplémentaire) (pp. 304-305). Mais le verbe régissant t i t u "donne" ne figure généralement pas dans le contexte de l'oblation. Son champ d'application est le domaine des donations ou distributions profanes (voir Plt. p. 257). Dans ces conditions, la traduction de Dev. ("reliquias hostiarum distribuendas" : pp. 230-231 et index verborum) s'impose par sa conformité aux différents éléments contextuels en jeu.

Université de Neuchâtel
Institut de linguistique
CH 2000 Neuchâtel

Claude Sandoz

Notes

1. Si, par une méprise du graveur, v a t r a remplace * v a t - v a , cette variante de v a t u v a atteste un flottement dans la syllabation. Cf., à côté de l'usuel a r v i a , l'hapax a r u v i a (III 31, à trois mots d'intervalle de v a - t r a !).
2. Pour ahtimem, Plt. propose la traduction "fire-carrier" (Lex).

- 39 -

3. Introduit pour des raisons de commodité, le terme "néo-ombrien" traduit l'allemand "neu-umbrisch" (Vet.) et se rapporte à la langue des Tables Vb 8-18, VI et VII. Il s'oppose à "vieil ombrien", appliqué à la langue des Tables I-Vb 7. Cette distinction terminologique se fonde sur des caractères généraux et n'exclut nullement, dans des cas particuliers, un plus grand archaïsme de la version en écriture latine.
4. La transposition de o par u dans un mot étranger n'est toutefois pas sans exemple. Cf. Numidae, de Νομιάδες.
5. Dans le cas particulier de Trebu- et Fisu-, d'aucuns parleraient d'un "-u- sacré".
6. Chez Ernout, p. 85 s.v. *fel-, "lactantēs" est une faute pour "lactentes", comme l'indiquent la suite de l'article et la traduction des Tables, p. 15 (Ia 14) et p. 35 (VIb 3).
7. E. Benveniste, Noms d'animaux en indo-européen : BSL 45, 1949, 82. Voir aussi Le vocabulaire des institutions indo-européennes 1, Paris 1969, 32-33.
8. En ce qui concerne la forme de l'épithète Sa(n)cio-, Dev. tient la variante sans -n- pour plus ancienne (ibid.).
9. Pour le choix inverse (*ad-), voir Buck § 251,3 et Plt. p. 297.
10. Arguments supplémentaires en faveur de cette solution chez G. Dumézil, Notes sur le début du rituel d'Iguvium : Revue de l'Histoire des religions 147, 1955, 265-267.
11. Dans panupei et podruhpei, l'idée d'une caractérisation de -pi par une particule -i (Buck § 201,4) est superflue, puisque le digramme ei peut noter i bref.

Abréviations des références bibliographiques

- Benveniste, Origines = E. BENVENISTE, Origines de la formation des noms en indo-européen, Paris, 1935.
- Blum. = A. von BLUMENTHAL, Die iguvinischen Tafeln, Stuttgart, 1931.
- Bott. = G. BOTTIGLIONI, Manuale dei dialetti italici, Bologne, 1954.
- Bréal = M. BREAL, Les Tables Eugubines, Paris, 1875.
- Buck = C.D. BUCK, A grammar of Oscan and Umbrian², Boston, 1928.
- Dev. = G. DEVOTO, Tabulae Iguvinae², Rome, 1940.
- Ern. = A. ERNOUT, Le dialecte ombrien. Lexique du vocabulaire des "Tables Eugubines" et des inscriptions, Paris, 1961.
- Ernout-Meillet = A. ERNOUT - A. MEILLET, Dictionnaire étymologique de la langue latine. Histoire des mots⁴, Paris, 1967.
- Leumann, Lat. Gr.² = M. LEUMANN, Lateinische Grammatik I : Lateinische Laut- und Formenlehre², Munich, 1977.
- Maniet, Phon. = A. MANIET, La phonétique historique du latin dans le cadre des langues indo-européennes⁵, Paris, 1975.
- Pis. = V. PISANI, Le lingue dell'Italia antica oltre il latino, Turin, 1964.
- Plt. = J.W. POULTNEY, The bronze tables of Iguvium, Baltimore, 1959.
- Vet. = E. VETTER, Handbuch der italischen Dialekte, Heidelberg, 1953.

NOMS D'AGENT ARCHAÏQUES EN INDO-EUROPEEN

Le grec ancien -- principalement Homère et la littérature d'inspiration homérique -- possède une classe de noms d'agent en -tér, avec l'accent sur le suffixe. C'est le type *δοτήε* "qui donne", *βοτήε* "qui fait paître, qui nourrit", *εὔτηε* "qui garde (les étables)", *ἀλκτήε* "qui repousse". La racine y affecte le degré zéro, mais prend le degré plein dans la série concurrente en -'tōr, avec recul du ton. Ainsi, *δοτήε* coexiste avec *δῶτῶε*, *βοτήε* avec *βῶτῶε*, *ἀλκτήε* avec *ἀλέκτῶε* (comme nom propre dans l'*Odyssée*, propr. "combattant, défenseur"). Du point de vue grec, la relation morphologique apparaît avec le plus de netteté dans le couple *ἀλκτήε* / *ἀλέκτῶε*. En accord avec la variation du suffixe, le thème comporte tantôt la voyelle e (degré plein), tantôt ne la comporte pas (degré zéro). Dans *δοτήε* / *δῶτῶε* l'opposition de longueur se ramène en définitive à un schème analogue. L'indo-européen avait *d₀tér en face de *dé₀tōr. Des alternances vocaliques règnent donc à la fois dans le radical et dans le suffixe. Ce fait, à lui seul, est déjà un gage de la haute antiquité de cette formation. Or, la comparaison en donne confirmation. L'indo-iranien répond à -tér et à -'tōr par un morphème -tār- / -tr-. L'évolution phonétique particulière à ce groupe y abolit l'alternance des timbres. C'est pourquoi le sanskrit, notamment, perd un moyen de distinction entre les types représentés en grec par -tér et -'tōr. De plus, l'échange d'un degré plein et d'un degré zéro dans le radical disparaît du védique en raison d'un nivellement analogique dès avant les premiers textes. La forme pleine se généralise partout¹. Cependant, la place de l'accent et le comportement syntaxique maintiennent clairement l'identité des types complémentaires de noms d'agent dans le sanskrit des Védas. Une forme dātār- "qui donne, donneur", suivie du génitif, s'oppose à dātar- + accusatif. Du côté de l'iranien, des traces d'un degré zéro radical de noms d'agent en -tar- subsistent en avestique: type baratar- "qui porte", vis-à-vis du féminin barəθrī². Mais le degré plein

-64-

est la règle. Le latin va plus loin dans la normalisation des formes et confond au profit de -tor les variantes apophoniques anciennes. De la sorte, gr. *δοτήε* et *δώτωε* ont un seul représentant latin: dātor. En général, le nom latin en -tor coïncide, pour la structure du radical, avec l'adjectif verbal en -tus: pāstor "qui fait paître" à côté de pāstum (pāscō), auctor "qui pousse à, instigateur" à côté de auctum (augeō), genitor "qui engendre" à côté de genitum (gignō). Au total, le témoignage concordant de quatre traditions linguistiques reporte à l'époque indo-européenne l'existence d'un morphème -tr- exprimant l'agent. Bien plus, le prototype possédait deux types concurrents, encore bien nets en grec et en indo-iranien. On s'expliquerait difficilement la présence côte à côte de suffixes parfaitement isofonctionnels. Et, de fait, E. Benveniste a montré que -tēr désignait l'agent voué à une fonction, tandis que -tōr s'applique à l'auteur d'un acte.³ Ainsi, *δοτήε* se traduirait par "donneur", "qui donne habituellement" et *δώτωε* par "donateur", "qui a donné (dans une circonstance particulière)".

Cette distinction sémantique se retrouve dans les formations parallèles des noms d'action en -ti- et en -tu-: type skr. matī- f. "le fait de penser" / māntu- m. "le conseil". L'élément -ti- s'apparente à -tōr en ce qu'il dénote une action objective et constatée. En revanche, -tu- a des affinités avec -tēr, en ce qu'il présente l'action comme subjective et virtuelle. Si matī- signifie simplement "le fait de penser", māntu- se rapporte plutôt à une disposition, une aptitude à penser. Cette théorie, très cohérente et bien étayée, n'intègre pas le groupe résiduel, mais non négligeable, des noms d'agent en -ti-. Voici les faits: dès les origines, le grec connaît un nom *μάντις* du devin, en relation avec le verbe *μαίνομαι* "agiter dans son esprit, être en proie au délire prophétique". Eschyle emploie un mot de structure comparable: *μάεπις* "ravisseur" (Suppl.

-65-

826), de *μάροπτω* "ravir, prendre". En composition, le type apparaît au second terme dans l'homérique *νήστεις* < *n-*sed-ti-* "qui ne mange pas, qui jeûne" (cf. *ἔδομαι* "manger", lat. *edō*), au premier terme dans *βωτι-άειρα* "qui nourrit des hommes, des héros" (en parlant de la Phthie: *Il.* 1,155). Le védique offre, à côté de quelques cas douteux, des noms d'agent en *-ti-* incontestables, tels *dhūti-* "ébranleur" (épithète des Maruts dans le *Rgveda*) et *vāsti-* "qui désire". On interprète généralement ces adjectifs comme d'anciens noms d'action déviés de leur sens propre.⁴ Un mot comme *μάντις* aurait d'abord signifié "divination", avant de s'être appliqué au "devin", un peu comme en français le substantif *direction*, par exemple, se rapporte secondairement au(x) "directeur(s)" (type: La direction décline toute responsabilité ...). En réalité, l'exemple de *βωτι-άειρα* oppose à cette conception un démenti absolu. En effet, ce composé n'admet en aucune manière le sens de "nourriture d'hommes", car pareil signifié correspondrait à une structure inverse. Cf. hom. *ἀνδρο-κτασία* "massacre d'hommes" (*Il.* 5,909; 7,237; 11,164; etc.), avec le nom d'action au second membre. Ainsi, l'analyse des faits impose la reconnaissance de noms d'agent en *-ti-* anciens, non issus de la classe des noms d'action. Pour n'avoir pas nettement établi cette catégorie dans sa légitimité, les linguistes ne semblent pas s'être posé la question de savoir en quoi les adjectifs en *-ti-* se distinguent des substantifs abstraits en *-ti-*. La différence intéresse la structure morphologique. Là où existent des doublets, le nom d'agent adjectif présente le degré plein radical, le nom d'action le degré zéro: gr. *βωτι-* "qui nourrit" contraste avec *βόσις* (< **bótiś*) "nourriture, fourrage" (*Il.* 19,268). De même, véd. *vāsti-* "qui désire" s'oppose clairement à l'avestique *ušti-* "volonté, désir". Parmi les noms isolés, *νήστεις* < *n-*sed-ti-*⁵ est parfaitement régulier et s'accorde pour la forme avec lat. *uestis* "vêtement", assimilé à un nom d'agent ou d'instrument en tant

-66-

qu'objet "fonctionnel" (cf. skr. vāstram "id." et l'emploi de gr. -τήρ dans ζωστήρ "ceinture"). Reste le cas de μάντις, différent à la fois d'une forme pleine (*μεντις) et d'une forme faible (*ματις). Le plus simple est d'y voir un réarrangement par rattachement au verbe correspondant: *μεντις a été refait en μάντις d'après μαίνομαι, aor. ἔμάνην. Un rajeunissement semblable rend compte de μάρπις (cf. μάρπτω, aor. ἔμαρψα, pf. μέμαρπεν) et de skr. dhūti- (dhūnōti, adj. vb. dhūtā-).

Quant à la genèse du morphème -ti-, la doctrine communément reçue fait état des seconds membres de composés élargis par -t-: type de skr. sahasra-jī-t- "vainqueur sur mille", satya-śrū-t- "qui entend la vérité", vajra-bhr-t- "qui porte la foudre". Dans la perspective traditionnelle, -ti- procéderait de -t- + -i- et répondrait à un besoin de renforcement. Mais il y a là des difficultés insurmontables: d'une part -t- ne se présente qu'après une sonante (i, u, r), alors que -ti- ne connaît pas de telles restrictions; d'autre part, les noms en -t- de la composition affectent presque toujours le degré zéro. Ainsi, un argument morphologique s'ajoute à l'argument phonétique, ce qui ruine cette thèse encore en honneur dans les travaux de grammaire comparée. On cherchera alors l'explication de -ti- par la voie inverse, c'est-à-dire à partir de noms d'agent suffixés par -i-. Le védique en possède de très clairs: saho-bhār-i- "qui apporte la force", go-dar-i- "qui libère les boeufs", paśu-rāks-i- "qui protège les troupeaux", vasu-vān-i- "qui procure des biens", etc. On le voit, ces noms présentent le degré plein radical et se trouvent ainsi en accord avec les plus anciens noms d'agent en -ti-. Cela plaide pour une filiation -i- → -ti-. Un fait intéressant corrobore cette théorie. Si l'anthroponyme vieux-perse Haxā-manīš- repose sur un ancien thème en -i-, *Haxā-mani-⁶, la forme -man-i- se relie sans difficul-

-67-

té au grec $\mu\acute{\alpha}\nu\tau\iota\varsigma$. En tout cas, le rapport -i- \rightarrow -ti- se retrouve dans les noms d'action: dr̥s-í- "vue" à côté de sám-dr̥s-ti- "id". Plus généralement, l'insertion de -t- ne semble pas rare, soit dans des morphèmes dérivationnels, soit dans des morphèmes flexionnels. Un vieux suffixe de comparatif -ero- fait l'objet d'une réfection en -tero-: comparer lat. superus et exterus, exterior. Enfin, dans le domaine des désinences verbales, une ancienne marque -oi fait place à -toi: à *key-oi "il est étendu" se substitue *kei-toi, d'après le témoignage de skr. sáy-e en face de sé-te.

En conclusion, les noms d'agent ici considérés s'ordonnent selon trois couches chronologiques: les plus anciens se caractérisent par un suffixe -i- (skr. saho-bhár-i-); apparaissent ensuite les formes en -ti-. Les plus récents, enfin, se distancent des noms d'action, avec un suffixe alternant -tér/-tōr.

Claude Sandoz, Neuchâtel

Dans l'*Altindische Grammatik*, A. Debrunner consacre un long paragraphe à la description de noms d'agent en -i¹. Sur la base de critères morphologiques, les matériaux se répartissent ainsi: 1. adjectifs redoublés en emploi libre; 2. adjectifs non redoublés au second terme de composé; 3. adjectifs ou substantifs non redoublés en emploi libre. Les représentants du premier type, fréquents en védique, rares en sanskrit classique, ont normalement le degré zéro radical. La voyelle du redoublement y est *i* et *u* dans les racines de structure *Tei(T)-* et *Teu(T)-* respectivement, a partout ailleurs. En ce qui concerne l'accent, enfin, le groupe comprend des barytons et des oxytons. Ainsi caractérisés, ces noms d'agent s'apparentent formellement au parfait. Les faits sont parlants: *cákri-* est à *cakré* (*kr-* "faire") comme *jágmi-* à *jagmé* (*gam-* "aller"), *dádhi-* à *dadhé* (*dhā-* "poser, placer"), *jághni-* à *jaghne* (*han-* "tuer, abattre"), *yúyudhi-* à *yuyudhé* (*yudh-* "combattre"), *jájñi-* à *jajñé* (*jan-* "engendrer; naître"); etc. Du dossier se dégage l'impression d'affinités étroites entre le dérivé en -i- et le participe parfait. La concordance des thèmes se vérifie jusque dans le détail. Par exemple, la voyelle longue du redoublement de *tāt̄ṛpi-* "réjouissant", *tūtuj̄-* "excitant, stimulant", *sāsah̄-* "victorieux, triomphant" se retrouve dans *tāt̄ṛpāná-*, *tūtujāná-*, *sāsahvāms-*. Si l'examen des formes suggère un rapprochement avec le parfait, l'étude fonctionnelle n'apporte pas de confirmation nette, faute d'éléments contextuels déterminants. RV 6,42,1, l'adjectif en -i- se trouve sur le même plan qu'un participe parfait: *vidú̄se ... jágmaye*. Cf. *mī̄lhú̄se ... jágmaye* (RV 8,46,17). Mais d'autres groupements

s'observent dans le *Rgveda*. Très souvent, les termes en *-i-* s'appellent l'un l'autre et figurent au même cas dans des membres de phrase parallèles. On relève notamment: *cákrir* ... *sāsahtś cákrir* (3,16,4), *babhrir* ... *papīh* ... *dadir* (6,23,4), *cákrir* ... *jágmir* (7,20,1). Il y a aussi des exemples de juxtaposition du nom en *-i-* et du nom en *-tar-*. Dans un hymne à Brahmanaspati, *jágmī-*, *nīṣṭaptā* et *sāsaht-* se cotoient (RV 2,23,11):

*anānudo vṛṣabhó jágmīr āhavám nīṣṭaptā śátrum pṛtanāsu
sāsahtīḥ āsi satyā vṛṇayā brahmaṇaspata ugrāsya cid
damitā viluharsīnaḥ*

"Taureau qui ne cèdes pas, qui vas (droit) au défi, qui consumes l'ennemi, qui l'emportes-avec-force dans les batailles, tu es le réel vengeur de torts, ô Brahmanaspati, dompteur de (l'ennemi) si formidable (soit-il), qui se hérise en (sa) résistance-massive" (Renou)

Le dérivé en *-i-* et son concurrent en *-tar-* se rapprochent par la rection. En effet, en vertu de son statut mi-verbal, mi-nominal, le nom d'agent en *-i-* d'un verbe transitif gouverne tantôt l'accusatif, comme les barytons en *-tar-*, tantôt le génitif, comme les oxytons en *-tár-*. Debrunner oppose *āśām-āśām viśāsahīh* "subjuguant chaque région" (AV 12,1,54) à *sapátnānām viśāsahīm* "subjuguant les rivaux" (RV 10,166,1)². L'emploi absolu existe aussi dans les deux types (cf. *babhrīh* et *jánitā*, RV 3,1,12).

Au delà du groupe nominal, le contexte élargi manifeste une grande liberté dans la mise en oeuvre des adjectifs redoublés en *-i-*. En fonction participiale, *jágmī-* s'associe à un verbe personnel au parfait, RV 1,85,8:

*śūrā ivéd yúyudhayo ná jágmayaḥ śravasyávo na pṛtanāsu
yetire*

"marchant comme des héros, comme des combattants, ils ont rivalisé dans les combats comme des (hommes) avides de gloire"

Cf. *ibid.* 7,20,1 (*jajñe* ... *cákrir*). En revanche, RV 1,15, 10 illustre l'emploi de *dadir* comme prédicat d'un impératif présent: *ádha smā no dadir bhava* "alors, sois pour

nous un donneur!". L'indifférence de la forme en *-i-* à la catégorie du temps ressort de son introduction dans une phrase nominale par le poète de RV 6,23,4, par exemple. Un cas particulier est la construction sans verbe de RV 9,88,4: *indra ná yó mahā kármāni cākriṣ ...* "comme Indra, qui accomplit de grandes actions ...". La détermination articulée par *yó* n'a pas le statut d'une proposition relative, mais présente les caractéristiques d'un syntagme nominal³. On le voit, le nom d'agent redoublé en *-i-* ne se relie pas obligatoirement à une forme de parfait, ni même toujours à un verbe personnel. Cela n'exclut pas, cependant, l'appartenance de notre type au système du parfait, car, dans le *Veda*, ce temps a le plus souvent "a value hardly or not at all distinguishable in point of time from the present. It is thus the equivalent of imperfect, aorist, and present; and it occurs coordinated with them all"⁴. Plutôt qu'au parfait, Grassmann rattache à l'intensif des dérivés comme *jágmī-* "eilig gehend", *jághni-* "schlagend, erschlagend", *jághri-* "spritzend"⁵. Une telle explication ne s'accorde pas avec les règles de formation des thèmes intensifs et ne tient pas compte de données bien connues: la conjugaison intensive de *gam-* repose sur *jaṅgam-* (var. *gānīgam-*), celle de *ghan-* sur *jāṅghan-* (var. *ghānīghan-*). Seuls les dérivés à redoublement long peuvent relever de l'intensif. C'est probablement le cas de *jarbhāri-* "nourrissant" (?), en face de *babhri-* "portant" (RV; "nourrissant" (?), AV 11,1,31)⁶.

Quelle que soit son origine, le type véd. *cākri-* remonte à la période de l'unité indo-iranienne. L'avestique connaît, en effet, un adjectif *šaxri-* "qui rend tel, qui transforme en". Une autre correspondance met en cause véd. *dādhi-* et le second membre du composé avestique *axrō.dadi-* "qui pratique la chasse". Exceptionnel, l'emploi en composition rappelle les formes préfixées du védique: *parāda-* *di-* "qui livre, qui remet", *āprajajñi-* "qui ne sait pas"

(*jñā-*), *nijaghni-* "qui abat, qui terrasse"; etc. Avec le redoublement long, av. *dādari-* "qui tient en sa possession" appartient à la racine *dar-* et évoque véd. *dādhr̥vi-* "qui porte", de même étymologie, mais de formation un peu différente. Quant à l'anthroponyme vieux perse *Dādr̥ši-*⁷, il recouvre parfaitement le védique *dādhr̥si-* "qui ose, hardi" (rac. *dh̥rs-*). A côté de ces formes en *-i-*, directement comparables aux faits correspondants du védique, l'iranien possède des témoins indirects du type en question, tels les superlatifs avestiques *vī-ṣaymišta-* "qui étend le plus son influence, qui influe le plus" (*vī-gam-* "s'étendre"; cf. véd. *jāgmi-*) et *ṣayništa-* "qui abat le mieux" (*gan-* "tuer, abattre"; cf. véd. *jāghni-*). Aux équations entre données indiennes et iraniennes ne s'ajoutent pas de concordances significatives avec d'autres langues de la famille. Par conséquent, le dossier n'autorise pas la reconstruction de l'adjectif redoublé en *-i-* au niveau de l'indo-européen commun.

Les dérivés en *-i-* primaires sans redoublement remontent, en revanche, à la langue mère. Une sous-classe se caractérise par le degré zéro radical et l'emploi au second terme de composé. En indo-iranien, la confusion entre **ə* et **i* est une source d'ambiguïté. Dans les racines *set̥*, *i* à la finale du thème représente soit le suffixe *-i-*, soit le traitement d'un schwa. De véd. *math-* "arracher, ravir", les composés en *-māthi-* (*vastra-māthi-* "qui vole des vêtements", *urā-māthi-* "qui emporte des moutons", etc.) s'interprètent comme noms-racines (**-methə-*) ou comme dérivés (**-methə-i-*)⁸. La laryngale est attestée dans le présent *mathnāti* et dans l'adjectif verbal *mathitá-*, par exemple. A côté de *-māthi-* et d'autres formes problématiques, le védique fournit des noms d'agent limpides de racines anit. C'est le type AV *sahasra-ghni-* "qui en tue mille", avec un *-i-* accentué. Egalemeut clair nous semble

RV *úpasti-* m. "subordonné" (prop. "qui se tient auprès de")⁹. Les formes en *-sti-* du latin et du grec plaident pour la présence du suffixe *-i-* dans ce vieux mot. On pense à lat. *testis* "témoin", équivalent sémantique de gr. παραστάτης "qui se tient auprès de". Dans son analyse du terme, G. Redard restitue le sens propre d' "assistant", d'où, dans la langue juridique, l'acception "témoin qui assiste en justice l'une des parties"¹⁰. Cette définition s'accorde bien avec l'hypothèse étymologique d'un composé en **-stə-i-*, quand bien même le premier membre est obscur¹¹. En tout cas, comme nom de personne *testis* se range sans difficulté dans la classe des noms d'agent. Par contre, le nom d'objet *postēs* f.pl. "jambage de porte", généralement ramené à **por-sti-*, entrerait tout aussi bien dans la classe des noms d'action (cf. véd. *pratisthí-* f. "résistance"). De même, gr. ἀντησις (dans l'expression homérique κατ' ἀντησιν "en face") a l'air d'un abstrait déverbatif (cf. ἀντην σῆναι)¹². La forme vivante du nom d'agent de *στᾶ-* est *-στάτης*. Homère a déjà ἐπιστάτης "qui se tient à la suite de, suppliant" (*Od.* 17,455). Une forme plus archaïque se rencontre dans l'anthroponyme Ὀρέσις < **ores-stās* "qui s'est établi dans les montagnes" (cf. véd. *giri-stháh* "id.")¹³. A *-στη-* le dérivé *-σι-* fournit un féminin dans Ἀλησις, vieux thème en *-i-* refait en *-ιδ-* (*Il.* 2,715; etc.). Sont aussi féminins ἕξασις "fil d'une frange", attesté dans un traité hippocratique, et μετανάσις (adj.) "fugitif", employé par Philon d'Alexandrie. Si l'étymologie de J. Schmidt est correcte, ἕξασις représente **ἕξ-αν-σι-* (cf. ἐξανίστημι), propr. "die Herausstehende"¹⁴. Quant à μετανάσις, fait sur l'homérique μετανάστης, il est analysé tantôt μετ-ανά-σις, tantôt μετα-νάσ-σις (cf. ναίω)¹⁵. Au total, le grec n'atteste pas de façon claire le nom d'agent **-stə-i-* au second terme de composé. Ce constat ne met cependant pas en cause l'existence du type. Une forme en *-i-* au degré

zéro figure dans une ancienne épithète de la langue poétique: hom. θεῖος "divin, merveilleux" (depuis l'*Odyssée*). On explique généralement le mot par le nom de la divinité et la racine d'un verbe "dire": *θέσ-σπ-ις (cf. θεός < θεός (?) et (ἐνι-)σπεῖν "annoncer"). L'élément -σπ-ι- (< *-sk^w-i-) aurait alors un sens passif et l'adjectif signifierait proprement "annoncé par un dieu"¹⁶. Comme d'autres formations, le dérivé en -i- d'une racine verbale s'emploie donc tantôt avec une valeur active, tantôt avec une valeur passive. Cf., avec une accentuation distinctive, hom. κούροτροφος "qui nourrit des enfants" et ὄρεσίτροφος "nourri dans les montagnes". En indo-iranien, l'opposition de diathèse dans les seconds membres de composé en -i- se manifeste, semble-t-il, dans le vocalisme. De *bhr-* "porter" existent d'une part véd. *sahobhāri-* "qui apporte la force", de l'autre v.p. *uṣābāri-* "monté sur (propr. porté par) un chameau" (< i.-e. **bheri-*, respectivement **-bhorī-* ?). L'exemple est isolé, mais non sans intérêt. Avec l'actif *-bhāri-* s'accordent véd. *vasuvāni-* "qui dispense des biens", *gośāni-* "qui acquiert des boeufs", *paśurākṣi-* "qui garde le bétail", *godāri-* "qui libère les boeufs". En védique, ces noms d'agent n'ont jamais de voyelle radicale longue. Comme doublet de *-dari-*, un *-dāri-* de sens actif n'apparaît pas avant le sanskrit épique, et dans des conditions peu probantes: "Daß es auch die Bildung *-dāri-* "bersten machend" gegeben habe, wird durch den Fürstennamen *Venu-dāri-* (Mahābh., u.a.) und den späten -in-Stamm *venu-dārin-* "Bambus spaltend" (*śis.*) nicht zwingend erwiesen"¹⁷.

En dehors de la composition, le type en -i- à degré plein radical et valeur d'agent se rencontre en védique dans des mots comme *arci-* m. "rayon, flamme", propr. "le brillant" (*arc-* "briller, luire"), *añjī-*, adj. "oignant" (*añj-* "oindre"), *vyāthi-*, adj. "chancelant" (*vyāth-* "chanceler,

vaciller"). Les témoins grecs de la formation présentent normalement le vocalisme *o* et le ton radical. Ainsi, à τρέχω "courir" se rattache τρόχις "coureur, messenger". Le mot se rapporte à Hermès chez Eschyle, *Prom.* 941: 'Ἄλλ' εἴσορῶ γὰρ τόνδε τὸν Διὸς τρόχιν, | τὸν τοῦ τυράννου τοῦ νέου διάκονον "mais j'ai devant les yeux le courrier de Zeus, le serviteur du jeune tyran" (P. Mazon). De même structure formelle, mais de sens passif, τρόφις "bien nourri, gros", s'applique à des enfants élevés (Hérodote 4,9: Τούτους (ε.-ἀ.-δ. παῖδας τρεῖς), ἐπεὶ γένωνται τρόφιες, ὃ τι χρῆ ποιέειν ἐξηγέο σύ "ces fils, quand ils seront adultes, explique-moi ce que j'en devrai faire" [Ph.-E. Legrand]) et, par métaphore, à la vague (*Il.* 11, 307: πολλὸν δὲ τρόφι κῦμα κυλίνδεται "des vagues gonflées roulent innombrables" [Mazon]). De κόπτω "frapper, battre" Euripide atteste le nom d'agent κόπις "qui rebat les oreilles" (*Hec.* 132, en parl. d'Ulysse). Cf. στρόφις "homme retors" (Aristophane, *Nuées* 450), de στρέω "tourner". Le groupe comprend des termes techniques: τρόπις f. "quille de navire" (cf. τρέπω "tourner"), appelée ainsi "probablement parce que la quille était incurvée"¹⁸, se trouve déjà dans l'*Odyssée* et rappelle myc. *to-qi-de* (PY Ta 642, etc.) = *torq^widei* "avec une spirale" (?) et lat. *torquis* m. "collier". Au thème en *-id-* du linéaire B font écho les formes τρόπιδος et τρόπιδι du grec alphabétique (par ex. Apollonius de Rhodes 1,388), tandis qu'Homère a le génitif τρόπιος (*Od.* 5,130; etc.). Le vocabulaire des sciences naturelles fournit κόρις m. "punaise" (depuis Aristophane). Selon toute apparence, le mot se rattache à κείρω "couper" et signifie propr. "die Schneidende, die (Zer)beißende" (Frisk). L'étymologie de πόρις "veau" (depuis *Od.* 10,410) est moins évidente; Frisk n'exclut pas un rapprochement avec la famille de lat. *pariō* - πόρις se dirait alors de l'animal "(nouveau-)né" -, mais Chantraine le met en doute (*Dict.*, s.v.). Ἄμοργις f. "marc

d'olive" (cf. ἀμόργη) n'est qu'un mot de grammairien (Hérodien). Le sens propre n'en est pas clair, ἀμέργω signifiant "cueillir, arracher". Mais la glose ἀμέργω τὸ ἐκπιέζω (Hdn.) plaide pour l'acception "pressurer" et suggère pour ἀμοργίς le sens de "(pulpe) pressée". Dans le même champ sémantique, δρόπις τρυγητός se lit chez Hesychius. Par référence à δρέπω "cueillir", le terme s'interprète comme adjectif substantivé ("ce qui a été cueilli") ou comme nom d'action ("cueillette", puis "produit de la cueillette").

Des données précédentes se dégagent plusieurs enseignements sur la place et la valeur de l'adjectif en -i-. Le type redoublé s'apparente, on l'a vu, au thème du parfait et fonctionne comme une sorte de participe. Ses relations avec le système verbal se traduisent au plan syntaxique par sa force rectionnelle (cf. RV 6,23,4 *babhrîr vâjram* "qui porte la foudre"). Le nom d'agent sans redoublement, en revanche, n'a avec le verbe que des liens assez lâches. Malgré le vocalisme *o* ou zéro des représentants du groupe (gr. τρόφις, véd. *-ghnî-*), un rapprochement avec les parfaits du type οἶδα / ἴδμεν n'entre pas en ligne de compte. En effet, entre le dérivé en -i- non redoublé et le parfait les thèmes ne concordent pas: τρόφις, στρόφις, τρόπις, κόπις, κόρις n'ont pas de rapports formels étroits avec τέτροφα, ἔστροφα (hellénistique; plus ancien ἔστραμμαί), τέτροφα, κέκοφα, κέκαρκα (d'après κέκαρμαι). De plus, la racine de τρέχω, à laquelle se rattache τρόχις, conformément à sa valeur durative-imperfective ne fournissait pas de parfait. On ne connaît pas davantage ce thème temporel dans le cas des verbes ἀμέργω et δρέπω, cités plus haut à propos d'ἀμοργίς et de δρόπις. Dans ces conditions, la question se pose d'affinités possibles entre le type τρόφις et le présent causatif. Brugmann signalait déjà le parallélisme de στρόφις à στροφέω en

grec, de *bodhi-* à *bodháyati* en sanskrit¹⁹. Relevons encore ἵπποτροφέω "élever des chevaux" (et un emploi douteux de τροφέω chez Galien 6,511 d) à côté de τροφίς, τροπέω "faire tourner" (cf. myc. *to-ro-qe-jo-me-no*, PY Eq 213) à côté de τροπίς, lat. *torreō* "faire brûler, dessécher" à côté de *torris* m. "tison", skr. *arçayati* à côté de *arçí-*, *añjayati* à côté de *añjí-*, *vyatháyati* à côté de *vyáthi-*. Ces convergences s'expliquent probablement par une relation génétique. Mais une filiation directe de l'adjectif au causatif ou du causatif à l'adjectif n'est pas nécessaire. D'ailleurs, le nom d'agent simple non redoublé se caractérise par une syntaxe non verbale. A la différence du type *cákri-*, le type *añjí-* n'admet pas de complément à l'accusatif, mais s'emploie absolument. En définitive, la forme la plus proche d'un adjectif comme τροφίς est le nom thématique τροφός f. "nourrice" (depuis l'*Odyssée*). Cf. τροπίς et τροπός m. "courroie permettant à la rame de tourner autour du tolet" (*Od.*), στρόφίς et εὔστροφος "bien tourné; qui tourne facilement" (depuis l'*Illiade*). En grec, la formation en *-i-* à voyelle *o* radicale se limite au simple, tandis que l'indo-iranien en connaît l'emploi au second terme de composé. Ainsi, en regard du grec *-φορος* (par ex. τοξοφόρος "qui porte un arc") le védique atteste *-bhāra-* (par ex. *bhūribhāra-* "qui porte beaucoup"), *-bhará-* (par ex. *harimbhará-* "qui porte l'éclair brillant") et *-bhāri-* (par ex. *sahobhāri-* "qui apporte la force"). Les formes en *-a-* et en *-i-* paraissent ici interchangeables. Comme le type thématique, le dérivé en *-i-* possède tantôt un sens actif, tantôt une valeur intransitive ou passive. Autant de ressemblances ne proviennent pas d'un simple hasard. Ces formations concurrentes ont certainement des origines voisines. Or, le nom thématique à degré *o* radical, qu'il s'agisse du nom d'agent ou du nom d'action, constitue la base du dérivé causatif²⁰. La parenté formelle entre τροφίς et *-τροφέω* n'est donc qu'une conséquence

indirecte du rapport de dérivation entre τροφός (resp. -τροφός) et -τροφέω précisément.

NOTES

- 1 Debrunner, *Ai. Gr.*, II 2, § 186.
- 2 *Op.cit.*, § 186.
- 3 Benveniste 1957-1958, 39-54. Vues concordantes chez Seiler, *Relativsatz*.
- 4 Whitney, *Skr. Gr.*, § 823.
- 5 *Wb.*, 464.
- 6 Sur la consonne initiale de *jarbhāri-*, attestée également au parfait *jabhāra*, voir Mayrhofer, *Wb.*, s.v. *bhārati*.
- 7 La lecture *Dād̄ȳši-* paraît préférable à *Dād̄ar̄ši-* (ainsi Kent, *Old persian*, § 152, p. 52): voir Brandenstein-Mayrhofer, *Hdb.*, p. 113, s.v.
- 8 Dans *math-*, *-a-* remonte probablement à une voyelle indo-européenne, non à **-η-*; *manth-* "secouer" est un verbe différent (Mayrhofer, *Wb.*, s.v. *mathnāti*). Comme souvent dans une racine *TeT-* (*ReT-*), le degré zéro ne se distingue pas du degré plein (cf. lat. *sessus* < **sed-to-s*).
- 9 Sur le flottement *sthā-/stā-* (cf. *-sthi-/sti-*), voir Mayrhofer, *Wb.*, s.v. *sthā-*.
- 10 Redard 1980, 170.
- 11 Redard, *ibid.*, abandonne l'explication traditionnelle: **trist̄is* "qui se tient en tiers" (Ernout-Meillet, *Dict.*, 689) et soupçonne la présence d'un adverbe au premier terme. Le témoignage de véd. *ūpasti-*, avec le préverbe *ūpa-*, va dans le même sens.
- 12 Voir Risch, *Wortbildung*², § 60, p. 165.
- 13 Cette étymologie d'ὀρέσις revient à Leukart 1975, 182.
- 14 Schmidt, *Kritik*, 89, rem. 1. Discussion chez Frisk, *Gr. etym. Wb.*, s.v.
- 15 Voir Frisk, *Op.cit.*, s.v. μετανόστης.
- 16 Frisk, *ibid.*, s.v. θεονόσιος.
- 17 Mayrhofer, *Wb.*, s.v. *dȳnāti*. Par ailleurs, les formes *-vāni-*, *-sāni-*, *-dari-* admettent aussi l'interprétation comme noms-racines, avec *-i-* < **-ə-*.

- 18 Chantraine, *Dict.*, s.v. τρέπω.
- 19 *Grundriß II*² 1, § 97. L'existence du simple στροφέω n'est toutefois pas sûre, mais ce verbe apparaît en composition dans ολακροστροφέω "faire tourner le gouvernail".
- 20 Voir Redard 1972, 186.

BIBLIOGRAPHIE

- BENVENISTE, E., *La phrase relative, problème de syntaxe générale: Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* 53, 39-54 (Benveniste 1957-1958).
- BRANDENSTEIN, W./MAYRHOFER, M., *Handbuch des Altpersischen*, Wiesbaden 1964 (Brandenstein-Mayrhofer, *Hdb.*).
- BRUGMANN, K., *Grundriß der vergleichenden Grammatik der indogermanischen Sprachen II*² 1, Strasbourg 1906 (Brugmann, *Grundriß*).
- CHANTRAINE, P., *Dictionnaire étymologique de la langue grecque*, Paris 1968-1980 (Chantraine, *Dict.*).
- DEBRUNNER, A./WACKERNAGEL, J., *Altindische Grammatik II* 2, Göttingen 1954 (Debrunner, *Altind. Gr.* II 2).
- FRISK, H., *Griechisches etymologisches Wörterbuch*, Heidelberg 1960-1972 (Frisk, *Gr. etym. Wb.*).
- GRASSMANN, H., *Wörterbuch zum Rigveda*, Leipzig 1873 (Grassmann, *Wb.*).
- KENT, R., *Old persian*, New Haven 1953 (Kent, *Old Persian*).
- LEUKART, A., *Zur Herkunft der griechischen Nomina vom Typus ἄγρότης, οἰκέτης und περι-κίτης, κων-ηγέτης*, dans: *Flexion und Wortbildung. Akten der V. Fachtagung der idg. Gesellschaft*, Wiesbaden (Leukart 1975).
- MAYRHOFER, M., *Kurzgefaßtes etymologisches Wörterbuch des Altindischen*, Heidelberg 1956-1976 (Mayrhofer, *Wb.*).
- REDARD, G., *Sur les prétendus causatifs-itératifs en -έω*, dans: *Mélanges de linguistique et de philologie grecques offerts à P. Chantraine*, Paris (Redard 1972).
- REDARD, G., *Latin testis "témoin = troisième"?*, dans: *Recherches de linguistique. Hommages à M. Leroy*, Bruxelles (Redard 1980).
- RISCH, E., *Wortbildung der homerischen Sprache*², Berlin 1974 (Risch, *Wortbildung*²).
- SCHMIDT, J., *Kritik der Sonantentheorie*, Weimar 1895

(Schmidt, *Kritik*).

SEILER, H., *Relativsatz, Attribut und Apposition*, Wiesbaden 1960 (Seiler, *Relativsatz*).

WHITNEY, W.D., *Sanskrit Grammar*⁵, Leipzig 1924 (Whitney, *Skr. Gr.*).

CRÉATIVITÉ LEXICALE ET TABOU LINGUISTIQUE (PRÉSENTATION DE FAITS INDO-EUROPÉENS)

Dans une étude de 1906, A. Meillet ouvrait des perspectives nouvelles pour l'histoire du vocabulaire indo-européen¹. En effet, le savant français étendait au domaine des langues occidentales et indo-iraniennes les observations de l'ethnologie africaine et extrême-orientale sur le phénomène du tabou. Il était montré par des exemples probants que les interdits relatifs au comportement linguistique, et en particulier au choix des mots, n'étaient pas l'apanage des peuples exotiques, mais existaient pareillement à Rome, chez les Germains ou chez les Slaves, c'est-à-dire chez les représentants d'idiomes indo-européens. Etaient considérés principalement des noms d'animaux et de parties du corps. Si les noms anciens de l'ours, du cerf ou de l'oeil, par exemple, se rencontrent dans une partie seulement des langues de la famille, ce n'est pas pour des raisons intralinguistiques. Rien, dans la forme de ces termes, ne les prédisposait à disparaître. Le fait déterminant réside dans les croyances et les superstitions des sociétés concernées. Le contexte extralinguistique conditionne ici les procès de réorganisation lexicale. Sous le coup d'un tabou de chasse ou de la crainte du mauvais oeil, les usagers proscrivent l'emploi d'un mot au profit d'un substitut moins compromettant, de caractère descriptif et de connotation neutre ou euphémistique. Par ce remplacement, un signe arbitraire fait place à un signe motivé. En effet, le mot nouveau présente souvent la structure d'un composé ou d'un dérivé. Le nom slave de l'ours en apporte un exemple tout à fait clair. A la différence du vieux vocable indo-européen, prototype du grec ἄρκτος et du skr. ṛkṣaḥ, la désignation slave medvěď se décompose en un substantif medŭ "miel" et un nom verbal de la racine signifiant "manger". L'animal se définit donc comme

"mangeur de miel". Parallèle, mais de formation indépendante, l'épithète védique madhv-ád- se rapporte à des oiseaux (RV 1, 164, 22; hapax). Un tabou comme le nom de l'ours ne s'étend pas nécessairement, du moins à l'origine, à l'ensemble de la communauté linguistique. Le phénomène se conçoit surtout dans la langue des chasseurs. Il y a donc une limitation d'emploi de nature socio-linguistique. Dans le même ordre d'idées, G. Bonfante rappelle l'existence de langues différenciées selon le sexe ou la classe sociale: en latin, par exemple, certains jurons sont exclus de la langue des femmes et certaines expressions appartiennent en propre au sociolecte des esclaves². D'autre part, un interdit lexical n'est souvent effectif que dans une période déterminée, par exemple à la saison de la chasse ou une partie de la journée. L'évitement du mot taboué fait alors l'objet de restrictions chronologiques. Ces conditions limitatives constituent un fait important pour l'étude des causes du phénomène. Si le tabou frappe souvent le nom d'un animal redoutable ou répugnant, des sentiments de crainte ou de dégoût n'entraînent pas à eux seuls l'abolition d'un terme. Les facteurs déterminants se dégagent du complexe des représentations religieuses, comme l'ont bien mis en évidence von Kienle, Havers et Emeneau³. Des sources littéraires, Hérodote et Strabon notamment, font état d'un culte de l'ours dans diverses régions du monde ancien. L'emprise d'une religion formaliste et exigeante contribue dans une large mesure au développement de contraintes lexicales. Ainsi, les Romains, si pointilleux sur l'observance des rites, offrent beaucoup d'exemples d'interdictions linguistiques. Caton, dans la description fameuse de la purification du champ, note un cas de tabou verbal, d'ailleurs curieux et peu compatible avec le res-

te de la cérémonie: nominare uetat Martem neque agnum uitulum-
que "il est défendu de nommer Mars, ainsi que l'agneau et le
 veau" (De agr. 141,4). Des prescriptions analogues se rencon-
 trent chez les autres Italiques, nullement inférieurs aux Ro-
 mains sous le rapport de la religiosité et des pratiques rite-
 luelles. A Iguvium, le prêtre chargé du sacrifice expiatoire
 formule la prière en silence ou à voix basse (Tab. Ig. Ia 6,
 etc.: kutef pesnimu; Ia 26, etc.: taçez pesnimu), tandis que
 les plus proches parents des Ombriens, les Osques, évitent le
 nom du mois consacré aux morts. Ce mois innommable fait l'ob-
 jet d'une expression périphrastique et se définit par rapport
 au mois suivant. C'est pourquoi, dans les inscriptions dites
lúvilas, les fêtes de février sont dites "d'avant mars" (prai
mamerthtiais)⁴. Une recherche systématique mettrait en éviden-
 ce des exemples comparables sur l'ensemble du domaine indo-
 européen. Et les langues modernes y auraient leur place, à cô-
 té des langues anciennes. Consciemment ou non, nous manifes-
 tons fréquemment par nos modes d'expression une réticence ré-
 vélatrice. Quand, dans une fable célèbre, La Fontaine parle
 de la peste, le mot n'apparaît qu'à la suite d'équivalents pé-
 riphrastiques et avec une glose justificative:

"Un mal qui répand la terreur,
 Mal que le ciel en sa fureur
 Inventa pour punir les crimes de la terre,
 La peste (puisque'il faut l'appeler par son nom),
 Capable d'enrichir en un jour l'Achéron,
 Faisait aux animaux la guerre".⁵

Du conflit entre la puissance du tabou et le besoin de
 communication naît une tension génératrice de nouvelles unités
 lexicales. Le terme de remplacement relève, en général, de la
 catégorie de l'euphémisme⁶. L'intention euphémistique se tra-

duit, par exemple, par l'addition d'un suffixe diminutif au mot-base. Ce morphème joue le rôle d'un élément atténuant ou modérateur. Si le substitut, au lieu d'une structure dérivationnelle, affecte la forme d'un composé ou d'un syntagme, ou bien le lexème tabou se retrouve dans l'un de ses constituants, ou bien l'expression se renouvelle complètement. Le premier type se rencontre, par exemple, dans v.irl. in Dagdae, propr. "le Bon Dieu" (< celt. *dago-dēwos), le second dans des dénominations comme bête grise ou pied-gris pour loup. L'intégration du mot proscrit dans un signe plus vaste pose des problèmes particuliers. En fait, le procédé consiste à redéfinir un syntagme comme unité sémantique nouvelle: A est remplacé par AB ou BA, qui, préexistant dans la langue en tant que groupement libre, reçoit désormais le statut d'un signe unique. Quand le néologisme composé ne contient pas le nom tabou, A est remplacé par BC. La reformulation est donc totale et rien ne subsiste de l'expression ancienne. Cette création d'une forme nouvelle pour un concept déjà dénommé pourrait être appelée "métalexie", du grec λέξις "expression" et μετα-, préfixe indiquant le changement. Dans notre définition, ce terme exclut les néologismes ordinaires, c'est-à-dire les unités lexicales introduites pour la désignation de notions nouvelles. En revanche, la métalexie comprend les euphémismes et les kennings. On entend par "kenning" une figure poétique extrêmement commune dans les littératures germaniques anciennes, et en particulier dans la poésie de cour en vieil islandais. Sous la plume des skaldes, les bateaux deviennent les "écuries du roi de la mer", les pierres sont les "os de la terre", la mer est le "chemin des mouettes", etc.⁷ Ces expressions fournissent des équivalents plus ou moins intelligibles des termes courants. Or, le

- 37 -

kenning n'est pas propre à la poésie nordique. Les recherches d'Ingrid Waern en ont montré des manifestations nombreuses en grec ancien⁸. Un groupe de composés nous intéresse au premier chef par ses affinités avec les faits invoqués par Meillet pour le tabou. Il s'agit de noms d'animaux et d'expressions relatives à l'homme, attestés dans les Travaux et les Jours d'Hésiode: *φερέραικος* "porte-maison" (571), *ἀνόστος* "sans-os" (524), *τρίπους βροτός* "mortel à trois pieds" (533), *ἡμερόκοιτος ἄνθρωπος* "homme qui dort le jour" (605) et *πέντοζος* "(organe) à cinq branches" (742)⁹. Ce matériel lexical rappelle, par son caractère énigmatique, l'ésotérisme de la langue oraculaire. L'interprétation littérale du kenning ne permet pas une identification univoque du référent. Entre plusieurs signifiés possibles le choix s'opère par le recours à un savoir poétique traditionnel ou, à défaut, par l'exploitation du contexte. Suivant les conditions d'emploi, le même terme fonctionne ou non comme un kenning. C'est le cas de *φερέραικος* : Hérodote en fait un qualificatif des Scythes nomades, qui vivent sur des chariots (4,46,3), tandis qu'Hésiode l'emploie comme cryptonyme d'un animal, probablement de l'escargot. Voici le passage d'Hésiode, Travaux 571: Ἄλλ' ὅπότε ἄν φερέραικος ἀπὸ χθονὸς ἀμφοῦτὰ βάλῃ ... "Mais, quand le Porte-maison monte de la terre à l'escalade des arbres, ..." (trad. Mazon). Ce sens, généralement retenu par les critiques modernes, se trouve déjà chez Athénée, 2,63 a: Ἡσίοδος δὲ τὸν κοχλίαν φερέραικον καλεῖ "Hésiode appelle l'escargot un porte-maison". Cependant, le mot a connu dans l'antiquité d'autres emplois et a pu s'appliquer à la tortue ou à une espèce de scarabée, selon le témoignage des lexicographes. Quoi qu'il en soit, le calque latin de *φερέραικος*, domiporta, se rapporte à l'escargot chez Cicéron,

De divinatione 2, 133 (p. 141 Marmorale). L'auteur s'en prend aux poètes obscurs - Héraclite, par exemple - et condamne alors des expressions recherchées comme terrigenam, herbigradam ou domiportam, quand la langue possède un terme simple et clair pour tout le monde: coclea. Mais l'écrivain latin ne s'interroge pas sur les causes profondes de cette variation lexicale. Les modernes ont sur le sujet des opinions diverses. W. Krause et, à sa suite, W. Havers considèrent les kennings d'Hésiode comme des euphémismes, c'est-à-dire comme les manifestations indirectes de tabous linguistiques¹⁰. I. Waern, en revanche, sur la base d'exemples du type τρίπους βροτός "mortel à trois pieds" pour "vieillard", πέντοζος "(organe) à cinq branches" pour "main" et κύνεοι ἄνδρες "hommes foncés" pour "nègres", rejette l'hypothèse d'un interdit de vocabulaire¹¹. Selon nous, les multiples manifestations de la métalexie ne sont pas justifiables d'une seule et même explication. Dans la mesure où Hésiode recourt plusieurs fois au nom usuel du vieillard, γέρων - notamment dans les Travaux, vers 518 -, le syntagme τρίπους βροτός ne procède certainement pas d'un tabou. Le goût du jeu de mots et de la recherche verbale à des fins expressives rend suffisamment compte du phénomène. D'ailleurs, cette forme d'invention lexicale est de tous les temps. Chateaubriand, rapportant les propos de madame de Coislin, écrit dans les Mémoires d'Outre-Tombe, vol. I, p. 580 (Bibl. de la Pléiade): "Lisant dans un journal la mort de plusieurs rois, elle ôta ses lunettes et dit en se mouchant: 'Il y a une épizootie sur les bêtes à couronne'". L'expression bête à couronne est un kenning humoristique comme la langue populaire en offre beaucoup. A cette catégorie appartiennent aussi φερέουκος et ἀνόστεος "sans-os" (= poule)¹². En revanche, le cas de ἡμερόκοιτος ἀνήρ "homme

qui dort le jour" (= voleur) est un peu différent. Si le côté plaisant du composé est encore sensible, une connotation euphémistique se comprendrait bien dans le substitut du nom d'un malfaiteur. Enfin, l'équivalent πέντοζος de χεῖρ "main" procède indiscutablement d'un tabou, comme il ressort clairement de ses conditions d'emploi, *Travaux* 742-743: Μηδ' ἀπὸ πεντόζοιο θεῶν ἐν δαιτὶ θαλερῇ / αὔρον ἀπὸ χλωροῦ τάμνειν αἰθωνι σιδῆρω "Au festin joyeux des dieux ne retranche pas le sec du vert, sur le membre à cinq branches, avec le fer brillant". Le contexte est religieux et la prescription signifie: "Ne te coupe pas les ongles pendant un sacrifice"¹³. Les noms de la main sont très souvent taboués¹⁴.

En conclusion, le procédé littéraire du kenning et le phénomène linguistique de l'euphémisme ne sont pas exclusifs l'un de l'autre. Il y a des affinités entre les deux ordres de faits et cela se traduit, dans les données d'Hésiode, par un commun recours à la composition nominale.

Université de Neuchâtel
 Institut de linguistique
 CH 2000 Neuchâtel

Claude Sandoz

Notes

1. Quelques hypothèses sur des interdictions de vocabulaire dans les langues indo-européennes (plaquette dédiée à J. Vendryes, le 3 juillet 1906 = Linguistique historique et linguistique générale 1, Paris 1921, 2e éd. 1926, 281-291).
2. Etudes sur le tabou dans les langues indo-européennes: Mélanges Ch. Bally, Genève 1939, 195-207.
3. R. von Kienle, Tier-Völkernamen bei indogermanischen Stämmen: Wörter und Sachen 14, 1932, 25-67; W. Havers, Neuere Literatur zum Sprachtabu, Vienne 1946, § 3; M.B. Emeneau, Taboos on animal names: Language 24, 1948, 56-63.
4. A. Franchi de Bellis, Le iovile capuane, Florence 1981, 53-54.
5. Les animaux malades de la peste: Oeuvres complètes I, Paris, Gallimard, 1954 (Pléiade), p. 157.
6. Voir E. Benveniste, Euphémismes anciens et modernes: Die Sprache 1, 1949, 116-122 = Problèmes de linguistique générale, Paris 1966, 308-314.
7. Exemples cités par I. Waern, Ἰῆς ὀρέα. The kenning in Pre-Christian Greek poetry, Upsal 1951, p. 5.
8. Op.cit., passim.
9. Discussion des données chez H. Troxler, Sprache und Wortschatz Hesiods, Zürich 1964, 22-28, et chez M.L. West, Hesiod. Works and Days. Edited with prolegomena and commentary, Oxford 1978 (voir les notes aux passages respectifs).
10. W. Krause, Die Kenning als typische Stilfigur der germanischen und keltischen Dichtersprache, Halle 1930, p. 25, rem. 12; W. Havers, Op.cit., p. 31, n. 1.
11. Op.cit., 77-78.
12. Replacé dans le contexte indo-européen, "le Sans-os est un kenning ou une devinette pour le pénis", mais Hésiode n'en avait sans doute plus conscience et appliquait probablement le mot au poulpe (C. Watkins, Ἄνδρα ὄν νόδα τένδει : Etrennes de septantaine. Travaux ... offerts à M. Lejeune, Paris 1978, 232).
13. Voir la note de P. Mazon, à la page 113 de son édition d'Hésiode (Paris, Les Belles Lettres, 1928).
14. Données chez G. Bonfante, loc.cit., 202-206.

Claude SANDOZ

LE TABOU LINGUISTIQUE COMME FACTEUR DE PROCESSUS DERIVATIONNELS (à la lumière de faits indo-européens)

Dans le contexte de sa réflexion sur les rapports entre langue et culture, E. Benveniste a rouvert le dossier du tabou linguistique presque un demi-siècle après Meillet, en 1949, puis en 1966¹. L'étude de 1949 s'attache au corollaire habituel d'un interdit lexical : l'euphémisme et, avec une profonde originalité pour l'époque, suggère l'existence d'une relation entre ce phénomène linguistique et l'usage de la langue, c'est-à-dire son emploi dans la narration ou dans le discours. L'article de 1966 envisage le problème d'un point de vue différent : l'euphémie y est traitée en corrélation avec la blasphémie, aux fins d'expliquer une manifestation langagière exorbitante : le juron. Pour notre auteur, le juron est le produit linguistique de tendances opposées inscrites dans la personnalité humaine. D'une part, les hommes s'imposent des tabous en tant que membres du corps social, mais ils éprouvent, d'autre part, le désir intense de les transgresser en tant qu'individus. Ce conflit, mis en lumière par Freud, s'observe notamment dans le cas du nom de la divinité, à la fois banni comme tel, mais tout de même exprimé sous un déguisement formel dans le "jurement d'outrage" qu'est le juron. L'analyse benvenistienne, on le voit, éclaire le problème linguistique par référence aux conquêtes de la pensée sociologique et psychologique. Cette approche interdisciplinaire se justifie pleinement dans le domaine des tabous de langage, parce que les facteurs extralinguistiques y jouent un rôle majeur et que la notion même de tabou nous vient d'une science non linguistique. Le mot et l'idée, révélés à l'Europe par les expéditions du capitaine Cook, s'appliquent d'abord à une réalité des sociétés polynésiennes et intéressent au premier chef l'ethnologie et la sociologie. Cependant, dans la mesure où les comportements sociaux et les actes de communication s'influencent réciproquement, la linguistique devient nécessairement partie prenante dans l'étude du tabou. Et son champ d'investigation ne se limite pas aux idiomes des peuples exotiques, car, conscient ou non pour l'usager, le phénomène

¹ *Euphémismes anciens et modernes* : *Die Sprache* 1, 1949, 116-122 (= *PLG* 1, 1966, 308-314) et *La blasphémie et l'euphémie*, in : *Archivio di Filosofia* ("L'analyse du langage théologique. Le nom de Dieu". Actes du colloque organisé par le Centre international d'Etudes humanistes et par l'Institut d'Etudes philosophiques de Rome, 5-11 janvier 1966), diretto da E. Castelli, Rome 1969, 71-73 (= *PLG* 2, 1974, 254-257).

des interdictions de vocabulaire a été reconnu dans les langues occidentales². Les modalités en sont diverses : dans le cas le plus simple, le tabou relatif à un élément du lexique a une portée générale, une validité absolue. Le mot taboué disparaît alors complètement de l'usage. Mais, le plus souvent, la prohibition revêt un caractère partiel et ne s'exerce qu'à l'intérieur de limites temporelles ou sociales. Par exemple, la défense ne vaut que le matin ou pour une fraction de la communauté : gens de même condition, classe d'âge, groupe professionnel, etc. De plus, les tabous lexicaux n'agissent pas toujours avec une efficacité totale. A côté d'interdits impératifs, la langue connaît des formes de censure moins rigoureuses. Les faits observables dans les conditions réelles de la parole vont de l'évitement systématique d'un mot à la simple réticence. Notre définition du tabou linguistique englobe l'ensemble de ces nuances et se veut large dans son principe comme dans son application.

Quelle que soit la nature d'une interdiction de vocabulaire, la langue y réagit normalement par ce qu'on appelle un euphémisme. Forme particulière de la néologie, la création euphémique se réalise par le recours à toutes sortes de procédés. Il y a d'abord les moyens lexicaux. Lorsque les normes de l'usage proscrivent l'emploi d'un terme, les sujets parlants se servent d'un substitut de sens neutre ou mélioratif et, très souvent, d'origine métonymique ou métaphorique³. Un exemple de métonymie, explicable par un tabou de sentiment, se rencontre dans le lituanien *môtė* "femme, épouse", mais au sens étymologique "mère", tandis qu'une métaphore explique l'affectation d'un ancien nom du "soleil" à la désignation de "l'œil" en irlandais (*siúil*). L'euphémisme revêt parfois la forme d'une expansion du terme proscriit sous les espèces d'un composé ou d'un syntagme. C'est le type skr. *candrā-māhī* "lune", propr. "lune brillante", fr. *bon Dieu* pour *Dieu*. L'inclusion du signe taboué dans une unité compositionnelle a pour effet de surprendre l'interdit, car la composition produit un signifié nouveau, non équivalent à la somme des signifiés de ses composants.

A l'opposé de ces réarrangements de vocabulaire, la langue cherche des solutions au tabou dans un remaniement partiel de la structure phonique du signifiant. Il s'agit en général d'une retouche mineure, qui se manifeste

² Voir A. Meillet, *Quelques hypothèses sur des interdictions de vocabulaire dans les langues indo-européennes*, plaquette dédiée à J. Vendryes, 1906 (= *LHLG* 1, 1921; 2ème éd. 1926, 281-291).

³ On doit à P. Trost des remarques précieuses sur le rôle de la métonymie et de la métaphore dans les procès de substitution lexicale euphémique (*Bemerkungen zum Sprachtabu : Travaux du Cercle Linguistique de Prague* 6, 1936, 288-294 (= J. Vachek, *A Prague school reader in linguistics*, Bloomington 1964, 433-440).

LE TABOU LINGUISTIQUE FACTEUR DE PROCESSUS DERIVATIONNELS 145

notamment par l'aphérèse, la métathèse ou l'échange d'un phonème à l'initiale ou dans le corps du mot. Le phénomène s'observe, par exemple, dans la langue du rituel védique. En effet, les *Brāhmaṇas* renferment une série de prescriptions sur la prononciation des hymnes (*mantras*). Un passage du *Jaiminīya-Brāhmaṇa* (1, 133) en donne une idée : commentant une invocation au redouté Indra (*RV* 7, 32, 22), l'auteur recommande d'y remplacer le participe *īśānam* "qui règne, puissant, souverain" par la variante purement arbitraire *śānam*⁴. Tandis qu'ici le locuteur atteint son but par une réduction du mot, son intervention porte ailleurs sur la position des phonèmes. Le paysan ukrainien, par exemple, emploie entre autres substituts du nom véritable de l'ours, *medv'id'*, la forme à métathèse *vedm'id'*⁵. Des opérations plus complexes et difficilement restituables dans le détail rendent compte des écarts formels entre les représentants indo-européens du nom du loup. En somme, le phénomène de la modification euphémique du signifiant présente une grande variété, quand bien même un trait commun unit étroitement les faits particuliers : la résistance de la forme ancienne dans la conscience linguistique. A cet égard, les *Brāhmaṇas* sont révélateurs, puisque à chaque fois le terme proscriit y figure en toutes lettres à côté du terme équivalent : *śānam* n'a de sens, au moment de sa création, qu'en référence à *īśānam*. L'activité métalinguiste de l'usager produit en quelque sorte un signe du signe, un signe au second degré.

A la différence des transformations phonétiques, propres au signifiant, les processus dérivationnels portent à la fois sur le signifiant et sur le signifié. L'addition d'un suffixe, éventuellement liée à une modification du vocalisme radical, engendre une unité nouvelle au double point de vue de la forme et du contenu. De fait, le morphème suffixal détermine le transfert du mot dans une classe grammaticale et/ou sémantique différente. Cette translation opérée par la dérivation permet une évocation indirecte du concept et crée par là des possibilités d'expression euphémique. Cela se vérifie, notamment, dans le cas des formations adjectives et diminutives. Comme le fait tient très peu de place dans la littérature scientifique⁶, il faut rappeler que les usagers de la langue remédient souvent à un tabou lexical en substituant au mot indésirable l'adjectif ou le diminutif correspondants. L'essentiel

⁴ H. Oertel a consacré une monographie aux déformations de signifiants et autres procédés euphémiques dans la littérature védique : *Euphemismen in der vedischen Prosa und euphemistische Varianten in den Mantras : Sitzungsberichte der Bayerischen Akademie der Wissenschaften. Phil.-hist. Abteilung* 1942, Heft 8, 48 p.

⁵ Signalé par R. Smal-Stocki, *Taboos on animal names in Ukrainian : Language* 26, 1950, 490. Autres exemples chez W. Havers, *Neuere Literatur zum Sprachtabu*, Vienne, 1946, pp. 120-122.

⁶ W. Havers ne consacre que trois pages aux formations diminutives de caractère euphémique (*Op. cit.*, pp. 147-150).

des données provient des provinces du vocabulaire productives de tous les types d'euphémiques : lexique des noms de la divinité et de dieux particuliers, noms d'hommes et termes de parenté, noms d'animaux, noms de parties du corps, noms du soleil, etc. La racine **déiw-* / *dyéw-* / *dyu-*, signifiant "ciel lumineux; dieu céleste", fournit, sur un thème élargi en *-n-*, le dérivé **dy(e)u-n-ali-* "divin", connu par le hittite *šunalī-*. Pourvu d'un morphème *-ali-* comparable au suffixe *-ālis* d'une formation vivante en latin, le terme se définit morphologiquement comme adjectif. Il s'emploie, cependant, en fonction de substantif comme désignation des dieux dans son unique attestation, KBo X 24 : *ne-pí-ši ši-ú-na-li-eš u-e-eš-kán-ta* "les dieux se lamentent dans le ciel"⁷. Ainsi, par précaution langagière, le nom propre de la divinité (*šiuš*) cède la place à un succédané adjectif de même racine. Le contexte – un fragment de mythologie – ne permet pas de comprendre les raisons précises de l'apparition du dérivé *šunalieš*. En revanche, les faits lituaniens indiquent clairement le principe de la distribution entre *diēvas* "dieu" et le diminutif *dievāitis*. Tandis que le premier terme renvoie au Dieu chrétien des Lituaniens évangélisés, le second fait référence aux dieux païens de l'époque pré-littéraire ou aux faux dieux de l'Ancien Testament. Avec l'adoption du christianisme, *diēvas* se charge d'un contenu nouveau et ne convient plus aux figures de l'ancien panthéon, pourtant encore vivantes sous forme de traces dans l'imagerie populaire⁸. C'est pourquoi la langue, usant de ses ressources morphologiques, se forge le dérivé *dievāitis*. Du point de vue de sa formation et de sa valeur, *dievāitis* se rattache au groupe des prétendus diminutifs en *-āitis* (dial. *-aītis*). Ce suffixe, d'après le témoignage des exemples, indique essentiellement la filiation et fournit anciennement des noms patronymiques. Parmi les appellatifs, on notera le sens de *karalāitis* "fils de roi", non "roitelet", de *karālius* "roi"; *našlāitis* signifie "orphelin, fils de veuve", de *našlė* "veuve"; *ponāitis* se dit d'un jeune homme distingué, d'un fils de gentilhomme (cf. *pōnaš* "gentilhomme, Monsieur"). Dans la terminologie de la parenté, *vaikāitis* est le "petit-fils" (cf. *vaikaš* "enfant"). Au sein de ce groupe, *dievāitis* n'a pas le sens attendu de "fils de Dieu", mais se rapporte à une divinité inférieure, appartenant pour ainsi dire à un univers parareligieux. Si une certaine analogie existe entre le *dievāitis* et le *diēvas*, la religion marque nettement la différence et s'interdit toute confusion. Par là s'explique, au plan linguistique, la création d'une expression dérivée, c'est-à-dire indirecte et par conséquent prudente, pour la désignation d'un dieu officiellement proscrit. Dans la langue courante, le terme fait spécialement

⁷ Pour l'interprétation du passage, voir C. Watkins, *God*, in : *Antiquitates indogermanicae*. Gedenkschrift für Hermann Güntert. Ed. par M. Mayrhofer et al., Innsbruck 1974, p. 108.

⁸ En français, une exclamation comme *Grands dieux !* témoigne également d'un souvenir inconscient du paganisme.

LE TABOU LINGUISTIQUE FACTEUR DE PROCESSUS DERIVATIONNELS 147

allusion à Perkūnas, dieu du tonnerre. On cite les locutions *dievaitis griauja* propr. "le dieu frappe" = "il tonne" et *dievaitis jį numušė* "le dieu l'a foudroyé"⁹. Un contexte bien différent crée les conditions d'emploi du mot dans la Bible de Brečkūnas (1590), *Livre de la sagesse* 15, 8 : l'idolâtre ressemble au potier qui "de la même argile (dont il fait les pots) façonne une vile idole" (*jis iš to paties molio niekingą dievaitį padaro*). Ici, *dievaitis* s'applique à un faux dieu non individualisé. De même, dans la tradition grecque des *Évangiles*, *δαιμόνιον* renvoie aux mauvais esprits de manière générale et anonyme. Cela apparaît clairement dans *Matthieu* 7, 22. Au jour du jugement, dit Jésus, les hommes iniques chercheront vainement des justifications : *κύριε, κύριε, οὐ τῷ σῷ ἑνόματι ... δαιμόνια ἐξεβάλομεν*; "Seigneur, seigneur . . . n'avons-nous pas chassé des démons par ton nom?". A cet emploi du dérivé *δαιμόνιον* dans un discours rapporté s'oppose le contexte narratif de *δαίμων* dans l'épisode de la guérison des démoniaques, *Matth.* 8, 31 : *οἱ δὲ δαίμονες παρεκάλουν αὐτὸν λέγοντες· εἰ ἐκβάλλεις ἡμᾶς, ἀπόστειλον ἡμᾶς εἰς τὴν ἀγέλην τῶν χοίρων* "les démons le priaient, disant : si tu nous chasses, envoie-nous dans le troupeau des porcs". Le récit admet parfaitement le mot primitif, alors que l'énoncé de paroles effectivement ou virtuellement prononcées appelle plutôt la forme dérivée aux fins d'une expression moins brutale. Selon Martin P. Nilsson, approuvé par W. Havers, *δαιμόνιον* ne représente pas une création de la philosophie, mais un produit des croyances populaires¹⁰. Ce neutre offre à *δαίμων* une variante aux contours sémantiques plus flous et *δαίμων*, à son tour, évoque la divinité de façon moins personnelle que *θεός*. Ces différenciations lexicales remontent à l'époque d'Hérodote. A cette date, *δαιμόνιον* n'a évidemment pas encore le sens péjoratif de "démon", mais ses conditions d'apparition en préparent le développement. Dans ses premières attestations, le terme se réfère toujours à la puissance divine sous son aspect redoutable et dans ses actions maléfiques. En 2,120, Hérodote impute au *δαιμόνιον* la ruine de Troie ; en 5,87, l'anéantissement de l'armée athénienne ; en 6,84, enfin et surtout, la folie de Cléomène, roi de Sparte. Quel que soit le contexte du mot, son sens n'est jamais proprement diminutif, ce qui, d'ailleurs, n'étonne pas. A propos du suffixe *-ιον*, P. Chantraine écrit : "Le rapport sémantique du diminutif avec le mot sur lequel il est formé apparaît varié. Tantôt il désigne un objet qui est petit par rapport aux autres objets de sa catégorie, tantôt un objet qui par nature est petit; parfois le sens du diminutif semble à peu près perdu" (*La formation des noms en grec ancien*, Paris, 1933, p. 66). Cette flexibilité d'emploi du morphème

⁹ Ces exemples figurent chez W. Havers, *Op. cit.* p. 148, n. 2 et dans les dictionnaires lituaniens (par ex. dans J. Balčikonis et al., *Lietuvių kalbos žodynas*, Kaunas 1947, s.v. *dievaitis*) sans référence textuelle.

¹⁰ Voir *Archiv für Religionswissenschaft* 22, 1923/24, 379 et W. Havers, *Op. cit.*, p. 189

-*ov* en fait un outil commode pour le renouvellement lexical. Le suffixe se montre productif à toutes les époques de l'histoire du grec et sa vitalité s'explique par plusieurs facteurs : besoin d'expressions euphémiques, certes – et le genre neutre de la formation confère au signifié une nuance d'imprécision bienvenue –, mais aussi tendance du système morphologique à favoriser les types flexionnels réguliers.

Les hommes ne craignent pas seulement les interventions d'une divinité mystérieuse et inconnaissable, ils redoutent aussi les méfaits de dieux personnels. C'est pourquoi, certains théonymes tombent sous le coup d'un tabou et cèdent la place à des doublets euphémiques de forme dérivée. Un cas tout à fait clair appartient à la religion védique. Dans l'*Aitareya-Brāhmaṇa* 3, 34, 4-6, le commentateur de *RV* 2, 33, 1 recommande expressément au récitant d'éviter le nom de *Rudra* au profit de *Rudriya*¹¹. Il est remarquable que dans le passage de l'hymne en question le mot interdit se trouve au vocatif. C'est dans une adresse directe au dieu que s'impose le choix du dérivé. De même, une apostrophe à un membre de la famille ou à un être affectivement proche détermine fréquemment une expansion du mot primitif en raison d'un "tabou de sentiment"¹². En védique, notamment, *putrakā-*, dérivé de *putrá-* "fils", ne connaît que l'emploi au vocatif, à une exception près (*RV* 8, 69, 8)¹³. A ces faits indiens font pendant des phénomènes analogues en latin et en germanique. Chez Plaute, les diminutifs *uxorcula* (*Cas.* 844, 917) et *matercula* (*Cist.* 452) ne sont attestés qu'au vocatif. Il est vrai que dans leur contexte les formes en *-cula* se justifient au moins autant par une intention de cajolerie et de flatterie que comme réponse de la langue à une réticence vis-à-vis de *mater* et *uxor* en fonction interpellative. En gotique, *barnilo* "petit enfant", de *barn* "enfant", apparaît également comme formule d'adresse (*Marc* 2, 5; *Luc* 1, 76; 15, 31; *Jean* 13, 33)¹⁴. La valeur diminutive du dérivé n'est pas constante et l'original grec ne possède pas nécessairement un suffixe diminutif. C'est le cas dans *Luc* 1,76, où *barnilo* traduit *παῖδιον* et s'applique au fils de Zacharie, nouveau-né. En revanche, la notion de petitesse n'apparaît pas dans le contexte de *Marc* 2, 5 et la version grecque a simplement *τέκνον*; Jésus dit au paralytique : *barnilo, apletanda þus frawaurhteis þeinós* "mon enfant, tes péchés sont pardonnés". A l'inverse, *barn* répond plus d'une fois à *παῖδιον*. Cela

¹¹ Sur cette prescription, voir H. Oertel, *Op. cit.*, p. 41 et n. 4.

¹² Définition et illustration de la notion de "tabou de sentiment" chez W. Havers, *Op. cit.*, pp. 20-24.

¹³ L'observation revient à J. Wackernagel, *Indisches und Italisches* : *KZ* 41, 1907, 314-315.

¹⁴ Cf. W. Havers, *Randbemerkungen zu E. Löfstedt's Philolog. Kommentar zur Peregrinatio Aetheriae* 1 : *KZ* 45, 1913, 369. Ajoutons que ces diminutifs, liés à un usage stéréotypé, n'ont pas le statut des substantifs de plein exercice, pourvus d'une déclinaison complète.

LE TABOU LINGUISTIQUE FACTEUR DE PROCESSUS DERIVATIONNELS¹⁴⁹

montre bien que le traducteur ne recourt à *barnilo* que pour éviter *barn* dans une interpellation. Et le fait se vérifie encore pour *mawilo* "jeune fille" (*Marc* 5, 41), de *mawi* "id".

Ces convergences ne sont pas le fait du hasard. Les tabous et les réticences se manifestent avec prédilection dans une activité langagière en prise directe sur l'interlocuteur. Il y a donc là des conditions favorables au développement de procédés euphémiques, parmi lesquels la dérivation joue son rôle. Toutefois, la formule interpellative ne constitue pas le domaine exclusif de l'emploi des dérivés à valeur méliorative. Certains euphémismes de forme diminutive se conçoivent même difficilement dans la fonction grammaticale du vocatif. C'est le cas des noms d'animaux. Comme les animaux ne parlent pas, les hommes ne s'adressent pas à eux comme à des partenaires possibles du dialogue. Cela ne se fait en principe qu'avec les animaux domestiques, interpellés par leur nom individuel. Rien d'étonnant, donc, si le latin *uulpecula* "renard" ne montre aucune affinité particulière avec le vocatif. Quant à la valeur euphémique du mot, à côté de *uulpes*, l'évolution linguistique en témoigne. Entre le latin classique et le latin vulgaire, d'abord, le dérivé change de genre grammatical, car a. fr. *goupil* suppose un masculin **uulpiculus*. Au moyen âge, ensuite, une structure phonique instable révèle indirectement l'action d'un tabou lexical : les textes hésitent, en effet, entre *golpil*, *gorpil* (par dissimilation) et *gropil* (dissimilation + métathèse). Enfin, on le sait, *golpil*, *goupil* disparaît au profit de *renart*, *renard*, nom du personnage principal du roman du même nom. Au cours de cette histoire, le renouvellement du signifiant a produit des formes diverses, et notamment un dérivé diminutif dès l'époque du latin classique. Formé comme *uxorcula*, *uulpecula* n'en a pas le comportement syntaxique. Mais la différence d'emploi est peut-être plus apparente que réelle et, de toute façon, le caractère lacunaire de notre documentation laisse place à l'incertitude. Après tout, un *uulpecula* au vocatif a au moins des chances d'apparaître dans un type de discours : la fable. Le rôle du renard dans les productions de ce genre littéraire est un fait connu. Or, dans la fable les animaux parlent. Il n'est donc pas sans intérêt de rencontrer *uulpecula* dans un apologue d'Horace, *Ep.* 1, 7, 29-33 : *Forte per angustam tenuis uulpecula rimam | repserat in cumeram frumenti pastaque rursus | ire foras pleno tendebat corpore frustra; | cui mustela procul : si uis, ait, efugere istinc, | macra cauum repetes artum, quem macra subisti* "Un jour, un jeune renard, très mince, s'était, par une fente étroite, glissé dans une jarre pleine de blé ; puis, bien repus et le corps tout rond, il essayait, mais en vain, de sortir. Une belette était près de là. "Si tu veux, lui dit-elle, partir d'ici, il te faut, maigre, franchir le petit trou par lequel maigre tu as passé" (trad. F. Richard). Dans le discours de la belette, l'indication du destinataire du message était possible par la simple addition de *uulpecula* au vocatif. Cette forme existe donc virtuellement

150

C. SANDOZ

dans cet énoncé. Somme toute, la fonction interpellative n'est jamais exclue a priori. Même dans le cas de lat. vulg. **sōliculus*, postulé par le français *soleil*, l'emploi du vocatif n'était peut-être pas rare dans la langue populaire. On sait qu'au Vème siècle de notre ère, le soleil était encore un objet de vénération dans l'Italie christianisée. En dépit de sa foi en Dieu, le croyant se prosternait devant le soleil levant et lui adressait des prières. Le contexte de l'invocation favorisait évidemment l'apparition du nom de la divinité au cas de l'appel. En définitive, la fonction interpellative a sans doute une grande importance pour le développement de ce qu'on pourrait appeler la "dérivation euphémique". Il s'agit de reconnaître le phénomène dans sa généralité, autant que dans ses modalités particulières. Du point de vue descriptif, le dérivé se range tantôt avec les adjectifs, tantôt avec les substantifs diminutifs. Mais, historiquement, cela revient au même, car le diminutif se ramène ordinairement à une formation adjectivale. Le grec *δαμόνιον*, par exemple, procède par substantivation de l'adjectif *δαμόνιος* "relatif à la divinité"¹⁵. Dans le sens d'une filiation entre l'adjectif dénominateur et le diminutif plaident également des particularités sémantiques. En français, par exemple, *bracelet* n'est pas réductible à "petit bras". Le sens étymologique ne peut être que "destiné au bras, qui se rapporte au bras"¹⁶. De là se dégage une conclusion intéressante : les processus dérivationnels de l'euphémisme se traduisent dans des formes d'une apparente diversité, mais d'une unité profonde.

Universités de Lausanne et de Neuchâtel (Suisse)

Claude SANDOZ

¹⁵ Cela ressort clairement d'un passage de Platon, *Rép.* 382 e.

¹⁶ Comparez *corset*, d'a. fr. *cors* "corps" et les substantifs en *-otte* du type *menottes*, dérivé de *main*. A ce sujet, voir Anton Sieberer, *Das Wesen des Deminutivs : Die Sprache* 2, 1950--1952, 85-121.

La linguistique historique et comparative

Au XIX^e siècle, l'approfondissement des connaissances conduit beaucoup de sciences de l'enfance à la maturité et, dans le même temps, l'élargissement du savoir suscite l'apparition de nouveaux domaines d'études. Dans ce contexte, l'élaboration de la méthode comparative en linguistique historique marque l'avènement d'une discipline autonome. L'objectif de cette discipline est double : faire l'histoire d'une famille de langues et déterminer les rapports de parenté à l'intérieur du groupe. L'un ne va pas sans l'autre. Bien que l'idée d'une généalogie linguistique soit ancienne — Dante, dans son *De vulgari eloquentia*, admet déjà une origine commune pour l'italien, le provençal et l'espagnol —, la construction d'une théorie scientifique en la matière ne remonte pas au-delà de la fin du XVIII^e siècle. Auparavant, et jusque dans l'*Encyclopédie*, régnait généralement la thèse de l'hébreu-langue mère, subordonnée à un parti pris théologique. L'abandon de cette conception erronée s'explique par l'évolution intellectuelle de l'Europe à la veille de la Révolution, ainsi que par un événement particulier : l'éveil d'un intérêt très vif, en Occident, pour la langue classique des Hindous, le sanskrit. L'étude de cet idiome apporte à William Jones, juge à la cour suprême de Calcutta, la révélation décisive. Ce pionnier de l'orientalisme moderne déclare, en 1786, devant la Société asiatique du Bengale : « La langue sanskrite, quelle que soit son antériorité, est d'une structure merveilleuse ; plus parfaite que la langue grecque, plus abondante que la latine, d'une culture plus raffinée que l'une et l'autre, elle a néanmoins avec toutes deux une parenté si étroite, tant pour les racines verbales que pour les formes grammaticales, que cette parenté ne saurait être attribuée au hasard. Aucun philologue, après avoir examiné ces trois idiomes, ne pourra s'empêcher de reconnaître qu'ils sont dérivés de quelque source commune, qui peut-être n'existe plus ». La linguistique indo-européenne est virtuellement née. De Rask et de Bopp à Saussure les travaux se succéderont et accumuleront les preuves du bien-fondé de l'hypothèse initiale. Non seulement le sanskrit, le grec et le latin, mais encore l'iranien, l'arménien, le slave, le baltique, le germanique et l'albanais seront reconnus comme membres d'une seule et même famille et comme témoins de l'ancêtre disparu. La comparaison de ces langues mettra en lumière la structure du groupe. Même si la science actuelle corrige souvent la perspective et apporte des retouches parfois importantes à l'œuvre des premiers comparatistes, le XIX^e siècle a cependant reconnu des faits essentiels, comme les affinités particulières de l'indien avec l'iranien ou les relations privilégiées entre le baltique et

le slave. Un effort considérable a porté sur la reconstruction du prototype : l'indo-européen commun. Cette vaste entreprise s'est appuyée sur une méthode rigoureuse. On a rapproché systématiquement, de langue à langue, des termes synonymes en vue de la découverte des régularités formelles ou « correspondances ». La nature de ces correspondances renseigne sur le degré de la parenté entre les idiomes du groupe et fournit des indications indirectes sur l'ancêtre commun, pour le plus grand profit de l'histoire des langues individuelles.

L'essor de la linguistique comparative s'est poursuivi au début du XX^e siècle, grâce aux progrès de la réflexion théorique et à la faveur d'une extension du champ des recherches. En effet, les fouilles archéologiques ont apporté au linguiste deux nouvelles langues indo-européennes : le hittite

HÉROGLYPHES HITTITES

CHOIX D'IDÉOGRAMMES



moi, je



dieu



soleil



lune



terre



ciel



roi



homme



femme, mère

HIEROGLYPHES HITTITES
CHOIX D'IDÉOGRAMMES



maison



remparts



route



abondance



stèle



siège, trône

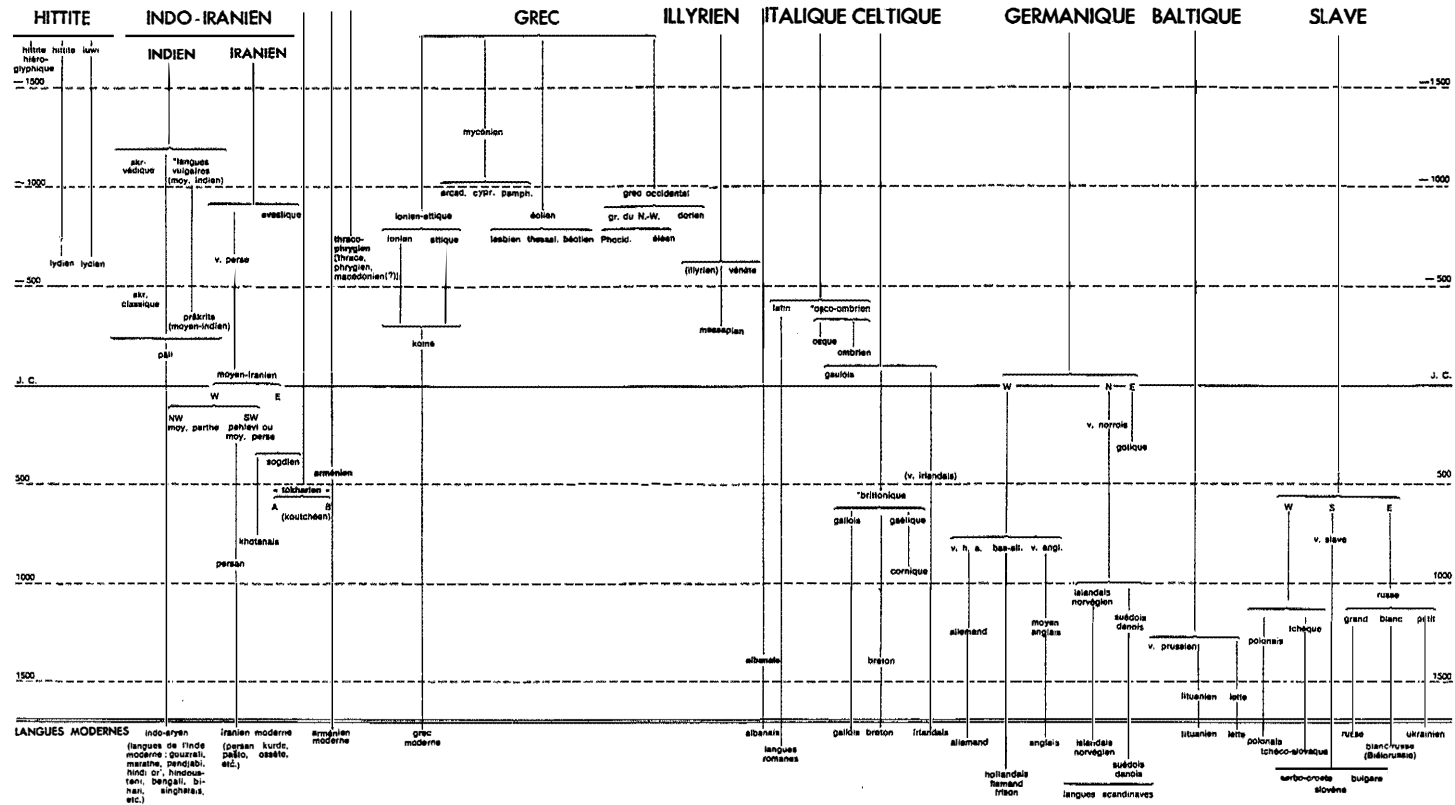


vie



grand

INDO - EUROPÉEN



HOMONYMIE OU POLYSÉMIE ? CONTRIBUTION À L'HISTOIRE DE VERBES SIGNIFIANT "SUIVRE", "VOIR" ET "DIRE" DANS LES LANGUES INDO-EUROPÉENNES

Les nombreux termes indo-européens rattachables à une forme radicale *sek^w- se rangent sous les sens de "suivre", "voir" et "dire". En face de cette diversité sémantique, on se pose le problème de l'étymologie et de l'histoire lexicale du groupe. A-t-on affaire à une, deux ou trois racines distinctes et, le cas échéant, comment s'explique l'évolution du sens ? Selon une opinion ancienne et encore très répandue aujourd'hui, des données comme lat. sequor "je suis", insequo "raconte" et got. saihwan "voir" se ramèneraient à une racine indo-européenne unique, en dépit de la variété de leurs signifiés. De "suivre" à "voir", par exemple, le passage se ferait par le truchement de l'acception "suivre des yeux". Ou bien "suivre" et "voir" sortiraient d'un sens plus ancien, propre à la langue des chasseurs: "flairer, dépister (le gibier)", en parlant des chiens. Les dictionnaires étymologiques de A. Walde et J. Pokorny se font l'écho de ces vues et fournissent des références bibliographiques pour la recherche antérieure à 1959¹. Après cette date, l'idée d'une origine commune de ces éléments lexicaux et l'hypothèse d'un sens cynégétique premier se retrouvent, notamment, dans un article de A. Kammenhuber, qui relève au nombre des isoglosses germano-hittites "die Festlegung der Bedeutung von idg. *sek^u-, ursprünglich terminus der Jägersprache für "aufspüren" des Wildes (lett., slav. erhalten), nicht auf "folgen" (wie im Ar., Griech., Lat., Kelt.), sondern auf "sehen"; germ. (got.) saihwan : heth. šakuua pl. t. "Augen" mit denominalem šakuuāi- "blicken" (neben üblicherem au(š)- "sehen").

Daneben bietet das Germ. in *sagjaz "Gefolgsmann" = lat. socius auch die andere Bedeutung" (KZ 77, 1961, 62). M. Mayrhofer représente encore cette doctrine dans son récent dictionnaire étymologique du sanskrit (à propos de sacate): "Zugrunde liegt idg. *seq^u-, ein alter Jagdausdruck, vom Hund gebraucht (s. o. lett. sekt): "das Wild aufspüren und verfolgen"; daher *seq^u- "folgen" und "sehen" (got. saihwan usw. "sehen", heth. šakuua "Augen")"². Pourtant, dès 1947, J. Fourquet invoquait une linguistique historique dégagée des a priori néo-grammairiens en faveur d'une interprétation contraire des faits: "Les néo-grammairiens considéraient comme concluante la coïncidence de forme phonétique, portant sur plusieurs éléments: ainsi got. saihwan et lat. sequor attestaient nécessairement une seule et même racine indo-eur. *sek^w-; le sens pouvait avoir évolué; on partait du sens le plus général: "suivre". La découverte de hittite sakkuwāi- "voir" vient donner à ce raisonnement un démenti éclatant. Il est très vraisemblable qu'il s'agit de deux sémantèmes indépendants. Ont-ils existé côte à côte dans un même stade de l'indo-eur. ? C'est possible, bien que ce ne soit pas nécessaire. Le raisonnement des néo-grammairiens repose sur le postulat inavoué que la Ursprache était une langue parfaite, qui n'admettait pas d'homonymes" (Etudes germaniques [Paris] 5, 1947, 13). Ces considérations prudentes et fort raisonnables n'ont eu que peu d'influence sur les travaux ultérieurs des indo-européanistes. Il y a lieu de citer, toutefois, le jugement de P. Chantraine à la rubrique ἑπομαι de son dictionnaire. A la suite des représentants du verbe "suivre" en indo-européen, l'auteur écrit: "L'évocation du mot germanique pour "voir", got. saihwan est très douteuse"³. Bien orientée aussi est la présentation des données celtiques issues de sech- par E. Bachellery,

qui sépare soigneusement les articles "1 sech-, thème verbal déponent, suivre, surtout au figuré, ..." et "2 sech-, thème verbal actif ... dire, déclarer; conter; indiquer, montrer"⁴.

La thèse de l'unité radicale (*sek^w- polysémique) nous paraît irrecevable et nous admettons une situation homonymique: 1 sek^w- "suivre", 2 sek^w- "voir; dire". Ce point de vue s'appuie sur une étude morphosyntaxique de nos matériaux et sur les emplois. Ce qui vaut pour le celtique (voir ci-dessus) vaut aussi pour l'indo-européen: les verbes "suivre" relèvent de la voix moyenne (sanskrit, grec) ou déponente (latin, irlandais), tandis que les verbes "voir" et "dire" présentent une flexion active. Cette différence se justifierait mal, si l'acception de "voir" sortait de "suivre" par spécialisation sémantique. D'autre part, la distribution des sens dans les langues de la famille est significative: là où *sek^w- a fourni un verbe "suivre", il n'a pas produit de verbe "voir", et inversement⁵. Enfin, la construction syntaxique varie en fonction de la définition sémantique: le verbe de sens comitatif gouverne anciennement l'instrumental de la personne, le verbe de la vue appelle au contraire un complément à l'accusatif. On dispose donc d'un ensemble d'indices grammaticaux en faveur de racines homonymes, mais indépendantes. Reste le témoignage des faits sémantiques, tels que l'analyse des emplois les fait connaître. En védique, le sens le plus archaïque de sac- est à chercher dans le paradigme de sacate, non dans le présent à redoublement siṣakti, comme l'indiquent les données comparatives. C'est avec sacate que s'accorde le grec ἔπειτα. Et parmi les occurrences des formes du présent sacate, les faits les plus utiles se reconnaissent à un critère syntaxique. Ce sont les exemples construits avec l'instrumental comme cas de l'accompagnement, car le datif

grec régi par ἔπομαι y correspond exactement (cf. Chantraine, Grammaire homérique II, Paris 1953, 74)⁶. A l'examen, les emplois de sacate + instr. se révèlent sémantiquement homogènes. Dans le Rgveda, l'expression renvoie toujours à une forme d'alliance entre des personnes (divines ou humaines) solidaires. Les Aśvins se rangent aux côtés d'Uṣas, fille du ciel (1,183,2); Agni s'unit aux autres feux du sacrifice (2,18,2); assez fort tout seul, Indra ne désire pas s'allier à cinq ou dix autres (5,34,5). En revanche, le fidèle ne dédaigne pas la protection de ce dieu puissant. L'hymne à Indra 8,4,6 dit explicitement: saḥásreṇeva sacate yavīyúdhā yás ta ānaḥ úpastutim "il s'allie à un rude combattant qui en vaut mille celui qui t'a adressé des louanges". L'associé ainsi gagné est un sákhā "ami, allié". Avec sac- ce substantif constitue une figure étymologique en 8,48,10 (à Soma): rdūdāreṇa sákhyā saceya "j'aimerais me lier avec l'ami compatissant".

Les conditions d'apparition du grec ἔπομαι dans la langue homérique sont plus variées, mais offrent tout de même des points de contact notables avec les contextes védiques. On retrouve plus d'une fois la notion d'une relation fidèle, d'homme à homme, nouée à des fins guerrières. Ainsi, les grands héros de l'Iliade n'étaient pas allés seuls combattre les Troyens. Od. 11,372, Alkinoos interroge Ulysse: ἄλλ' ἄγε μοι τόδε εἰπὲ καὶ ἀτρεκέως κατάλεξον, εἴ τινας ἀντιθέων ἐτάρων ἴδες, οἳ τοι ἄμ' αὐτῷ Ἴλιον εἰς ἄμ' ἔποντο καὶ αὐτοῦ πότμον ἐπέσπον. "Mais, voyons, réponds-moi sans feinte, point par point: as-tu vu quelques-uns des compagnons divins qui, pour t'avoir suivi sous les murs d'Ilion, y trouvèrent la mort ?" (Bérard). Pour la désignation des fidèles compagnons, ce texte recourt au substantif ἐταῖροι. Or, un terme de la même sphère sémantique se rattache à la racine de

- 11 -

ἔπομαι. Il s'agit de l'archaïque ὀπιδων "compagnon d'armes", déjà attesté en mycénien comme nom propre (o-qa-wo-ni, PY Fn 324,16). Dans l'Illiade, le mot se dit d'une espèce d'homme lige, comme Méridon vis-à-vis d'Idoménée ou Phénix vis-à-vis de Pélée. Le radical ὀπ- remonte à *sok^W-, avec psilose, et par son vocalisme rappelle le latin socius. Mais une formation plus proche encore se reconnaît derrière le nom d'agent homérique ἄοσοτηρ "qui assiste, protège", de ἄοσοέω "assister", dénominateur d'un vieux composé *sm-sok^W-yos. De plus, le vieux germanique possède un nom du compagnon d'armes issu de *sok^Wyos: v.isl. seggr, v.sax. segg, etc. Tout ce vocabulaire, on le voit, n'a rien à faire avec le lexique de la chasse. En grec, l'emploi de ἔπομαι au sens de "suivre à la trace" n'apparaît pas avant l'époque classique (Xénophon, An. 7,3,43 et Cyn. 6,19). Dans ces conditions, l'analyse sémantique de "voir" par "suivre des yeux" ne s'applique pas à l'indo-européen *sek^W-.

En revanche, les sens de "voir" et "dire" ne semblent pas irréductibles. Le germanique, avec la conservation des types (v.sax.) sehan et seggian, montre la voie. Au point de vue étymologique, le verbe pour "dire" se définit comme un dérivé causatif du verbe pour "voir"⁷. De même que la racine *deik- signifie "faire voir (= montrer)" en grec (δείκνυμι; pour la valeur de -vu-, cf. ὄρνυμι "faire se lever"), mais "dire" en latin (dīcere), de même germ. *sek^W- se rapporte tantôt à la vue, tantôt à la parole. De "faire voir" à "dire", le passage s'effectue par la notion d'"exposer", de "raconter", comme en témoigne le sens du substantif v.isl. saga "récit" (cf. all. Sage). La nuance narrative est également nette dans les faits grecs et latins. Les formes du verbe *én(v)έπω < *en-sek^W-ō s'appliquent à la relation d'événements ou au rapport de paroles prononcées.

Ainsi, l'impératif ἔννεπε du vers 1 de l'Odyssee porte sur l'exposé de la matière épique du poème: "Ἄνδρα μοι ἔννεπε, Μοῦσα, πολύτροπον ... "C'est l'homme aux mille tours, Muse, qu'il me faut dire ..." (Bérard). Comparer, avec l'impératif aoriste ἔσπετε, Il. 16,112. Le verbe admet des régimes variés, parfois annonceurs d'un long récit: νόστον ἑμὸν πολυκηδέ(α) "mon retour aux mille soucis" (Od. 9,37), πάντ(α) ... κατὰ κόσμον "toutes choses en bon ordre" (H. Hermès 433), μῦθον "l'histoire" (Od. 11,492), etc. La vieille poésie latine conserve le correspondant exact de la forme épique ἔννεπε dans l'archaïque insece (ou inseque). Livius Andronicus, Od. 1, traduit le texte homérique en ces termes: Virum mihi, Camena, insece versutum. Une seconde attestation du terme se rencontre chez Ennius, Ann. 326 Vahlen: Insece Musa manu Romanorum induperator | Quod quisque in bello gessit cum rege Philippo "Raconte, Muse, ce qu'avec sa troupe de Romains chaque chef a accompli dans la guerre contre le roi Philippe". Avec ce fragment, Aulu-Gelle rapporte une définition intéressante de inseque: "quasi perge dicere et insequere" (18,9,3) = "dis et poursuis jusqu'au bout"⁸. Les anciens se souvenaient donc de la valeur durative de ce vieux verbe.

En conclusion, le grec et le latin se sont dotés, comme le germanique mais avec des moyens formels différents, d'un verbe "dire" à coloration narrative. Ce verbe, qui pourrait être en dernier ressort le causatif d'un verbe "voir" disparu⁹, n'a pas de parenté avec le groupe de "suivre". L'indo-européen

possédait donc deux racines homonymes: 1 sek^w- "accompagner, suivre (surtout à la guerre)" et 2 sək^w- "voir; faire voir, exposer, raconter, dire".

Université de Neuchâtel
Institut de linguistique
CH 2000 Neuchâtel

Claude Sandoz

Notes

1. A. Walde - J. Pokorny, Vergleichendes Wörterbuch der indogermanischen Sprachen II, Berlin et Leipzig 1927, p. 480. Voir aussi J. Pokorny, Indogermanisches etymologisches Wörterbuch I, Berne et Munich 1959, p. 896. De son côté, C.D. Buck, A dictionary of selected synonyms in the principal Indo-European languages, Chicago 1949, p. 1043, rapporte got. saihwan, irl. sech-, etc. à une racine *sek^w-, "prob. the same ultimately as *sek^w- in words for 'say' ... and also *sek^w- in words for 'follow' ... though opinions differ in regard to the semantic starting-point and sequences".
2. Kurzgefasstes etymologisches Wörterbuch des Altindischen III, Heidelberg 1976, p. 417.
3. Dictionnaire étymologique de la langue grecque. Histoire des mots, Paris 1968-1980, p. 361.
4. In: J. Vendryes, Lexique étymologique de l'irlandais ancien. Lettres RS, Paris 1974, s.v.
5. Le germanique ne fait pas exception, car seul *sek^w- "voir" donne lieu à des verbes. De *sek^w- "suivre" n'existent que des substantifs (v.norr. seggr "vassal, compagnon", etc.).
6. A la différence de sacate, siṣakti - ordinairement suivi de l'accusatif - ne s'associe jamais à l'instrumental.
7. Sur la classe des causatifs en -j- du germanique, voir H. Krahe - W. Meid, Germanische Sprachwissenschaft III, Berlin 1967, p. 246.
8. Cf. id. 18,9,4 la glose insectiones "narrationes". Sur inquit, inquam, voir A. Ernout - A. Meillet, Dictionnaire étymologique de la langue latine, 4e éd., Paris 1959, p. 318.
9. Pour la valeur causative d'un présent radical thématique, comparer le type lat. uertō "je fais tourner", à côté de uertor "je tourne" (intr.).

POINTS DE VUE EN LINGUISTIQUE INDO-EUROPEENNE

Claude SANDOZ

Dans le débat toujours ouvert sur les parties du discours le problème du "participe" revêt un intérêt particulier¹. Les grammaires rangent sous cette dénomination des unités de statut ambigu, mi-verbales, mi-nominales². En effet, la définition du participe fait intervenir des catégories du verbe: voix, temps et aspect, et des catégories du nom: genre et cas. La catégorie du nombre est commune au nom, au verbe et au participe. Dans ces conditions se comprend la question de Jack Feuillet: "l'infinitif et le participe sont-ils respectivement des bases de groupes nominaux et adjectivaux ou sont-ils des bases de groupes verbaux?"³. Le critère sémantique n'est pas d'un grand secours, car le fait que le participe relate un procès ne l'apparente pas exclusivement au verbe. Ce trait caractérise également les noms d'action et les noms d'agent. Quant au critère syntaxique, il met en évidence les affinités du participe et de l'adjectif, puisque l'un et l'autre éléments ont pour fonction "de qualifier un groupe nominal"⁴. En somme, le traitement des formes participiales dans la description linguistique dépend, comme souvent, du point de vue de l'observateur. Cette latitude dans l'interprétation montre bien les difficultés de la division traditionnelle en parties du discours.

Dans ces circonstances, l'examen morpho-syntaxique d'une formation particulière dans une langue particulière ou un type linguistique particulier s'avère toujours instructif. Considérons donc la forme indo-européenne en -nt- (-ont-/-nt-) dite de participe présent (-aoriste). Cette dérivation se constitue sur une racine généralement productrice d'un paradigme verbal. On a, par exemple, *bheront- "portant", à côté de *bhéreti "il porte", de *bher- "porter" (cf. skr. bharant-, gr. φέρωντες, lat. ferent-, got. bairand-). Dans les vestiges les plus archaïques, le radical affecte le degré zéro, tandis que le suffixe présente une alternance: *ǵs-ont-/ǵs-nt- "étant". Ainsi, pour le vocalisme de la racine, la forme en -nt- s'accorde avec les formes plurielles du présent. Ce parallélisme donne l'impression d'une interdépendance et favorise l'intégration de *ǵsont- dans le paradigme

verbal. D'où la présence d'une case pour le participe présent dans la grammaire indo-européenne. Pourtant, tout un ensemble de faits plaide pour une large autonomie de la formation en -nt- vis-à-vis du verbe conjugué⁵. Au nombre des éléments révélateurs figure l'isolement d'une donnée comme le grec ἐκὼν (dial. φεκὼν) "qui agit de son plein gré". Le terme se rattache à une racine *wek- "vouloir" et signifie proprement "voulant" (cf. skr. uś-ānt-). Or, tandis que les formes personnelles du verbe se rencontrent en hittite et en indo-iranien, le grec n'en a plus trace. De même, à l'intérieur du système du latin, le substantif cliens, expression d'un statut social, n'a pas de lien avec un paradigme de présent. Même lorsqu'un verbe fléchi existe, une discordance morphologique se constate parfois dans la forme en -nt-, assurant son indépendance. Le cas se présente dans lat. parens "le père ou la mère", à côté de pario (cf. sententia, en regard de sentio). Si, en l'occurrence, le "participe" conserve une structure archaïque et échappe au renouvellement formel, c'est qu'il occupait une position excentrique par rapport au verbe dans une synchronie antérieure. Cela vaut aussi pour l'adjectif potens "puissant", clairement apparenté au parfait potui. Or, de même que nocui, par exemple, se relie à un présent noceo, de même potui suppose à l'infinitif un *poteo au lieu du possum effectivement constaté. Ce verbe de la deuxième conjugaison est confirmé par l'osque. Des inscriptions de Capoue ont, en effet, le subjonctif pūtiad (var. putiad) "qu'il puisse". Le latin y répondrait littéralement par *poteat. Potens est un vestige de ce *poteo disparu.

L'existence de dérivés en -nt- isolés ou morphologiquement séparés du verbe correspondant a un corollaire: l'inventaire des formes verbales ne comporte pas toujours un participe présent. Ainsi, le terme manque au paradigme du latin esse. En effet, le correspondant attendu du sanscrit sant- ne se présente pas à l'état libre en fonction participiale. Une forme -sens, -sentis n'existe que dans les composés antonymiques praesens et absens, ainsi que, probablement, dans l'expression Di Consentes. Cette formule renvoie à un groupement de douze divinités cardinales, invoquées nommément au début des Res rusticae de Varron (1,1,4): Et quoniam, ut aiunt, dei facientes adiuuant, prius inuocabo eos, nec, ut Homerus et Ennius, Musas, sed duodecim deos consentis; neque tamen eos urbanos, quorum imagines ad

-251-

forum auratae stant, sex mares et feminae totidem, sed illos XII deos, qui maxime agricolarum duces sunt. "Et puisque, comme on dit, les dieux secourent ceux qui le font, je les invoquerai d'abord, et non les Muses, comme Homère et Ennius, mais les douze Dei Consentes; il ne s'agit pas, cependant, de ces dieux urbains dont les statues dorées se dressent aux abords du forum, au nombre de six divinités masculines et autant de féminines, mais de ces douze dieux qui sont éminemment les patrons des paysans". Le texte fait allusion au portique des Dei Consentes du forum romain et la prière s'adresse à leurs homologues rustiques, énumérés par couples: Jupiter et Tellus, Sol et Luna, Ceres et Liber, Robigus et Flora, Minerve et Venus, enfin Lympha et Bonus Eventus. Dans ce contexte, consentes signifie sans doute "étant ensemble, associés", ceci en plein accord avec les apparentements deux à deux des membres de cet état-major divin. Les anciens ne comprenaient plus l'expression, y voyant une sorte de raccourci de *dei consentientes "les dieux étant d'accord". D'ailleurs, le lien étymologique avec esse n'était pas davantage conscient dans le cas de l'adjectif sons, sontis "coupable". Le terme fait partie de la langue juridique et connaît une évolution sémantique encore saisissable dans un passage de Plaute, Capt. 476: in tribu aperto capite sontes condemnant reos "dans la tribu, on condamne la tête découverte ceux qui sont coupables". Le substantif reus s'applique à l'auteur présumé d'un délit; et quand s'y ajoute le qualificatif sons, ce présumé coupable est reconnu pour tel: il l'est vraiment. Ainsi, la notion de culpabilité de l'adjectif sons se développe dans une association lexicale spécifique. - Au total, le caractère marginal du "participe" de lat. esse contraste avec le rôle important du grec ών et du sanscrit sant-, mais s'accorde avec les données de l'allemand. Tandis que seiend représente une création relativement récente, le vieux participe *wesend n'apparaît que dans les composés anwesend et abwesend. La défectivité prouve bien l'absence d'une relation nécessaire entre le verbe personnel et la forme en -nt-.

En fait, ces dérivés en -nt- se rapprochent à maints égards de la classe ordinaire des adjectifs. L'expression de la négation, tout d'abord, est révélatrice de ce statut. En effet, si le participe présent appelle généralement une négation de verbe, comme les particules οὐ(κ) du grec et non du latin, des faits archaïques illustrent un

-252-

procédé différent. Ainsi, le contraire de gr. ἐκών est chez Homère ἀέκων et en Attique, par contraction, ἄκων "qui agit contre son gré", propr. "ne voulant pas". Le recours à l'ἄ - privatif apparaît typique des composés adjectifs. Comparer βροτός "mortel"/ἄμβροτος "immortel". Au point de vue étymologique, ἄ - remonte à *p et se relie ainsi à lat. in-: au suffixe près, ἄμβροτος recouvre exactement immortalis. Or, l'élément in- se rencontre dans le latin archaïque et classique insciens "ne sachant pas", alors que le verbe conjugué demande la négation pleine: nescio. Cette opposition morphologique rappelle le cas de inuitus "qui agit contre son gré", littér. "ne voulant pas", en face de neuis "tu ne veux pas". Le sanskrit fait écho au grec et au latin avec une forme comme ā-sant- "n'étant pas"⁶. Quant au germanique, il offre le type unkunnands "ne sachant pas" dans la Bible en gotique. En fin de compte, l'accord du grec, du latin, du sanskrit et du germanique plaide pour une origine indo-européenne de cette forme de négation dans l'adjectif en -nt-.

En ce qui concerne le latin, le "participe présent" ne se combine pas seulement avec la particule in-, il admet aussi un substantif comme premier terme de composé: c'est le type frugiferens "qui porte des fruits", concurrencé par frugifer "id". Cette aptitude à la composition fait du "participe" un adjectif ordinaire. Et cet adjectif est soumis à la gradation, puisque les auteurs emploient le comparatif benevolentior, par exemple. Etant donné de telles propriétés, peut-on parler d'adjectif verbal ou de forme adjectivale du verbe? Cette terminologie traditionnelle ne se justifie que par les catégories de la voix, du temps et de l'aspect⁷. Mais en ce qui concerne la voix, une certaine indétermination se fait jour. Si le type en -nt- se rattache en principe au groupe des formes actives, l'emploi en est assez libre. Remarquable est, par exemple, le sens intransitif de uoluens dans la formule virgilienne uoluentibus annis "les années se déroulant" (Enéide 1, 234), à côté de uoluitur annus (Géorg. 2, 402). Cf. tarda ... uoluentia plaustra "des chariots qui roulent lentement" (Géorg. 1, 163). Ces citations aident à comprendre pourquoi notre formation n'est pas incompatible avec la valeur des verbes déponents: loquor possède un participe loquens. Eu égard à ces faits, le témoignage du hittite perd un peu de son étrangeté: dans cette langue,

-253-

la forme en -nt- a un sens passif (kunant- "étant tué", de kwen- "tuer"). Pour l'indo-européen commun, il faut sans doute admettre l'indifférence à la voix du "participe présent actif" de la grammaire traditionnelle⁸. La spécification de la forme comme active ou passive s'est opérée à la faveur de son intégration dans le système verbal. Ainsi, selon qu'on adopte le point de vue de l'indo-européen ou celui des langues historiques, la définition du type change de manière significative.

Universités de Lausanne et Neuchâtel

NOTES

1. Pour une remise en question de l'analyse en parties du discours, voir Jack Feuillet, "Se débarrassera-t-on un jour des parties du discours?": B.S.L. 78/1, 1983, pp. 23-51. Dans la même revue, P. Garde a présenté une tentative de classement sur la base de critères syntaxiques: "Des parties du discours notamment en russe": B.S.L. 76/1, 1981, pp. 155-182.
2. Le terme nom recouvre ici les substantifs et les adjectifs.
3. Loc. cit., p. 31.
4. Jack Feuillet, loc. cit., pp. 31 et 36.
5. Les matériaux se trouvent déjà chez J. Wackernagel, Vorlesungen über Syntax I, Bâle, 1920, pp. 282-294. Mais le grand comparatiste n'en tire pas parti pour la théorie des parties du discours.
6. Le Rgveda conserve une variante plus archaïque ā-sant- < *p-sont-, avec reflet de la laryngale dans la voyelle longue.
7. La rection de l'accusatif ne caractérise pas en propre les formes verbales. Cf. la construction des noms d'agent en tar- du védique.
8. O. Szemerényi, Einführung in die vergleichende Sprachwissenschaft, Darmstadt, 1970, p. 292.

Autour de la racine indo-européenne *pet- "voler"

(pour servir à l'histoire des faits latins)

La reconstruction d'une racine *pet- "voler, s'abattre" se fonde sur une riche collection de formes comparables. Dans cet ensemble lexical, la correspondance entre skr. pátati, av. pataiti, gr. πέτομαι et lat. petō constitue un fait majeur. A la diathèse près du représentant grec, les termes de la comparaison concordent au plan grammatical. Cependant, le latin petō, "chercher à obtenir" se distingue par une évolution sémantique particulière. A Rome, le sens de "voler" se conserve mieux dans des formes nominales. La langue augurale fournit l'adjectif praepes, -petis "qui vole en avant", épithète de l'oiseau. Ennius l'emploie dans le récit de la prise des augures par Romulus et Rémus, Ann. 91 Vahlen : ... ex alto longe pulcerruma praepes | laeva volavit avis "se précipitant du haut du ciel, un oiseau du plus bel augure vola sur la gauche". La présence concomitante de praepes et volavit dans l'énoncé apparaît significative. Une donnée non moins claire présente un sens instrumental : il s'agit du dérivé penna, propr. "ce qui sert à voler", "la plume; l'aile". Ce substantif repose sur *petnā et renferme un suffixe -n-, parallèle au -r- de skr. pātram "l'aile" (cf. gr. πτερόν, avec une autre structure de la racine). L'alternance des éléments r et n dans la dérivation rappelle le mécanisme de la flexion hétéroclitique. Or, le hittite procure, en effet, le neutre pattar, gén. pettenas̄ "aile", avec distribution complémentaire de r et de n à l'intérieur du paradigme. Une simplification analogique a entraîné la généralisation de r dans la forme thématifiée du sanskrit (pātram), tandis que le thème en -n- a été retenu en latin, où le reclassement dans les féminins s'est peut-être effectué par l'intermédiaire d'un collectif : neutre sg. *petnom → collectif (= neutre pl.) *petna → féminin sg. *petna. En outre, le latin possède une trace de la variante *petr- dans le second membre du composé accipiter, -tris m., nom d'un oiseau de proie (épervier ou faucon). Ce

terme, connu dès Plaute et attesté dans la prose et dans la poésie, se rattachait pour les Latins au verbe accipere "prendre, recevoir", comme en témoignent l'orthographe avec -cc- et des déclarations de grammairiens. Le mot, à la manière du français rapace, évoquait donc la saisie de l'oiseau et se définissait pour l'usager comme "preneur". Dès lors, il n'est pas indifférent de rencontrer le doublet acceptor dans un passage de Lucilius, frg. 1170 Marx : exta acceptoris et unguis "les entrailles et les griffes d'un faucon" (voir GLK I 98,9). L'Oxford Latin Dictionary donne deux entrées distinctes pour acceptor "faucon" et acceptor "celui qui reçoit" (Plaute, Trin. 204); mais les deux mots n'en font qu'un au point de vue historique. Comme son homonyme, le nom de l'oiseau est un nom d'agent du verbe accipiō. En revanche, accipiter ne saurait l'être, parce que les règles morphologiques feraient attendre une forme *accepter et que, par ailleurs, le latin n'a pas conservé -ter comme suffixe d'agent. Les explications antiques d'accipiter par accipiō relèvent donc de l'étymologie populaire. En réalité, le terme ne s'interprète pas par un examen synchronique du vocabulaire latin, mais seulement par la comparaison génétique. Le nom grec du faucon ne ressemble pas à accipiter : il s'agit d'un mot ἰέρως, ion. ἴρης, sans aucun rapport avec le latin. Mais un regard sur ses conditions d'emploi récompense la recherche. Homère, dans une comparaison, applique à ἴρης une épithète fort intéressante, Il. 13,62 : Poséidon "prit son essor comme un faucon aux ailes rapides" (ὡς τ'ἴρης ὠκύπτερος ὄρτο πέτεσθαι). L'adjectif ὠκύπτερος "aux ailes rapides" qualifie donc le faucon. Le second terme du composé s'identifie avec le nom de l'aile, πτερόν et se rattache à la racine *pet- "voler". Quant au premier membre, il se retrouve dans la formation un peu différente de véd. āśu-pátvan- "qui vole vite". Ces faits suggèrent que lat. accipiter procède d'un adjectif *acu-petri-¹⁾. La suffixation par -i-, vis-à-vis de la forme thématique du grec, ne fait pas difficulté, dans la mesure où le phénomène est récurrent : au grec (δύσ-)φημος "de mauvais augure", par exemple, répond le latin (in)fāmis "mal famé". Les seconds membres de composés en -i- constituent un trait non exclusif, mais néanmoins typique du latin. Accipiter

- 9 -

reçoit ainsi une explication de tous points satisfaisante. Il s'agit d'un ancien composé, dont la nature s'était obscurcie pour le sujet parlant, et qui a été rapproché secondairement du verbe accipio²⁾.

A la différence des formes nominales d'origine ancienne, le verbe petō et ses dérivés ne contiennent plus la notion de "voler". Au point de vue syntaxique, tandis que le grec et le sanskrit connaissent l'emploi intransitif de πέτομαι, resp. pátati, le latin se distingue par la construction transitive de petere. Là est le fait essentiel. Petere entre dans la sphère sémantique de quaerere et en adopte le comportement syntaxique. Ce rapprochement explique peut-être une singularité de la conjugaison. En effet, contre toute attente, petō possède un parfait en -ivi (petivi) et un adjectif verbal en -itus (petitus). Ces formes sont parallèles à quaesivi et quaesitus. Or, la constitution du parfait de quaerō "chercher à savoir, enquêter, demander" s'explique par des considérations phonétiques et morphologiques. Comme l'enseignant quaestus, quaestor, etc., la racine se présente, du point de vue latin, sous la forme quaes-. Dans quaesivi, le maintien de l'-g- intervocalique ne se justifie qu'à partir d'une ancienne sifflante géminée. On pose donc *quaessi, c'est-à-dire quaes-+morphème -si du parfait³⁾. Cette forme a été refaite en *quaessivi sur le modèle des verbes désidératifs (cf. capessivi, de capessō). Une telle interprétation s'accorde avec l'existence de quaesō à côté de quaerō. C'est donc sous la pression d'un verbe de sens voisin que petivi a remplacé un plus ancien parfait complètement disparu. En tout cas, la correspondance entre petere et les verbes "voler" du grec et du sanskrit ne porte que sur le thème du présent. Cette restriction, au plan formel, s'ajoute au problème sémantique. Le bien-fondé du rapprochement de lat. petō avec le groupe de *pet- "voler" ne dépend pas du sentiment subjectif d'un rapport possible entre le vol et un mouvement rapide, mais de l'existence - ou de l'absence - d'un emploi-limite. Il doit

s'agir d'un "emploi tel qu'un sens y soit commutable avec l'autre"⁴⁾. Ces conditions existent : elles se présentent dans le contexte de l'oisellerie. Varron décrit une technique de capture du faucon à l'aide d'un appât, Res Rust. 3,7,7 : entre deux piquets enduits de glu, on ligote un animal, quod petere soleant accipitres "que les faucons ont l'habitude de chercher à prendre". Ici, petere évoque à la fois le vol de l'oiseau et son but : la saisie d'une proie. Ce contexte rappelle singulièrement un emploi spécial du verbe français voler dans la langue de la fauconnerie; on dit : "le faucon vole la perdrix", c'est-à-dire l'atteint et la saisit au vol. Cette construction transitive du verbe voler marque le point de départ du glissement sémantique vers la notion de "prendre, dérober"⁵⁾. Mutatis mutandis, lat. petō a connu une évolution comparable. Le fait décisif de son histoire a été sa transi-tivation. Cet événement syntaxique a déterminé l'infléchissement du sens vers la notion de "chercher à obtenir, demander". Pourtant, certains emplois témoignent encore de l'ancien statut de petere comme verbe de mouvement. Dans l'état le plus ancien, le sujet de petere a dû être le nom de l'oiseau, comme c'est le cas pour le sanskrit pat- dans les textes védiques. La représentation qui se trouve derrière ces formes est celle d'un mouvement de haut en bas, tel que le décrit le rapace qui s'abat sur une proie. A partir de cette définition précise se comprend mieux l'acception de "tomber, s'affaisser" (cf. gr. π(πτω). Le latin en garde des traces, aussi bien dans le verbe que dans un dérivé nominal. C'est ainsi que Lucrèce, dans une évocation du sacrifice d'Iphigénie, s'exprime en ces termes, 1,92 : muta metu terram genibus summissa petebat, "muette d'effroi, ses genoux se dérobaient sous elle, elle se laissa choir à terre". Ce sens de petere se retrouve dans l'un de ses dérivés. Il y a deux formations parallèles à partir du verbe : d'une part, à l'aide du suffixe -tio la langue crée petitio; de l'autre, au moyen du suffixe -tus, elle se dote du concurrent petitus. Comme on le sait, ces noms d'action ne sont pas équivalents. Benveniste dégage dans -tio une valeur objective, dans -tus une valeur subjective. Lorsqu'une racine verbale s'emploie tantôt transitivement, tantôt intransitivement, le dérivé en -tio se réfère à la notion transitive, tandis que

- 11 -

-tus renvoie à la valeur intransitive⁶⁾. Dans ces conditions, petitus "fait de tomber" implique l'existence d'un verbe petere intransitif. Il est révélateur que Lucrece recourt à petitus pour désigner l'affaissement du corps par suite de blessure (3,172).

Le groupe de petere fournit un autre dérivé en -tus, de grande fréquence et attesté dans des emplois significatifs : il s'agit de impetus, -us m., doublé d'une variante poétique impes, -etis m. usité seulement à l'ablatif et au génitif (impete, impetibus et impetis). Le mot impetus, de la 4e déclinaison, pose un problème de formation. Comme le relève Meillet⁷⁾, on attendrait *impetitus. La réduction de cette forme à impetus ne peut pas s'expliquer phonétiquement, car le i intérieur de petitus est long et, par conséquent, non sujet à la syncope. A mon avis, l'irrégularité morphologique témoigne de l'archaïsme de ce dérivé. Comme on l'a vu, le i long de petivī, petitum ne saurait être ancien; il s'explique vraisemblablement par l'analogie de quaesivī, quaesitum. Mais avant la constitution relativement récente de petitus a pu exister une forme avec i bref (*petitus), ce que suggère la comparaison. En effet, à côté de *pet- + suffixe zéro se rencontre *pet- + laryngale (*pet-H₂-). Cette laryngale se vocalise entre deux consonnes, comme on le constate dans le grec πέρταμαι "voler" (< *pet-H₂-, suivi de la désinence). On pose ainsi en latin *(im)petā- + suffixe -tus. L'affaiblissement des voyelles intérieures entraîne la forme *impetitū (cf. genitor vis-à-vis de indigenā). Enfin *impetitū se réduit par haplologie à impetus. Ce vieux mot dénote un procès envisagé du point de vue du sujet. On traduit généralement par "mouvement en avant, élan, assaut, attaque" et au sens moral, "fougue, impétuosité". Dans la perspective de la recherche étymologique, des emplois trop méconnus méritent d'être mis en évidence. Il n'est sans doute pas fortuit que des auteurs archaïques, comme Plaute et Ennius, rapprochent dans l'énoncé impetus et volare. Le contexte le plus probant se trouve dans les Annales d'Ennius, frg. 386 Vahlen. Il s'agit d'une expression métaphorique : labitur uncta carina, volat super impetus undas "la carène bien enduite (de poix) glisse, vole à l'assaut des vagues" (litt. son élan vole

au-dessus des vagues). L'image d'une envolée se retrouve dans la description d'opérations militaires. Ce sont surtout les cavaliers qui rappellent le mouvement rapide des oiseaux et ce n'est pas pour rien que la mythologie a créé la représentation du cheval ailé. Ainsi, on lit chez Plaute, *Amph.* 245 : equites parent citi, ab dextera maximo | cum clamore involant impetu alacri "les cavaliers obéissent promptement et d'un élan irrésistible s'envolent par la droite en poussant de grands cris". L'association lexicale en question se conserve jusqu'à l'époque classique, notamment dans l'oeuvre de Lucrèce. En 2,330, le poète se sert du fréquentatif circumvolitare, pour évoquer le manège de la cavalerie lors de manoeuvres sur le champ de Mars : et circumvolitant, equites mediosque repente | tramittunt valido quatientes impete campos "les cavaliers voltigent çà et là et soudain traversent et font trembler la plaine de leur assaut énergique.

Dans cette quête des traces du sens de "voler" pour le groupe de lat. petō, un participe présent détaché de son paradigme mérite une brève mention. Il s'agit de petulans, issu d'un verbe *petulare disparu. La formation de ce dérivé à l'aide d'un suffixe en l a un écho dans le substantif grec πτύλος "mouvement violent". En latin, le terme se rapporte généralement au caractère d'une personne et signifie "impulsif"; il peut aussi qualifier un animal fougueux. Mais c'est comme épithète des vents que cet adjectif témoigne le mieux de ses origines. Lucrèce, dans le *De rerum natura* 6,111, parle de la toile tendue sur le théâtre et malmenée par le vent : (cabasus) interdum perscissa furit petulantibus auris "par moments, le voile se démène, déchiré par les assauts du vent". On se représente un pan de voile qui s'agite dans l'air comme un battement d'ailes.

Notes

1. Voir M. Leumann, Lateinische Grammatik I, 2e éd., Munich 1977, § 310; A. Ernout - A. Meillet, Dictionnaire étymologique de la langue latine, 4e éd., Paris 1959, s.v. accipiter.
2. Il apparaît donc que la base radicale *pet-r-, attestée en sanskrit dans pātra- n. "aile", se retrouve en latin dans le second terme d'un composé. Sur le grec πέτρος, propr. "pierre qui vole, pierre à lancer", se reporter à l'article de J. Peter Maher, "Neglected reflexes of Proto-Indo-European *pet- 'fly' : Greek πέτρος 'stone' / pātra 'cliff' " : Lingua e Stile 8, 1973, pp. 403-417.
3. Voir M. Leumann, Op. cit., p. 594 et A. Ernout - A. Meillet, Op. cit., s.v. quaerō.
4. E. Benveniste, "Problèmes sémantiques de la reconstruction", in: Problèmes de linguistique générale, Paris 1966, p. 290.
5. E. Benveniste, Loc. cit., p. 290.
6. Noms d'agent et noms d'action en indo-européen, Paris 1948, pp. 96-100.
7. A. Ernout - A. Meillet, Op. cit., s.v. petō.

**Syntaxe et formation des mots:
un type d'emploi de noms verbaux en latin***

Claude Sandoz

Université de Neuchâtel et Lausanne

Dans la description linguistique, les données font généralement l'objet d'une attribution à un "plan" déterminé: phonique, morphologique, syntaxique, sémantique. Cette répartition traditionnelle correspond à des niveaux distincts d'analyse, et pour chaque niveau la nature des phénomènes requiert la mise au point de procédures particulières. Les systèmes phonique et morphologique, par exemple, n'appellent pas les mêmes méthodes d'investigation, car phonèmes et morphèmes s'organisent selon des principes différents. D'autre part, la phonologie et la morphologie s'appuient sur d'autres concepts, comme la notion de "trait distinctif" pour l'une, ou le facteur de "l'analogie" pour l'autre. Ces disciplines posent donc des problèmes spécifiques. Cependant, un fait global intéresse parfois deux ou plusieurs niveaux à la fois. Ainsi en va-t-il de l'alternance vocalique: l'apophonie *e/o*, par exemple, se réalise dans des unités phoniques, mais remplit en même temps des fonctions grammaticales (type $\lambda\epsilon\acute{\iota}\pi\omega;\lambda\acute{\epsilon}\lambda\omicron\iota\pi\alpha$ en grec). Le phénomène ressortit à ce qu'on appelle la "morphophonologie" ou "morphologie".

La syntaxe et la formation des mots constituent, comme la phonologie et la morphologie, des champs bien définis. En syntaxe, la réflexion porte notamment sur l'ordre des constituants de la phrase, sur leurs relations réciproques - y compris les faits d'accord et de rection -, sur l'articulation des phrases ou encore sur le caractère grammatical ou agrammatical d'un énoncé. Dans le domaine de la formation des mots, l'objectif principal est la définition formelle et sémantique des types de composés et de dérivés. Si les règles de la syntaxe et les procédés de la formation des mots appartiennent à des ensembles différents, la combinai-

* Le sujet de cette étude a fait l'objet d'une conférence prononcée à l'Université de Tours, le 9 février 1990.

246 *Syntaxe et formation des mots*

son des points de vue syntaxique et morphologique permet seule d'expliquer certains phénomènes dans leur totalité. Le cas se présente quand la suffixation produit un signe aux propriétés syntaxiques particulières. Dans un article brillant, Francine Mawet a mis en évidence des restrictions d'emploi significatives pour les dérivés homériques en $-\mu\alpha$.¹ La plupart, en effet, montrent une nette prédilection pour la construction prédicative (en particulier dans le rôle d'apposition). C'est l'exemple de $\theta\alpha\upsilon\mu\alpha$ "sujet d'étonnement" dans un passage comme *Il.* 10, 439: $\tau\epsilon\acute{\upsilon}\chi\epsilon\alpha$ $\delta\grave{\epsilon}$ $\chi\rho\acute{\upsilon}\sigma\epsilon\iota\alpha$ $\pi\epsilon\lambda\omega\rho\iota\alpha$, $\theta\alpha\upsilon\mu\alpha$ $\acute{\iota}\delta\epsilon\sigma\theta\alpha\iota$, | $\eta\lambda\upsilon\theta'$ $\acute{\epsilon}\chi\omega\upsilon$ "il est venu avec des armes en or gigantesques, chose étonnante à voir". Il y a là une tendance caractéristique, étrangère aux formations concurrentes du suffixe $-\mu\alpha$. Cette modalité d'emploi enseigne un trait plus général: les représentants d'une classe dérivationnelle ne sont pas nécessairement aptes à l'exercice de n'importe quelle fonction syntaxique - sujet, prédicat, complément d'objet direct ou indirect, complément circonstanciel. La valeur de l'élément suffixal favorise plutôt l'attribution d'un rôle spécifique dans l'énoncé. La distribution des neutres en $-\mu\alpha$ dans le texte homérique en témoigne. Mais cette observation, valable pour une synchronie particulière, a-t-elle une portée historique, c'est-à-dire une signification pour le prototype indo-européen $*-m\eta$? F. Mawet se pose la question et y répond négativement: "... cette valeur prédicative des dérivés en $-m\eta$ semble particulière au grec. Nous n'en avons personnellement relevé aucun exemple ni en i.-ir. ni en latin et il n'en est, à notre connaissance, pas signalé dans les autres langues indo-européennes" (*loc. cit.*, p. 160). De fait, l'emploi prédicatif de mots latins en $-men$ n'est pas inconnu², mais n'a pas la fréquence caractéristique des constructions homériques. En revanche, les doublets en $-mentum$ remplissent couramment les rôles syntaxiques d'apposition et d'attribut du sujet ou du complément d'objet dès l'époque archaïque. Ainsi, comme son parent étymologique $\mu\upsilon\eta\mu\alpha$ chez Homère (F. Mawet, *loc. cit.*, p. 156), le neutre *monimentum* se construit prédicativement chez Plaute dans quatre de ses cinq attestations.

¹ La fonction prédicative des dérivés grecs en $-\mu\alpha$: *Die Sprache* 27, 1981, 141-166.

² Exemples: *documen* chez Lucrèce 6, 392 et *levamen* chez Virgile, *En.* 3, 709 en fonction d'apposition.

C. Sandoz 247

Le type s'en rencontre dans le *Curculio*, vers 441: *ibi nunc statuam volt dare auream / solidam faciundam ex auro Philippo, ...factis monumentum suis* "il veut s'y faire faire une statue d'or massif, en pur métal de philippe, ... pour commémorer ses exploits" (trad. Ernout). Le terme s'emploie de même en fonction appositionnelle dans le *Miles*, vers 704, et dans le *Rudens*, vers 935. Une simple variante de ce modèle syntaxique figure dans la construction de *Curculio* 140: *monumentum* y joue le rôle d'attribut du sujet et s'articule à son antécédent par le truchement d'une relative à verbe "être". Dans le corpus des noms plautiniens en *-mentum*, les représentants porteurs d'une valeur verbale connaissent généralement la fonction prédicative. Outre *monimentum* (*monumentum*), les textes procurent *integumentum* "ce qui sert à couvrir (*integō*), couverture, protection", attribut du sujet (*Bacch.* 601), aussi bien que de l'objet (*Trin.* 313). Dans le cas d'*impedimentum* "ce qui fait obstacle, empêchement", l'examen du dossier révèle un emploi important pour toute l'histoire du terme. De fait, Plaute n'en a qu'un seul exemple et bel et bien dans le contexte attendu de la prédication. Mais, en l'occurrence, le prédicat revêt la forme du *datif* auprès du verbe "être". Un père découvre en son fils un rival, *Cas.* 60-62: *Ille autem postquam filium sensit suum / eandem illam amare et esse impedimento sibi, / hinc adolescentem peregre ablegavit pater* "quand le père eut compris que son fils soupirait aussi pour elle et lui faisait obstacle, il reléguait le jeune homme à l'étranger". Le type *impedimento esse* se rencontre également chez Térence (*Andr.* 707), et là encore cet emploi constitue la seule attestation du dérivé. Plus tard, les époques classique et postclassique font une grande fortune au syntagme.

Au vu des faits, l'expression de la prédication en latin pose un problème de définition syntaxique. Comment la coexistence du nominatif et du *datif* construits prédicativement avec *esse* se justifie-t-elle? L'explication du phénomène s'appuie sur la reconnaissance préalable de son extension. L'emploi d'un nom "abstrait" comme attribut du sujet au nominatif ou au *datif* ne se limite pas au type en *-mentum*. Des formations diverses entrent en ligne de compte, notamment les neutres en *-ium*. Les constructions concurrentes existent pour *exitium* "ruine, destruction", de

248 *Syntaxe et formation des mots*

la famille d'*exeo, exire*.³ Ennius (cité par Cicéron, *De div.* 1, 42) a le terme à l'accusatif prédicat dans la proposition infinitive (type *esse exitium*). Dans une phrase à verbe "être", Virgile fait de *exitium* un attribut du sujet au nominatif (*Buc.* 3, 101). Plaute, en revanche, recourt au type *exitio esse*, *Bacch.* 947 et 953. Cf. Cicéron, *Mur.* 56. Des faits parallèles s'observent pour *indicium* "indice, indication", du groupe de *dīcāre, dīcēre*⁴. Comparer Tite-Live 3, 6, 5 (*indicio erat*) et 4, 37, 9 (*indicium... fuit*). Le *Thesaurus* donne un bon nombre d'exemples de *indicio esse*, tout en affirmant: "*saepius eodem sensu <indici>um est*" (vol. VII/1, col. 1148 M. Lambertz). De fait, les matériaux rassemblés, en contradiction avec la remarque du rédacteur, font une plus large place au datif qu'au nominatif prédicat. Et, d'une manière générale, Kühner-Stegmann déclarent sans doute avec raison: "Nur selten findet sich bei *esse*, noch seltener bei anderen Verben statt des finalen Dativs der Nominativ wie im Griechischen" (*Ausführliche Grammatik der lateinischen Sprache* II/1, 2e éd., Hannovre 1912, p. 345). L'allusion au grec à propos du nominatif laisse entendre qu'en latin le datif est plus idiomatique. En donne confirmation l'emploi de *praesidium* "protection, appui" (cf. *praeses, -idis* et *praesideō*). Au type usuel *praesidio esse* (par exemple César, *Gall.* 1, 44, 5) s'oppose la construction inhabituelle *praesidium esse* (Velleius Paterculus 2, 110, 4). Dans la même sphère sémantique, la concurrence existe aussi entre *subsidio esse* (par exemple *B. Hisp.* 40, 6) et *subsidium esse* (Cicéron, *Att.* 5, 18, 1). Enfin, parmi les dérivés en *-ium*, une place revient à *sōlācium (sōlātium)* "consolation, réconfort", inséparable de *sōlor, sōlārī*. Comparer *fore...solatio* (César, *B. Civ.*, 1, 22) et *solacium fuit* (Tite-Live 6, 30, 9). Cette alternative syntaxique se retrouve dans l'emploi d'un groupe de déverbatifs en *-tio*. Ainsi, dans la famille étymologique de *solacium*, le nom d'action *consolatio* fonctionne comme prédicat au datif ou au nominatif dans les écrits de Cicéron

³ Bâti comme *com-it-ium*, d'un thème nominal *com-it-* (*comes, -itis*), *exitium* atteste indirectement une base **ex-it-*, disparue. Sémantiquement, il a été attiré dans l'orbite du verbe. Voir M. Leumann, *Lateinische Laut- und Formenlehre*, nouv. éd., 1977, § 275 A.

⁴ Formellement, *indicium* dérive du nom d'agent *index, -icis*, mais il a été rapproché du verbe dans la conscience linguistique. Voir M. Leumann, *Op. cit.*, § 275 B.

C. Sandoz 249

(respectivement *consolationi...esse*, *Ad Fam.* 5, 17, 5 et *est consolatio*, *Tusc.* 1,111).

Malgré des témoignages irrécusables, la concurrence de ces constructions prédicatives fait rarement l'objet d'une réflexion dans les travaux sur la syntaxe latine⁵. La raison d'être des deux modes d'expression se dégage de l'application de critères proprement linguistiques. Il y a d'abord un indice dans les modalités d'expansion du prédicat au moyen d'un adjectif. Tandis que le type au nominatif admet un adjectif quelconque, le type au datif ne s'accommode que de termes sémantiquement homogènes: *magnus*, *maior*, *maximus*; *parvus*, *minor*, *minimus*; *tantus*, *quantus* et *nullus*. Ne sont donc admis que des "adjectifs de degré", comme se bornent à le constater Kühner-Stegmann (Doch sind so nur Adjektive des Grades zulässig: *Op. cit.*, p. 343). Cette restriction est significative, car les déterminants compatibles avec la construction au datif ont en commun un trait général et constant. En effet, ces adjectifs ne caractérisent pas le contenu du déterminé, mais portent en réalité sur le syntagme tout entier et énoncent une modification purement quantitative du procès. En d'autres termes, la notion verbale est présentée comme plus ou moins - le cas échéant pas du tout - pertinente dans l'instance du discours ou le moment du récit. Dans ces conditions, l'adjectif équivaut à un adverbe de quantité ou à la négation. Des formulations parallèles en font foi. L'expression *curae esse* "être un objet de soin", par exemple, possède pour ainsi dire une double forme de gradation: *magis / maiori curae esse*. L'emploi de l'adverbe s'observe chez Tite-Live (4, 21, 5). A propos des événements de 432 avant J.-C., l'historien signale des troubles politiques mineurs, puis opère une transition: *Ceterum magis vis morbi ingravescens curae erat terroresque ac prodigia, maxime quod crebris motibus terrae ruere in agris nuntiabantur tecta*" du reste, on se souciait

⁵ Le fait a toutefois été examiné et documenté par E. Löfstedt, *Syntactica* I, 2e éd., Lund 1942, chap. XII, 3: Dativ und prädikatives Nom. (pp. 194-199). Par rapport à l'emploi normal du datif, le recours au nominatif est considéré comme plus recherché (*gewählter*) et emphatique *ibid.*, pp. 194-195). A cette distinction d'ordre stylistique J. Haudry ajoute une explication linguistique: "l'opposition est syntaxique: le datif est en position de complément (avec valeur "finale"), le nominatif en position d'attribut" (Les emplois doubles du datif et la fonction du datif indo-européen: *BSL* 63, 1968, p. 147, n. 2).

250 *Syntaxe et formation des mots*

davantage de l'aggravation de la maladie⁶, ainsi que de terribles catastrophes et de prodiges, avant tout du fait que, disait-on, les maisons s'effondreraient dans la campagne à cause de fréquents tremblements de terre". Une forme intensive de *curae esse* se présente, d'autre part, dans une lettre de Cicéron, mais la détermination du syntagme s'effectue cette fois par le comparatif de l'adjectif. Proconsul en Cilicie, Cicéron s'adresse à Q. Minucius Thermus, propréteur d'Asie, *Ad Fam.* 2, 18, 1: *mihique scito in dies maiori curae esse dignitatem tuam* "et sache que de jour en jour je me soucie davantage de ton rang". Comme ces textes en témoignent, l'adverbe et l'adjectif se trouvent en relation de substitution. C'est là le signe d'un statut particulier de l'adjectif, reconnaissable essentiellement à des propriétés sémantiques. Cependant, un terme de cette série adjectivale présente la contrepartie morphologique de ses caractéristiques fonctionnelles: il s'agit de *nullus*, pourvu d'une flexion mixte - nominale au nominatif, à l'accusatif et à l'ablatif, mais en principe pronominale au génitif et au datif. Ce mot, classé dans ce qu'on appelle les "adjectifs pronominaux", transpose la négation dans le syntagme prédicatif. La langue classique atteste à la fois *non detrimento esse* "ne pas être désavantageux" (César, *Gall.* 1, 44, 5) et *nullo adiumento esse* "ne pas aider" (*Rhet. Her.* 2, 16; Cicéron, *II Verr.* 5, 103). Cf. *nullo praesidio esse* "ne pas protéger" (Cicéron, *Pro Quinctio* 5) et *nullo usui esse* "ne pas être utile" (César, *B. Civ.* 2, 7, 1)⁷. Au vu de ces exemples, les choses se précisent. Comme les seuls adjectifs admissibles auprès du terme au datif jouent le rôle d'une détermination adverbiale, le type *adiumento esse* constitue une véritable locution verbale. Kühner-Stegmann le reconnaissent implicitement à travers une remarque ponctuelle: "Durch *odio esse*

⁶ Une épidémie de peste (*pestilentia: ibid.* 4, 21, 2).

⁷ Sur le datif sg. m. et n. *nullo*, à côté de la forme usuelle *nulli*, voir M. Leumann, *Op. cit.*, p. 480. La position des adjectifs pronominaux dans le continuum des déterminants du nom a été définie dans les contributions marquantes de H. Seiler, *Kategorien als fokale Instanzen von Kontinua: gezeigt am Beispiel der nominalen Determination*, in: *Grammatische Kategorien. Funktion und Geschichte*, hrsg. von B. Schlerath, Wiesbaden 1985, pp. 435-448 (en particulier, § 4: Pronominaladjektive, pp. 442-444) et U. Kölver - B. Kölver, *Referenz und Charakterisierung: zur Flexion altindischer Pronominaladjektive*, in: G. Brettschneider - Chr. Lehmann (Hrsg.), *Wege zur Universalienforschung. Festschrift für H. Seiler zum 60. Geburtstag*, Tübingen 1980, pp. 392-405.

C. Sandoz 251

wird das Passiv von *odisse* ausgedrückt" (*Op. cit.*, p. 343). Dans cette structure, le verbe "être" n'est jamais sous -entendu.

Tout autre est la nature de la construction prédicative au nominatif. D'une part, l'attribut du sujet admet un adjectif de plein exercice. Tite-Live en offre un exemple en 21, 19, 10: "pour les peuples espagnols, écrit-il, les ruines de Sagonte seront une leçon aussi triste que remarquable" (*sicut lugubre, ita insigne documentum*). Le verbe "être", d'autre part, remplit la fonction de copule et sa suppression ne produit pas un énoncé agrammatical. Soit la phrase nominale de Varron, *Res Rust.* 2, 1, 11: *nam omnis pecuniae pecus fundamentum* "car le bétail est le fondement de toute richesse". La construction prédicative du nom déverbatif *fundamentum* ne requiert pas la présence d'un verbe. Quant au génitif objectif *omnis pecuniae*, il s'oppose au datif du type syntaxique concurrent. En résumé, le modèle *documentum esse* se distingue du syntagme *documento esse* non seulement par le cas du constituant nominal, mais corollairement par trois traits spécifiques: a) le prédicat admet pour déterminants des adjectifs proprement dits, par opposition aux adjectifs de transposition (type *nullus*, en regard de *non*); b) l'effacement du verbe *esse* ne met pas en cause la grammaticalité de l'énoncé; c) le terme concerné par le procès se construit au génitif adnominal (régé par le prédicat), plutôt qu'au datif d'attribution. Ces caractères syntaxiques vont de pair avec une valeur sémantique différentielle. Tandis que le prédicat au datif assume l'expression de la notion verbale, le prédicat au nominatif se relie au sujet en tant que terme nominal en relation d'équivalence⁸. Enfin, ces structures syntaxiques s'opposent par leur rapport aux types de la dérivation latine. En effet, si le nom verbal attribut du sujet (respectivement de l'objet) ou apposition s'incarne dans toutes les formations d' "abstrait" (dérivés en *-mentum*, *-men*, *-tio*, *-tus*, noms racines, etc.), le nom verbal de la construction *esse* + datif se montre réfractaire au type en *-men*. C'est pourquoi la langue admet, par exemple, *levamento esse* "être un soulagement (pour qqn.)" et *levationi esse* "id.", mais exclut **levamini esse*. Le corpus atteste, de même, *documento esse*, non **documini esse*;

⁸ Voir J. Haudry, *loc. cit.*, p. 147 n. 2.

252 Syntaxe et formation des mots

firmamento esse, non **firmamini esse*; *tegimento esse*, non **teginini esse*⁹. Cette restriction distributionnelle du nom en *-men* est remarquable et demande une explication. Comme on l'a vu, le datif prédicatif forme avec *esse* une véritable locution et concentre en lui la notion verbale. Dans ces conditions, l'exercice de cette fonction n'est compatible qu'avec des dérivés de valeur "abstraite". Or, dans sa monographie sur *-men* et *-mentum*, J. Perrot note expressément: "Les mots en *-mentum* se sont, dès la première période, montrés beaucoup plus aptes à désigner des notions abstraites que les mots en *-men*, et ont pu par là se rapprocher davantage de la formation en *-tio*"¹⁰. Il apparaît ainsi que la valeur du suffixe conditionne l'emploi syntaxique du dérivé. C'est, en définitive, la nature d'un tel fait linguistique qui invite à conjuguer syntaxe et formation des mots.

⁹ Une exception est constituée par *crimini esse* "être un sujet d'accusation" (Cicéron, Tite-Live, etc.).

¹⁰ *Les dérivés latins en -men et -mentum*, Paris 1961, p. 271.

UNE DISCIPLINE CARREFOUR : LA LINGUISTIQUE INDO-EUROPÉENNE

Au sein du groupe des langues dites indo-européennes, des ressemblances nombreuses et systématiques révèlent d'une part une communauté d'origine, d'autre part un jeu complexe d'interférences par delà les frontières linguistiques, dans le contexte d'échanges commerciaux et culturels. L'étude des affinités résultant d'une parenté génétique s'appuie sur une démarche comparative et fait appel à la méthode de la reconstruction. Cette approche, essentiellement historique, apporte à l'examen synchronique des faits un point de vue complémentaire. Ses domaines d'application, qui vont du déchiffrement de langues retrouvées à l'exploration de cultures archaïques, font de la linguistique indo-européenne une discipline carrefour.

L'objet de la linguistique indo-européenne est l'étude historique d'un groupe de langues, observables à travers une longue tradition et sur une vaste étendue. Ces langues existent pour une part (hittite, grec, indien du Mitanni) depuis le deuxième millénaire avant J.-C. et se distribuent géographiquement de l'Irlande à l'Inde et de la Scandinavie à la Sicile. Leur groupement se fonde sur des ressemblances nombreuses et précises, non seulement entre des éléments lexicaux et grammaticaux, mais surtout entre les procédés de la flexion et de la formation des mots. A de rares exceptions près, l'existence de ces similitudes n'a guère suscité l'intérêt avant la fin du XVIII^e siècle. Le sanskrit venait alors à la connaissance de lettrés occidentaux, circonstance particulièrement favorable à la prise de conscience d'affinités interlinguistiques. En effet, la langue classique de l'Inde présente avec le grec et le latin beaucoup de traits concordants. Une fois reconnus, ces faits demandaient une explication. L'hypothèse d'une origine commune a été avancée par W. Jones, prélude au développement de ce qu'on a appelé la grammaire comparée des langues indo-européennes. Sous l'influence des sciences naturelles, alors en plein essor, les pionniers de la nouvelle discipline se sont représenté l'ensemble de ces idiomes similaires comme une «famille» et ont fait appel à la notion de «parenté génétique». Un savant de la deuxième génération de chercheurs, A. Schleicher, a même résumé l'histoire du groupe sous la

forme d'un arbre généalogique. Cependant, d'autres théoriciens ont été sensibles à l'importance des contacts et des interférences entre les langues de zones contiguës comme facteur de rapprochement. Au XX^e siècle, N. S. Trubetzkoy est allé jusqu'à récuser la thèse selon laquelle la situation historique résulterait de la diversification d'une langue commune, l'indo-européen¹. La richesse et la complexité des faits expliquent en partie ces divergences d'opinions. En tout état de cause, la nature des rapports entre les parlers de l'aire indo-européenne varie de cas en cas. Les langues indiennes et iraniennes, par exemple, présentent entre elles des ressemblances spécifiques, de même que les langues baltiques et slaves, mais les contextes historiques ne sont pas les mêmes. Il y a eu, ici ou là, de fortes influences réciproques. Dans l'Italie ancienne, avant l'extension du latin à l'ensemble du territoire, des dialectes se côtoyaient et étaient le théâtre de nombreuses interactions en raison du taux élevé de sujets bilingues ou plurilingues. L'habitude des éditeurs et commentateurs modernes de traduire en latin les inscriptions osques et ombriennes met en évidence des parallélismes frappants. Pour les tenants de l'«école italienne», en particulier G. Devoto (1897-1974) et V. Pisani (1899-1990), les affinités spéciales aux langues italiques (latin et osco-ombrien) ne s'expliqueraient que par des interférences relativement récentes². Mais cette position est sans doute excessive. Si beaucoup de similitudes semblent imputables à des phénomènes de convergence assez tardifs, des concordances significatives remontent à un passé plus lointain, probablement antérieur à la diffusion de ces langues dans la Péninsule³. En somme, la réalité italique ne se comprend pas dans le cadre d'une seule hypothèse. De même, à l'échelle indo-européenne, la diversité des relations interlinguistiques invite à conjuguer le modèle de la parenté génétique et la théorie des ressemblances acquises par des échanges réciproques⁴. Pour la découverte des éléments hérités, la recherche dispose d'un instrument puissant : la méthode comparative. La tâche du comparatiste

1. Nicolas Sergueevitch TRUBETZKOY, «Gedanken über des Indogermanenproblem», *Acta Linguistica*, 1 (1939), p. 81-89.

2. Dans cette perspective, le latin et l'osco-ombrien sont deux dialectes indo-européens sans relation de parenté privilégiée et dont les désaccords sont anciens, les concordances récentes.

3. Cf. Roberto GIACOMELLI, «Latino, osco-ombrien, italico: innovazione, substrato, continuità», *Acme*, 43, n° 2 (1990), p. 5-26.

4. Le point de vue de Trubetzkoy n'est généralement pas retenu dans les travaux récents de linguistique indo-européenne. Voir l'ouvrage de référence de Warren COWGILL et Manfred MAYRHOFER, *Indogermanische Grammatik*, Heidelberg: Carl Winter, 1986, vol. I 1/2, p. 12.

LA LINGUISTIQUE INDO-EUROPÉENNE

119

consiste à établir, de langue à langue, des correspondances systématiques entre des unités grammaticales et lexicales de sens équivalent. Dans ces opérations, le critère de la pertinence n'est pas l'identité des formes, mais la récurrence des ressemblances et des différences à travers une série d'exemples. Après avoir longtemps privilégié l'étude des conditions formelles des rapprochements, les indo-européanistes en sont venus à accorder une aussi grande attention aux aspects sémantiques de la comparaison⁵.

Dans la perspective de l'approche génétique, la démarche comparative fournit les moyens d'une reconstruction. En effet, l'examen critique des données attestées conduit à la restitution de formes sous-jacentes, assignables à un état de langue antérieur. Si fascinante pour les pionniers de la discipline, la reconstruction ne représente pourtant pas un but en soi, elle est un outil heuristique, utile avant tout à l'histoire des langues particulières. L'indo-européen reconstruit se justifie donc principalement comme terme de référence pour l'appréciation des changements. En tant que recherche historique, la linguistique indo-européenne se trouve dans un rapport de complémentarité avec la linguistique synchronique. Les deux disciplines concourent à l'interprétation de nombreux faits de langue. En particulier, les irrégularités ou les traits aberrants d'une synchronie ne s'expliquent souvent qu'au prix d'une approche historico-comparative. C'est le cas, lorsqu'un état de langue conserve la «trace» d'une situation antérieure. En français, par exemple, l'alternance consonantique de l'opposition *sec/sèche* résulte d'environnements vocaliques différents dans les formes latines correspondantes. En allemand, une voyelle affectée de l'Umlaut garde indirectement le souvenir d'un *i* ou d'un *j* de la syllabe suivante. De tels phénomènes sont fréquents. Au plan indo-européen, l'exemple le plus remarquable concerne les effets de consonnes disparues. L'importance de ce domaine a déterminé le développement de la fameuse théorie des «laryngales». Il s'agit de l'hypothèse selon laquelle le système phonologique de l'indo-européen comportait des consonnes d'articulation postérieure non attestées directement dans les langues du groupe, si ce n'est — partiellement — en anatolien. La reconnaissance de ces «laryngales» permet d'expliquer de nombreuses anomalies dans les synchronies des langues particulières⁶.

5. Voir Emile BENVENISTE, «Problèmes sémantiques de la reconstruction», *Word*, 10 (1954), p. 251-64.

6. Un résumé commode de ces problèmes se trouve dans l'opuscule de Fredrik Otto LINDEMAN, *Einführung in die Laryngalthorie*, Berlin: Walter de Gruyter, 1970.

La linguistique indo-européenne joue un rôle essentiel pour la connaissance des langues anciennes. Sa contribution est surtout primordiale là où un parler s'éteint et n'est plus compris. Des entreprises comme le déchiffrement, puis l'interprétation du vieux-perse, du hittite et du grec mycénien doivent beaucoup aux lumières de la comparaison. Dans le cas du vieux-perse, la lecture même des mots fait difficulté en raison du caractère ambigu des signes graphiques à valeur semi-syllabique. C'est pourquoi, le choix entre les variantes possibles se fonde d'une part sur l'exploitation des témoignages plus récents de la tradition perse, d'autre part sur le recours aux données parallèles de l'avestique et du sanskrit. De même, le hittite et le grec mycénien s'interprètent non seulement par la mise en oeuvre de critères internes (méthode combinatoire), mais également par l'application de la méthode comparative. Ainsi, le mycénologue allie fréquemment à une formation d'helléniste les compétences de l'indo-européaniste. D'ailleurs, ces compétences sont aussi précieuses pour l'étude de langues bien connues et riches d'une tradition ininterrompue. Le grec et le latin, notamment, profitent grandement d'un regard sur le passé indo-européen. C'est surtout vrai pour les nombreuses survivances de traits et de procédés archaïques.

L'apport de la comparaison à une meilleure compréhension des langues se répercute sur l'interprétation des textes. Voici, à titre d'exemple, un passage de Tite-Live (3, 55, 7). D'après la tradition, les consuls de 444 avant J.-C. rendirent inviolables trois classes de magistrats «en stipulant que si quelqu'un venait à porter atteinte aux tribuns de la plèbe, aux édiles, aux juges décemvirs, sa tête serait vouée à Jupiter». Dans le texte latin original, la notion de «porter atteinte» s'exprime à l'aide du verbe *nocere*. Le sens ordinaire est «faire tort, nuire à qqn». Mais, en l'occurrence, la sévérité de la peine suppose une faute très grave. Or, c'est ici qu'intervient le point de vue comparatif. Le correspondant sanskrit de *nocere* possède le sens fort de «faire périr», en plein accord avec la signification de lat. *nex, necare*. De toute évidence, l'emploi de l'historien latin conserve un archaïsme sémantique. Cet exemple, relatif à un élément du vocabulaire, fait entrevoir l'intérêt de la linguistique indo-européenne pour une enquête sur les formes les plus anciennes de notre culture. Il y a là un champ d'études considérable. La nature des faits permet de saisir, à travers une analyse rigoureuse du lexique, des aspects matériels et des institutions de la civilisation indo-européenne. Comme l'enseigne une terminologie commune à plusieurs langues du groupe, le cheval a joué un rôle déterminant dans l'expansion des «Indo-Européens». Ces

LA LINGUISTIQUE INDO-EUROPÉENNE

121

conquérants connaissent le char et la technique de l'attelage. C'est du haut de son char que le guerrier affronte son adversaire et cette forme de combat le caractérise à tel point que l'avestique *raθaēštā-*, propr. «celui qui se tient debout sur le char», désigne la classe des guerriers. Le mot correspondant du sanskrit védique, *rathesṭhā-*, s'emploie comme épithète d'un dieu avant tout guerrier, Indra. En revanche, ce sont des termes différents, *kṣatriya-* et *rājanya-*, qui s'appliquent dans l'Inde à la classe des combattants. Ces dénominations dérivent de mots relatifs au pouvoir et révèlent ainsi l'appartenance des guerriers à une «caste» supérieure. Parmi les caractéristiques de ce statut social figure un type d'éducation particulier. Le futur héros n'est pas élevé dans sa famille, il est confié à un père nourricier. C'est ce qu'on appelle le «fostorage». Des témoignages de cette institution se trouvent dans l'épopée homérique: Ainsi, Achille n'a pas grandi chez son père, mais auprès de Phoenix ou, selon une autre tradition, de Chiron. Cet usage a son vocabulaire. En parlant du père nourricier, la notion de «nourrir» ressortit à un verbe spécifique, *atitállō*. Et ce père de substitution ne s'appelle pas *patér*, mais *átta*. Au plan institutionnel et au plan lexical, ces faits ont un écho chez les Celtes et les Scandinaves.

Une fois adulte, le jeune homme exerce le métier des armes non seulement pour l'obtention d'avantages matériels, mais surtout pour l'accomplissement d'actes héroïques. Le champion des poèmes homériques recherche avant tout la gloire (*kléos*) dans son extension la plus grande. C'est pourquoi le mot reçoit des qualificatifs comme *eurú* «large, vaste», en rapport avec la dimension spatiale, ou *áphthiton* «impérissable», en rapport avec la dimension temporelle. Ce vocabulaire a sa contrepartie dans les hymnes védiques. La gloire guerrière fait donc bien partie des valeurs indo-européennes. Or, dans la poursuite de son idéal, le héros s'appuie sur un allié, le poète. Le poète, en effet, assure la diffusion et la perpétuation de la renommée. Une correspondance lexicale entre le grec et le sanskrit invite à se le représenter comme un barde, c'est-à-dire comme un personnage itinérant, à la fois porteur de nouvelles et transmetteur de récits héroïques: gr. *kérūx*, *kárūx* «hérait, messenger» vis-à-vis de skr. *kārú-* «chantre, poète». Dans la phraséologie ancienne, ce conteur «assemble les mots» comme l'artisan les pièces du char. Concurrément se rencontre la métaphore du tissage, également à haute époque et jusque dans le nom moderne de *texte* (emprunt du latin *textus*, de *texere* «tisser»). Selon le contexte culturel, cette activité poétique sert les intérêts des guerriers ou remplit une fonction religieuse. Le cas échéant, le poète ne se distingue guère du devin (type du latin *vātēs*) ou du prêtre.

A côté des guerriers et des prêtres, toute société a besoin de producteurs. Dans le monde indo-européen, l'élevage constitue l'essentiel des richesses. Les sources littéraires mentionnent, notamment, les troupeaux de bovins et d'ovins, et les noms du boeuf (lat. *bōs*) et du mouton (lat. *ovis*) comptent parmi les éléments les plus anciens du lexique. L'importance du gros bétail ressort du nom des éleveurs dans les textes irlandais : *bó airig*, litt. «hommes libres (*airig*) possesseurs de vaches (*bó*)». La valeur des bovins en fait un objet de convoitise (cf. skr. *gó-kāma-* «qui convoite des bœufs ou des vaches»). Ainsi, les razzias ont souvent pour objectif l'appropriation du bétail. Le vol de bœufs est un motif de vieilles traditions légendaires. Linguistiquement, l'enlèvement du bétail s'exprime au moyen d'un verbe signifiant «pousser devant soi, emmener» (gr. *ágein*, lat. *agere*).

A cette esquisse une description plus ample ajouterait de nombreux traits de tous ordres, mais ne modifierait pas l'image traditionnelle, selon laquelle les «Indo-Européens» répondent au type des peuples conquérants⁷.

Claude SANDOZ
Université de Lausanne

7. La thèse d'une expansion pacifique des populations indo-européennes (Colin RENFREW, *L'énigme indo-européenne*, Paris: Flammarion, 1990) ne nous paraît pas convaincante.

LA COMPARAISON ET LES NIVEAUX DE L'ANALYSE LINGUISTIQUE*

Claude SANDOZ

Universités de Lausanne et de Neuchâtel

0. La méthode comparative appliquée en linguistique historique met en cause plusieurs niveaux d'analyse. Comme on le sait, la définition d'une parenté généalogique ne se fonde pas sur de simples ressemblances, mais sur des formules de correspondances. Or, les éléments correspondants appartiennent aux plans phonologique, morphologique, sémantique et syntaxique. En général, le signifiant des termes rapprochés a fait l'objet d'un traitement rigoureux, tandis que le signifié n'a pas toujours bénéficié de l'attention qu'il mérite. Christian TOURATIER le rappelle encore dans un article récent (1990 : 19) : «Les comparatistes ont souvent négligé l'aspect sémantique de la comparaison, ce que MEILLET regretta expressément plusieurs fois». Quant aux faits syntaxiques, ils n'ont souvent qu'une place subsidiaire dans les exposés théoriques et ne sont pas toujours pris en considération dans la pratique. Pourtant, l'emploi et la construction des unités significatives fournissent à la méthode historique des indications pertinentes. Le rôle de la composante syntaxique devient même déterminant, lorsque les données formelles et sémantiques n'offrent pas les conditions d'une concordance parfaite. Le raisonnement comparatif intègre donc des observations de différents niveaux. C'est ce que fera apparaître une présentation sommaire de la démarche.

1. L'édifice de la grammaire comparée repose en dernière analyse sur le principe de la régularité des changements phonétiques et sur le concept saussurien de l'arbitraire du signe¹. En effet, c'est parce que, à l'intérieur d'une langue, un phonème donné dans un environnement donné subit une évo-

* Cette étude a fait l'objet d'un exposé devant le groupe de contact F.N.R.S. *Épistémologie et méthodologie des études comparatives*, le 15 décembre 1990 à Louvain-la-Neuve.

¹ Sur ces fondements de la méthode comparative, voir par exemple MANESSY-GUITTON (1968).

lution constante, que la comparaison met en lumière des identités et des différences récurrentes. D'autre part, c'est parce que le signifiant est immotivé par rapport au signifié, que les ressemblances entre morphèmes de langues différentes sont significatives. Cependant, parmi les faits ressemblants ou comparables, il s'agit de retenir les éléments probants pour la démonstration d'une origine commune. Le matériel de base doit être constitué d'unités de première articulation non susceptibles d'avoir été empruntées, car les similitudes imputables à des interférences ne sont pas pertinentes. C'est pourquoi la comparaison doit porter avant tout sur les mots du vocabulaire fondamental non culturel. Plutôt que des éléments isolés, il y a intérêt à considérer les formes d'ensembles structurés. À cet égard, le système grammatical offre des conditions très favorables à l'application de la méthode. Il faut, en outre, privilégier les termes dont le signifiant comporte le plus grand nombre de phonèmes, ce qui permet d'éliminer les cas de coïncidences fortuites. Enfin, il convient de tenir compte du nombre de langues impliquées dans l'appréciation d'une correspondance.

2. Ces points de méthode une fois précisés, la tâche effective du comparatiste peut être décrite comme une entreprise de reconstruction par le moyen de rapprochements systématiques. Les signifiés des termes rapprochés doivent faire l'objet d'une définition rigoureuse et pouvoir être reconnus comme équivalents. Si la condition de synonymie ne se vérifie pas, la différence de sens doit être justifiable par recours à des éléments précis. Dans cet examen de l'aspect sémantique des données, le principe conducteur a été énoncé par Émile BENVENISTE (1966 : 290) : «le "sens" d'une forme linguistique se définit par la totalité de ses emplois». Il importe donc de vouer la plus grande attention aux contextes du mot ou du morphème comparés. De même, l'évaluation des signifiants doit prendre en considération l'environnement de leurs phonèmes constitutifs. Ainsi, le fait que le skr. *s* dans *sánah* «vieux» réponde à lat. *s* dans *senex*, mais que la sifflante de *jánasah* «du genre» (gén. sg.) fasse pendant à *r* dans *generis* s'explique par un changement lié à la position de cette unité phonique. Dans le paradigme *genus, generis*, la consonne *r* des cas obliques peut être considérée comme un allophone de *s*. C'est pourquoi, la série skr. *s* : lat. *r* n'est qu'une variante de la série skr. *s* : lat. *s*. En conséquence, ces deux correspondances seront étiquetées à l'aide d'un seul et même symbole. Ce qui est pertinent pour la définition d'une parenté entre le sanskrit et le latin, c'est la récurrence de ces rapports formels dans des unités parallèles. La régularité des faits prouve une origine commune et permet la restitution d'unités de première et de deuxième articulation dans la protolangue. Dans le cas des phonèmes, le choix de l'archétype exige une vue d'ensemble des correspondances. Il n'est pas indifférent d'observer, par exemple, qu'au modèle skr. *s* : lat. *r* (cf. *jánasah* : *generis*) s'oppose un type skr. *r* : lat. *r*.

C'est le cas de skr. *bhārāmi* : lat. *ferō* «je porte». Les témoignages d'autres langues — le grec, le germanique, le slave, etc. — apporteraient des indications complémentaires et soutiendraient la reconstruction d'un **s* et d'un **r* avec statut de phonèmes en indo-européen. Dans le détail, cependant, ces restitutions posent souvent des problèmes délicats. Si, par exemple, la comparaison de skr. *sānah* et lat. *senex* s'enrichit de la donnée grecque *hénos*, le phonème *h* entre en jeu et un critère doit être trouvé pour décider de la nature du prototype (*s* ou *h*). Le comparatiste invoque parfois l'argument de la simplification articuloire ou de la tendance générale des changements phoniques². En l'occurrence, l'évolution **s* > *h* s'explique bien par un relâchement de l'articulation. Mais ce qui est décisif est le fait que le *h* grec correspond aussi à un phonème autre que *s*. En témoigne l'exemple du nom du «foie» : skr. *yākr̥t*, lat. *iecur*, gr. *hēpar*.

Dans ces conditions, si *h* était ancien, il donnerait en sanskrit et en latin soit *s*, soit *y* dans le même environnement, ce qui est contraire à la régularité des lois phonétiques. On le voit, la méthode comparative s'attache moins aux phénomènes généraux qu'aux faits particuliers. Au nombre de ceux-ci, les variantes dialectales présentent un vif intérêt pour la perspective historique. C'est ainsi que le grec dorien se rapproche parfois davantage du latin et du sanskrit que le parler d'Athènes. La reconstruction doit donc s'appuyer non seulement sur des caractères internes, c'est-à-dire principalement sur la distribution des phonèmes à l'intérieur des langues comparées, mais encore sur les données divergentes de dialectes voisins.

3. L'exploitation de ces ressources et l'application rigoureuse de la méthode ont donné des résultats remarquables, mais une attention plus grande au critère de l'emploi promet peut-être encore quelques progrès. La prise en compte de cet aspect n'est pas en soi un fait nouveau. Antoine MEILLET en fait mention dans *La méthode comparative en linguistique historique*, par exemple³. De même, Émile BENVENISTE s'y réfère explicitement dans son étude sur les "Problèmes sémantiques de la reconstruction" (1966 : 289-307)⁴. Toutefois, les conditions d'emploi et le comportement syntaxique des termes de la comparaison n'ont pas été envisagés d'une manière systématique dans les études indo-européennes. On a souvent admis sans examen que les formes comparées se construisaient identiquement dans leur langue respective. Ou bien l'on ne s'est pas posé la question. C'est ainsi que les dérivés grecs en *-ma* ont été mis

² ANTILLA (1989 : 235), par exemple, à propos de la série suéd. *v* : angl. *w* : all. *v*, retient **w* parce que, dit-il, «it is perhaps easier to derive **w* > *v* than **v* > *w*».

³ Cf. MEILLET (1925). On lit ainsi (*ibid.* : 38), à propos de *v*-*p*. *rādīy* «à cause de» et sl. *radi* «*id.*» : «on n'hésite pas à rapprocher les deux mots parce que forme, sens et détail de l'emploi concordent de tout point».

⁴ Voir, en particulier, l'analyse de **dh̥*- (*ibid.* : 291-292).

en équivalence avec les dérivés latins en *-men* sans égard à leurs conditions d'emploi. En ce qui concerne le grec, Francine MAWET (1981) a montré que les formes homériques en *-ma* sont le plus souvent impliquées dans des constructions prédicatives (en particulier dans le rôle d'apposition). Le fait n'est pas général en indo-européen. L'auteur précise, en effet (*ibid.* : 160) : «(...) cette valeur prédicative des dérivés en *-m̄* semble particulière au grec. Nous n'en avons personnellement relevé aucun exemple ni en i.-ir. ni en latin et il n'en est, à notre connaissance, pas signalé dans les autres langues indo-européennes». Il est vrai que l'emploi prédicatif est extrêmement rare pour les mots latins en *-men*. En revanche, les doublets en *-mentum* remplissent couramment les fonctions syntaxiques d'apposition et d'attribut du sujet ou du complément d'objet dès l'époque archaïque. Ainsi, comme son parent étymologique *mnēma* chez HOMÈRE, le neutre *monimentum* se construit prédicativement chez PLAUTE dans quatre de ses cinq attestations. À côté du nominatif et de l'accusatif, le datif s'emploie auprès de *esse* dans un syntagme caractéristique. C'est le type *alicui impedimento esse* «être un obstacle pour quelqu'un» (dès PLAUTE, *Cas.*, 61). Dans ce tour à double datif, bien développé en latin classique, les mots en *-mentum* jouissent d'une forte représentation. Les variantes en *-men*, par contre, n'y sont normalement pas admises. On a *levamento esse* «être un soulagement pour quelqu'un», non **levamini esse*; *documento esse*, non **documini esse*; *firmamento esse*, non **firmamini esse*; etc. Ces faits établissent l'importance de l'emploi prédicatif pour les formes en *-mentum*. À considérer le critère syntaxique, on est donc tenté de postuler une parenté plus étroite entre *-ma* et *-mentum* qu'entre *-ma* et *-men*. Cette hypothèse n'est pas contredite par des considérations formelles, puisque *-ma*, gén. *-matos* partage avec *-mentum* l'élargissement dental. Quant à la différence de formation — athématique en grec, thématique en latin — elle peut s'expliquer par le rôle de formes ambiguës, comme le nominatif/accusatif pl. *-mata* (respectivement *-menta*)⁵.

⁵ Voir RISCH (1974 : 49-50.)

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANTTILA, R. 1989, *Historical and Comparative Linguistics*, 2^e éd., Amsterdam, Benjamins.
- BENVENISTE, É. 1966, *Problèmes de linguistique générale*, t. 1, Paris, Gallimard, *Bibliothèque des sciences humaines*.
- MANESSY-GUITON, J. 1968, "La parenté généalogique", in MARTINET A. éd., *Le langage*, Paris, Gallimard, 821-828, *Encyclopédie de la Pléiade*.
- MAWET, F. 1981, "La fonction prédicative des dérivés grecs en -μα", *Die Sprache* 27, 141-166.
- MEILLET, A. 1925, *La méthode comparative en linguistique historique*, Paris - Oslo, Champion - Aschehoug.
- RISCH, E. 1974, *Wortbildung der homerischen Sprache*, 2^e éd., Berlin, de Gruyter.
- TOURATIER, Ch. 1990, "Méthode comparative historique", *Travaux du Cercle linguistique d'Aix-en-Provence 8 : Linguistique comparée (Méthodes et Résultats)*, 15-29.

ASPECTS DE LA FORMATION DES NOMS EN OSCO-OMBRIEN ¹

Claude SANDOZ

Une vue d'ensemble des formations nominales de l'osco-ombrien révèle une grande diversité de types. La plupart des suffixes et des procédés dérivationnels en usage dans les langues classiques se retrouvent dans les inscriptions osques, ainsi que dans les Tables Eugubines. Du point de vue historique se présentent d'abord les noms archaïques, et en particulier les formes à suffixe zéro, c'est-à-dire les noms-racines. Si le type connaît encore des alternances vocaliques intraparadigmatiques dans des faits indo-iraniens et grecs, ce n'est plus le cas en osco-ombrien au vu des données. Mais les exemples du corpus n'apparaissent au mieux que dans un petit nombre de formes casuelles et n'apportent donc pas la preuve irréfutable de l'inexistence d'oppositions apophoniques ou quantitatives au sein du paradigme. Toutefois, les faits connus concordent largement avec des termes latins à vocalisme fixe. Ainsi, le nom du dieu Ciel se fléchit sur un thème invariable de forme préitalique **dyew-2*. Une évolution commune au latin, à l'osque et à l'ombrien produit le passage de *e* à *o* devant *-w-*, d'où le datif sg. osque *Di ú ve í*, *I ú ve í*, ombr. *I u ve*, lat. *Iovi*³. Devant consonne et à la finale, *ow* se monophthongue en ombrien et en latin. Par conséquent, le vocatif y revêt la forme *I u p a t e r* /*iōpater*/, resp. *I ū p(p)iter* (employé aussi au nominatif). La variation de timbre, en latin, entre *I ū (p)iter* et *Iovis* (gén. sg.) a donc une origine secondaire. Comme l'indique l'équation lat. *Iove* (abl. sg.): véd. *dyávi* (loc. sg.), les formes italiques reposent vraisemblablement sur un ancien degré *e* généralisé. On le voit, il n'y a plus trace, dans les attestations du mot, de l'alternance degré long / degré zéro (cf. véd. *dyáuh*, *dyám* vs *diváh*; gr. *Ζεύς*, *Ζῆν* vs *Δι(φ)ός*). L'analogie abolit le mouvement vocalique dans les noms-racines d'origine indo-européenne. A plus forte raison la flexion des termes typiquement italiques se caractérise-t-elle par un thème invariable. C'est le cas de *lēg-* «loi» et *pāk-* «paix», par exemple. En effet, lat. *lēx*, *lēgis* et *pāx*, *pācis* présentent un vocalisme radical constant à travers tout le paradigme, et l'extension du degré long aux cas obliques se vérifie aussi en osque, d'après le témoignage des ablatifs sg. et pl. *Igud*, *Igls*. Quant au correspondant ombrien de *pāk-*, l'ablatif sg. *pase*, la graphie en est ambiguë au point de vue de la quantité vocalique. Pour le reste, les éléments du dossier – qu'il s'agisse de noms simples ou de seconds membres de composés – n'attestent pas d'alternances dans les paradigmes flexionnels. En revanche, le souvenir d'une variation apophonique se conserve d'une manière intéressante

¹ Ce texte est issu d'un exposé présenté à Fribourg-en-Brigau (colloque «Oskisch-Umbrisch», 26. 9. 1991).

² R. S. P. Beekes classe le mot dans les thèmes en *-u-*: *The origins of the Indo-European nominal inflection*, Innsbruck 1985, pp. 83-85.

³ L'osque a encore les variantes graphiques *Διουφει*, *Iouφηι*, *Zωφηι* (voir les index de Vetter et Poccetti).

dans un système lexical. Il s'agit du nom-racine *ped-* «pied» vis-à-vis de la variante compositionnelle *-pod-* avec degré *o*. Les Tables Eugubines procurent *ped-* dans l'ablatif sg. *p e ř i*, *persi*, en emploi formulaire avec des adjectifs de localisation. L'officiant accomplit tel acte du sacrifice *t e s t r u k u p e ř i* (*destruco persi*) «à son pied droit», tel autre *n e r t r u k u p e ř i* (*nertruco persi*) «à son pied gauche». Le degré *e* de *p e ř i* s'accorde avec le vocalisme du terme latin correspondant. Mais la ressemblance ne s'étend pas aux formes de la composition: à *bipedibus quadrupedibus* du latin répond en ombrien *dupursus peturpursus* (VIb10-11). Conformément aux tendances de l'évolution phonétique ombrienne, le radical *-purs-* continue **-pod-*⁴. En ce qui concerne le timbre vocalique, cette forme rappelle les faits grecs *δίπους* et *τετράπους*. La correspondance est remarquable, mais ne porte que sur des données partielles, car la situation du grec apparaît complexe. À côté de *τετράπους* existe *τράπεζα*, propr. «table qui a quatre pieds», et le mycénien oppose déjà *qetoropopi* et *topeza*. Le védique, enfin, présente le degré long aux cas forts et le degré plein aux cas faibles de *dvipād-*, *cātuṣpād-*, ce qui plaide pour une ancienne alternance *o/e* à l'intérieur de la flexion⁵. Mais quoi qu'il en soit, le système apophonique *ped-/pod-* de l'ombrien reflète un état de choses plus archaïque que le latin, où l'analogie a produit un radical unique⁶. Ce conservatisme d'Iguvium a été mis en relation avec les origines très anciennes du syntagme *dupursus peturpursus*. Dans son ouvrage sur la langue poétique indo-européenne, R. Schmitt a opportunément attiré l'attention sur le fait: «Die hohe Altertümlichkeit dieser Wendung wird durch den morphologischen Befund der beiden Komposita wesentlich gestützt: bemerkenswert ist hier die Ablautstufe umbr. *-purs-* < idg. **-pod-* im Gegensatz zum *nomen simplex*, von dem der Dativ *persi*, *p e ř i* belegt ist»⁷. L'archaïsme morphologique va de pair, en effet, avec l'usage d'une phraséologie héritée. Le fait n'est d'ailleurs pas isolé et le rituel iguvien atteste aussi la formule *uetro pequo* (VIa30, etc.) «les hommes et le bétail», qui n'est qu'une variante sémantique de *dupursus peturpursus* et qui a de même sa contrepartie en indo-iranien.

Le nom du «pied» a parfois été considéré comme le dérivé nom d'agent d'une racine **ped-* «fouler, marcher»⁸. Si l'hypothèse se défend au point de vue étymologique, dans la synchronie des langues particulières le nom n'entretient plus de rapports avec un verbe primaire⁹. Du reste, l'expression de l'agent se rencontre moins souvent dans des formes radicales simples que dans des seconds termes de composés. Le type osque *m e d d í s s*, gén. sg. *m e d f k e f s*, nom d'un haut magistrat – propr. «qui montre le droit» (**med-dik-*) – illustre la tendance générale. Cf. lat. *iūdex*. Par contre, des titres comme *rēx* «roi» et *dux* «chef» constituent des singularités. Selon Meillet: «Sous forme nominale, avec valeur de nom

⁴ Pour la fermeture *o > u* devant *r*, voir G. Meiser, *Lautgeschichte der umbrischen Sprache*, Innsbruck 1986, § 48.

⁵ L'apophonie *o/e* est à reconnaître aussi dans le paradigme du nom-racine simple. Voir J. Schindler, *L'apophonie des noms-racines indo-européens*: BSL 67, 1972, 33.

⁶ Cependant, une trace du vocalisme *o* s'observe dans lat. *tripudium* «danse sacrée» (des Saliens) et le dérivé *tripudiāre* (var. *tripodāre*) «danser le *tripudium*». Cf. ombr. *a h t r e p u ř a t u*, *ahatripursatu*.

⁷ R. Schmitt, *Dichtung und Dichtersprache in indogermanischer Zeit*, Wiesbaden 1967, p. 212.

⁸ J. Schindler, *loc.cit.*, p. 33.

⁹ Sur la relation entre skr. *pā́t* et le groupe de *pádyate*, cf. M. Mayrhofer, *Kurzgefasstes etymologisches Wörterbuch des Altindischen II*, Heidelberg 1963, p. 207.

Aspects de la formation des noms en osco-ombrien

—11—

d'agent, **rēg-* n'est attendu qu'au second terme de composés et, en effet, *rāj-* n'est courant en sanskrit qu'en cette position, ainsi *sam-rāj-* «roi suprême»; au simple, la forme usuelle est *rājan-*¹⁰. Cette répartition des noms-racines a pour corollaire le développement de la formation en **-tār-/-tōr-* hors de la composition. Quoi qu'il en soit de la structure du paradigme ancien et de la place des variantes apophoniques, les langues particulières ont réorganisé cette classe en fonction de leur évolution et de leur système propres. Comme on le sait, le védique oppose deux types par l'accentuation et la rection syntaxique, le grec par l'apophonie, tandis que le latin présente une flexion unique à vocalisme *o* suffixal. La situation du latin se retrouve en osco-ombrien. Les inscriptions nous font connaître un ensemble cohérent de noms de magistrats en *-tur* (< **-tōr*), avec une forme invariable du suffixe dans les limites du paradigme. Dans une partie des faits, la ressemblance entre le latin et les dialectes italiens s'explique par des emprunts. Ainsi, un indice d'ordre phonétique signale le caractère étranger de l'osque *kvaístur*, ombr. *kvestur*, équivalents du latin *quaestor*. En effet, comme les correspondances régulières mettent en évidence le traitement labial des anciennes labiovélares en osco-ombrien, l'initiale de *kvaístur* a l'air d'un latinisme. De même, le nom du «censeur» atteste l'influence de la langue de Rome dans le nominatif pl. *kenzsur* (Vetter n° 168)¹¹, avec le doublet *keenzstur*, *censtur*, analogique. La variante osque sans le *t* suffixal n'est pas imputable à une simple faute graphique, car le mot se retrouve identique dans le cognomen *Kenssurineis* (Vetter n° 81) et dans le dérivé *κενσορατη* d'une inscription lucanienne de Rossano di Vaglio (Pocchetti n° 175, 3)¹². Tandis que ces termes du vocabulaire politique dépendent du modèle latin, des éléments proprement osco-ombriens apparaissent dans les Tables Eugubines. Avec le traitement typique d'un ancien groupe *-kt-*, le masculin *uhtur*, acc. sg. *uhturu*, correspond au latin *auctor* et désigne un «maître des cérémonies» en III 4, 7 et 8¹³. De plus, la dérivation en *-tur* concerne le nom d'un prêtre éminent du rituel iguvien, l'*ařfertur* (*arsfertur*, *arfertur*). Le latin n'en a pas l'équivalent et le mot *arferia* de Festus doit être un emprunt à l'ombrien¹⁴. Ce qui est remarquable, dans ce nom d'agent, c'est l'addition du suffixe **-tōr* à la racine **bher-* «porter, apporter». Non seulement **adfertor* n'existe pas en latin, mais les règles de formation du type n'en favorisaient pas la création. En effet, le dérivé latin en *-tor* se construit généralement sur le radical du participe passé passif. Or, dans le cas de *ferō*, une racine supplétive fournit les formes du perfectum et de l'adjectif en **-to-*. C'est pourquoi «celui qui porte (une loi)», c.-à-d. qui la propose, s'appelle régulièrement *lātor*. Cf., avec un préverbe, *dēlātor* «dénonciateur»¹⁵. Ces faits mettent en évidence l'intérêt du témoignage ombrien: *ařfertur*

¹⁰ A. Ernout - A. Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*⁴, Paris 1959, p. 572.

¹¹ Vetter = E. Vetter, *Handbuch der italischen Dialekte*, Heidelberg 1953. Sur les formes italiennes du nom du censeur, voir J. Untermann, *Oskisches, 2. censtur und Verwandtes*: IF 63, 1957, 245-252.

¹² Pocchetti = P. Pocchetti, *Nuovi documenti italici*, Pise 1979.

¹³ Voir le commentaire de J. W. Poultney, *The Bronze Tables of Iguvium*, Baltimore 1959, p. 201.

¹⁴ L'étymologie d'*ařfertur* a été examinée par G. Redard, *Sur un nom indo-européen du prêtre*, in: *Studia indoeuropejskie J. Safarewicz septuagenario ab amicis collegis sodalibus animo oblatum gratissimo*, Cracovie 1974, 192-195.

¹⁵ «Il n'y a pas de substantif *fertor*, cf. Varr., *L.L.* 8, 57: *non fit ut messor, fertor*; bien qu'on lise dans les gloses *infertor*: *παράθετης*, qui rappelle ombrien *ařfertur*, *arsfertur*

n'a pas de contrepartie en latin, mais rappelle, par sa formation et son sens, av. *fra-bəṛətar-*, qui s'applique à un prêtre de rang inférieur. En ce qui concerne les noms de fonctions féminines associés aux masculins en *-tōr*, les types latin et osco-ombrien ne coïncident pas. Tandis que la langue de Rome se sert du suffixe d'abstrait *-tūra* dans *quaestūra* vis-à-vis de *quaestor*, le parler d'Iguvium opte pour le morphème **-itīā* (ou **-etiā*). En témoignent *kvestretie*, loc. sg., «pendant la questure» et *uhtrētie* «pendant l'exercice de la charge d'*auktor*». Ces dérivés présentent la formation des abstraits latins du type *iūstitia*. Ce qui les caractérise morphologiquement, c'est le degré zéro du suffixe d'agent: **-itīā* (ou **-etiā*) s'attache au thème *uhtr-*, non *uhtur-*. Il y a là une trace d'alternance, comme dans le féminin latin en *-tr-īx* en face de *-tor*.

Aux noms d'agent en **-ter/-tor* s'articulaient des noms d'action en **-ti-* et en **-tu-*, bien représentés en indo-iranien, en grec et en germanique¹⁶. Pour sa part, le latin offre une situation inégale, avec un développement important de **-tu-* (type *status*) face à un groupe en **-ti-* marginalisé (type *messis* < **met-tis*). Dans la dérivation vivante de noms abstraits déverbatifs, **-ti-* a été remplacé par un suffixe plus étoffé de forme **-tīōn-* (type *statio*). Cette formation se retrouve en celtique, en arménien et peut-être en gotique, mais avant tout en osco-ombrien¹⁷. Il y a, en effet, des exemples clairs du type en **-tīōn-* dans les inscriptions italiennes, tandis que **-ti-* et **-tu-* primaires n'y figurent que dans des formes d'étymologie incertaine. Qui plus est, le contexte de ces mots ne met pas en évidence la valeur de nom d'action. Pour ombr. *ahti-* (dans *ahtim-em* et *ahtis-per*), la phonétique permet différents rapprochements, sources d'interprétations diverses. Buck et Poultney posent **akti-* et se réfèrent au latin *actio*¹⁸. Vetter, au contraire, envisage une identification avec le terme osque *aftīm*, ce qui suppose un point de départ **apti-*¹⁹. Vu la difficulté à restituer une racine, la nature même du suffixe devient incertaine. De même, l'étymologie de l'osque *ufti-* (gén. sg. *ufteis*, nom. pl. *uhftis*) ne fait pas l'unanimité. Quant à ombr. *spanti-* (acc. sg. *spanti*, *spantim-ař*), il est aujourd'hui considéré comme un mot d'emprunt. Le cas le plus intéressant se dégage de l'expression *antervakaze* (Tables Eugubines Ib8; cf. *anderuacose*, VIb47). Il s'agit, semble-t-il, d'un syntagme binaire, interprétable par le latin «*intervacatio sit». Le texte dit qu'une interruption dans l'accomplissement des sacrifices en compromet l'efficacité et contraint à recommencer l'opération. Les éditeurs s'accordent généralement sur une lecture *antervakaze + se*, forme enclitique du verbe «être» à la 3e pers. sg. du subjonctif. Dans cette interprétation, *antervakaze* peut être compris comme un abstrait en *-ti-* **anter-wakāt(i)s* avec le sens de lat. *interruptio*. On aurait affaire à un

«*adfertor» et que la langue de l'Eglise ait créé *offertor*, *-tōrium*» (A. Ernout - A. Meillet, *Op.cit.*, p. 228).

¹⁶ Ce système suffixal a donné lieu à des études d'ensemble. Voir, notamment: J. Holt, *Les noms d'action en -σις (-τις)*. *Etude de linguistique grecque*, Aarhus 1940; E. Benveniste, *Noms d'agent et noms d'action en indo-européen*, Paris 1948; G. Liebert, *Das Nominalsuffix -ti- im Altindischen*, Lund 1949; F. Bader, *Emplois récessifs d'un suffixe indo-européen, *-tu-*: BSL 72, 1977, 73-127; M.-J. Reichler-Béguelin, *Les noms latins du type mēns*. *Etude morphologique*, Bruxelles 1986.

¹⁷ L'extension de **-tīōn-* en dehors du latin a été indiquée par M.-J. Reichler-Béguelin, *Op.cit.*, pp. 204-207.

¹⁸ C. D. Buck, *A grammar of Oscan and Umbrian*², Boston 1928, § 247, 1 a; J. W. Poultney, *Op.cit.*, p. 295.

¹⁹ E. Vetter, *Handbuch der italischen Dialekte*, Heidelberg 1953, p. 182. Critique de cette interprétation et d'autres explications chez G. Meiser, *Op.cit.*, § 38, 7.

véritable nom d'action, en relation avec un verbe dans le système de la langue, si *v a ç e t u m* appartient – comme on l'admet – à la même racine **wak-* «être vide». Mais on a aussi vu dans *- v a k a z* un participe («vacatus» ou **-vakants*: Vetter, p. 180). Quoi qu'il en soit, ces données et quelques autres éléments douteux constituent les seules traces de la dérivation déverbative en **-ti-* en osco-ombrien. En revanche, un **-ti-* secondaire est bien établi dans un groupe de noms ethniques. On a, par exemple, osque *l ú v k a n a t e i s* (gén. sg.) et ombrien *t a ř i n a t e* (acc. sg.). Cf., pour la formation, lat. *optimates*. A ces mots en **-āti-* font pendant des dérivés en **-ātu-* (type lat. *magistrātus*). Ainsi, l'ombrien atteste *a ř p u t r a t i* (abl. sg.) = lat. *arbitratu* et *maronato* (abl. sg.), construit sur *marōn-*, nom de magistrat (nom. pl. *marone*: Vetter n° 234; les *marones* sont mentionnés dans des inscriptions latines, CIL I 2112; XI 5390). Comme suffixe primaire, **-tu-* apparaît peut-être dans l'ombrien *a h t u* (dat. sg.), généralement tenu pour un théonyme, mais le terme n'a pas d'étymologie assurée. Par contre, la forme et la fonction du morphème sont claires dans le supin *a n z e r i a t u* (écrit *a n z v r i a t u*), *a(n)seriato*, construit avec le verbe «aller». Le sens est «observer» (lat. *observatum*), comme l'indiquent le contexte et l'analyse **an-ser(w)itātum*, avec la racine **ser-* «veiller, faire attention». Intégré au système verbal, le nom en **-tu-* n'a plus d'autonomie syntaxique en ombrien. Ce statut contraste avec les conditions d'emploi beaucoup plus libres du dérivé en **-tīōn-* ou **-iōn-*. Le type se présente, en effet, dans différentes formes casuelles, en principe au singulier, car le pluriel n'est guère compatible avec la valeur d'abstrait. Or, la flexion manifeste une alternance remarquable entre le nominatif et les autres cas du paradigme. L'osque oppose, par exemple, *f r u k t a t i u f* «fruit, bénéfique» (Vetter n° 1, 21) et *medicatīnom* «iudicationem» (Vetter n° 2, 16). La finale *- t i u f* repose sur **-tīōn-* + désinence **-s* et représente donc un degré long, tandis que la forme alternante illustre le degré zéro. Dans *-tīn-*, *-iñ-*, la voyelle est longue, à en juger par l'orthographe. En effet, les exemples provenant d'inscriptions rédigées dans l'alphabet national osque n'ont jamais le signe *i* diacrité (*i*) et les formes ombriennes n'offrent jamais la graphie *e*, mais toujours *i*. Cela se vérifie, par exemple, dans l'ablatif sg. osque *t a n g i n ú d* «avis officiel, décision» et dans l'ablatif sg. ombrien *n a t i n e* «famille, gens». Par conséquent, le partenaire de **-(t)īōn-* dans la déclinaison présente la forme **-(t)īñ-*, avec *ī* long. M. Leumann explique cette variante par la contraction de *-iēn-* et affirme: «An Ablaut *-iōn-/-īñ-* ist nicht zu denken»²⁰. Cependant, l'irrégularité apparente de ce système disparaît au prix d'une reconstruction «laryngaliste». Comme le suggère prudemment M.-J. Reichler-Béguelin, sur la base d'un suffixe **-Hen-/-Hon-* reconnu par K. Hoffmann dans d'autres dérivés, le complexe **-tīōn-/-tīñ-* pourrait être ramené à **-ti-Hōn-/*-ti-Hn*²¹. En dehors de l'osco-ombrien, une trace de *-tīñ-* s'observe peut-être dans lat. *festīnāre* «se hâter», qui selon Meillet «pourrait provenir d'un substantif dérivé **festiō*, **festīnis*»²². Cf. aussi *opīnārī*, éventuellement dérivé d'un substantif **opiō*, **opīnis*. Ces témoins indirects du latin n'ont évidemment pas le poids des faits osco-ombriens, mais apportent tout de même des indices en faveur de l'existence du type alternant en italique.

De la classe en **-tīōn-* se distingue nettement, par la formation et la valeur, la dérivation en **-tāt-* (variante **-tātī-*). Ce suffixe produit aussi des abstraits féminins, mais ce sont des dénominatifs, issus de substantifs et d'adjectifs (ex.: *cīvitās*, *novitās*). Au point de vue fonctionnel, les mots en **-tāt-* indiquent un état social ou renvoient à des qualités. Il s'agit

²⁰ *Lateinische Laut- und Formenlehre*², Munich 1977, § 324 C.

²¹ M.-J. Reichler-Béguelin, *Op.cit.*, §§ 212 et 213. Pour K. Hoffmann (MSS 6, 1955, 35-40 = *Aufsätze zur Indoiranistik* II, Wiesbaden 1976, 378-383), le suffixe **-He/on-* figurait dans des mots comme av. *māθrā* (= *mantraā* dans la scansion des Gāthās) < **mēntro-ḥō(n)/-ḥō(n)*, cas faibles *māθrān-* < **mēntro-ḥn-*.

²² A. Ernout - A. Meillet, *Op.cit.*, p. 231.

d'un type important et productif en latin, connu aussi ailleurs, notamment en grec et en indo-iranien. Mais les exemples sont étonnamment rares en osco-ombrien. De fait, les manuels ne donnent que l'osque *herentāt-* sous les formes du génitif sg. *herentateis* et du datif sg. *herentatei* (Vetter n° 107). Un élément du contexte, l'épithète *herukinaf* = lat. *Erycinae*, invite à reconnaître dans *Herentās* un nom de Vénus. Le terme appartient à la racine *her-* «vouloir» et repose sur une forme participiale *herent-*, parallèle à lat. *volunt-*, attesté dans *voluntās*. S'y ajoute un témoignage osque moins anciennement connu, le locatif sg. *κενσορατη* d'une inscription lucanienne de Rossano di Vaglio (Pocchetti n° 175, 3; cf. supra). L'analyse ne pose pas de problème: le suffixe *-tāt-* s'attache au nom de magistrat *ensor* et forme le nom de la magistrature correspondante. L'expression signifie donc «in censura». L'intérêt de ce nouvel exemple ressort de la comparaison avec les formations ombriennes *kvestretie* et *uhretie* (voir ci-dessus). On le voit, la désignation de ces charges officielles n'a pas été dévolue à une seule classe dérivationnelle. Le type *κενσορατη* rappelle le latin *aedilitās*.

Même compte tenu des dimensions du corpus, la faible représentation de certains suffixes en osco-ombrien surprend le latiniste. La rareté de **-tāt-* n'est pas seule en cause. Dans l'ensemble des dérivés de genre inanimé, **-mto-*, si fréquent en latin, ne se présente que dans osque *trístamenu d* = lat. *testamento*. La variante athématique **-m̥* se trouve dans un petit nombre d'exemples. On a, en osque, l'ablatif pl. *teremniśś* «bornes, limites» (Vetter n° 1; cf. lat. *termin*). Mais le nominatif pl. *teremeniú* de la même inscription s'explique difficilement dans le cadre d'un paradigme consonantique. Von Planta cherche la solution dans un doublet **terminio-* (*Grammatik der oskisch-umbrischen Dialekte* II, Strasbourg 1897, p. 147). Buck tient la balance égale entre cette hypothèse et la possibilité d'un empêtement des thèmes en *-i-* (*Op.cit.*, p. 127). Quoi qu'il en soit, le type en **-m̥* cède du terrain au profit d'autres formations. Comme ailleurs, la thématisation a ici joué son rôle. Ainsi, les Tables Eugubines attestent *terminom-e* «ad terminum». D'ailleurs, dans l'ensemble des formes nominales osco-ombriennes, les thèmes en *-o-* sont très nombreux. Les suffixes thématiques se subdivisent en types variés et servent à la formation de classes importantes: diminutifs en **-eio-* et **-keio-*, adjectifs en **-to-* et en **-no-*, noms d'instruments en **-tro-*. C'est aussi un morphème thématique qui caractérise le comparatif. A la différence du latin, en effet, l'osco-ombrien recourt au complexe **-is-tero-* pour la formation des équivalents sémantiques de lat. *maior* et *minor*. Il s'agit, respectivement, de l'ombrien *mestru* < **magisterā* et de l'osque *minstreis* (gén. sg.), bâti sur **ministero-*.

De l'ensemble des faits se dégage finalement une impression de grande richesse morphologique. La plupart des types de dérivés latins ont un écho en osco-ombrien, mais d'une langue à l'autre s'observent des fortunes diverses. Si les ressources formelles sont à peu près les mêmes, leur exploitation dans le système grammatical comporte souvent des différences. On l'a vu pour les noms d'action et le comparatif, notamment. Là où l'osque et l'ombrien se séparent du latin, la divergence intéresse souvent le jeu des alternances et la productivité respective des suffixes.

L'ÉTYMOLOGIE DE LAT. *LEX* «LOI»

Claude SANDOZ

Le statut étymologique du nom latin de la loi ne fait pas l'unanimité. Selon une ancienne hypothèse, *lēx* f. s'expliquerait en latin même comme nom d'action correspondant au verbe *legere* «lire» et signifierait proprement «lecture». Le passage de la fonction de *nomen actionis* à celle de *nomen rei actae* conduirait au sens de «chose lue». Les auteurs se représentent le contexte de cette désignation par référence à la pratique romaine de publication des lois: la *lēx* devrait son nom au fait qu'une fois promulguée et affichée (cf. l'expression *legem ligere*), elle était lue par les citoyens¹. Ou bien le terme renverrait à la lecture officielle à haute voix, de la part du magistrat². Si à première vue l'histoire des institutions de la Rome archaïque confère à cette interprétation une certaine vraisemblance, l'examen linguistique de la question en révèle les difficultés. Non pas que le rapport entre un substantif radical athématique et un verbe de la 3^e conjugaison constitue une irrégularité: la même relation morphologique existe entre *dic-* (dans la formule *dicis causa* «par manière de dire, pour la forme») et *dīcō*, par exemple. Mais la chronologie des faits linguistiques ne s'accorde guère avec l'explication de *lēx* comme déverbatif de *legō* «lire». En effet, les noms-racines présentent les traits d'une formation archaïque, d'origine indo-européenne, tandis qu'un nom de la lecture présupposerait l'existence de l'écriture et appartiendrait donc à une époque relativement récente. De fait, si *lēx* se rattachait au verbe «lire», sa date de naissance se situerait après l'introduction de l'alphabet en Italie. Le même constat s'appliquerait au terme correspondant de l'osque (abl. sg. *ligud* et abl. pl. *ligis*) et du marrucin (nom. sg. *lixs*). Dans cette perspective, il y aurait à verser au dossier une forme du verbe «lire» d'une inscription pélignienne: *lēxe* «legisse(?)» à Corfinium (Vetter n° 213)³. Mais la formation d'un nom-racine à l'époque historique ne semble pas compatible avec le caractère résiduel de ce type morphologique. Le nom radical athématique appartient au plus vieux fond du lexique indo-européen et n'est plus qu'une survivance en italique, aussi bien qu'en grec et en sanskrit. Dans ces conditions, au moment où des besoins nouveaux déterminent l'apparition du sens de «lire» pour la racine **leg-*, la dérivation d'un nom *lēx* à suffixe zéro n'entre plus dans les possibilités de la langue. Une création analogique, par exemple d'après le modèle *regō* → *rēx*, ne paraît pas plus justifiable, car l'analogie profite généralement aux types productifs. D'autre part, rien ne rapproche, au point de vue sémantique, *legō* de *regō*. Enfin, le sens hypothétique de «lecture» ne rend pas bien compte d'un emploi ancien de *lēx*: dans la langue sacerdotale, le terme désigne une loi religieuse, une règle rituelle. Tite-Live en conserve le souvenir dans une prescription sur les sacrifices du «printemps sacré» (*ver sacrum*), en 22, 10, 4: *qui faciet, quando volet quaque lege volet facito* «celui qui

¹ Voir M. Bréal, «*Lēx*»: *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris* 15, 1908, 151.

² C'est l'avis d'A. Magdelain, *La loi à Rome. Histoire d'un concept*, Paris 1978, p. 18.

³ Vetter = E. Vetter, *Handbuch der italischen Dialekte*, Heidelberg 1953. A la suite de Thurneysen, l'auteur du recueil traduit *lēxe* par «legistis».

sacrifiera, qu'il sacrifie quand il voudra et selon le rite qu'il voudra». A cette valeur sémantique de *l̥x* fait écho le sens de marr. *l̥xs*, attesté dans une inscription du milieu du III^e siècle av. J.-C., relative à un sacrifice pour le compte de Jupiter (Vetter n° 218). De même, *leigibus* se rapporte à une sorte de règlement sacré dans une dédicace de Préneste (Vetter n° 509). En dehors du latin, seules les données osques *l̥gud* et *l̥gis* de la *Table de Bantia* présentent l'acception juridique. Mais ce témoignage n'est pas très ancien (100 av. J.-C.). En fin de compte, l'examen du dossier linguistique n'oriente donc pas vers une définition de *l̥x* par «lecture (de la loi)».

Force est de revenir, ainsi, à une étymologie indo-européenne. Dès 1906-1908, A. Meillet proposait un rapprochement avec l'indo-iranien⁴: la racine de *l̥x* se retrouverait dans l'avestique *rāzarō*, *rāzan-*, traduit par «usage rituel, loi religieuse», et dans le védique *rājāni* (locatif), traduit par «sous la loi de». Mais les emplois du terme iranien s'accommodent aussi de la traduction «commandement (divin)» et n'interdisent pas un rapprochement avec *rāzayēiti* «régner, commander». En effet, *rāzarō* s'applique aux prescriptions d'Ahura Mazdāh. Au Yasna 34, 12, le fidèle demande à son dieu: «Quel est ton commandement?» (*kaṭ tōi rāzarō?*). Le souci d'une stricte observance des préceptes de la religion se retrouve au Yasna 50, 6: «Puisse le créateur de la force mentale m'enseigner ses commandements par la Bonne Pensée!» (*dā tā xratōus ... rāzōng vohū sāhūt manahā*). De même, le contexte de *rājāni* en védique admet tout à fait l'interprétation du mot comme dérivé nominal du groupe de *rāj-* «roi» et «régner». Le sens propre en serait «domination». Dans cette perspective, le passage de Rgveda 10, 49, 4, unique occurrence du terme, signifierait: «Moi, j'ai été sous la domination du sacrifiant» (*ahām bhuvam yājam ānasya rājāni*). Ainsi, l'indo-iranien n'aurait pas trace de **l̥g-* «loi»⁵.

Tout bien considéré, le nom latin de la loi se range dans le lexique indo-européen occidental. Comme on l'a dit depuis longtemps⁶, lat. *l̥x* a des correspondants en germanique: v.isl. *l̥gg*, n. pl. «loi», v.angl. *lagu* (emprunt préhistorique au scandinave) > angl. *law* et got. **bi-lageins*, d'après Jordanes, *De origine actibusque Getarum* XI (*fysicam tradens naturaliter propriis legibus vivere fecit, quas usque nunc conscriptas belagines nuncupant*)⁷. Ces termes se rattachent à la racine **l̥gh-* intr. «être couché» / tr. «poser» (cf. all. *liegen* et *legen*) et s'appliquent proprement à ce qui a été établi, institué. La loi est une disposition permanente. Contre cette étymologie ont été formulées deux objections: a) la sonore aspirée de **l̥gh-* ferait attendre en latin un paradigme **l̥x / l̥his*; b) les faits italiques et germaniques ne concordent pas dans leur vocalisme. En ce qui concerne l'irrégularité du consonantisme dans les cas obliques de *l̥x*, l'analogie en rend compte aisément. En effet, une alternance *-x* : *-h-* aurait été tout à fait insolite dans un paradigme nominal. Le seul parallèle susceptible d'être allégué est conjectural: M. Leumann pose un nominatif sg. **v̥ox* «chargement

⁴ «Lat. *l̥x*»: *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris* 14, 1906-1908, 392. Cf. aussi A. Ernout - A. Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, 4^e éd., Paris 1959, 354.

⁵ A cette opinion se tient M. Mayrhofer, *Kurzgefasstes etymologisches Wörterbuch des Altindischen*, vol. III, Heidelberg 1976, p. 50. Voir aussi A. Walde - J. B. Hofmann, *Lateinisches etymologisches Wörterbuch*, vol. I, 3^e éd., Heidelberg 1938, p. 790.

⁶ Déjà C. Lottner, «Ueber die Stellung der Italer innerhalb des indoeuropäischen Stammes»: *Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung* 7, 1858, 167. Plus récemment, E. Pisani, *Lingue e culture*, Brescia 1969, pp. 210-211.

⁷ Cf. S. Feist, *Vergleichendes Wörterbuch der gotischen Sprache*, 3^e éd., Leyde 1939, p. 91.

L'étymologie de lat. lēx «loi»

—17—

d'un char, charretée», à côté du génitif *vehis* (de la famille de *veho* «transporter en char»)⁸. Mais les auteurs n'attestent que le nominatif *vehis*. En revanche, l'alternance *-x* : *-g-* existe dans le type *frūx*, *frūgis*. Quant à la discordance du vocalisme entre les faits italiques et les faits germaniques, elle peut s'expliquer par un jeu de variantes apophoniques dans le prototype de *lēx*. En définitive, il n'y a donc pas d'obstacle au rapprochement du point de vue formel. Quant à l'aspect sémantique de la question, des données parallèles l'éclairent suffisamment. Ainsi, l'allemand *Gesetz* «loi» se rattache à la famille lexicale de *setzen* «mettre, poser». D'autre part, gr. *θεσμός* «loi, coutume» et *θέμις* «loi établie par l'usage» reposent sur *τίθημι* «poser, placer, établir». Enfin, d'une manière significative, la notion de «lois établies» est exprimée par le syntagme *οἱ κείμενοι νόμοι* chez Thucydide 3, 82 (cf. Aristophane, *Plout.* 914; Xénophon, *Mém.* 4, 4, 21; etc.). Qu'une racine verbale indiquant la position fournisse un nom de la loi n'a donc rien d'exceptionnel. Si un verbe **legh-* est inconnu en latin, une trace en subsiste en falisque dans une inscription funéraire: *[uo]ltio [.] uersno : lecet : hec* «Vultius Versenus iacet hic» (Vetter n° 286). La graphie *lecet* est pour */leget/*. Ce témoignage prouve l'existence du verbe en italique et n'est donc pas sans intérêt pour l'histoire de *lēx*.

Claude Sandoz

⁸ *Lateinische Laut- und Formenlehre*, Neuausgabe, Munich 1977, p. 274.

Remarques sur les temps verbaux dans le domaine linguistique indo-européen¹

Claude Sandoz
Universités de Neuchâtel et Lausanne

En indo-européen ancien, les thèmes de la conjugaison véhiculent des valeurs essentiellement aspectuelles, tandis que la catégorie du temps ressortit aux morphèmes désinentiels et à l'augment. De fait, seule l'opposition présent/passé se traduit dans la morphologie des paradigmes (prés. vs impf., pf. vs plus-que-pf.). Le futur ne remonte probablement pas à la langue commune.

La grammaire traditionnelle fait souvent de la catégorie du temps une des caractéristiques principales du verbe. Ainsi s'expliquent des particularités terminologiques, par exemple l'extension de l'emploi du mot "temps" pour la description de phénomènes non exclusivement temporels (cf. l'expression *concordance des temps*) ou la dénomination allemande *Zeitwort*. De fait, l'opposition passé — présent — futur s'inscrit dans la morphologie verbale de nombreuses langues et concerne, le cas échéant, non seulement les formes personnelles, mais également les formes nominales du verbe (infinitifs, participes). En indo-européen ancien, cependant, les distinctions fondamentales du système verbal intéressent moins le temps que l'aspect. La situation chronologique du procès s'y exprime en partie par des moyens adverbiaux (comparer le fonctionnement de *hier — aujourd'hui — demain* en français, par exemple). Les formes qu'on appelle "présent", "aoriste" et "parfait" en indo-iranien et en grec traduisent donc des oppositions avant tout aspectuelles. Selon l'enseignement traditionnel, le présent relate un procès envisagé dans son déroulement, l'aoriste exprime le procès pur et simple, et le parfait se rapporte au résultat de l'action. Les systèmes des langues historiques révèlent, en fait, une situation plus complexe. En particulier, le présent ne s'oppose pas seulement à l'aoriste et au parfait, mais encore à l'imparfait — et la dimension temporelle reprend alors ses droits. De son côté, l'aoriste de proposition subordonnée peut marquer l'antériorité². Mais quoi qu'il en soit de leur statut dans la langue et dans le discours, le présent (-imparfait),

¹ Ce texte est issu d'un exposé présenté à l'Université de Lausanne, le 5 juin 1996.

² Voir, pour le védique, K. Hoffmann, *Der Injunktiv im Veda*, Heidelberg 1967, p. 157.

l'aoriste et le parfait s'opposent morphologiquement par la formation du thème verbal. Soit, par exemple, la racine sanskrite *bhū-* "être, devenir". Le présent revêt la forme *bhāvati* "il devient", tandis que l'aoriste et le parfait se construisent sur *bhū-*, resp. *á-bhū-t* et *babhūva*. Ces faits montrent une alternance dans le radical (*bhav-* vs *bhū-*), ainsi que, dans le parfait, une syllabe additionnelle, qu'on appelle "redoublement".

L'association de ces formes alternantes constitue un paradigme complet. Mais la question se pose de savoir si le sens lexical de toute racine verbale s'accommode des trois valeurs aspectuelles du système indo-européen. A en juger par les correspondances de langue à langue, certains verbes archaïques n'existaient qu'au présent, d'autres qu'à l'aoriste, d'autres encore qu'au parfait. Leur paradigme était, comme on dit, "défectif", c'est-à-dire incomplet. Les racines signifiant "être", "aller", "manger", "porter", par exemple, ne procuraient qu'un thème de présent(-imparfait). Il s'agit respectivement de **H₂es-*, **H₂ei-*, **H₂ed-*, **bher-*. Cela signifie que seul le présent (-imparfait) manifeste des formes identiques d'une langue à l'autre, comme lat. *est* "il est" vis-à-vis du germanique *ist*, du grec *ésti*, du sanskrit *ásti*, etc. En revanche, des racines signifiant "voir", "entendre", "dire", "venir" ne s'employaient à l'origine qu'à l'aoriste. C'est le cas, respectivement, de **weid-*, **kleu-*, **wek^w-* et **g^weH₂-*. Or, de même qu'en phonologie les "cases vides" tendent à se remplir, de même au plan du système grammatical les lacunes du paradigme verbal tendent à se combler. C'est ainsi que, dans un champ lexical, des verbes de sens voisin se rapprochent et deviennent complémentaires. Une conjugaison se crée, lorsque les termes étymologiquement distincts se grammaticalisent et passent du statut de variantes lexicales à celui de variantes morphologiques (allomorphes). Le phénomène est connu sous le nom de "supplétisme"³. En fournissent une illustration les formes du verbe "être" en latin. En effet, la racine préhistorique **bhū-*, compatible avec les valeurs d'aoriste et de parfait, s'articule au présent **es-* et, avec passage du **bh* aspiré à *f*, donne le système *es-/fu-*. C'est l'opposition *est* "il est" / *fuit* "il a été, il fut". Il ne faut pas confondre ce jeu de formes avec n'importe quelle situation de concurrence lexicale. En fait, le supplétisme répond à trois critères précis:

- a) toutes les formes d'un paradigme supplétif relèvent d'une seule et même synchronie;

³ Sur la défectivité et le supplétisme, une étude approfondie revient à K. Strunk, "Überlegungen zur Defektivität und Suppletion im Griechischen und Indogermanischen", *Glotta* 55, 1977, 2-34.

- b) aucun des termes n'empiète sur le domaine d'un autre, ce qui signifie qu'ils sont en distribution complémentaire dans le paradigme;
 c) les significations lexicales de toutes les formes se recouvrent⁴.

Ces conditions se vérifient dans le cas du système *es/fu-*. En effet, les deux unités appartiennent à un même état de langue. D'autre part, les radicaux ne se chevauchent pas dans le verbe: *es-* (et sa variante conditionnée *er-*) règne dans la série temporelle de l'inflectum, à savoir présent, imparfait, futur (*est, erat, erit*). De son côté, le radical *fu-* s'installe dans le perfectum: parfait, plus-que-parfait, futur antérieur (*fuit, fuerat, fuerit*). Enfin, les contenus lexicaux coïncident. Ce dernier point doit se vérifier dans des constellations de contextes⁵. La synonymie des composants du paradigme est garantie par leur emploi conjoint dans un texte et à propos du même référent. Dans le cas de *es- / fu-*, un exemple de Plaute illustre clairement l'équivalence. L'entremetteur de la comédie du *Persan*, Dordalus, est berné par un esclave et se plaint de son sort: je suis, dit-il, le plus malheureux des hommes "qui sont, qui seront, qui furent, ou qui doivent être un jour" (... *qui sunt, qui erunt, quique fuerunt, quique futuri sunt posthac*). Le verbe supplétif latin *sum/fuī* est déjà constitué dès les premiers textes et remonte donc à l'époque préhistorique. La combinaison des racines **es-* et **bhū-* se rencontre dans plusieurs langues, mais la distribution des termes dans le système ne concorde que partiellement ou pas du tout. Dans le groupe italique, par exemple, l'osco-ombrien diffère du latin, avec l'emploi de *fu-* à l'inflectum (osque *fufans* "erant", *fusid* "esset", *fust* "erit", etc.; omb. *futu* "esto", *fust* "erit", etc.). En germanique, d'autre part, le verbe **es-* se reflète notamment dans all. *ist*, tandis que le verbe **bhū-* subsiste indirectement dans *bin* et *bist*. En revanche, les formes du prétérit et du participe passé reposent sur une troisième racine: **wes-* "séjourner, habiter". On a ainsi all. *ge-wesen* et, avec rhotacisme, *war* (= angl. *was*). Les disparités d'une langue à l'autre indiquent que la structure supplétive se met en place dans la période de formation des parlers historiques, à date postindo-européenne. D'une manière générale, la constitution de verbes supplétifs s'observe à différents stades de l'histoire du groupe indo-européen. La conjugaison irrégulière de lat. *sum/fuī* se complexifie encore en roman. Le paradigme français de *être* comporte ainsi une troisième série de formes, bâties sur la racine de *stare*. Il s'agit de l'imparfait (*j'étais*), du participe présent (*étant*) et du participe passé (*été*). Sur trois radicaux repose également le paradigme du verbe *aller*. Les

⁴ La formulation de ces principes appartient à K. Strunk, *loc. cit.*, pp. 16-17.

⁵ Voir *ibid.*, p. 17.

formes se répartissent sans empiètement de l'une sur les autres. Au présent *je vais* répondent l'imparfait *j'allais* et le futur *j'irai*. Après retranchement des éléments grammaticaux du sens, les termes s'équivalent sémantiquement. Seule une valeur particulière se limite à une partie du paradigme: il s'agit du sens "être sur le point de", lié à la fonction d'auxiliaire. Avec ce statut, en effet, le verbe ne se rencontre qu'au présent et à l'imparfait: *je vais écrire* peut signifier "je suis sur le point d'écrire", *j'allais écrire* "j'étais sur le point d'écrire". En revanche, *j'irai écrire* n'admet pas l'interprétation "je serai sur le point d'écrire". Il faut remarquer que la possibilité ou l'impossibilité de l'emploi comme auxiliaire ne dépendent pas de la nature du radical, mais de la catégorie temporelle. Ainsi, la forme *all-* fonctionne tantôt comme auxiliaire (présent et imparfait), tantôt comme verbe de mouvement (passé simple, passé composé, etc.). Il n'y a donc pas à reconnaître des sens distincts dans les variantes du système *je vais, j'allais, j'irai*.

Tandis que les termes supplétifs des paradigmes anciens traduisent souvent des oppositions aspectuelles, les systèmes plus récents impliquent davantage la catégorie du temps. Dans la flexion du verbe *aller*, par exemple, le radical issu de lat. *ire* caractérise le futur. En indo-européen, par contre, les oppositions temporelles ne reposent pas sur le choix des racines supplétives, mais sur la sélection des désinences. Une série de morphèmes à caractéristique *-i* renvoie au présent *hic et nunc*. Ce sont les désinences dites "primaires": *-mi, -si, -ti*. L'élément *-i* est une particule déictique, également présente dans le système pronominal (type gr. *houtosí*, litt. "celui-ci ici", en regard de *hoútos*). Les mêmes morphèmes sans *-i* réfèrent au non-présent. Ce sont les désinences dites "secondaires": *-m, -s, -t*. Ainsi, à skr. *bhárati* "il porte", qui relève du présent de l'indicatif, s'oppose *bhárat*, qui est ce qu'on appelle une forme d'injonctif, pouvant être considérée comme atemporelle. Sa valeur correspond notamment au présent général du français, celui des assertions toujours valables. A l'injonctif s'expriment, par exemple, les actions des dieux ou les actes rituels, définis une fois pour toutes et invariablement répétés. Cette forme, caractérisée par un sème "non-présent", peut être polarisée et pour ainsi dire rejetée dans le passé par la préfixation d'un élément appelé "augment": *ábharat* "il portait". Le procédé se retrouve en iranien, en arménien et en grec (ex. *é-phere* < **é-pheret*). Si l'imparfait a régulièrement les désinences secondaires par opposition au présent de l'indicatif, le présent du subjonctif, en revanche, manifeste un flottement. En védique, "qu'il soit" a pour expression *asat* et *asati*. Il est intéressant d'observer que le

correspondant latin de cette forme fonctionne comme futur. Il s'agit de *esed* > *erit* "il sera". Il y a donc intersection du mode et du temps. Le phénomène prend place dans un procès général de simplification du système modal en latin: l'ancien optatif disparaît et ses formes procurent les types morphologiques du subjonctif. A son tour, le subjonctif est décalé et rejoint l'indicatif, le plus souvent avec valeur de futur, parfois aussi de présent. C'est comme présent que les grammaires enregistrent *eō* "je vais", issu d'un ancien subjonctif. En effet, son ancêtre **eyō* s'avère exactement superposable à véd. *áya* "que j'aïlle"⁶. En latin pré littéraire, **eyō* a dû fonctionner comme futur, mais la formation analogique d'un nouveau futur, à savoir *ībō*, a entraîné une redistribution des fonctions, de sorte que l'ancienne forme s'est restreinte au futur immédiat. Quoique ignoré par les grammaires, cet état de choses se vérifie encore chez Plaute. Il est significatif, en effet, que la première personne *eō* s'y emploie en proposition dépendante, à la suite de *prius quam*, dans un passage du *Miles gloriosus* (1339): *Etiam nunc saluto te, Lar familiaris, prius quam eo* "Encore une fois je te salue, Lar de notre famille, avant que je me mette en route". Les verbes *saluto* et *eo* ne dénotent pas des actions rigoureusement simultanées: le salut et le départ ont lieu successivement. D'un point de vue strict, *eo* se rapporte donc au futur, mais il s'agit d'un futur proche. Des considérations contextuelles très voisines se retrouvent dans la pièce du *Trinummus* (198). Le composé *abeo* y figure encore dans la dépendance de *prius quam* et s'y articule à un verbe principal au futur: *Numquid, prius quam abeo, me rogaturu's ?* "As-tu quelque chose à me demander avant que je m'en aille ?". Ces emplois illustrent une phase intermédiaire de l'évolution.

Comme on le sait, nombre de langues n'ont pas d'expression propre du futur dans le verbe. Et tel est aussi, peut-être, le cas de l'indo-européen. Seul l'impératif montre une opposition ancienne, qui pourrait être de nature temporelle présent/ futur. Alors que l'impératif présent se réduit au thème verbal nu ou possède une désinence **-dhi*, l'impératif dit futur se caractérise par un morphème **-tōd*. En latin, la forme en *-tō(d)* est ambivalente: expression de la 2e personne dans la langue courante, elle renvoie à la 3e personne dans la langue juridique. Les XII Tables en procurent de nombreux exemples (cf. 8,3: *manu fustive si os fregit, libero CCC, si servo CL poenam subito* "s'il a brisé un os avec la main ou avec un

⁶ Pour l'étymologie de lat. *eo*, voir C. Watkins, *Indogermanische Grammatik*, Bd. III, Heidelberg 1969, pp. 61-62 et 159.

98 *Remarques sur les temps verbaux*

bâton, qu'il paie trois cents (as) d'amende pour un homme libre, cent cinquante pour un esclave").

La forme *subito* s'emploie en apodose et suppose donc une condition réalisée. Mais rien n'indique un futur éloigné. Le sens futur dépend, le cas échéant, d'éléments contextuels. Le cas se présente, lorsque la forme en *-tō* reçoit une détermination adverbiale du type *cras* "demain" (cf. Plaute, *Merc.* 770: *cras petito* "fais ta requête demain") ou lorsqu'elle s'articule à un futur de l'indicatif (cf. Caton, *Agr.* 1,1: *praedium quom parare cogitabis, sic in animo habeto* "quand tu songeras à acquérir un domaine, garde ceci en tête"). En dehors de semblables contextes, l'impératif en **-tōd* ne remplit pas une fonction prospective, mais présente une valeur conditionnelle ou consécutive (cf. fr. *alors* dans la proposition "si *p*, alors *q*"). Ainsi se comprend l'intégration de la forme grecque en *-tō* dans le système du présent (3e pers. sg. *leipētō* "qu'il laisse") ou de l'aoriste (*lipētō* "id."). Cette interprétation s'accorde avec l'étymologie de **-tōd*, ancien ablatif sg. de la particule pronominale **to-* signifiant proprement "de ce fait". En somme, des faits les plus anciens se dégage l'impression que les ressources grammaticales du verbe indo-européen ne rendaient que partiellement les oppositions temporelles. Un rôle d'autant plus important était dévolu à des moyens lexicaux (adverbes de temps).

Histoire et préhistoire des langues

Le langage nous apparaît sous de très nombreuses variétés de par le monde, ce qui a intrigué et suscité des interrogations depuis une haute antiquité. Le récit de la *Genèse* s'en fait l'écho dans l'histoire de la tour de Babel (fig. 1): «Or Yahvé descendit pour voir la ville et la tour que les hommes avaient bâties. Et Yahvé dit: 'Voici que tous font un seul peuple et parlent une seule langue, et tel est le début de leurs entreprises! Maintenant, aucun dessein ne sera irréalisable pour eux. Allons! Descendons! Et là,

confondons leur langage pour qu'ils ne s'entendent plus les uns les autres'. Yahvé les dispersa de là sur toute la face de la terre et ils cessèrent de bâtir la ville» (11, 5-8).

A la diversité linguistique s'ajoute l'instabilité relative des langues. C'est que, pour une multitude de raisons, les systèmes linguistiques ne se maintiennent jamais à travers les âges sous une forme immuable. Comme toute institution sociale, la langue connaît une évolution. De

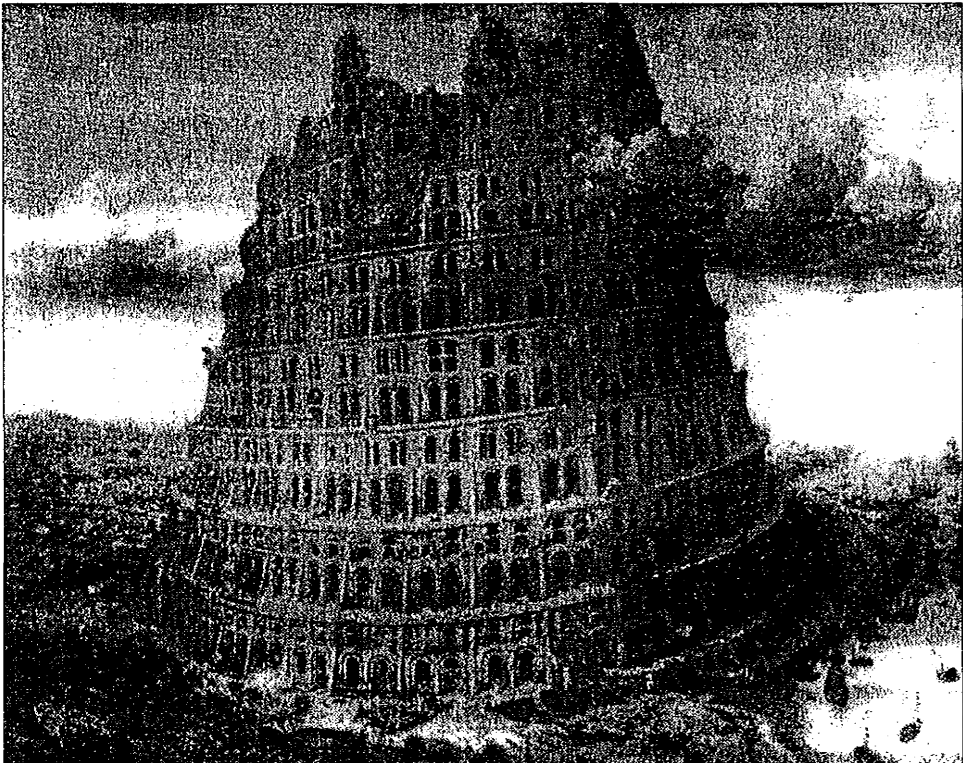


Figure 1. Bruegel, *La Tour de Babel* (Rotterdam, Museum Boymans - Van Beuningen).

EVOLUTION

même que les coutumes, les lois ou les usages d'un peuple se modifient au cours de l'histoire, de même le parler d'une communauté humaine se transforme au fil du temps. Ainsi, le changement linguistique obéit à une tendance générale. Mais, pour autant, la langue n'évolue pas à la manière d'un système politique, juridique ou économique, par exemple, car elle n'est pas une institution comme les autres. Ce qui la caractérise, c'est qu'elle ne peut pas, en principe, être transformée par des interventions individuelles. Selon les termes du plus grand théoricien de la linguistique moderne, F. de Saussure, «la langue est de toutes les institutions sociales celle qui offre le moins de prise aux initiatives (*Cours de linguistique générale*, publié par Ch. Bally et A. Sechehaye. Ed. critique préparée par T. de Mauro, Paris 1974, 107-108). Lorsque le Conseil supérieur de la langue française arrête les modalités d'une réforme de l'orthographe, sa décision ne touche que des éléments extérieurs à la réalité linguistique. Quant à l'influence de l'école ou d'une académie, elle s'exerce bien sur la langue elle-même, mais elle ne peut en empêcher l'évolution, qui se poursuit continuellement. Ce mouvement ininterrompu tend à s'accélérer lors de troubles ou de bouleversements sociaux et à se ralentir dans les périodes de stabilité politique. En l'espace d'une vie, le changement n'est pas négligeable, mais les sujets parlants n'en ont pas toujours conscience ou n'en ont qu'une perception très partielle. Les décalages très faibles des éléments du système échappent à l'attention. Par ailleurs, les changements ne s'imposent généralement pas d'emblée à l'ensemble de la communauté linguistique. Dans un premier temps, une concurrence s'instaure entre l'innovation et l'état de choses préexistant. Cette

variation synchronique est alors l'indice d'une évolution en cours.

L'analyse de l'évolution linguistique s'effectue à différents niveaux. Les changements du premier type s'observent au plan phonique. En effet, sous l'action de divers facteurs, les sons d'une langue se modifient. Si, d'une part, la transformation ou la disparition d'une unité se produisent non seulement dans un contexte phonétique particulier, l'historien de la langue parle d'un «changement conditionné». L'élément déterminant du phénomène peut être un segment de la chaîne parlée, un accent d'intensité ou encore la position dans le mot. Dans les traditions grecque, romaine et germanique, par exemple, le renforcement des voyelles toniques a profondément renouvelé l'aspect des formes linguistiques. Lorsque, d'autre part, un élément phonique change indépendamment de son environnement, le fait est qualifié de «changement non-conditionné». Dans ce cas se présente là où une voyelle ou une consonne se modifie à travers toute sa distribu-

tion. Le changement phonique a souvent des répercussions sur le statut des formes grammaticales. En outre, les éléments d'un paradigme, comme les termes d'une conjugaison, par exemple, sont sujets aux influences de l'analogie. Ainsi, dans la flexion de *dire*, la 2^e pers. pl. *dites* subit la concurrence de la variante **disez*, encore étrangère à la norme dans le français simple, mais conforme à l'usage dans le français composé (type *vous contredisez*). La substitution d'une forme à une autre implique l'existence d'un modèle. En l'occurrence, la concurrence est constituée par le rapport régulier entre 1^{re} pers. pl. *-ons* et 2^e pers. pl. *-ez*

lisons / lisez). Tandis que le phénomène global de l'analogie s'explique par une tendance générale, l'orientation des changements doit être justifiée de cas en cas. Au XVII^e siècle, Molière conjugait *je treuve, tu treuves, il treuve, ils treuvent / nous trouvons, vous trouvez*. Ainsi, le héros du *Misanthrope* déclare à son ami: «...l'amour que je sens pour cette jeune veuve ne ferme point mes yeux aux défauts qu'on lui treuve» (225-226). L'analogie a donc profité au radical *trouv-*, normal en dehors du présent. A l'inverse, l'extension du radical du singulier et de la 3^e pers. pl. du présent se constate dans l'histoire du verbe *aimer*. Dans l'ancienne langue, le présent comportait les formes alternantes *j'aim(e) / nous amons*. La généralisation de la variante *aim-* s'explique peut-être par la fréquence d'emploi des 1^{ère} et 2^e pers. sg. Cette particularité se cristallise, pour ainsi dire, dans un texte de Monique Saint-Hélière. La jeune Carolle s'interroge dans un monologue intérieur: «Oh! qu'est-ce qu'ils veulent tous avec leur amour? 'Je t'aime..., tu m'aimes'...on dirait un battement de porte, 'j'ouvre, je ferme'. 'J'aime, tu m'aimes'. Assez!» (*Bois-Mort*, Paris 1934, p. 106).

Au-delà des sons et des formes, la langue évolue au niveau de la syntaxe. La composante syntaxique est en cause, lorsque, par exemple, l'ordre des mots change entre deux époques de la même tradition linguistique. En ce qui concerne la place des pronoms personnels du français, la langue classique ne coïncide pas tout à fait avec la langue contemporaine. Dans le cas où la forme pronominale dépend d'un infinitif complément d'un verbe comme *vouloir, pouvoir, devoir*, Vaugelas écrit: «*Je ne le veux pas faire* sera meilleur

que *je ne veux pas le faire*, parce qu'il est incomparablement plus usité» (*Remarques sur la langue française*, réimpr. de l'édition originale de 1647, Paris 1934, 376-377). Aujourd'hui se constate la situation inverse, puisque le français standard demande le pronom devant l'infinitif et que la construction concurrente, plus ancienne, ne subsiste plus que sporadiquement dans la langue littéraire et dans des parlers régionaux. Dans le domaine de l'accord, également, l'histoire des pronoms révèle une évolution intéressante. Ici encore, le XVII^e siècle se signale comme une période de transition. L'anecdote suivante concerne la forme du pronom attribut du sujet. Ménage raconte avoir repris Mme de Sévigné, à qui il avait dit «je suis enrhumé» et qui lui avait répondu «je la suis aussi»: «il me semble, Madame, que selon les règles de notre langue, il faudrait dire: Je le suis. Vous direz comme il vous plaira, ajouta-t-elle, mais pour moi je croirois avoir de la barbe si je disois autrement» (F. Brunot, *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, Paris 1906 ss., t. IV, p. 891). Des changements se produisent aussi dans l'emploi des temps et des modes, par exemple. D'ailleurs, des catégories nouvelles apparaissent, comme le conditionnel, de sorte que l'équilibre du système tout entier se trouve affecté.

De même, des réorganisations importantes intéressent le vocabulaire. Des termes sortent de l'usage, d'autres sont adoptés par la communauté linguistique. Même lorsqu'un mot subsiste dans le trésor de la langue, sa place au sein d'un champ lexical change fréquemment. Soit le terme *hund* «chien» de l'anglais du moyen âge (cf. all. *Hund*). Sous la forme *hound*, cet élément se retrouve dans l'anglais contemporain,

EVOLUTION

mais avec la valeur nouvelle de «chien courant, chien de chasse». Cette évolution est en rapport direct avec l'apparition de *dog*, vocable d'origine inconnue, à la fin de la période du vieil anglais. Comme les unités significatives se définissent les unes par rapport aux autres, l'émergence d'un concurrent entraîne une redistribution des fonctions: le terme nouveau assume le sens générique, tandis que le mot ancien ne conserve plus qu'un sens particulier. Il y a donc un renouvellement du lexique. Dans les cas extrêmes, des expressions traditionnelles disparaissent sous la pression de nouveaux venus. Ces néologismes proviennent tantôt des ressources internes de la langue (par le moyen de la dérivation et de la composition), tantôt des emprunts. Parmi les facteurs responsables du remplacement d'un mot par un autre, le phénomène du tabou occupe une place particulière par ses aspects non seulement linguistiques, mais aussi extralinguistiques. En effet, les interdits de vocabulaire se fondent sur des croyances, des superstitions, des conventions sociales et révèlent ainsi des traits de l'idéologie du groupe. Dans les anciennes sociétés, par exemple, le statut de l'animal dans l'univers mental détermine fréquemment des interdictions de caractère linguistique. C'est ainsi que le nom de l'ours faisait l'objet d'un tabou chez les peuples du Nord: Germains, Baltes et Slaves, notamment. Mais comme on ne peut se passer tout à fait d'évoquer l'animal, le lexique fournit un nom de substitution, un «euphémisme». Cette dénomination retient un trait du référent: la couleur, par exemple, là où l'ours s'appelle proprement «le brun»; la taille, et c'est alors le «grand», par opposition au «petit» (le loup); l'allure générale, dans le cas d'expressions comme le «grand-

père» ou le «vieux». L'évitement du nom spécifique traduit, semble-t-il, une crainte religieuse vis-à-vis de l'animal. Les historiens des institutions signalent l'existence d'un ancien culte de l'ours. Par ailleurs, des procédés euphémiques s'observent à toutes les époques dans le champ lexical des maladies. L'origine démoniaque ou divine attribuée à certaines affections explique suffisamment le recours à des substituts. Dans le monde grec, par exemple, l'expression *hierà nósos* «maladie sacrée» renvoie à l'épilepsie. Plus près de nous, une réticence significative se fait jour à propos de la peste dans la fable de La Fontaine intitulée précisément *Les animaux malades de la peste*. Le texte commence ainsi: «Un mal qui répand la terreur, l mal que le ciel en sa fureur l inventa pour punir les crimes de la terre, l la peste (*puisque'il faut l'appeler par son nom*)... faisait aux animaux la guerre».

On le voit, toutes les parties de la langue changent. Or, les changements, différents selon les régions, expliquent le phénomène fréquent de la diversification d'un parler relativement homogène. Le fait se produit, notamment, lorsqu'une ou plusieurs composantes d'une communauté linguistique rompent leurs contacts avec le reste du groupe - lors d'une migration, par exemple. En résulte une situation complexe, caractérisée par un ensemble d'idiomes, qu'on appelle une «famille de langues». Les langues dites «indo-européennes» forment une telle constellation. La nature et le degré de leur parenté se définissent par la méthode comparative, qui consiste à rapprocher systématiquement, de langue à langue, des formes grammaticales et des éléments lexicaux. Les termes de ces rapprochements manifestent des correspon-

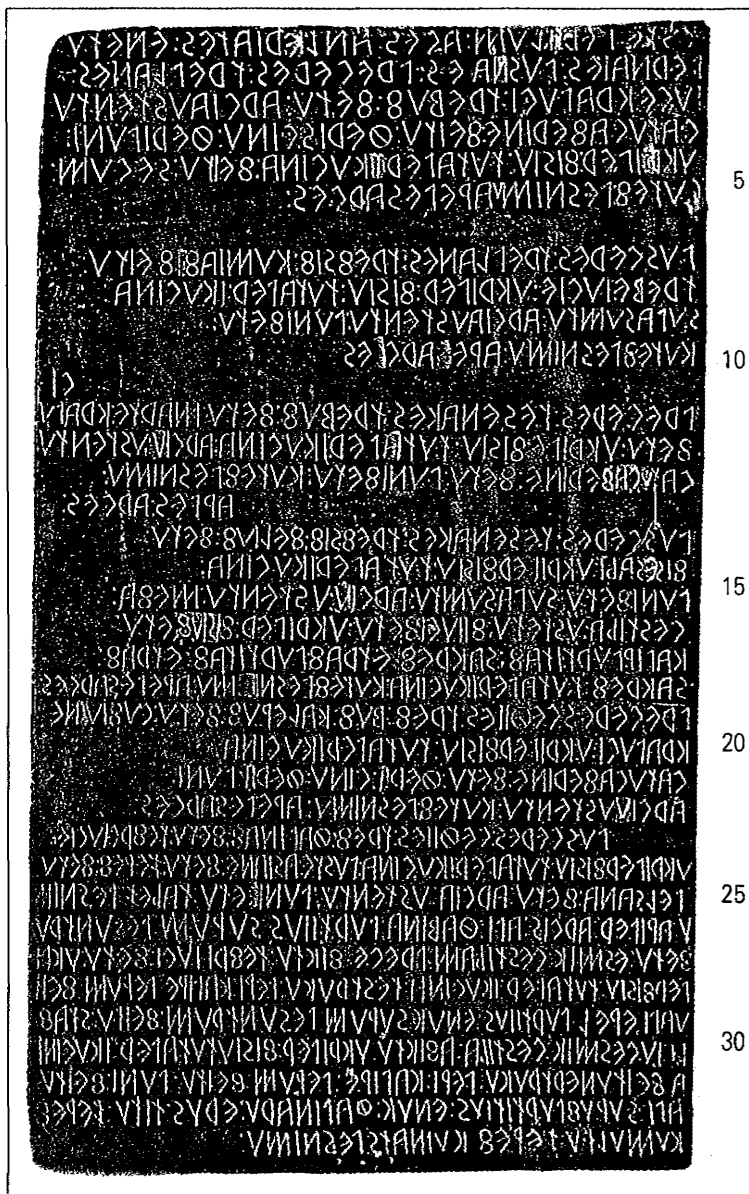


Figure 2.
 Table d'Iguvium 1a
 en langue
 ombrienne:
 sacrifices à Jupiter,
 Mars, Vofionus.

5
 10
 15
 20
 25
 30

TABVLAE
 IGVVINAE,
 EDITAE A IACOBO
 DEVOTO, ROMAE,
 TYPIS REGIAE
 OFFICINAE
 POLYGRAPHICAE
 1940

Lignes 2-3
 «Devant la porte
 trébulane, sacrifie trois
 boeufs à Jupiter
 grabovien».

Lignes 11-12
 «Devant la porte
 tessénaque, sacrifie
 trois boeufs. Sacrifie à
 Mars grabovien
 pour le Mont fisien,
 pour la cité d'Iguvium».

Lignes 21-22
 «Devant la porte
 véienne, sacrifie trois
 boeufs au front blanc à
 Vofionus grabovien
 pour le Mont fisien,
 pour la cité d'Iguvium».

ÉVOLUTION

dances régulières, dans la mesure où leurs ressemblances et leurs différences se retrouvent dans des séries d'exemples parallèles. Au-delà de ces comparaisons horizontales, la méthode permet la reconstruction d'une langue sous-jacente, l'indo-européen commun, ancêtre présumé de la famille. Cette démarche reconstructive ne représente pas une fin en soi, mais procure au comparatiste les moyens d'une investigation dans la préhistoire des langues attestées. Cette quête ne poursuit pas seulement des objectifs linguistiques, mais débouche sur la restitution d'une culture, car, quelles qu'aient été ses caractéristiques, l'indo-européen n'a pas pu exister sans un peuple qui l'ait parlé. Par la comparaison des textes anciens - latins, celtiques, germaniques ou sanskrits - par exemple - les indo-européanistes retrouvent les institutions et l'idéologie de cette société préhistorique. Comme l'enseigne l'œuvre majeure de Georges Dumézil, ces lointains ancêtres s'organisaient et pensaient selon des schèmes tripartis. La vie du groupe reposait sur trois fonctions sociales hiérarchisées: l'exercice du pouvoir et de la religion, la protection des hommes par la force armée et la production de richesses. Cette structure se traduit, par exemple, dans la division de la société indienne classique en trois classes: prêtres, guerriers, éleveurs agriculteurs; dans la théologie védique et dans l'épopée sanskrite. A Rome, la tripartition se reflète, notamment, dans les figures divines de Jupiter, Mars, Quirinus (cf. la triade Jupiter, Mars, Vofionus des Ombriens: fig. 2); dans le cahier des charges de leurs prêtres - les flamines -, ainsi que dans des mythes historicisés. C'est ainsi que les rois préétrusques, par exemple, représentent successivement les trois fonctions. Romulus et Numa illustrent deux

aspects complémentaires de la souveraineté. Le fondateur de la Ville se caractérise par la violence de son règne, tandis que son successeur cultive la paix, s'occupe de religion et de législation. Le troisième, Tullus Hostilius, porteur d'un nom parlant, fait la guerre. Le fameux combat des Horaces et des Curiaces a lieu sous son règne. Enfin, le quatrième roi de Rome, Ancus Martius, intervient positivement dans les domaines de la richesse et de la prospérité. En fin de compte, il y a là, comme dans de nombreux autres récits - à Rome, dans l'Inde ou ailleurs - les précieux vestiges d'un héritage indo-européen.

CLAUDE SANDOZ,
Institut de linguistique,
Faculté des lettres ■

SUR LA CONDUITE DES ESCLAVES:

UN COMMENTAIRE LINGUISTIQUE DE CATON, *De agricultura* 5, 1

Claude Sandoz

Représentatif de la prose latine archaïque, le paragraphe 5, 1 du *De agricultura* procure un exemple du style paratactique et de la *brevitas* de Caton. Ce texte se caractérise, en effet, par l'agencement de phrases juxtaposées, courtes et, à une exception près, monolithiques. Seule la dernière combine deux propositions, protase et apodose, dans une construction hypothétique. Au point de vue du contenu, le morceau – comme l'ensemble du chapitre – se compose d'une suite de prescriptions à l'usage de l'exploitant du domaine agricole:

Haec erunt vilici officia: disciplina bona utatur; feriae seruentur; alieno manum absteat, sua seruet diligenter; litibus familia supersedeat; si quis quid deliquerit pro noxa bono modo uindicet.

«Voici quels seront les devoirs du fermier: qu'il ait de bons principes; qu'il observe les fêtes; qu'il ne mette pas la main sur le bien d'autrui; qu'il veille soigneusement au sien; que les esclaves s'abstiennent de se disputer; si l'un d'eux a commis une faute, qu'il soit puni comme il convient, à proportion du délit» (trad. R. Goujard, éd. Les Belles Lettres).

L'interprétation de ces lignes se situera par référence aux caractères linguistiques généraux du *De agricultura*. Comme on le sait, le latin de ce traité s'apparente pour une part au *sermo cotidianus*, mais atteste aussi l'influence des langues religieuse, juridique et officielle de Rome¹. A titre d'exemple, l'empreinte de la langue religieuse a été reconnue, en dehors des chapitres relatifs aux sacrifices et aux prières, dans le mode de composition de la préface². A la langue du droit renvoie, entre autres, l'emploi extrêmement fréquent de l'impératif futur. Mais, tandis que dans les anciennes lois la forme en *-tō* se rapporte à la 3^e personne (cf. la formule *sacer esto* des XII Tables), Caton l'applique à la 2^e personne. Quant au style de la langue officielle, un trait s'en rencontre dans des énoncés prohibitifs comme *ne quid emisse uelit, neu quid dominum celauisse uelit* et *nequem consuluisse uelit* (*Agr.* 5, 4), parallèles au type *Bacas uir nequis adiese uelet* du sénatus-consulte sur les Bacchanales de 186 av. J.-C. (*CIL* I² 581).

¹ Voir, par exemple, R. Giacomelli, *Storia della lingua latina* (Rome 1993) 114-120; A. Traglia, «Osservazioni su Catone prosatore», in: M. Renard et P. Laurens (éd.), *Hommages à Henry Bardon* (Bruxelles 1985) 344-359 (en particulier, 346); J.-B. Hofmann – A. Szantyr, *Lateinische Syntax und Stilistik* (Munich 1965) 736.

² La préface du *De agricultura* fait l'objet d'une analyse structurale chez M. von Albrecht, *Meister römischer Prosa von Cato bis Apuleius* (Heidelberg 1971) 15-23 (sur le rôle de la «Sakralsprache», 17); voir aussi T. Janson, *Latin prose prefaces. Studies in literary conventions* (Stockholm 1964) 84-87.

Dans le cas particulier du paragraphe 5, 1, un phénomène transphrastique s'explique sans doute comme une trace du style parlé du langage courant: les changements de sujets. A la suite de la phrase d'introduction, les verbes de propositions indépendantes *utatur*, *abstineat*, *seruet* et le verbe d'apodose *uindicet* se rapportent à un *uilius* implicite. En revanche, *seruentur*, en accord grammatical avec *feriae*, ne se relie pas à un agent, comme le permet la tournure passive. Enfin, *superseadeat* a pour sujet le collectif *familia*. Ces variations du plan syntaxique n'impliquent pas, toutefois, l'absence d'une construction du discours. Le texte forme, au contraire, une structure remarquable. Ainsi, à la recommandation liminaire (*disciplina bona utatur*) répond, à la fin, *bono modo uindicet*: si de bonnes mesures n'empêchent pas les écarts de conduite, le *uilius* recourt à des sanctions. A l'intérieur de ce cadre, l'auteur énonce une triade de devoirs, dont le non-respect constituerait autant de délits. Leur nature évoque les composantes du système dumézilien des trois fonctions – ce qui semble avoir jusqu'ici échappé à l'attention. Il y a d'abord l'observance des fêtes religieuses (première fonction); puis la proscription du vol et la conservation de ses propres biens (troisième fonction), enfin la répression des querelles (deuxième fonction). Les trois points de ce programme ne sont pas sans rappeler des éléments du vieux droit romain. Ainsi, des lois religieuses réglaient les *feriae*, comme en témoigne indirectement Cicéron, *Leg. II*, 29. D'autre part, le code des XII Tables prenait en compte les voies de fait (*iniuria*) et le vol (*furtum*)³.

Non moins que le texte et les phrases qui le constituent, les unités lexicales offrent à l'analyse des faits intéressants. Dans la recommandation initiale, le terme *disciplina* s'applique à une règle de conduite et possède une signification assez différente de son sens étymologique. Sa liaison syntagmatique avec *uti*, verbe de comportement en maints emplois, lui confère une connotation morale. En revanche, le contexte de son autre occurrence catonienne s'accorde avec la notion d'apprentissage du verbe-base *discere*⁴: (dans le choix d'un domaine) *caueto alienam disciplinam temere contempnas* «ne méprise pas à la légère l'expérience d'autrui» (1, 4). Ainsi, le meilleur parallèle de la formule *disciplina bona utatur* se rencontre en dehors du *De agricultura*, dans un passage de Plaute. La *lena* de l'*Asinaria* refuse de faire crédit à son client: «Quand nous demandons du pain au boulanger, du vin au cabaretier, ils ne cèdent la marchandise que contre argent comptant. Nous avons le même principe» (...*eadem nos disciplina utimur*). De même que *disciplina*, le verbe *seruentur* de la prescription religieuse occupe dans le traité une position singulière au plan sémantique. Au sens d'«observer (un rite, un usage)», le terme constitue un emploi unique du *De agricultura*. En effet, les attestations de *seruare* renvoient, dans la plupart des cas, à la conservation des produits du domaine agricole (raisin, vin, lentilles, par exemple). Cependant, une acception différente se dégage de la phrase suivante, où *sua seruet* fait pendant à *alieno ... abstineat*. Peu soucieux de *variatio*, Caton reprend donc le

³ Pour la mise en relation de clauses des XII Tables avec les trois fonctions, cf. G. Dumézil, *L'idéologie tripartite des Indo-Européens* (Bruxelles 1958) 21.

⁴ Pour des raisons sémantiques – et de quelque manière que s'explique sa formation –, *discipulus*, d'où dérive *disciplina*, se rattache sans doute à *discō*, plutôt qu'à **discipiō* (cf. *disceptō*): A. Ernout – A. Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine* (Paris 1959) s. v. *discō*.

même mot, mais joue sur sa polysémie. Avec l'adverbe *diligenter*, le sens est «surveiller scrupuleusement». C'est ce que confirme la récurrence du syntagme *seruet diligenter* en 66, 1 à propos de la garde du cellier et du pressoir, de la part d'un *custos*. Dans les deux cas, la vigilance se justifie par le risque de vol. L'acte de surveillance porte tantôt sur les biens en général (5, 1), tantôt sur l'huile d'olive, particulièrement précieuse (66, 1; cf. 67, 2; 144, 2 et 145, 2). La préoccupation de préserver l'intégralité de son avoir se traduit par une prescription complémentaire: ne rien prêter à personne, si ce n'est à deux ou trois familles, prêtes à rendre un service équivalent (5, 3).

La seconde partie du paragraphe 5, 1, invite le *uilius* à ne pas tolérer les démêlés et les méfaits des esclaves. En ce qui concerne la forme littérale du texte, la leçon *familia* d'une partie de la tradition l'emporte sur la variante *familiae*, comme l'enseignement des considérations philologiques et linguistiques. En particulier, le sens du verbe *supersedere* «s'abstenir de, renoncer à, éviter» exige *familia* pour sujet. En tête de phrase figure *litibus*, qui n'a pas le sens juridique de «procès», mais se rapporte à des différends, susceptibles d'arrangements à l'amiable. L'histoire du mot semble parallèle au destin de *iurgium* (pour une association des deux termes dans le discours, voir Tite-Live XXXVIII, 51, 8). En tant que dérivé de *iūs*, ce neutre possédait à l'origine un sens technique. Son dérivé *iurgāre* figure, d'ailleurs, dans la loi des XII Tables (7, 5). Mais l'expression pénètre dans la langue courante et en vient à signifier «querelle, dispute» en général. De même, *lis* appartient d'abord au vocabulaire du droit. Il est significatif, en effet, que la forme archaïque *s(t)lis* se rencontre dans la formule *decemuir s(t)litibus iudikandis*, fréquente dans les inscriptions (cf., par exemple, l'éloge de M. Cornelius Scipio Hispanus, *CIL* I² 15). Le sens de «querelle, démêlé», sans connotation juridique est secondaire. On le voit, *lis* et *iurgium* connaissent des évolutions sémantiques voisines et s'associent étroitement dans le champ lexical des expressions de la rivalité. Dans ces conditions, la question se pose de leur définition réciproque. Dans le cas de *lis*, le critère étymologique manque, car le terme n'a pas de correspondants en dehors du latin. Mais un commentaire de Cicéron, relatif à une loi des XII Tables, permet d'établir une distinction entre les concurrents: *beneuolorum concertatio, non lis inimicorum, iurgium dicitur* «c'est un débat entre gens bien intentionnés, non un démêlé (*lis*) entre ennemis qu'on appelle *iurgium*» (*Rep.* IV, 8). Du *iurgium* à la *lis*, il y a donc une gradation. Ainsi, les conflits des esclaves de Caton présentent une certaine gravité et conduisent tout naturellement aux cas de délits. C'est la matière de la dernière phrase du paragraphe. La structure de cet énoncé rappelle le formulaire des anciennes lois de Rome: le libellé de la faute revêt la forme d'une hypothétique, tandis que la sanction s'exprime dans la principale subséquente. Toutefois, le verbe d'apodose n'est pas à l'impératif futur, comme dans les *leges regiae* ou dans les XII Tables, mais au subjonctif présent, conformément à l'option stylistique de tout le développement (5, 1-5). D'ailleurs, chez Caton, un verbe à la 3^e personne ne s'actualise pas, en principe, à l'impératif futur (cf. supra). En ce qui concerne le lexique, l'expression verbale de la faute, *delinquere*, appelle une remarque d'ordre sémantique. En accord avec son étymologie (*dē-* et *linquere*), le terme signifie anciennement «faire défaut, manquer». En témoignent Servius, *Aen.* IV 390 («*delinquere*» pro «*deficere*») et un ou deux emplois

littéraires. L'historien Aelius Tubero, par exemple, oppose *delinquere* et *superare* «être de reste, être en trop» (*frag.* 13 ed. H. Peter, *HRR*, 312). A ce sens propre correspond la notion morale de «manquer à son devoir», d'où «commettre une faute». Seule cette dernière acception se rencontre couramment et dès les plus anciens textes. Plaute en a déjà plusieurs exemplés et connaît aussi le participe substantivé *dēlictum* au sens de «méfait» (*Bacch.* 1185). Parmi les attestations anciennes compte également la formule de déclaration de guerre du fécial, instituée par Ancus Marcius selon Tite-Live, qui la rapporte en I, 32, 13: *Quod populi priscorum Latinorum hominesue Prisci Latini aduersus populum Romanum Quiritium fecerunt deliquerunt, ... ob eam rem ego populusque Romanus populis Priscorum Latinorum hominibusque Priscis Latinis bellum indico facioque*, «Attendu que les peuples des Anciens Latins ou des citoyens Anciens Latins ont commis des actions et des fautes préjudiciables au peuple romain des Quirites, ... pour ces motifs, moi, ainsi que le peuple romain, je déclare la guerre aux peuples des Anciens Latins et aux citoyens Anciens Latins, et je la fais» (trad. G. Baillet, éd. Les Belles Lettres). De même que le *delictum* des Latins entraîne des représailles, le méfait d'un esclave appelle une sanction. Et, de l'avis de Caton, la sanction doit être proportionnelle à la faute: *pro noxa ... uindictet*. Le terme *noxa* apparaît déjà dans la même liaison syntagmatique chez Livius Andronicus, *Trag.* 1 *Traglia*: *tum tu pretium pro noxa dabis* («alors tu paieras le prix de ton forfait»). L'identification de l'énonciateur de ce texte, ainsi que de son interlocuteur, prête à discussion. Mais, quoi qu'il en soit, le témoignage prouve l'ancienneté du mot dans la langue latine. Au point de vue étymologique, le rapport avec *nocēre* s'impose et se traduit au niveau du discours dans la construction à l'accusatif de l'objet interne (*noxam nocere*: Tite-Live IX, 10, 9). Ce qui pose un problème n'est donc pas le rattachement à une racine verbale, mais le type de formation de ce féminin. L'existence d'une variante *noxia*, également très ancienne, ajoute encore à la difficulté. La répartition des doublets dépend en partie de préférences d'auteurs: Plaute et Térence, par exemple, optent pour *noxia* aux dépens de *noxa*; Tite-Live a les deux. En général, le dérivé en *-ia* est considéré comme dépendant de l'adjectif *noxius*, «coupable», ou par formation rétrograde, des composés *obnoxius*, «redevable», *innoxius*, «innocent»⁵. Mais le détour par l'adjectif ne semble pas indispensable, dans la mesure où en grec φύζα < *φύγγα «fuite» double φυγή (même sens) malgré l'absence de forme adjectivale. En tout cas, et quelle que soit l'origine de la concurrence *noxa / noxia*, ces formes ont en commun une composante *-s-* à la suite du radical et s'apparentent ainsi à des mots comme *anxius*, «angoissé», *auxilium*, «secours» ou vieux latin *iouxmenta*, «attelages, bêtes d'attelage». La base en *-s-* coexiste souvent avec un neutre en **-es-/os-*. Dans les cas d'*anxius* et *auxilium*, un tel dérivé se dégage des adjectifs *angustus*, «étroit, serré» et *augustus*, «saint, vénérable». Quant à la famille lexicale de *iouxmenta*, elle procure le pluriel *iūgera*, d'un **iūgus, -eris* n., remplacé par *iūgerum*, mesure correspondant à la surface labourée en un jour par un attelage de bœufs⁶. Toutefois, rien ne prouve que la sifflante des radicaux

⁵Explication chez Ernout – Meillet, op. cit., s.v. *nocēō*, et M. Leumann, *Lateinische Laut- und Formenlehre*, Neuausgabe, (Munich 1977) 292.

⁶Sur l'ensemble de ces formes, voir J. Manessy-Guitton, *Recherches sur les dérivés nominaux à bases sigmatiques en sanscrit et en latin* (Dakar 1963) 76-77 (*anxius*), 78 (*auxilium*), 83 (*iouxmenta*), 28-129 (*noxa*).

Sur la conduite des esclaves

15

élargis *anx-*, *aux-* et *ioux-* représente le degré zéro du suffixe **-es-/os-*. Cette hypothèse fait même difficulté dans le cas de *iouxmenta*, car *-mentum* s'attache à des bases verbales⁷. Dans ces conditions, l'élément *-s-* s'identifie peut-être au morphème du parfait sigmatique, issu d'un ancien aoriste. En l'occurrence, *iungō* a dû posséder une forme **iouxī* de perfectum, soutenue par skr. *ayaukṣam* et gr. ἔζευξα (pour la formation, comparer vieux latin *iouſī*, classique *iussī*, de *iubeō*). La forme *iūnxī* procède d'une réfection d'après le présent. Dans cette perspective, il est tentant d'établir une relation entre *anxius* et le parfait *anxī*, donné par les grammairiens pour le verbe *angere*, et de rapprocher *auxilium* de *auxī* (*augēre*). De la même manière, *nox(i) a* n'est pas séparable du vieux subjonctif *noxit* (issu d'un ancien optatif aoriste). Les termes constituent, d'ailleurs, une figure étymologique dans une formule des XII Tables (12, 2): *si seruus furtum faxit noxiamue noxit*, «si un esclave a commis un vol ou perpétré un crime». En dehors du latin, une formation verbale en *-s-* de la racine **(ə₂)nek-/*(ə₂)nok-* (thème II) se rencontre en tokharien⁸. Par contre, un terme nominal correspondant à *noxa* n'apparaît nulle part. Cela ne signifie pas l'absence du type: un mot comme gr. δόξα, «opinion», partage avec la donnée latine le vocalisme radical *o*, l'élargissement *-s-* et le genre féminin. Dans sa famille lexicale, ce substantif a le plus d'affinités avec l'aoriste ἔδοξα (*δοκέω*). Une relation de même nature existe, en védique, entre le masculin *jeśá-*, «obtention, acquisition», *kṣetra-jeśá-*, «prise de territoire» et l'aoriste *je-ṣ-* (3^e sg. subj. *jeśat*, etc.), de *ji*, «vaincre». Des faits de ce genre suggèrent que les dérivés nominaux reposent parfois non sur une racine verbale, mais sur un thème temporel. Dès lors, il devient légitime de se demander si, parallèlement à la formation de *noxa* sur la base sigmatique de *noxit*, l'adjectif *nocuus* (cf. *innocuus*) ne dépendrait pas de *nocūī*. En tout cas, plusieurs adjectifs en *-uus* coexistent avec un parfait en *-uī*, type *ingenuus* à côté de *genuī* et *continuus* à côté de *continūī*. Une situation analogue s'observe dans le cas de formes à redoublement du grec et du sanskrit. Ainsi, gr. ὄπωπή, «fait d'avoir vu», va de pair avec ὄπωπα et ὄδωδή, «odeur» avec ὄδωδα. E. Benveniste précise clairement le rapport entre nom et verbe: «la forme redoublée n'est pas seulement comparable, comme on le dit, à celle du parfait; elle en dérive»⁹. Cette observation s'appliquerait aussi à des masculins en *-a-* du védique: type *dadhrśá*, «hardi», vs pf. *dadharṣa* (*dhrṣ-* «oser»).

Comme équivalent de *pro noxa*, Caton avait à sa disposition la locution *pro modo*, «en proportion» (cf. Tacite, *Germ.* 12, 2). Par une sorte de surenchère, il retient les deux termes dans une double détermination du verbe: *pro noxa* et *bono modo*. Dans ce dernier syntagme, *modus* a le sens étymologique de «mesure»¹⁰. Cette acception est exceptionnelle dans le *De agricultura* et ne se retrouve qu'en 156, 2, dans l'énoncé d'une recette: *paulisper demittito ad modum dum quinque numeres*, «mets [s.-ent. le

⁷ Voir Leumann, op. cit., 381.

⁸ En font état, notamment, E. Benveniste, *Origines de la formation des noms en indo-européen* (Paris 1935, réimpr. 1962) 154-155, et C. Watkins, *Indogermanische Grammatik* III/1 (Heidelberg 1969) 75. Voir aussi J. Manessy-Guitton, op. cit., 128.

⁹ *BSL* 59 (1964) 31. Sur la base des emplois, l'auteur dégage dans ces noms la valeur aspectuelle du parfait.

¹⁰ Sur le sens de la racine **med-*, voir E. Benveniste, *Le vocabulaire des institutions indo-européennes* 2 (Paris 1969) 123-132.

chou dans l'eau bouillante] un petit moment, le temps que tu comptes jusqu'à cinq». Partout ailleurs, le mot signifie «manière». En 5, 1, dans l'environnement de *pro noxa ... uindicet, bono modo* peut se traduire par «en gardant la bonne mesure». Sur le sens de *uindicāre*, enfin, le contexte ne laisse pas de doute. En tant que dérivé dénominatif de *uindex* «répondant en justice», ce verbe signifie d'abord «revendiquer», puis «exiger réparation, punir». Son association syntagmatique avec *pro noxa* a un écho dans la séquence *uindicatum in noxios* de Salluste, *Iug.* 31, 26: *Quae nisi quaesita erunt, nisi uindicatum in noxios, quid erit relicuom, nisi ut illis qui ea fecere oboedientes uiuamus?*, «Si l'on n'informe sur ces faits, si l'on ne punit les coupables, que nous restera-t-il que de vivre asservis aux auteurs de ces crimes?» (trad. A. Ernout, *Les Belles Lettres*). Au point de vue formel, l'appartenance de *uindicō* à la première conjugaison est normale pour un dénomatif. Cependant, une forme *uindicit* de la loi des XII Tables (cf. Aulu-Gelle XX, 1, 45) et le substantif *uindicta*, prop. «revendication», plaident pour l'existence d'une ancienne variante de la troisième conjugaison. Bien que Caton ne connaisse pas le verbe sous sa forme la plus archaïque, de même qu'il ignore *noxit* (pourtant conservé chez Lucilius, *frg.* H 124 Charpin), il n'en use pas moins d'une terminologie juridique. Et c'est peut-être là le trait le plus frappant du paragraphe 5, 1 du *De agricultura*.

Aperçu d'une histoire de la linguistique neuchâteloise (1873 - 1997)¹

Lors du rétablissement de l'Académie, en 1866, le Conseil d'Etat nomme à la chaire de philologie grecque et latine un savant allemand de quaranté-quatre ans, Wilhelm Neumann (1822-1884). Sept ans plus tard, cet homme d'une vaste culture et curieux des nouvelles recherches en sciences humaines inscrit une heure de linguistique générale au programme de ses cours. Ainsi, la haute école de Neuchâtel offre pour la première fois un enseignement distinct sur les problèmes du langage. Sa formation et son parcours intellectuel assurent à Neumann une largeur de vues et une distance critique remarquables. À son arrivée à Neuchâtel, il a déjà suivi une brillante carrière en théologie et philosophie, ainsi qu'en philologie ancienne; il a écrit plusieurs ouvrages importants sur des sujets relatifs à l'Ancien Testament; il a enseigné la théologie en Allemagne, puis l'hébreu, le grec et l'allemand à Lausanne. Cette expérience s'allie à une grande originalité d'esprit. À en juger par un opuscule de 1873² - l'année même de l'introduction de la linguistique à la Faculté des lettres -, le maître ne craint pas la remise en question des connaissances scientifiques apparemment les plus sûres et se distingue par une méthode novatrice. De même qu'un contemporain célèbre, August Schleicher (1821-1867), rédige un manuel de lituanien à partir d'observations directes, faites sur le terrain, de même Neumann voue une grande attention aux langues vivantes. En témoignent non seulement sa maîtrise du français, mais aussi l'étendue de son information sur d'au-

tres langues modernes de l'Europe. Cet intérêt pour l'usage oral influence son approche du grec et du latin: au-delà de la norme des écrivains classiques, son regard embrasse les formes dialectales et les variétés familières des inscriptions, proches de la langue parlée. Les graffiti de Pompéi, par exemple, retiennent toute son attention: «L'alphabet romain nous est connu. Nous en avons d'authentiques échantillons, tracés par la main des gamins, qui, en allant à leur gymnase..., s'exerçaient en gribouillant leurs leçons sur le bas des maisons de Pompéi... J'avoue qu'on sent mieux le souffle vivant de la prononciation latine dans ces gribouillages de mains enfantines, que dans l'éblouissante érudition, qui ramasse de toute part ses arguments nébuleux pour éteindre la flamme originale d'une langue ancienne...»³. Ces lignes mettent en cause la science livresque de l'homme de cabinet et révèlent l'intérêt de leur auteur pour les manifestations linguistiques spontanées de la vie quotidienne. En même temps, la phraséologie (cf. l'expression *souffle vivant de la prononciation latine*) trahit une conception caractéristique de l'époque. La langue est comparée à un organisme naturel, dont elle partagerait le destin: naissance, développement, déclin et mort. Cette idée s'exprime plus nettement dans la suite du texte: selon l'auteur, lorsque les usagers d'une langue en simplifient l'orthographe, «la force vitale de cette langue commence à pâlir»⁴. L'emploi d'une telle métaphore situe bien Neumann dans la linguistique de son temps. Même si certaines de ses

¹ Cette brève rétrospective s'en tient à peu près aux disciplines qui sont aujourd'hui celles de l'Institut de linguistique. La place disponible ne nous a pas permis de prendre en compte de nombreux domaines voisins, comme la dialectologie du français ou les linguistiques de langues particulières, anciennes et modernes. En ce qui concerne la documentation, nous sommes redevable à Mme M. Niederhauser et à MM. F. Grosjean, A. Jeanneret, B. Py, D. Queloz, C. Rubattel et R. Scheurer, que nous remercions très vivement. Enfin, pour la première partie de la période considérée, nous avons tiré grand profit de la contribution de M. R. Scheurer, in: *Histoire de l'Université de Neuchâtel*, tome 2, Université de Neuchâtel et Ed. G. Attinger, Hauterive - Suisse 1994, Deuxième partie, chap. II.

² *Mélanges philologiques I: Prononciation du C latin*. Paris - Neuchâtel - Leipzig 1873, 80 p.

³ *Op. cit.*, p. 36.

⁴ *Op. cit.*, p. 45.

L'Université et la République

théories ne résistent pas à la critique de la science actuelle, son œuvre a stimulé la recherche. Sa réflexion sur le langage a le mérite de s'appuyer sur la connaissance de nombreuses langues. Dans le domaine indo-européen, ses références vont du celtique à l'indo-iranien. Le savant domine donc le champ d'études des comparatistes et applique la méthode historique à des points de grammaire latine⁵. De ce savoir encyclopédique et de ces compétences les étudiants profitent largement. De 1873 à 1882, le professeur traite de nombreux sujets de linguistique. Les intitulés des cours sont éloquentes. Citons: «L'écriture et l'orthographe» (1875), «Principes de grammaire comparée. Phonétique des langues indo-européennes» (1875-1876), «Origine des langues» (1876), «Langues aryennes» (1876-1877), «Étymologie. Langage émotionnel et imitatif. Darwin et la science du langage» (1877-1878). Ces matières, professées à raison d'une heure hebdomadaire, s'ajoutent à l'enseignement principal du latin (4 h) et du grec (3 h). De plus, Neumann donne des cours de langue hébraïque et d'archéologie biblique à la Faculté de théologie. C'est dire l'importance de son engagement à l'Académie, dont il a été recteur (1875).

Pour la succession de Neumann, en 1883, l'Académie fait appel à deux jeunes professeurs, Jules LeCoultre (1849-1925) et Léopold Bachelin (1857-1930). Le premier occupe la chaire de langue et littérature latines et y ajoute l'histoire de la langue française. Le second professe la langue et la littérature grecques, la littérature française et la linguistique générale. Cette dernière discipline, avec une dotation de 1 heure hebdomadaire, demeure le parent pauvre, mais, du moins, ne disparaît pas du programme. Dans son enseignement, Bachelin reprend, à peu de choses près, les sujets de son prédécesseur, mais l'éventail est un peu moins riche.

Les matières changent chaque semestre durant deux ans, puis le cycle recommence. Le professeur s'intéresse aux textes surtout d'un point de vue littéraire, comme en témoigne déjà son mémoire «Comparaison entre l'iphigénie d'Euripide et celle de Racine», rédigé au temps de ses études à l'Académie (1877). De fait, son goût pour la littérature comparée l'oriente davantage que la linguistique vers ses futures fonctions: en 1889, il accepte la charge de bibliothécaire du roi de Roumanie et les disciplines pour lesquelles il avait été nommé sont confiées à Paul Dessoulavy (grec), Henri Warnery (français) et Alexandre Perrochet (linguistique). Au niveau de l'enseignement, Perrochet (1844-1909) assure la continuité par la conservation d'un cours intitulé «Origine et développement du langage» (Bachelin traitait déjà de ce sujet). Mais il donne aussi, en alternance, un cours d'orientation nouvelle, qui témoigne d'un intérêt pour la typologie: «Les langues monosyllabiques, agglutinantes et chamito-sémitiques». Cette ouverture à des langues non indo-européennes s'explique par une formation de théologien et d'hébraïsant. En effet, depuis 1874, Perrochet enseigne l'exégèse de l'Ancien Testament à la Faculté de théologie. Néanmoins, comme Neumann quelques années auparavant, il fait aussi droit aux études indo-européennes.

Après Alexandre Perrochet, Max Niedermann (1874-1954) reprend le flambeau de la linguistique, d'abord comme privat docent (1903-1905), puis comme professeur extraordinaire (1905-1909), enfin au titre de professeur ordinaire (1909-1944). La carrière universitaire s'offre comme une suite logique de sa formation très complète et de son excellente préparation à la recherche scientifique. Dès le début de sa scolarité, Max Niedermann se montre un brillant élève, très travailleur et scrupuleux. Son goût et son talent pour les langues se révèlent déjà

⁵ Une monographie de grammaire comparée a pour titre: *Parenté du gaulois et du latin (voir le programme des cours de l'Académie de Neuchâtel, Année 1880-1881, pp. 15-98).*

au Gymnase de Winterthur, sa ville natale. Bachelier en 1893, il s'inscrit d'abord à l'Université de Zurich, mais, au bout d'un an, il poursuit ses études à Bâle, où il fréquente les cours de philologie classique et de linguistique, profitant notamment des leçons du grand comparatiste Jacob Wackernagel. Trois ans plus tard, il réussit ses examens de doctorat avec la mention «insigni cum laude». Sa thèse, qui porte sur un aspect du vocabulaire latin, inaugure une très riche production scientifique. Ses publications concernent de nombreux domaines de la philologie et de la linguistique. C'est que le jeune savant, à peine docteur, complète et élargit sa formation à Paris. De 1897 à 1899 - hormis une interruption d'un semestre -, il y est à l'école des plus grands maîtres et satisfait son appétit de connaissances dans les institutions les plus prestigieuses. À son programme figurent non seulement le latin, le grec et la linguistique, mais encore le sanskrit, le russe et les langues celtiques. Ainsi devient-il un indo-européaniste accompli. À son retour en Suisse, il commence son activité d'enseignant, d'abord à l'Université de Bâle en qualité de privat docent, puis au Gymnase de La Chaux-de-Fonds comme professeur de latin et de grec. Mais, bientôt, l'Université de Neuchâtel se l'attache pour l'enseignement de la linguistique et des langues anciennes. Promu à l'ordinariat en 1909, il occupe une chaire partielle jusqu'en 1925 et exerce des fonctions parallèles à l'Université de Bâle. À la retraite du latiniste Jules LeCoultre, il accepte une charge complète à Neuchâtel (1926-1944). Quand bien même sa sollicitude pour les étudiants et son dévouement à l'institution universitaire lui coûtent beaucoup de temps, il accomplit une œuvre scientifique importante et durable. Son *Précis de phonétique historique du latin* (1^{re} éd., Paris 1906; 3^e éd., 1953) - «véritable petit chef-d'œuvre», comme le dit Antoine Meillet - rencontre un succès considérable et est traduit dans une demi-douzaine de langues. Quant à son dictionnaire de lituanien (*Wörterbuch der litauischen Schriftsprache*), publié à partir de 1926 avec Alfred Senn et Franz Brender (de celui-ci Anton Salys prendra la relève), c'est un ouvrage fondamen-

tal. Que ce soit dans ces œuvres maîtresses ou dans d'autres livres et articles, Max Niedermann donne l'exemple de la rigueur, de la clarté et de l'élégance. L'étendue de son savoir se mesure à la variété de ses sujets d'études. De 1897 à 1954, plus de trois cents contributions illustrent les domaines de la critique verbale, de la grammaire historique, de l'étymologie, de l'épigraphie, de la toponymie et, plus rarement, de la linguistique générale. Les données proviennent essentiellement du latin (y compris le latin vulgaire), des langues romanes, du grec et des langues baltes. Même s'il met l'accent sur les langues et les textes anciens, Max Niedermann ne se désintéresse pas des faits linguistiques contemporains, comme l'attestent ses travaux sur le français et le lituanien. D'ailleurs, son attention aux problèmes de l'actualité s'étend au-delà des questions de langue. Sur des sujets scolaires - comme la réforme de l'enseignement - ou sur des problèmes de politique internationale - comme le statut des pays de l'Est -, il prend la plume et fait connaître son point de vue dans les journaux. Dans sa vie de citoyen et dans son métier de professeur, dans la cité et dans l'Université, son engagement témoigne d'un profond humanisme. À l'égard de ses étudiants, il est un maître à la fois bienveillant et exigeant. Son enseignement ne vise pas seulement à la transmission de connaissances, mais plus encore à l'apprentissage d'une méthode rigoureuse. Dans sa pratique de latiniste et d'indo-européaniste, l'étude linguistique s'appuie toujours sur un examen philologique préalable. Un grand soin dans la description des faits et une analyse sans faille s'agencent en une démonstration exemplaire. Ainsi, les heureux bénéficiaires de ses leçons en retirent le goût du travail précis et de l'argumentation serrée. Les plus férus de linguistique ne suivent pas seulement les heures de latin, mais profitent des cours de sanskrit, de russe ou de grec. La lecture de textes alterne avec des sujets de grammaire historique ou, parfois, de linguistique générale. Max Niedermann accorde la priorité à son activité d'enseignant et consacre beaucoup de temps à ses étudiants. Et pourtant, la

L'Université et la République

recherche ne perd jamais ses droits. Bien plus, l'ampleur et la perfection de son œuvre scientifique lui valent les plus hautes distinctions académiques en Suisse et à l'étranger. Sa longue et féconde carrière a donc grandement contribué au rayonnement de l'Université de Neuchâtel.

Durant la dernière année d'enseignement de Max Niedermann, la nomination de Paul Humbert - jusque-là professeur à la Faculté de théologie - à une chaire d'hébreu et langues orientales enrichit l'offre de la linguistique. Au programme des cours figure désormais, à côté des 2 heures consacrées à la langue hébraïque, 1 heure d'introduction à la langue persane ou de lecture de textes persans. En 1944, André Burger, titulaire de la chaire de français médiéval et de philologie romane, succède à Max Niedermann pour la grammaire comparée des langues classiques, qu'il enseigne jusqu'en 1948, mais à raison de 1 heure hebdomadaire seulement. Il ne traite pas que de la comparaison du grec et du latin, mais aussi des langues germaniques. Le sanskrit élémentaire fait l'objet du cours de l'été 1946 et le système phonétique et morphologique de l'indo-européen est abordé en hiver 1947-1948. En tant qu'ancien élève d'Antoine Meillet, de Jacob Wackernagel et de Max Niedermann, André Burger privilégie l'approche comparative des langues. Son expérience d'indo-européaniste se révèle pleinement dans ses remarquables *Etudes de phonétique et de morphologie latines* (Neuchâtel 1928). Le recours à des données indo-iraniennes, grecques, slaves et germaniques, notamment, éclairent les faits latins d'une manière décisive. Sur bien des points, cet ouvrage renouvelle l'explication des formes du parfait latin. Son impact sur les travaux ultérieurs se mesure aujourd'hui encore.

En 1948, André Burger quitte Neuchâtel pour l'Université de Genève. Georges Redard est alors nommé au poste de linguistique. Né en 1922 à Neuchâtel, il y a accompli sa scolarité, obtenu son baccalauréat (1940), puis sa licence ès lettres classiques (1943).

Ses études achevées, il s'est engagé dans la préparation d'une thèse de linguistique grecque, sous la direction de Max Niedermann, puis a effectué un séjour à Paris, où il a bénéficié de l'enseignement d'Emile Benveniste et de Pierre Chantraine, à l'Ecole pratique des Hautes Etudes. Auprès d'eux et d'autres maîtres, il a eu l'occasion d'approfondir et d'élargir sa formation d'indo-européaniste et de linguiste. Doué d'aptitudes remarquables, d'une force de travail peu commune et d'une volonté indéfectible, il a mené à bien sa recherche dans les conditions difficiles de la guerre et de l'après-guerre. En octobre 1947, la rédaction était terminée. Ainsi, au moment de son entrée en fonction comme chargé de cours à la Faculté des lettres, à l'âge de vingt-six ans, il a déjà une solide expérience de la recherche scientifique et une grande culture linguistique. Ses intérêts sont très larges, comme en témoignent d'emblée les intitulés de ses cours. Au semestre d'hiver 1948-1949, l'enseignement comprend: «Introduction à la grammaire comparée des langues indo-européennes: classification et structure» (1h), «Grammaire comparée des langues classiques: La formation des noms» (1h) et, au titre de cours libre, «Initiation à l'étude de l'iranien ancien: explication de textes vieux-perses et avestiques» (1h). La présence de l'iranien dans ce programme est symptomatique des recherches futures du professeur. Le sanskrit, d'autre part, fait l'objet d'un cours d'introduction en 1949-1950, puis à intervalle plus ou moins régulier. À ces langues indo-européennes anciennes s'ajoutent bientôt des sujets de linguistique générale et la réflexion porte également sur les langues vivantes. En été 1955, en effet, Georges Redard donne pour la première fois un cours de grammaire française. Son objectif n'est pas d'enseigner la norme, mais de sensibiliser son auditoire à l'écart existant entre langue orale et langue écrite et de susciter une analyse critique de la grammaire traditionnelle. Dans ces leçons captivantes, l'étudiant remet en question les descriptions conventionnelles et prend conscience de l'usage réel de la langue. L'étude de cas particuliers repose sur des principes

théoriques et méthodologiques rigoureux. La doctrine fondamentale de Ferdinand de Saussure tient une grande place dans l'enseignement. L'exégèse porte essentiellement sur les fameuses dichotomies saussuriennes (synchronie / diachronie, langue / parole, signifiant / signifié) et sur des notions de base (la «valeur» et l'«arbitraire du signe», par exemple). Ces connaissances cardinales concernent tous les étudiants de la Faculté et s'acquièrent dans le cours général. Parallèlement, un cours-séminaire s'adresse à un groupe plus restreint. Son contenu varie de semestre en semestre, de sorte que les esprits curieux s'ouvrent à de multiples domaines. Les classicistes découvrent les formes archaïques de la civilisation romaine à travers l'histoire des termes les plus anciens du vocabulaire latin. À l'occasion, une lecture de chapitres choisis du traité de Caton sur l'agriculture leur propose des exemples d'une collaboration fructueuse entre la philologie et la linguistique. De temps en temps, une introduction au gotique donne aux étudiants d'allemand et d'anglais la possibilité de s'initier à la comparaison des langues germaniques. Même le persan et le hittite apparaissent à leur tour dans le programme. À chaque fois, l'apprentissage de la langue se double d'une sensibilisation à la culture. L'ouverture du maître, son enthousiasme communicatif, sa brillante élocution, ont un effet stimulant. Pour beaucoup, les cours de linguistique représentent de grands moments dans la semaine. Au succès de l'enseignement s'ajoute l'importance croissante de la discipline au sein des sciences humaines. Aussi, lorsque la Faculté met sur pied un cours d'introduction aux méthodes pour tous les étudiants de première année, la formation comporte-t-elle, à côté des approches philosophique et historique, la dimension linguistique.

Georges Redard ne limite pas son activité à son enseignement neuchâtelois. De 1948 à 1954, il est rédacteur au «Glossaire des patois de la Suisse romande». En 1954, l'Université de Berne le nomme à sa chaire de grammaire comparée. Comme il est déjà professeur à Neuchâtel (depuis 1951), il a de

lourdes charges et des tâches administratives dans deux institutions. D'autre part, son engagement dans la recherche s'avère important dès le début de sa carrière. Très tôt, en effet, il élabore un grand projet par la conjonction de deux ensembles de compétences. Alors qu'il se consacre principalement à l'étude des langues iraniennes, il se familiarise parallèlement avec les méthodes du dialectologue par sa participation à l'enquête sur les patois franco-provençaux. De là naît l'idée d'une description des dialectes de l'Iran moderne. Il met donc en chantier un ouvrage de grande envergure: un atlas des parlers iraniens, conçu d'après le *Sprach- und Sachatlas Italiens und der Südschweiz (AIS)* de K. Jäger et J. Jud. L'entreprise, dont l'intérêt a été reconnu par le XXIV^e Congrès international des orientalistes (Munich, 1957), commence par des enquêtes sur le terrain (Iran et, surtout, Afghanistan) et par le dépouillement des publications antérieures. Pour la récolte et l'exploitation des matériaux, Georges Redard s'entoure de collaborateurs et forme des enquêteurs indigènes. À l'usage de l'équipe, il confectionne un questionnaire étendu (totalisant près de deux mille questions), ainsi qu'une version abrégée. Ces instruments de travail, complétés par des enregistrements, permettent une investigation dans les principales provinces du lexique. Un riche vocabulaire concerne l'élevage, l'agriculture et les métiers. Dans l'ensemble, le matériel recueilli renseigne accessoirement sur la phonétique, la morphologie et la syntaxe. De plus, les missions ont rapporté une documentation précieuse pour l'ethnographe: photographies, diapositives, dessins techniques. L'exploitation - non encore terminée - des données linguistiques a conduit à la publication d'études particulières. L'excellence de ces travaux a été largement reconnue et Georges Redard est considéré comme l'un des meilleurs spécialistes de la dialectologie iranienne. Fait significatif, c'est lui qui a signé le chapitre sur les parlers actuels de l'Iran dans le grand ouvrage de référence édité par Thomas A. Sebeok (*Current Trends in Linguistics* 6, La Haye - Paris 1970, pp. 97-135). Et c'est lui que le Collège de France invite,

L'Université et la République

une quinzaine d'années plus tard, à donner une série de conférences sur la linguistique iranienne (1986). Il n'est pas étonnant, enfin, qu'il dirige la belle collection des «Beiträge zur Iranistik» (L. Reichert Verlag, Wiesbaden).

En-dehors du champ des études iraniennes, Georges Redard publie un ensemble de contributions sur des problèmes de sémantique grecque et latine. L'intéressent, en particulier, les rapports entre les termes d'une famille lexicale. Il s'agit, par exemple, de justifier l'écart des sens entre un verbe composé et le simple correspondant. La démonstration, toujours très rigoureuse, s'appuie sur le principe selon lequel «le sens d'une forme linguistique se définit par la totalité de ses emplois» (Benveniste). En effet, l'auteur de ces travaux interroge très largement les textes. Par des interprétations précises et attentives au contexte, il éclaire l'évolution sémantique des mots d'une manière décisive. La même attention préside à ses recherches sur l'histoire récente de la linguistique. En témoignent, notamment, ses articles sur l'école de Genève. Saussure, ses conceptions de comparatiste et de généraliste, ses rapports avec Louis Havet ou encore son voyage en Lituanie font l'objet d'études particulières. L'œuvre de Charles Bally suscite également des travaux. Cet intérêt pour l'auteur de *Linguistique générale et linguistique française* n'est pas sans rapport avec la réflexion sur le français et l'ouverture d'une «Chronique de la langue vivante» dans le *Journal de Genève* durant les années soixante.

On le voit, Georges Redard se passionne pour de multiples aspects de la linguistique, y compris ses développements les plus récents. À son instigation ou avec sa collaboration, la Faculté augmente ses moyens et enrichit son offre dans le domaine des sciences du langage. Ainsi, il soutient, avec Jean Rychner, la réalisation d'un laboratoire de langues, dont le projet avait été conçu par André de Mandach à son retour des États-Unis. Une installation rudimentaire est inaugurée en 1960, puis remplacée par un

équipement plus performant en 1963. Cet instrument rend immédiatement de grands services au Séminaire de français moderne et au Cours de vacances. Mais l'outil ne remplace pas l'homme. Au linguiste incombe l'élaboration d'un matériel didactique efficace, ce qui implique l'étude des processus d'apprentissage. Le besoin se fait donc sentir d'une unité de recherche spécialisée et, bientôt, le Centre de linguistique appliquée (CLA) voit le jour. Sous la direction scientifique d'Albert Gilliard, puis de René Jeanneret et, enfin, de Bernard Py, l'équipe du Centre se consacre à des tâches diverses: organisation de cours, colloques et séminaires pour les enseignants des degrés primaire et secondaire, évaluation de méthodes pour l'enseignement des langues étrangères, réalisation de nombreux documents didactiques pour le français, l'anglais, l'italien et l'espagnol, notamment. Dans un second temps, l'apprentissage «en milieu social» prend une grande place dans les activités du CLA, de même que les recherches sur le bilinguisme. Il s'agit de comprendre, par exemple, ce que signifie, pour une famille de Romands, d'aller vivre et travailler dans une ville alémanique et de devenir bilingue; ou encore ce que signifie, pour un enfant portugais, de s'intégrer dans une classe de notre système scolaire et d'apprendre non seulement le français, mais aussi l'allemand. Dans ce domaine, plusieurs travaux ont été conduits en collaboration avec d'autres universités suisses et étrangères (Bâle, Lausanne, Besançon, Grenoble, Lyon, Paris VII et X) et ont été soutenus par le FNRS.

L'année 1971 marque une étape importante du développement de la linguistique à Neuchâtel. Une chaire de linguistique générale est alors créée et confiée à Georges-Eddy Roulet, jusque-là chef de travaux au CLA. Le nouveau professeur consacre la plus grande part de son enseignement aux aspects théoriques de sa discipline, de Saussure à Chomsky. Mais, dans le prolongement de son activité antérieure, l'application des théories à la didactique des langues l'intéresse et il inscrit à son programme un cours de linguistique appliquée. Parmi ses travaux

scientifiques, les ouvrages suivants révèlent ses orientations autour de 1970: *Les modèles de grammaire et leurs applications à l'enseignement des langues vivantes*, Strasbourg 1970; *Théories grammaticales, descriptions et enseignement des langues*, Paris 1972; *Linguistique et comportement humain. L'analyse tagmémique de Pike*, Neuchâtel 1974. Eddy Roulet s'intéresse ensuite aux problèmes de l'énonciation et à l'analyse du discours, mais développe ces recherches à Genève, où l'Université l'appelle à une chaire de linguistique française; il quitte Neuchâtel en 1977.

À ce moment-là, l'ancien séminaire de linguistique et d'orientalisme vient de s'organiser en un institut, qui regroupe deux chaires, ainsi que le Centre de linguistique appliquée. L'existence d'un poste complet de linguistique générale, depuis 1971, permet à Georges Redard de se consacrer à la seule grammaire comparée. À son départ, en 1976, la charge de cette discipline revient au sousigné. L'enseignement consiste en un cours d'introduction, de visée avant tout méthodologique, et un séminaire sur des problèmes de linguistique indo-européenne. Outre les domaines incontournables de la morphologie historique et de la syntaxe, le programme privilégie l'exploration du lexique comme témoin d'éléments culturels. De même, la recherche porte principalement sur le vocabulaire des institutions.

En linguistique générale, une suppléance assure la continuité jusqu'à l'entrée en fonction du nouveau titulaire. Georges Lüdi, docteur ès lettres de l'Université de Zurich, arrive chez nous en 1979. Linguiste et spécialiste des langues romanes (français et espagnol, notamment), auteur d'une thèse sur la métaphore, il s'intéresse non seulement à la langue comme système, mais aussi à l'emploi de la langue et aux phénomènes du discours. Les sujets de son enseignement concernent souvent les rapports entre

le code linguistique et le sujet parlant. Font ainsi l'objet de cours la créativité lexicale, le langage publicitaire ou encore le bilinguisme. À ce dernier domaine Bernard Py, professeur de linguistique appliquée depuis 1981, consacre une part importante de son activité. Ainsi, la mise en commun des compétences débouche sur une fructueuse collaboration. Avec la participation de représentants du corps intermédiaire, se forme un groupe de recherche, dont les travaux bénéficieront d'un financement partiel par le FNRS (voir, notamment, G. Lüdi - B. Py et al., *Changement d'usage et langage du changement*, Lausanne 1995; étude réalisée dans le cadre du *Programme national de recherche 21*: «Pluralisme culturel et identité nationale»). Parallèlement à cette activité, l'Institut de linguistique fonde la revue *Travaux Neuchâtelois de Linguistique* (TRANEL), en 1980. Deux ans plus tard, Georges Lüdi est nommé à Bâle et, après un intérim, Christian Rubattel lui succède en 1984. Formé à l'Université de Lausanne dans les domaines de la philologie classique et de la linguistique, le nouveau professeur embrasse un vaste champ d'études. Ses intérêts vont de Pāṇini aux théories les plus récentes. S'il travaille essentiellement en synchronie, il a aussi les compétences du diachronicien. Depuis sa thèse, soutenue à Neuchâtel en 1978 et intitulée *Fonctions sémantiques et fonctions grammaticales dans la théorie transformationnelle*⁶, ses publications portent sur la grammaire générative, la sociolinguistique, la pragmatique du discours et la syntaxe, la linguistique historique. Ses recherches sur le discours font écho aux travaux de Georges-Eddy Roulet, son directeur de thèse, et, plus généralement, de l'unité de linguistique française de Genève. C'est que Christian Rubattel y a occupé un poste de chef de travaux, de 1980 à 1984. Par la suite, il garde des contacts avec ses collègues genevois, organise avec eux des échanges et des collaborations. Ainsi, en 1985, il publie avec E. Roulet, A. Auchlin, J. Mœschler et M.

⁶ Berne, Lang, 1978.

L'Université et la République

Schelling, *L'articulation du discours en français contemporain* (Berne, Lang; 2^e éd., 1987; 3^e éd., 1991).

En 1987, l'Institut de linguistique s'enrichit d'une quatrième chaire. En effet, François Grosjean, antérieurement professeur à Boston, est alors nommé pour l'enseignement et la recherche en psycholinguistique et en traitement automatique du langage et de la parole. Licencié de l'Université de Paris et porteur du doctorat d'Etat français, il a poursuivi sa carrière aux Etats-Unis. Son retour en Europe et son établissement à Neuchâtel signifient, pour notre faculté, la promotion de disciplines nouvelles dans le domaine des sciences de l'homme. François Grosjean conduit une partie de ses recherches en psycholinguistique du bilinguisme. Au point de vue traditionnel, «qui veut que le bilingue possède deux compétences linguistiques bien spécifiques et isolables» et qu'il soit «en quelque sorte, deux monolingues réunis en une seule et même personne», il oppose la thèse selon laquelle «le bilingue ... est un tout indissociable et manifeste une compétence linguistique globale, unique et spécifique, qui est difficilement décomposable en deux ou plusieurs compétences monolingues» (*SI Information* 30, mars 1991, 14). Cette problématique fait la matière d'un livre: *Life with two languages: an introduction to bilingualism*, Cambridge (Mass.) 1982. D'autre part, le professeur et ses collaborateurs travaillent en psycholinguistique expérimentale et se fixent pour objectif de «contribuer à la découverte des processus mentaux impliqués dans la perception, la compréhension et la production d'un énoncé linguistique» (*loc. cit.*). L'accomplissement de cette tâche, ainsi que la recherche appliquée, requièrent l'utilisation d'instruments. D'où la création du Laboratoire de traitement du langage et de la parole. Le directeur dudit laboratoire et son équipe rendent de nombreux services à des entreprises et à des centres de recherche, qui leur confient des mandats, tels que, par exemple, l'élaboration d'un continuum acoustique, l'évaluation d'un système de reconnaissance

de parole, l'amélioration de la téléthèse de communication «Hector». Enfin, en ce qui concerne l'enseignement, l'offre comprend non seulement le traitement du langage et de la parole, la psycholinguistique expérimentale, le bilinguisme ou la phonétique acoustique, mais aussi un cours sur la statistique. De plus, François Grosjean enseigne dans le cadre de l'orthophonie.

Le premier *Cours pour la formation d'orthophonistes* date de 1963-1965 et tire son origine d'une initiative de Philippe Muller, professeur de philosophie. Les études se font, alors, en deux ans: la première année est consacrée à la formation théorique, la seconde à des stages. Dans le programme, la linguistique occupe une place modeste, avec 1 heure hebdomadaire durant deux semestres. Cet enseignement est confié à Georges Redard. Quant à la phonétique, sa dotation est sensiblement plus élevée: 2 heures en hiver et 1 heure en été. Albert Gilliard en a la charge. Dès le deuxième *Cours*, l'ensemble de la formation connaît un renforcement et sa durée est portée à deux ans et demi. La linguistique et la phonétique y gagnent une présence plus forte et reçoivent le même nombre d'heures: soixante chacune en une année. Ce niveau horaire ne change plus durant une quinzaine d'années, malgré l'augmentation du temps des études - trois ans - à partir de 1969. En ce qui concerne le contenu du cours de linguistique, Georges Redard, puis Georges-Eddy Roulet, présentent les grands domaines de la discipline et expliquent les notions de base de l'étude synchronique. Figurent au programme des sujets tels que la phonologie, la syntaxe, la sémantique, différents modèles d'analyse linguistique, le bilinguisme. De son côté, Albert Gilliard aborde la phonétique articulaire, acoustique et combinatoire; il fait aussi une brève introduction à la phonétique expérimentale. En 1983, la structure des enseignements et de la formation tout entière subit d'importantes modifications. La direction du *Cours*, assumée par Albert Gilliard jusqu'à sa mort, en 1981, est reprise par Bernard Py. La durée des études passe de trois à quatre ans.

L'Université et la République

La part de la linguistique s'accroît. Aujourd'hui, linguistique et pathologie du langage représentent un bon tiers du programme. L'éventail des matières et des disciplines comprend, notamment, les éléments de la linguistique générale, la phonétique, la sociolinguistique, l'analyse conversationnelle, l'acquisition du langage, la psycholinguistique génétique et expérimentale, la neurolinguistique et les troubles du langage.

En conclusion, l'histoire de la linguistique neuchâteloise reflète l'élargissement constant du champ de la discipline et témoigne d'un esprit d'ouverture, déjà remarquable chez les pionniers du XIX^e siècle. L'ave-

nir ouvre de vastes perspectives à la recherche, non seulement dans les matières les plus récentes, mais aussi dans les domaines plus anciens de la linguistique historique et de la comparaison des langues indo-européennes.

Claude Sandoz
Institut de linguistique
Faculté des lettres et sciences humaines ■

Considérations sur l'étymologie de lat. *fētiālis*

Claude Sandoz
Université de Lausanne

Une recherche sur l'origine du nom des féciaux doit se fonder d'abord sur la connaissance de leur statut et de leur cahier des charges. Au nombre de vingt, les *fētiāles* constituent un collège et exercent leurs fonctions à vie. Leurs attributions relèvent des différents aspects du droit international. Requièrent leur intervention non seulement la conclusion des traités et les déclarations de guerre, mais aussi les questions relatives à l'extradition et à l'immunité des ambassadeurs étrangers. L'institution du droit fécial remonterait à l'époque royale. Tandis que Denys d'Halicarnasse en attribue la paternité à Numa (*Antiqu. rom.* 2,72), Tite-Live fait mention d'un *fētiālis* pour la première fois dans l'histoire du règne de Tullus Hostilius. Rome et Albe s'affrontent, puis, sur la proposition de l'Albain Mettius Fufetius, renoncent à la guerre et remettent leur sort entre les mains de leurs champions respectifs, les Horaces et les Curiaces. Mais, avant le combat, les deux parties s'engagent par un traité à respecter le verdict des armes, *Hist. Rom.* 1,24,3-5 : *Foedera alia aliis legibus, ceterum eodem modo omnia fiunt. Tum ita factum accipimus, nec ullius uetustior foederis memoria est. Fetialis regem Tullum ita rogavit : 'Iubesne me, rex, cum patre patrato populi Albani foedus ferire ?' Iubente rege, 'sagmina, inquit, te, rex, posco'. Rex ait : 'Puram tollito'. Fetialis ex arce graminis herbam puram attulit. Postea regem ita rogavit : 'Rex, facisne me tu regium nuntium populi Romani Quiritium, uasa comitesque meos ?' Rex respondit : 'Quod sine fraude mea populi Romani Quiritium fiat, facio'. « Chaque traité a ses clauses particulières, mais tous se concluent de la même façon. Dans la circonstance, voici comment on procéda, dit-on : c'est le plus ancien traité dont on ait souvenance. Le*

fécial posa au roi Tullus cette question : 'Roi, m'ordonnes-tu de conclure un traité avec le père patrat d'Albe ?' — 'Oui', dit le roi. — 'Roi, je requiers de toi l'herbe sacrée'. — 'Prends de l'herbe pure', dit le roi. Le fécial alla cueillir à la citadelle l'herbe pure. Après quoi il posa au roi cette question : 'Roi, me désignes-tu comme plénipotentiaire royal du peuple romain des Quirites ? Reconnais-tu ce caractère officiel à mes assistants et à mes ustensiles sacrés ?' — 'Oui', répondit le roi, 'sans préjudice de mon droit et de celui du peuple romain des Quirites'» (trad. G. Baillet). Comme on le voit, la conduite du rituel n'incombe pas au corps entier des féciaux, mais, dans un premier temps, au pourvoyeur de l'herbe sacrée (*uerbenarius*). Dans un second temps, ce spécialiste touche de son rameau la tête et les cheveux d'un collègue, le fait ainsi père patrat (*pater patratus*), c'est-à-dire porte-parole du peuple romain, et lui abandonne la suite des opérations. Le père patrat lit alors les clauses de l'accord, puis prend à témoin Jupiter de la bonne foi des Romains, enfin sacrifie un porcelet et appelle sur son peuple, en cas de parjure, le sort même de la victime. Les formules rituelles et le sacrifice visent clairement à la consolidation du traité et au respect de ses dispositions. Le texte de Tite-Live met donc en évidence le rôle des féciaux dans la conclusion d'un *foedus* et s'apparente par là aux définitions de Varron, *L.L.* 5,86¹ et de Nonius Marcellus, *De compendiosa doctrina*, Pars II, p. 187, 16-20 éd. L. Müller². Sur la base de ces témoignages et au prix d'un traitement dialectal, Romano Sgarbi (1992) envisage une origine **foediālēs* de *fētiālēs* et assigne à l'expression le sens propre de « garants ». Dans cette perspective, l'évolution de la diphtongue *oi* en *ē*, ainsi que la représentation graphique de /d/ par *t*, s'expliqueraient par le contexte ethno-linguistique de la Rome archaïque et par l'influence de populations voisines (Sabins et Falisques, par exemple). De plus, les

¹ Fetiales, quod fidei publicae inter populos praeerant; nam per hos fiebat ut iustum conciperetur bellum et inde desitum ut foedere fides pacis constitueretur; ex his mittebantur antequam conciperetur, qui res repeterent, et per hos etiam nunc fit foedus, quod fidus Ennius scribit dictum.

² Fetiales apud ueteres Romanos erant qui sancto legatorum officio ab his, qui aduersum populum Romanum uel aut rapinis aut iniuriis hostiliter commouuerant, pignora facto foedere iure repeterant: nec bella indicebantur, quae tamen pia uocabant, priusquam id fuisset fetialibus denuntiatum.

interférences se comprendraient d'autant mieux que le droit fécial aurait aussi existé (conformément aux affirmations des auteurs anciens) en dehors de la Ville³.

Quoiqu'intéressante par son attention à la géographie linguistique, cette étymologie implique une particularité formelle embarrassante. En effet, le dérivé en *-ālis* reposerait sur une base *foedi-*, non sur le thème *foeder-* des cas obliques. Or, *foedi-* sert de forme de composition, comme l'atteste *foedifragus* « qui viole les traités ». Cet adjectif figure chez Aulu-Gelle (19,7,5), en tant qu'expression du poète Laevius (début du Ier siècle av. J.-C.). Cicéron l'emploie aussi et, dans un développement sur les guerres d'autrefois, l'applique aux Carthaginois : *Poeni foedifragi, crudelis Hannibal, reliqui iustiores* « les Carthaginois violaient les traités et Hannibal était cruel, les autres étaient plus justes » (*De off.* 1,38). Quelle qu'en soit l'explication historique (allomorphe dans le système de Caland ?), *foedi-* est à sa place dans un composé, mais ne se justifie guère dans une formation suffixale⁴. D'ailleurs, des neutres sigmatiques comme *genus* et *tempus* produisent les adjectifs *generālis* et *temporālis*. D'autre part, l'identification du premier élément de *fētiālis* avec une variante de *foedus* réduit les compétences des féciaux à la seule conclusion des traités, malgré le démenti des sources. À propos d'une étymologie différente, mais sémantiquement équivalente (**fēti-* = traité⁵), G. Dumézil (1956) remarquait justement :

Qu'on relise le texte le plus explicite sur le *ius fetiale*, Denys d'Halicarnasse, II, 72 : la conclusion des traités n'en est qu'une partie, à côté d'une demi-douzaine d'autres. La déclaration de guerre, notamment, n'est pas moins importante. Peut-être l'est-elle davantage, puisqu'une guerre peut bien finir sans traité, par l'extermination ou l'asservissement des vaincus, mais qu'elle ne saurait être *bellum pium*, donc favorable, si elle ne commence pas dans les formes juridico-religieuses qui mettent les dieux du bon côté. Il ne paraît donc pas probable que le nom des féciaux et de leur

³ Cependant, les historiens de la religion romaine doutent parfois de l'existence des féciaux chez les proches voisins des Romains : voir Latte, 1960 : 123.

⁴ Sur les premiers membres de composés en *-i-* (y compris *foedi-*), voir Bader, 1962, : 17, § 14.

⁵ Cf. Walde et Hofmann, 1938-1954, s.v. *fetialis*.

ministère ne fasse référence qu'à la fraction "traité" de ce ministère. On ne se résignerait à une telle explication que si elle était évidente, et elle ne l'est pas.

Fort de ce constat, G. Dumézil fonde la définition de *fētiālis* sur un rapprochement nouveau. Si à son avis **fēti-* remonte bien à **dhēti-*, comme on le pense généralement, ce dérivé de la racine **dhē-* « poser, instituer » n'évoque pas seulement des noms de la « règle » ou de la « loi » (par exemple skr. *dhāma* et av. *dātəm*), mais surtout le neutre védique *dhātu* et ses composés. **Fēti-* et *dhātu* se rangent dans des séries de termes parallèles. Conformément à l'enseignement benvenistien, la forme en *-ti-* dénote l'action effective, tandis que la variante en *-tu-* comporte une nuance de virtualité ou désigne l'instrument de l'action. Les mots latin et indien renvoient donc à de simples modalités d'une seule et même notion. C'est pourquoi G. Dumézil demande au témoin védique des lumières sur son correspondant occidental. Malheureusement, véd. *dhātu* ne se rencontre qu'une fois dans le *Ṛgveda* et le passage pose un problème d'interprétation : *átyam havīḥ sacate sác ca dhātu* (5,44,3) « l'oblation suit le coursier (= Agni), c'est l'essence et la base (du sacrifice) » (trad. L. Renou). Bien que le contexte n'éclaire pas beaucoup le terme *dhātu*, le sens de « base, fondement » trouve confirmation dans les emplois de ses composés. Ainsi, en 7,60,11, *sudhātu* (hapax) signifie « bien fondé, qui a une bonne assise » et s'applique à la conquête territoriale du roi généreux envers son chapelain (*puróhita*). Les autres adjectifs en *-dhātu-* renferment un nom de nombre au premier terme. Le plus important, *tridhātu-*, se traduit littéralement « aux trois assises », en particulier comme désignation du monde, dans un hymne à Viṣṇu (1,154,4). Pour G. Dumézil (1956 : 98), le sens propre de *dhātu* se retrouve dans le latin **fēti-* : selon ses propres termes, les *fetiales* « donnent une assise religieuse à tout acte de droit international, et d'abord à toute entreprise militaire ». Même si le sacerdoce des féciaux n'a pas son homologue dans l'Inde ancienne — l'organisation de la société védique n'en requiert pas l'existence —, le rituel romain de la déclaration de guerre a comme un écho dans le mythe d'Indra. En effet, de même que le représentant de Rome, le *père patrat*, effectue en territoire ennemi une marche en trois étapes et répète une formule consacrée au premier homme qu'il rencontre, puis en entrant dans la ville, enfin en pénétrant sur le forum, de même l'auxiliaire d'Indra,

Viṣṇu , fait ses trois pas et prélude ainsi au meurtre du démon Vṛtra⁶.

L'approche comparative de G. Dumézil enrichit considérablement l'étude de l'institution des féciaux. Cependant, l'aspect linguistique du dossier mérite un réexamen. L'adjectif et nom *fētiālis* s'analyse clairement comme dérivé en *-lis* et se range avec les dénominations, également propres à la langue religieuse, *aruālis* (*frātrēs aruālēs*), *Vestālis* (*uirgo Vestālis*) et *Diālis* (*flāmen Diālis*). Mais la question se pose de la forme précise du suffixe. Les manuels et les dictionnaires étymologiques isolent un morphème *-ālis* et identifient ainsi un nom d'action **fēti-*⁷. Quoiqu'incontesté, ce découpage fait difficulté, car les thèmes en *-i-* fournissent des dérivés secondaires en *-lis*: de *genti-* (*gens* f., gén. pl. *genti-um*) procède *gentilis*, de *hostis hostilis*, de *ctuis ctullis*. Dans le cas de *fētiālis*, les règles de la formation des noms ne suggèrent donc pas une base **fēti-*, mais plutôt, d'après le rapport de *nuptiālis* à *nuptiae*, un féminin pluriel **fētiaē*. Ce terme s'inscrit dans un ensemble d'éléments lexicaux sémantiquement conciliables avec la valeur institutionnelle de *fētiālis*. Parmi les plus caractéristiques figurent *fēriae* « fête religieuse », *exsequiae* « funérailles » et, dans le domaine des relations internationales, *indūtiaē* « trêve, armistice ». Le pluriel de ces noms se justifie par la nature complexe de leur signifié. En effet, un jour consacré aux dieux et une cérémonie funèbre comportent un certain nombre de rites et de pratiques, tandis que la suspension des hostilités se négocie sur la base d'accords bilatéraux. De même, dans notre hypothèse, les **fētiaē* renverraient à un ensemble de dispositions particulières. Si en dernier ressort ce féminin pluriel repose sur **fēti-*, son correspondant le plus exact se trouve en avestique dans la forme de composition *-dāiti-*. D'une manière significative, la série des mots en *-dāiti-* renferme plusieurs expressions appartenant au vocabulaire des institutions. En font partie, notamment, *zraz.dāiti-* f. « croyance », *yaož.dāiti-* f.

⁶ « Il fait matériellement, par ses pas, ce que le fécial romain fait, mystiquement, par son rituel : il procure au guerrier une marche et un champ de bataille assurés » (Dumézil, 1956 : 104). Les faits se trouvent : a) pour Rome, chez Tite-Live 1,32,5-14; b) pour l'Inde, dans le R̥gveda 4, 18, 11.

⁷ Cf. Walde et Hofmann, 1938-1954 : 489; Ernout et Meillet, 1959 : 231; Leumann, 1977 : 344, § 308.

« purification » et *rāmō.dāiti-* adj. « qui a une situation de paix », en parlant d'un lieu (*asah-*). De ces faits se dégage le sens de *-dāiti-*, également valable pour **fēti-* : « fait d'établir, d'instituer ». En conséquence, **fētiae* se rapporte aux « conditions établies, fixées ». Ce sont, par exemple, les clauses d'un traité de paix, lorsque l'intervention des féciaux vise à un accord, comme chez Tite-Live 1,24,7, où le père patrat invoque Jupiter et accomplit un sacrifice dans le seul but d'assurer le respect des dispositions (*leges*) du *foedus*. Mais, en d'autres circonstances, les **fētiae* sont les faits établis, en vertu desquels Rome est fondée à déclarer et à faire la guerre. Dans le développement de Denys d'Halicarnasse sur la mission des féciaux, ce fondement factuel du *bellum pium* s'exprime par le composé *hupothéseis* (*Antiqu. rom.* 2,72,4). Il est remarquable que ce terme s'accorde partiellement avec **fētiae* par l'étymologie (racine **dheH₁/dhH₁-*), par la morphologie (suffixe *-ti-*) et par le nombre (pluriel). Une forme encore plus proche n'apparaît qu'en composition : *-thes_{tai}*, type *sun-thes_{tai}* « traité(s) » (*Il.* 2. 339). Bien que les formations grecque et latine soient indépendantes, le parallélisme présente néanmoins un intérêt. À la lumière de cette comparaison, la restitution de **fētiae* gagne en vraisemblance. Le dérivé *fētiālis* s'interprète donc littéralement : « (celui qui est) concerné par les **fētiae* », c'est-à-dire par les faits qui conditionnent la guerre ou la paix.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BADER, F. (1962) : *La formation des composés nominaux du latin*, Paris.
- DUMÉZIL, G. (1956) : « Remarques sur le 'ius fetiale' » : *Revue des Études Latines*, 34, p. 93-108.
- ERNOUT, A., MEILLET, A. (1959) : *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, 4e éd.
- LATTE, K. (1960) : *Römische Religionsgeschichte*, Munich.
- LEUMANN, M. (1977) : *Lateinische Grammatik I*, 2e éd., Munich.
- SGARBI, R. (1992) : « A proposito del lessema latino 'fetiales' », *Aevum*, 66, p. 71-78.
- WALDE, A., HOFMANN, J.-B. (1938-1954) : *Lateinisches etymologisches Wörterbuch*, Heidelberg.



De la troisième fonction dumézillienne au latin *iumentum* et *armentum*¹

Sandoz Claude
(Université de Lausanne)

Civilisation conservatrice, Rome garde le souvenir d'une idéologie indo-européenne dans la religion, le droit et une forme de mythologie "historicisée". Cette manière de penser se caractérise par une représentation tripartite du monde et de la société. Ainsi, le concours de trois fonctions sociales hiérarchisées et complémentaires conditionne la vie des dieux et des hommes. Le roi et les prêtres assurent l'exercice du pouvoir et la pratique de la religion (première fonction); les guerriers règlent les conflits par l'usage de la force (deuxième fonction); enfin, les éleveurs-agriculteurs veillent à la production des richesses et à la prospérité économique (troisième fonction). La découverte non seulement de cette organisation trifonctionnelle, normale pour toute communauté humaine, mais de son caractère idéal chez les Indo-Européens revient, comme on le sait, à Georges Dumézil². C'est le résultat d'une étude comparative des textes, bien plus que des éléments linguistiques. Du rapprochement de contenus, dans les littératures latine, scandinave et indienne, par exemple, se dégage une théologie tripartite. La vieille religion romaine fait ainsi une place particulière aux grands dieux Jupiter, Mars et Quirinus. En témoigne l'institution des flamines majeurs, appelés respectivement *flamen Dialis*, *Martialis* et *Quirinalis*. L'importance de ces prêtres ressort de leur cahier des charges et de leur rang dans la liste des fonctions sacerdotales, l'*ordo sacerdotum* de Festus. En effet, les flamines majeurs y figurent en deuxième position, immédiatement après le roi. Leur statut répond au rôle éminent de leurs patrons divins: Jupiter, Mars et Quirinus. La répartition des domaines fondamentaux de la société entre ces dieux solidaires a son pendant dans l'Inde. La première fonction incombe à Mitra et



Varuṇa, la deuxième à Indra et la troisième aux Nāsatya ou Aśvin. Cette liste indienne illustre un état plus complexe du schème tripartite, puisqu'au niveau 1 la souveraineté se partage entre deux représentants³. D'autre part, au niveau 3, les spécialistes de la prospérité sous toutes ses formes se définissent comme des dieux jumeaux. Le système combine donc la tripartition avec des divisions binaires. Ce type de classification dichotomique joue un grand rôle dans les cultures anciennes. Le plus vieux droit romain, par exemple, distingue le vol (*furtum*) de la rapine (*rapi-na*), puis fait une différence entre le vol manifeste (*furtum manifestum*) – cas du flagrant délit – et le vol non manifeste (*furtum nec manifestum*). Ensuite, le droit à la légitime défense dépend des circonstances de l'acte, c'est-à-dire du fait que le voleur commet son forfait le jour (*luci*) ou la nuit (*noctu*), ou encore qu'il porte ou ne porte pas une arme (*telum*). De même, dans la sphère de la troisième fonction, et en particulier dans le domaine de l'élevage, s'observent des divisions traditionnelles. La plus importante concerne le gros et le petit bétail. De manière significative, la déesse protectrice des troupeaux, Palès, se dédouble et son nom apparaît au pluriel chez Varron, *Res rust.* 2,5,1: dat.pl. *Palibus* "aux deux Palès". Au troisième livre des *Géorgiques*, Virgile invoque deux fois la déesse, en tête de deux développements symétriques, relatifs l'un au gros, l'autre au petit bétail. Enfin, le calendrier romain indique deux fois la fête de Palès, les *Parilia*, de **Palilia* (avec dissimilation). On les célèbre le 21 avril pour les brebis et le 7 juillet principalement pour les vaches⁴. Cette séparation des cheptels bovin et ovin a un écho dans la Grèce homérique, où l'expression linguistique de la notion de "troupeau" varie en fonction des bêtes: ἀγέλη "troupeau de boeufs" s'oppose à πῶν "troupeau de moutons". Un emploi de cette terminologie se rencontre au chant 11 de l'*Illiade*, vers 678. Le vieux Nestor s'entretient avec Patrocle des malheurs de l'armée grecque et déplore son impuissance, conséquence de l'âge: "Ah! si j'étais encore jeune!, s'écrie-t-il, si ma vigueur était intacte" et d'évoquer un exploit de ses belles années: "pour un rapt de bétail une querelle s'élevait entre les Eléens et nous. C'est alors que je tuai Itymonée...qui habitait l'Elide. J'étais

Claude Sandoz

De la troisième fonction dumézillienne ...

allé, moi, exercer des représailles; lui, défendait ses vaches. Il fut atteint d'emblée par une javeline partie de ma main. Il tomba; ses gens – des paysans – fuirent en tous sens. Nous ramenâmes de la plaine un assez joli butin: cinquante hordes de boeufs (πεντήκοντα βοῶν ἀγέλας), autant de troupeaux de brebis (τόσσα πῶεα οἰῶν) ...". En dehors de cette opposition, le mot ἀγέλη se dit une fois, chez Homère, d'une troupe de chevaux (*Il.* 19,281) et possède ainsi le sens général de "gros bétail". Mais les noms de gardiens des troupeaux attestent une spécialisation. Les éleveurs humains ou divins se définissent, le cas échéant, comme palefreniers ou comme bouviers. Dans la mythologie indienne, les dieux de troisième fonction, les *Asvin*, s'intéressent naturellement aux chevaux, comme leur nom en témoigne. Ces jumeaux divins ont une réplique dans l'épopée: ce sont les héros *Nakula* et *Sahadeva*, également jumeaux. L'un et l'autre se distinguent, mais chacun dans son domaine propre: le premier comme cavalier, le second comme connaisseur de boeufs. Des faits parallèles s'observent dans d'autres provinces du monde indo-européen, et notamment à Rome. En effet, les jumeaux de l'histoire des origines se signalent par des goûts différents: *Romulus* a des affinités avec les chevaux, ce dont témoignent son fameux quadriges et l'institution des *Equirria*, jeux célébrés sur le champ de Mars et consistant en une course hippique. Le nom de cette compétition s'explique à partir de **equi-curria*. Quant à *Rémus*, il accorde tous ses soins aux bovins et se montre supérieur à son frère, lorsqu'il s'agit de récupérer de jeunes taureaux volés (l'épisode figure chez *Ovide*, *Fastes* 2,361-380).

Dans le vocabulaire latin de l'élevage, l'opposition entre *iumentum* et *armentum* ne correspond pas rigoureusement à la division du cheptel en chevaux et bovins. Néanmoins, l'évolution des termes tend vers une telle spécialisation. *Jean Perrot*, dans "Les dérivés latins en *-men* et *-mentum*," le note expressément, au début de son commentaire sur *armentum*, p. 169: "Il semble bien que le collectif *armenta* ait d'abord désigné d'une manière générale le troupeau de gros bétail (boeufs et chevaux) non domestiqué (*Varron* oppose,



RR, 2, praef, 4, *armentum à bōs domitus*); ce sens général apparaît encore dans la définition donnée par Isidore de Séville (Orig., 12,1,8)...; la restriction de sens imposée au mot par les juristes de l'Empire, qui l'appliquent uniquement aux troupeaux de boeufs, à l'exclusion des chevaux, doit résulter, non pas d'une distinction entièrement artificielle, mais du fait que les deux termes *armenta* et *iumenta* tendaient à se spécialiser, le premier dans la désignation des bovins, le second dans celle des chevaux (le premier a pris le sens de "vache" en rhéto-roman, le second a désigné, dans les langues romanes qui l'ont conservé, l'"âne" ou la "jument"). L'histoire et l'étymologie de *iumentum* se dégagent clairement des faits latins et de la comparaison indo-européenne. Par chance, le mot apparaît dans l'inscription très ancienne du Cippe du Forum, sous la forme archaïque *iouxmenta* et probablement avec le sens d'"attelage" ou de "bêtes d'attelage". Ce témoignage indique sans ambiguïté la parenté du terme avec *iungere* "atteler" et, hors du latin, avec le grec ζεύματα, de formation identique. Mais la correspondance ne garantit pas une origine indo-européenne, car les suffixes *-mentum* et *-μα*, *-ματος* sont encore productifs à l'époque historique. On a donc probablement affaire à des créations parallèles, mais indépendantes. En ce qui concerne l'évolution sémantique, le terme, à partir du sens étymologique d'"attelage", procure la désignation habituelle de l'animal de trait, mais s'emploie une fois comme nom du char ou, plus précisément, du char attelé. Cette occurrence relève de la langue juridique et appartient donc à un domaine où la propriété des termes a son importance. La clause 1,3 des *XII Tables* prescrit: *Si morbus aeuitasue uitium escit, iumentum dato* "Si la maladie ou l'âge est un empêchement (pour l'accusé), qu'il (le demandeur) fournisse un chariot". Les attestations ultérieures illustrent le sens de "bêtes de traits" (chevaux, mulets, par exemple) et le mot se trouve très souvent au pluriel.

De même, le pluriel l'emporte nettement sur le singulier dans le cas du terme *armentum*, *-a*. Et, comme en témoigne une partie des emplois, ce pluriel grammatical correspond parfois à un sens collectif. Par là s'explique l'apparition secondaire d'un féminin sin-

Claude Sandoz
 De la troisième fonction dumézillienne ...

gulier *armenta*, -ae chez les vieux poètes Ennius et Pacuvius. Celui-ci dote l'expression d'une épithète et en précise, ainsi, le sémantisme, *Trag.* 2 Warmington: *Tu cornifrontes pascere armentas soles* "Toi, tu as l'habitude de paître des bestiaux au front cornu" (c'est-à-dire des vaches). La relation du terme avec les bovins s'observe dans maints passages de la littérature ultérieure. Ainsi, à son ami Atticus, soucieux de ses intentions, Cicéron répond, *Att.* 7,7,7: *Vt bos armenta, sic ego bonos uiros aut eos quicumque dicentur boni sequar* "Comme un boeuf son troupeau, je suivrai les bien-pensants, ou ceux qui se diront tels". Pour sa part, Virgile évoque le laboureur, dont le travail nourrit ses compatriotes et ses petits enfants, de même que ses troupeaux de boeufs (*armenta boum*) et ses taureaux qui le méritent bien (*Géorg.* 2,515). Ces affinités du nom *armentum* avec les boues inspirent l'étymologie de Varron, *Lingu. lat.* 5,96,3: *Armenta, quod boues ideo maxime parabant, ut inde eligerent ad arandum* "le mot *armenta* vient de ce que les hommes se procuraient des boeufs surtout avec l'idée d'en sélectionner pour les labours". Cette interprétation se heurte à une double objection. Au plan du signifiant, d'abord, un dérivé du verbe *arare* aurait la forme **armentum* (cf. le rapport de *armare* à *armamentum* "équipement"). D'autre part, le rapprochement de Varron fait difficulté au point de vue sémantique, car l'agronome lui-même oppose *armentum* et *bos domitus* "boeuf soumis au joug", c'est-à-dire "boeuf de labour" (*Res rust.* 2, Praef. § 4). Et l'examen des emplois enseigne le caractère exceptionnel de l'exploitation des *armenta* pour le travail de la charrue. C'est pourquoi les modernes envisagent d'autres possibilités d'explication. Comme le terme ne s'applique pas exclusivement aux troupeaux de boeufs, Michel Bréal y voyait une désignation de sens très général et proposait un rapprochement avec *animal*. Dans cette perspective, *armentum* reposerait sur **anmentum* (*anm̄ntom*) et une dissimilation de nasales rendrait compte du passage de -nm- à -rm-. Comparer **canmen* > *carmen*⁵. Plus récemment, Ernout et Meillet, dans leur *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, et Jean Perrot, *Op.cit.*, invoquent la racine **ar-* (dans une orthographe moderne **h₂er-*) "adapter, ajuster, assembler". S'y rattachent le grec ἀραρίσκω "adapter", ἄρμα "le char", et



en latin *armus* "bras, articulation du bras". Les auteurs de cette étymologie ne nient pas, toutefois, l'existence d'une difficulté sémantique. Conscient du problème, Robert Godel reprend la question sur une base nouvelle. A son avis, les contextes d'*armentum*, -a mettent en évidence une idée de dispersion et de liberté. On aurait affaire à du bétail paissant librement, à bonne distance de son point d'attache, écurie ou étable. D'où la suggestion d'un rapport étymologique avec *arcēre*, *arceō* "tenir éloigné"⁶. Phonétiquement, l'hypothèse est irréfutable: **armentom* passerait à *armentum* comme **torquentom* (> **torc-m-*) à *tormentum*. En revanche, l'analyse des conditions d'emploi ne me semble pas appuyer le sens de "bétail qu'on tient éloigné des étables". Cette définition se justifierait dans une opposition avec un nom du bétail qu'on surveillerait de près. Mais une telle opposition n'existe pas. Dans ces conditions, et sous réserve d'une précision sémantique, l'étymologie par la racine **ar-* "adapter, ajuster" me paraît la meilleure. Il y a peut-être un argument de poids dans l'équivalence complète entre lat. *armenta* et gr. ἄρματα "le char" ou "les chars", issu de **arsm̄ta*, même si la correspondance s'explique par des formations parallèles, plutôt que par un héritage commun. En ce qui concerne le signifié, *armenta* désigne le gros bétail, troupeau de boeufs, le plus souvent, mais aussi de chevaux. Virgile, par exemple, procure le syntagme *armentalis equa* "une cavale du troupeau" (*En.* 11,571). Moins explicitement, Caton mentionne peut-être les chevaux dans le *De agricultura* 2,7, où le maître de maison reçoit le conseil de vendre les animaux âgés ou mal portants: *boues uetulos, armenta delicula, oues deliculas ... uendat* "qu'il vende les boeufs un peu (trop) vieux, les chevaux mal portants, les brebis mal portantes... ". Entre les *boues* et les *oues*, la mention d'une troisième espèce semblerait naturelle. Bien plus, un texte de Pline le Jeune suggère, pour *armenta*, l'acception de "chevaux attelés", *Lettres* 8,17,4 (le Tibre et l'Anio ayant débordé, tout a été emporté): *Viderunt ... ibi boues, aratra, rectores, hic soluta et libera armenta atque inter haec arborum truncos aut uillarum trabes uarie lateque fluitantia* "(les gens) ont vu ... ici des boeufs, des charries, leurs conducteurs, là des chevaux dételés et libres et au

Claude Sandoz

De la troisième fonction dumézilienne ...

milieu de tout cela, des troncs d'arbres ou des poutres de villas, flottant au hasard sur un grand espace". La traduction de *soluta ... armenta* se fonde sur le sens de l'expression technique *equum solvere* "dételer un cheval" (cf. Horace, *Epodes* 1,1,8). Pour le contenu précis de l'adjectif *libera*, Virgile offre un parallèle, *Géorg.* 3,194, où la qualification *liber habenis* "libre des rênes" se dit d'un cheval (*equus*). A en juger par ces témoignages, l'écart sémantique entre la racine *ar- et le dérivé *armentum* ne me semble pas irréductible. Initialement, ce substantif signifierait "attelage"; puis "bêtes d'attelage", enfin "pièce de gros bétail" et, au pluriel collectif, "troupeau de gros bétail". Que la racine *ar- exprime parfois la notion d'"atteler", une donnée slave le prouve: v.sl. *jarimŭ* "le joug", avec le dérivé *jarimnikŭ* "bête de somme". En grec, la représentation de l'attelage privilégie, en quelque sorte, l'élément "char", d'où le sens de ἄρμα, -τα. En fin de compte, l'histoire d'*armentum* serait parallèle à celle de *iumentum* et le *iumentum datō* des *XII Tables* ("qu'il fournisse un chariot") ferait comprendre l'évolution sémantique du gr. ἄρμα. A peu près synonymes à l'origine, les deux noms latins des bêtes d'attelage avaient peut-être des âges différents. Puisqu'un verbe de la racine *ar- n'existe plus en latin, *armenta* se dénoncerait comme le terme le plus ancien. L'apparition du concurrent *iumentum*, encore motivé en latin archaïque (*iouxmenta* se rapproche de *iugum* et *iungō*), aurait entraîné une redistribution des fonctions. Ainsi, la forme de pensée par divisions binaires évoquée au début trouverait un point d'application dans ce chapitre du vocabulaire de l'élevage.

Claude Sandoz

1. Cette étude a été présentée dans une conférence donnée à l'Université François Rabelais de Tours, le 30 avril 1999.



notes

2. Voir, par exemple, *Mythe et épopée I*, Paris 1968; *II*, 1971; *III*, 1973.
3. Rome a, cependant, un écho de ce système, car Jupiter se double de la figure mineure de *Dius Fidius*.
4. Sur Palès, voir G. Dumézil, *La religion romaine archaïque*, Paris 1966, pp. 374-375.
5. *Notes d'étymologie*: MSL 16, 1910-1911, 59-66; sur *armentum*, pp. 63-64).
6. *Lat. armentum*: CFS 19, 1962, 93-99).

Claude Sandoz
Lat. rubicundus et le système de Caland

Lat. *rubicundus* et le système de Caland

Sandoz Claude
 (Université de Lausanne)

A la fin du XIX^e siècle, le linguiste Willem Caland met en évidence une complémentarité suffixale entre un simple en *-ro-* et un premier terme de composé en *-i-*. Les exemples s'en rencontrent en grec et en indo-iranien. En revanche, ce système morphologique ne joue pas de rôle significatif en latin et les grammairistes historiques n'en font même pas état. Cependant, une trace des formes de Caland subsiste probablement dans le groupe lexical de lat. *ruber*, *-bra*, *-brum* "rouge". L'archaïsme du mot et de sa formation ressort de données comparatives: gr. ἐρυθρός, v.sl. *rŭdrŭ* "roux", skr. *rudhirá-*. Selon Mayrhofer, la forme indienne résulte d'une contamination des termes complémentaires **rudhrá-* et *rudhi-*. Vient à l'appui de cette interprétation une attestation de la variante courte dans le composé *Rudhi-krā-* m., nom d'un démon dans le R̥gveda. Pour le second terme, les dictionnaires suggèrent sans conviction un rapprochement avec le verbe *kirāti* "répandre". Dans cette perspective, le nom signifierait "qui verse le (sang) rouge". Mais avec le statut adjectival du premier membre s'accorderait mieux une explication du terme comme bahuvrihi. Or, la possibilité existe, semble-t-il, de voir dans *-krā-* une variante compositionnelle de *kraviṅ n.* "chair crue". En découlerait le sens "qui a de la chair rouge" (c'est-à-dire qui s'en repaît). Mais quoi qu'il en soit de l'étymologie de *-krā-*, l'existence de *rudhi-* ne fait pas de doute. A cette forme en *-i-* répond exactement gr. ἐρυσί- pour ἐρυσθι-, avec palatalisation du θ comme dans myc. *korisijo* /Korinsioi/, nom. pl. "les Corinthiens", en regard de *korito* /Korinthos/¹. Comme premier membre de composé, ἐρυσί- entre dans des termes techniques du type ἐρυσίσκηπτρον, nom de plante. Le correspondant latin de gr. ἐρυσί- et de skr. *rudhi-*



présente la forme phonétiquement régulière *rubi-*. A côté de *ruber*, *rubi-* apparaît dans *rubicundus* "au teint rouge, rougeaud". Le dictionnaire latin d'Oxford rattache cet adjectif au verbe *rubeō* "être rouge" et M. Leumann le classe avec les déverbatifs du type *fācundus* "qui parle beaucoup" (de *fārī*). Mais une telle origine entraînerait une forme **rubēcundus*, puisque de *uereor* "éprouver une crainte respectueuse" dérive *uerēcundus* "réservé, discret". En fait, *rubicundus* occupe une place à part au sein du groupe des adjectifs en *-cundus*; comme l'affirme E. Benveniste, "<il> fait exception par son sens comme par la voyelle du thème"². Au vu de cette situation exceptionnelle, le linguiste français écarte le terme de la formation en *-cundus* et, à la suite de Priscien, y voit un ancien *rubibundus* dissimilé. Mais les tendances de l'évolution phonétique du latin vont à l'encontre de cette étymologie. En effet, lorsque deux labiales de syllabes consécutives subissent la dissimilation, le remplacement de la première ou de la seconde se fait au profit d'une dentale, non d'une vélaire. Dans ces conditions, il n'y a pas de raison de transférer *rubicundus* dans la classe des adjectifs en *-bundus*. Cela ne signifie pas que le terme doive s'expliquer comme les autres adjectifs en *-cundus*. Tandis que *fācundus*, *fēcundus* *īrācundus*, *iūcundus* et *uerēcundus* reposent tous sur une racine ou un thème verbal, *rubicundus* renferme un premier élément adjectival. Ce trait constitue un indice en faveur d'un vieux composé possessif. Dans cette hypothèse, l'identification du second membre doit se fonder sur l'emploi du mot. Or, dans ses occurrences les plus anciennes, *rubicundus* se rapporte à la couleur du visage, au teint d'une personne. En témoigne un portrait caricatural de Plaute, *Pseud.* 1218-1220: *Rufus quidam, uentriosus, crassis suris, subniger, / magno capite, acutis oculis, ore rubicundo, admodum / magnis pedibus* "C'est un rouquin, ventru, de gros molets, basané, une grosse tête, des yeux perçants, la face rubiconde, de très grands pieds". Cette acception précise de *rubicundus* se comprendrait bien si dans le second terme du composé se cachait le nom d'une partie de la face. Or, les ressources lexicales de l'indo-européen permettent d'identifier un nom de la "joue". En effet, la racine **gen-* du type lat. *genae* f.pl. "les joues" admet non

Claude Sandoz

Lat. rubicundus et le système de Caland

seulement un suffixe, mais aussi, le cas échéant, un élargissement en dentale. Ainsi, gr. γνάθος f. "mâchoire" repose sur *gnh₂dh- et lit. *žándas* "id." sur le degré o *gonh₂dh-. Avec la voyelle thématique, *gon(h₂)dho- donnerait un second membre *-gundus en latin. La forme régulière serait donc *rubigundus "aux joues rouges". Le passage à *rubicundus* s'explique soit par une dissimilation du mode d'articulation dans une suite de trois occlusives sonores, soit par une attraction des adjectifs en -cundus.

Claude Sandoz



notes

1. Sur le traitement de θ devant i , voir: M. Lejeune, *L'assibilation de l'aspirée sourde dentale devant i*, in: *Mémoires de philologie mycénienne III*, Rome 1972, pp. 225-235.
2. *Les adjectifs latins en --cundus*: BSL 34,1933,186.

RAPINE, DEMANDE DE RÉPARATION,
DÉCLARATION DE GUERRE.
NOTES DE LEXICOLOGIE LATINE*

Dans le vocabulaire latin de la guerre, les termes ne se prêtent pas toujours à une analyse immédiate et évidente, ou leur histoire pose encore une énigme. Des éléments lexicaux de ce champ sémantique font ici l'objet d'approches complémentaires. Ainsi, l'examen tient compte, sur l'axe paradigmatique, de la place des unités dans un ensemble lexical, ainsi que dans une classe morphologique, et, sur l'axe syntagmatique, de leurs associations contextuelles. Enfin, les enseignements de l'étude synchronique ouvrent la voie à une explication historique.

1. Les noms latins du butin

En règle générale, une série d'actes — faits d'armes et interventions diplomatiques — préludent à une déclaration de guerre officielle. Rome ne fait pas exception et donne à cette suite d'événements une expression linguistique intéressante pour l'histoire du vocabulaire. Le différend avec un État voisin a souvent pour cause des actions de rapine : latin *rapīna*. Ce féminin n'est pas très ancien dans la langue, car ses premières attestations appartiennent à l'époque classique (depuis la *Rhétorique* à *Hérennius* et Cicéron). Quoique plus fréquent dans la prose, le terme se rencontre aussi chez les poètes Horace et Properce. Au point de vue de sa formation, *rapīna* s'explique clairement, mais

* Ce travail a fait l'objet d'une conférence à l'Université de Gênes, dans le département du professeur M. Morani, le 23 mai 2001.

relève d'un type plutôt rare. Il s'agit d'un déverbatif en *-īna*, bâti sur *rapere*, *-iō* «ravir», et comparable à *ruīna*, de *ruere*, *-ō*, «s'écrouler». En ce qui concerne le sens, la rapine se définit comme l'appropriation illicite et préméditée du bien d'autrui par une opération collective d'hommes attroupés et armés (*coacti armatique homines*: voir Cicéron, *Pro Tullio* 9). Tandis que la *rapīna* s'accomplit ouvertement, l'auteur d'un *furtum* agit secrètement, comme en témoigne le sens de l'adjectif *furtivus*, «caché», et de l'adverbe *furtim*, «en cachette». Les termes ne sont pas synonymes, mais relèvent du même champ sémantique. S'y rattachent également des noms du «butin», car *rapīna* n'exprime pas seulement le «fait de ravir», en tant que *nomen actionis*, mais prend aussi la signification concrète de «ce qui a été pris» (*nomen rei actae*). Des liens existent donc avec le mot ancien *praeda*, «butin de guerre». Le sens de ce nom plaide en faveur d'un rapprochement étymologique avec le verbe *prehendō*, *prendō*, «prendre, saisir». Les formes s'éclairent réciproquement. Du présent se dégage un radical infixé *hend-*, d'une racine **hed-* (indo-européen **ghed-*), de sorte que le substantif féminin admet une restitution italique **prai-hed-ā* (indo-européen **preh₂i-ghed-eh₂-*). À son tour, le préfixe de la forme nominale indique l'étymologie de l'élément *prē-* à l'initiale du verbe. La monophthongaison rappelle le traitement ombrien. En effet, les *Tables eugubines* renferment la préposition *pre* en regard du latin *prae*. Un dialectisme se comprendrait bien chez un auteur comme Plaute, originaire de Sarsina en Ombrie, mais sa diffusion dans la langue commune demanderait une explication. Quoi qu'il en soit, une racine signifiant «prendre» est parfaitement à sa place dans un nom du butin. Un terme voisin en apporte confirmation: le neutre *praemium* «part du butin prise à l'ennemi et prélevée pour être offerte à la divinité qui a donné la victoire, ou au général vainqueur¹». De ce sens technique se développe, dans la langue commune, la notion de «profit, récompense». L'explication étymologique par **prai-em-io-m* paraît tout à fait convaincante: le mot comporte la racine *em-* (indo-européen **h₁em-*) de *emere*, «prendre», puis «acheter». Pour la désignation du butin, le latin dispose encore d'un composé à premier membre nominal:

¹ Alfred ERNOUT et Antoine MEILLET, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, 4^e éd., Paris: C. Klincksieck, 1959, p. 531.

manubiae (féminin pluriel). Dans le *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, Ernout et Meillet en donnent la définition suivante: « 1° proprement “ce qu’on tient en main”, et spécialement, dans la langue augurale, la foudre de Jupiter [...]; 2° le plus souvent “argent obtenu de la vente du butin (*praeda*) pris à l’ennemi”²». Le terme remonte à l’époque archaïque, avec une occurrence chez le poète Naevius (*Tragédies*, fr. 11 Traglia). Malheureusement ce texte, en raison de sa brièveté, ne permet pas une interprétation sûre. En revanche, un fragment de discours de Caton offre un témoignage intéressant (*Discours*, fr. 282 Schönberger):

Numquam ego praedam neque quod de hostibus captum esset neque manubias inter pauculos amicos meos diuisi.

Jamais je n’ai distribué le butin, ni ce qui avait été pris aux ennemis, ni le produit du butin à un très petit nombre de mes amis.

On le voit, *manubiae* se situe ici dans un contexte militaire et s’oppose à *praeda*. Des conditions d’emploi comparables se retrouvent chez Cicéron, Tite-Live et dans des inscriptions, notamment. Selon les cas, l’argent du butin sert au financement d’un temple, à l’organisation de jeux ou encore à la constitution de dons. Ces témoignages s’accordent avec l’étymologie du mot: *manubiae* repose sur **man-habiae*, proprement « choses qui ont été prises à la force des mains ». Les manuels donnent souvent une forme **manu-habiae*, mais en fait la voyelle *u* de *manubiae* s’explique par le traitement de -*a*- intérieur devant labiale. D’autre part, un premier membre de composé *man-* apparaît dans des mots comme *man-ceps*, « acquéreur », ou *man-dō*, « confier ». Quant au second membre de *manubiae*, il renferme la racine *hab-* au sens de « prendre ». Cette particularité se retrouve en celtique, où **ghabh-* donne *gaibim*, « je prends ». Inversement, le germanique connaît la racine **kap-* du latin *capiō* au sens de « posséder, avoir »: c’est le type de l’allemand *haben*.

2. La demande de réparation

Lorsqu’un ennemi fait du butin au détriment de Rome, un délégué du Sénat se rend à la frontière et exige la restitution des hommes — s’il y a des prisonniers — et des biens. Cette demande

² A. Ernout et A. Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, p. 385.

de réparation s'appelle *clārigātio*. Le verbe correspondant, *clārigāre*, fait l'objet d'un commentaire dans un passage de Pline l'Ancien. Le naturaliste souligne les vertus de certaines plantes et mentionne le rôle des *sagmina* et des *uerbenae* dans le rituel des féciaux (*Histoire naturelle* 22.5):

Auctoritas [...], quanta debet, etiam surdis, hoc est ignobilibus, herbis perhibebitur, siquidem auctores imperii Romani conditoresque immensum quiddam et hinc sumpsere, quoniam non aliunde sagmina in remediis publicis fuere et in sacris legationibusque uerbenae. Certe utroque nomine idem significatur, hoc est gramen ex arce cum sua terra euulsum, ac semper e legatis, cum ad hostes clarigatumque mitterentur, id est res raptas clare repetitum, unus utique uerbenarius uocabatur.

Nous dirons en quelle estime il faut tenir même les herbes sans voix, c'est-à-dire sans renom. En effet, les créateurs et les fondateurs de l'empire romain en ont tiré d'immenses résultats, puisque ces herbes donnèrent les *sagmina* pour la préservation de l'État et les *uerbenae* des sacrifices et des ambassades : ces deux noms désignent assurément la même chose, à savoir le gazon arraché de la citadelle avec sa motte de terre ; et toujours, parmi les députés envoyés à l'ennemi pour la clarigation, c'est-à-dire pour demander à voix claire la restitution des biens enlevés, l'un s'appelait verbénaire. (Trad. J. André)

Ce texte est intéressant à plus d'un titre. D'abord, l'expression *res raptas* établit clairement un lien entre les actes de rapine et la réclamation officielle de l'État lésé. D'autre part, l'adjonction même d'une glose explicative au verbe *clarigare* constitue un indice du caractère technique et peu courant du terme. Dans nos sources, en tout cas, le composé n'a que de rares attestations et n'apparaît pas avant Tite-Live. L'auteur de l'*Histoire romaine en use*, d'ailleurs, dans un contexte un peu différent : la *clarigatio* ne vise pas à la restitution de biens enlevés par la violence, mais au paiement d'une amende en cas de séjour illicite dans un territoire donné. L'historien rapporte un fait du IV^e siècle avant J.-C., dans le cadre de la soumission du Latium (338 avant J.-C.). Contre les Volsques de Velitrae (aujourd'hui Velletri), au sud-est de Rome, le Sénat prend des mesures sévères en raison de leurs anciennes tentatives de rébellion. Le témoignage provient du livre VIII (14.6):

Contre les Véliternes, citoyens de vieille date, on sévit durement, comme ils s'étaient tant de fois révoltés : leurs murs furent jetés à bas, leurs sénateurs furent emmenés et les habitants

NOTES DE LEXICOLOGIE LATINE

51

déportés au-delà du Tibre, sous condition que pour celui qui serait pris en deçà du Tibre la demande de réparation (*clarigatio*) irait jusqu'à mille as d'amende.

Ces emplois et l'analyse morphologique donnent des indications précieuses pour l'étymologie de *clārigāre*. La relation avec l'adjectif *clārus* ne fait pas de doute, comme l'enseignent Ernout et Meillet, s. v. *clārus*: « Un terme de la langue rituelle est *clārigō, -ās* "réclamer à haute voix de l'ennemi ce qu'il a pris" (se dit des Fétiaux)³ ». Cette définition s'inspire directement de l'explication antique du grammairien Servius (*Commentaire à l'Énéide* 9.52):

Cum [...] Romani uolebant bellum indicere, pater patratus, hoc est princeps fetialium proficiscebatur ad hostium fines et [...] clara uoce dicebat se uelle bellum indicere [...] et haec clarigatio dicebatur a claritate uocis.

Lorsque [...] les Romains voulaient déclarer la guerre, le père patrat, c'est-à-dire le premier des féciaux, partait à la frontière des ennemis et [...] disait d'une voix claire qu'il voulait déclarer la guerre [...], et cela s'appelait clarigation du fait de la clarté de la voix.

Dans ces conditions, *clārigāre* s'associe sémantiquement et formellement au verbe *dēclārāre*, « annoncer à haute voix, déclarer ». À l'élément *clār(o)-* s'attache un morphème *-ig-*, considéré comme une forme suffixalisée de la racine **ag-* (indo-européen **h₂eg-*), « pousser » (cf. *age(re)*). L'origine du suffixe se reconnaîtrait encore dans le cas de *rēmigāre*, « ramer », dénominateur de *rēmex, -igis*, « rameur », proprement « qui pousse la rame », de *rēmus* et *agēre*. Du même champ sémantique relève *nāuigāre*. De là, l'élément *-ig-* perdrait tout lien avec la notion de « faire avancer, pousser » et servirait à la formation d'un petit groupe de verbes de la 1^{re} conjugaison : *pūr(i)gāre*, « purifier » (*pūrus*), *iūr(i)gāre*, « quereller » (*iūs*), *litigāre*, « avoir un différend, être en procès » (*lis*), *gnārigāre*, « faire connaître » (*gnārus*). Apparemment cohérente, cette histoire lexicale pose néanmoins un problème, car, pour le sens, *rēmigāre* et *nāuigāre* occupent une place à part au sein de cette classe. Par conséquent, la formation de *clārigāre* sur le modèle de ces verbes relatifs à la navigation se comprend difficilement. Or, plusieurs représentants du type en

³ A. Ernout et A. Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, p. 125.

-igāre se définissent comme verbes de parole. À côté de *clārigāre*, c'est le cas de *iūrigāre*, «quereller verbalement», *gnārigāre*, traduit par *narrare* chez Festus, ainsi que *pūrigāre*, signifiant souvent «disculper», c'est-à-dire «déclarer pur». Dans ces conditions, une partie des faits s'explique, à notre avis, non par *ag-* «pousser», mais par la racine homonyme de *ai(i)ō* < **ag-yō*, «dire». On peut comparer le substantif *adāgium*, «proverbe». Dans cette perspective, *clārigāre* signifierait proprement «déclarer clairement», avec un premier terme de fonction adverbiale (cf. *satisfacere*). Le rapport morphologique entre **agyō* et **-ag-āre* est d'un type connu et s'observe, par exemple, dans le système *capīō/occupāre*.

3. Le «père patrat»

Comme l'enseigne le texte de Servius, la *clārigātio* fait partie du droit fécial et incombe à un personnage appelé *pater patrātus*. Tite-Live rapporte toute la procédure de la déclaration de guerre au premier livre de son œuvre (*Histoire romaine* 1.32.5-9):

Mais comme Numa avait réglé les pratiques religieuses de la paix, il (Ancus Marcius) voulut instituer celles de la guerre; faire la guerre ne suffisait pas, encore fallait-il la déclarer rituellement. Il emprunta donc à l'antique nation des Équicoles la règle que suivent encore les féciaux pour présenter une réclamation (*quo res repetuntur*). En arrivant aux frontières du pays auquel on adresse une réclamation, l'envoyé (*legatus*) se couvre la tête du *filum* (c'est un voile de laine) et dit: «Écoute, Jupiter; écoutez, frontières de tel ou tel peuple (ici il le nomme), et que le Droit Sacré m'écoute aussi. Moi, je suis le représentant officiel du peuple romain; j'arrive chargé d'une mission juste et sainte; qu'on ait foi en mes paroles». Il expose alors ses demandes. Puis il prend à témoin Jupiter: «Si je manque à ce qui est juste et saint en réclamant qu'on me remette, à moi, ces hommes et ces objets comme propriété du peuple romain, ne permets pas que je retrouve jamais ma patrie». Il répète cette formule en franchissant la frontière; il la répète au premier homme qu'il rencontre; il la répète en entrant dans la ville; il la répète en pénétrant sur le forum, avec quelques légères modifications à l'invocation et à la formule du serment. Si on ne lui accorde pas ceux qu'il réclame, il déclare la guerre avec un délai de trente-trois jours... (Trad. G. Baillet)

Un peu plus loin, dans le contexte de la délibération des *patres* sur l'opportunité d'un recours à la force, l'historien ne désigne

plus le porte-parole du peuple romain à l'aide du terme général *legatus*, mais l'appelle du nom spécifique *pater patratus* (*Histoire romaine* 1.32.11). L'expression présente un caractère singulier. En effet, l'adjectif *patrātus* a l'air d'un dérivé de *pater* et l'association des deux mots fait l'effet d'une redondance. Mais un examen plus attentif révèle une situation différente. En réalité, le dérivé en *-tus* du nom du père revêt la forme *patrītus*, « du père, appartenant au père », tandis que *patrātus* se rattache au verbe *patrāre*. Que *patrāre* procède, à son tour, de *pater*, les étymologistes l'admettent, sur la base de considérations formelles : « *Patrāre* est sans doute le dénominatif de *pater*, comme *frātrāre* de *frāter*, *ministrāre* de *minister* [...]. Le mot s'est dépouillé de son sens religieux à mesure que les cérémonies qu'il désignait sont tombées en désuétude⁴ ». Cette explication est reproduite à peu près mot à mot dans le *Dictionnaire historique de la langue française*⁵. Pourtant, le sens de *patrāre* s'en accommode mal. Qu'il s'agisse du simple ou du préfixé *perpetrāre*, la notion est toujours « mener à bonne fin, accomplir, exécuter ». Dans l'*Asinaria* de Plaute, par exemple, l'esclave Libanus lance à son maître (v. 114) :

Quin te quoque ipsum facio haud magni, si hoc patro.

De toi-même aussi je fais peu de cas, si j'arrive à mes fins.

Le sens de *hoc patrāre*, « en venir à bout », se conserve à l'époque classique, comme en témoignent des syntagmes du type *bellum patrāre*, « mettre fin à la guerre » (Salluste, *Jugurtha* 75.2), ou *res diuinas perpetrāre*, « régler les affaires religieuses » (Tite-Live, *Histoire romaine* 1.8.1). De même que *perpétrer* en français, le verbe latin s'emploie, le cas échéant, en mauvaise part. Ainsi, Salluste procure l'expression *facinus patrāre*, « perpétrer un crime » (*Catilina* 18.8). On le voit, la définition sémantique du terme ne s'accorde pas avec son interprétation comme dénominatif de *pater*. Un tel dérivé signifierait probablement « agir en père ». Force est donc d'envisager une autre relation que la dérivation dénomminative. Ce qui peut conduire à une hypothèse, c'est l'histoire d'un mot du même champ lexical et de formation

⁴ A. Ernout et A. Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, p. 488, s. v. *patrō*. Voir aussi Alois WALDE und Johann Baptist HOFMANN, *Lateinisches etymologisches Wörterbuch*, 3^e éd., Heidelberg : C. Winter, 1938-1954, vol. II, p. 265, s. v. *patrō*.

⁵ *Dictionnaire historique de la langue française*, sous la dir. de A. Rey, Paris : Dictionnaires le Robert, 1992, t. II, p. 1484, s. v. *perpétrer*.

parallèle, à savoir *parentāre*, de *parens*. Cette expression appartient à la langue religieuse et se traduit par « faire une oblation funèbre à la mémoire de quelqu'un ». Or, Émile Benveniste a reconnu l'origine de cette signification dans un acte de discours, constitutif d'un vieux rituel⁶. Virgile en garde le souvenir. À l'anniversaire de la mort d'Anchise, Énée donne des jeux funèbres, accomplit les rites d'usage et, enfin, prononce la formule (*Énéide* 5.80):

Salve, sancte parens, iterum...

Salut, père vénérable, une seconde fois...

Ce témoignage renferme la solution du problème : *parentāre* signifie proprement « prononcer les mots *salve, parens!* ». C'est un verbe délocutif. Dès lors, l'idée vient à l'esprit d'une histoire parallèle de *patrāre*, *patrātus*. L'acception la plus ancienne du mot est à reconnaître dans l'emploi juridico-religieux de Tite-Live, à propos de l'intervention des féciaux dans la conclusion des traités. Au début de son *Histoire romaine*, le Padouan mentionne un *foedus* entre Rome et Albe et décrit le rôle majeur du *pater patratus* dans cet acte rituel. Or, en mettant en scène ce personnage, il accompagne son nom d'une sorte de glose (1.24.6):

Pater patratus ad ius iurandum patrandum, id est sancendum fit foedus.

On fait un père patrat pour « perpétrer le serment », c'est-à-dire pour ratifier le traité.

Comme le contexte de *ius iurandum patrare* ne diffère pas des conditions d'emploi de *ius iurandum iurare*, les deux expressions peuvent être considérées comme des variantes et le verbe *patrāre* se définit ainsi comme un verbe de parole. De fait, le rituel d'un accord ou d'une déclaration de guerre comporte toujours l'énonciation d'une formule consacrée. Le porte-parole de l'État romain introduit à chaque fois son message par les mots *Audi, Iuppiter*, « Écoute, Jupiter ». La décision — guerre ou paix — se place sous la garantie du dieu souverain. Si Tite-Live conserve vraisemblablement le mot à mot de la formule ancienne, en revanche la forme phonique de *Iuppiter* témoigne d'un rajeunissement. À

⁶ Émile BENVENISTE, « Les verbes délocutifs », in *Studia philologica et litteraria in honorem L. Spitzer*, éd. A. G. Hatcher et K. L. Selig, Bern 1958, p. 57-63 (repris dans *Problèmes de linguistique générale* I, Paris: Gallimard, 1966, p. 277-285).

NOTES DE LEXICOLOGIE LATINE

55

l'époque royale, en effet, le nom divin devait être encore **(D)iou pater*, proprement «ô ciel père». Le rôle fondamental de ce *pater* divin comme témoin de l'engagement explique la création lexicale de *patrāre*. Ce dérivé a pour interprétation littérale «dire (*Diou*) *pater*», c'est-à-dire invoquer le père céleste comme garant d'un traité (*foedus*) ou d'une guerre juste et sainte (*purum piunique duellum*: voir Tite-Live, *Histoire romaine* 1.32.12). À l'origine, *patrāre* se rapporte donc à une locution de discours: c'est un verbe délocutif. Du fait que l'invocation à Jupiter constitue le prélude à un serment, le néologisme en vient à concurrencer *iurāre* dans l'expression *ius iurandum patrare*, «faire une promesse solennelle». La transitivation du verbe en favorise l'évolution sémantique: «accomplir (les formalités du serment, du traité, de la déclaration de guerre)», puis «accomplir» en général. Dans *pater patrātus*, le participe passé n'a pas le sens passif, mais partage la valeur active de son quasi-synonyme *iūratus*, «qui a juré». Quant à *pater*, il définit le statut social de patricien (membre des *patres*).

Claude SANDOZ
Universités de Lausanne et de Neuchâtel

TABLE DES MATIERES

Les noms grecs de la forme (résumé)	1-3
La correspondance lat. <u>crēdō</u> : skr. <u>śraddhā</u> - et le nom indo-européen du «cœur»	5-12
Les dérivés indo-européens en <u>*-k(o)-</u>	13-21
Tendances en linguistique indo-européenne en Suisse de 1945 à 1975 (aperçu des travaux)	23-66
Analyse et synthèse en grammaire comparée	67-75
Exégèse ombrienne: un commentaire linguistique de la Table Ia d'Iguvium	77-112
Noms d'agent archaïques en indo-européen	113-117
Sur les noms d'agent indo-européens en <u>-i-</u>	119-130
Créativité lexicale et tabou linguistique	131-138
Le tabou linguistique comme facteur de processus dérivationnels	139-146
La linguistique historique et comparative	147-149
Homonymie ou polysémie ? Contribution à l'histoire de verbes signifiant «suivre», «voir» et «dire» dans les langues indo-européennes	151-157
Points de vue en linguistique indo-européenne	159-163
Autour de la racine indo-européenne <u>*pet-</u> «voler» (pour servir à l'histoire des faits latins)	165-171
Syntaxe et formation des mots : un type d'emploi de noms verbaux en latin	173-180
Une discipline carrefour : la linguistique indo-européenne	181-186
La comparaison et les niveaux de l'analyse linguistique	187-191
Aspects de la formation des noms en osco-ombrien	193-198
L'étymologie de lat. <u>lex</u> «loi»	199-201
Remarques sur les temps verbaux dans le domaine linguistique indo-européen	203-208
Histoire et préhistoire des langues	209-214
Sur la conduite des esclaves : un commentaire linguistique de Caton, <u>De agricultura</u> 5,1	215-220
Aperçu d'une histoire de la linguistique neuchâteloise (1873-1997)	221-229
Considérations sur l'étymologie de lat. <u>fētiālis</u>	231-237
De la troisième fonction dumézilienne au latin <u>iumentum</u> et <u>armentum</u>	239-246
Lat. <u>rubicundus</u> et le système de Caland	247-250
Rapine, demande de réparation, déclaration de guerre. Notes de lexicologie latine	251-259